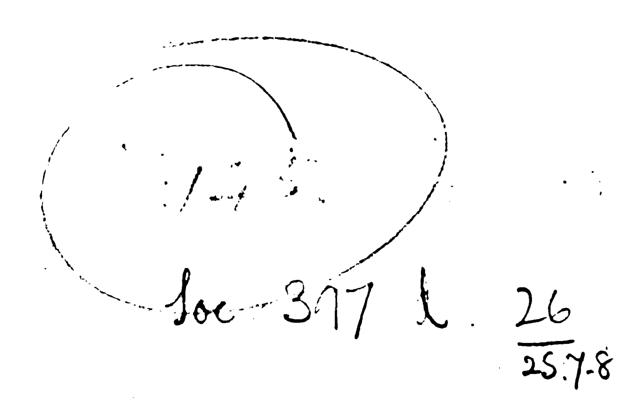
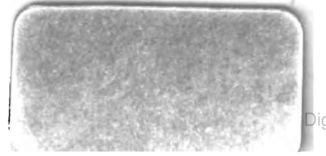



Soc 397 l. 26
25.7-8



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.



L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

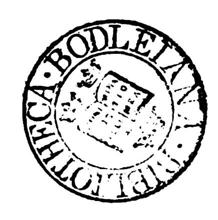
L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME VIII. — IIe SÉRIE.

QUINZIÈME ANNÉE.



PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1848



JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRES.

DU ROLE ET DE L'INFLUENCE DES ARABES DANS LA SICILE ET L'ITALIE MÉRIDIONALE AU XIIe ET AU XIIIe SIÈCLES.

L'occupation de la Sicile par les Arabes, leurs incursions dans les îles voisines, leurs établissements passagers sur le continent italien, d'où ils ne tardèrent pas à être chassés par les efforts, soit des papes, soit des princes lombards, soit des Grecs bysantins qui dominaient encore en Pouille et en Calabre, sont des faits en général assez bien éclaircis pour qu'on ne puisse guère se flatter d'y ajouter beaucoup de renseignements nouveaux; mais ce qu'on a jusqu'ici trop négligé, c'est de savoir ce que devint la population musulmane établie dans ces contrées après que les Normands se furent emparés de la Sicile et de l'Italie méridionale à la fin du XIe siècle. Or il est évident que cette population, jouissant pour l'époque d'une civilisation très-raffinée, eut une influence immédiate sur les vainqueurs par son langage, ses arts, ses mœurs et ses usages. C'est sur ce point intéressant et peu connu que je désire appeler quelques moments votre attention.

L'histoire des Arabes siciliens, depuis la conquête normande, se partage en deux périodes bien distinctes. Au XIIe siècle, c'est à dire sous la domination de Roger Ier et de ses successeurs, les Arabes, en vertu de leurs capitulations, sont traités sur le pied d'une égalité parfaite. Ce sont des sujets soumis dont les souverains respectent les croyances, les droits civils, les propriétés. Peu à peu cependant ils deviennent en butte à la jalousie de l'aristocratie normande et à la haine des populations hostiles qui les entourent. Profitant des troubles et des révolutions qui signalent l'avénement de la maison de Souabe, ils font cause à part, offrent leur appui au plus fort, excitent par l'incertitude de leur conduite les défiances des nouveaux souverains de la Sicile, se mettent en révolte ouverte et sont vaincus. Leur rôle change donc au XIIIe siècle. Ce sont des prisonniers de guerre, presque des serfs que le monarque transplante en Italie et qu'il fait servir aux besoins de sa politique.



Comme il est à la fois l'arbitre de leur sort et leur unique appui, les Arabes se dévouent aveuglément à sa fortune; et nous verrons les Musulmans de la Pouille devenir, par leur courage et leur inébranlable fidélité, les principaux soutiens de la maison de Souabe dans la lutte des Hohenstauffen contre les papes.

§ 1er.

Roger Ier, le fils de ce grand et vaillant comte qui fit la conquête de la Sicile, était un prince éclairé, ardent à s'instruire, et qui savait apprécier ce que l'industrie et la science procurent de gloire à un Etat. Entouré de barons dédaigneux et ignorants, il se sentait entraîné vers la civilisation des Arabes. L'Alkassar de Palerme, les charmants palais de la Cuba et de la Zisa avec leurs jardins délicieux, leurs arbres fruitiers, leurs sources d'eau vive, étaient son séjour ordinaire. Dans la demeure des anciens émirs musulmans, il avait adopté leurs mœurs, la pompe orientale, les eunuques, le harem. Des ouvriers arabes tissaient pour lui des manteaux royaux de soie et d'or et y dessinaient des inscriptions dans leur langue. Le sherif Al Edrissi résidait à la cour de Roger; il lui dédia son livre de la géographie de Nubie, et fabriqua, pour l'instruction de ce prince, un globe terrestre d'argent sur lequel il avait fait graver en arabe tout ce qu'il avait pu savoir des diverses contrées de la terre alors connues. Roger confiait aussi à des Arabes les commandements militaires. Un eunuque qui s'était fait baptiser et avait reçu le nom de Philippe, devint l'ami du roi normand, qui le nomma grand maître du palais et l'envoya avec le titre d'amiral conquérir la ville de Bone. Ce succès important excita l'animosité des barons normands; ils accusèrent Philippe à son retour de ne se montrer chrétien qu'en apparence, d'être tout sarrasin d'esprit et de cœur, d'entrer avec répugnance dans les églises, de fréquenter secrètement les mosquées, de manger de la chair le vendredi et pendant le carême. La cour féodale fut saisie de la plainte, et Roger dont la santé déclinait, abandonna son favori. Le malheureux fut attaché par les pieds à la queue d'un cheval indompté qui le mit en pièces. Les lambeaux du cadavre furent brûlés et les cendres jetées au vent (1).

Ce n'est pas le seul exemple de ces réactions, s'attaquant aux personnes. Mais la tendance des princes normands à mettre en œuvre les éléments de civilisation avec lesquels ils se trouvaient en contact, cette tendance, dis-je, était si forte qu'ils adoptèrent fréquemment la langue arabe pour la rédaction de leurs actes officiels et des légendes de leurs monnaies. Cela n'aurait eu rien de surprenant, s'ils avaient agi ainsi pour des actes destinés uniquement à la population musulmane, ou pour des monnaies réservées aux transactions entre musulmans; mais par une singulière anomalie, plusieurs de

(1) Après la mort de Guillaume Ier, un autre eunuque, le caïd Pierre, n'échappa au même sort qu'en se sauvant chez les Almohades d'Afrique.

leurs diplômes arabes contiennent des fondations pieuses ou des donations faites à des églises chrétiennes, et il n'est pas rare de trouver sur les monnaies de Roger, des deux Guillaume, de Tancrède et même de Frédéric II, la légende arabe : Allah est grand, et sur le revers Ιησος χριστος νικα.

Lorsque Guillaume Ier, fils et successeur de Roger fut descendu au tombeau après un règne qui lui a valu le surnom de *Mauvais*, la capitale prit le deuil pour la forme; mais les femmes sarrasines du feu roi montrèrent seules une douleur véritable. Pendant trois jours elles parcoururent les rues de Palerme, vêtues de sacs, les cheveux épars, poussant des hurlements ou récitant des chants funèbres au son de leurs tambours moresques. Durant les troubles qui agitèrent la minorité de Guillaume II, les Arabes jouèrent un rôle important; et leur chef Abou'l-Kassem, de l'illustre famille des Hamudites d'Afrique et d'Espagne, se joignit aux eunuques du palais et même aux barons normands, pour renverser l'autorité d'Etienne du Perche et des autres Français que la régente Marguerite de Navarre avait appelés en Sicile. Lorsqu'enfin l'archevêque de Palerme, au nom du jeune Guillaume, eut pris d'une main ferme les rênes du gouvernement, les Arabes se rangèrent autour de l'autorité royale qui les avait toujours protégés, et retrouvèrent leur influence dans le palais et leur sécurité au dehors.

Permettez-moi de vous citer quelques fragments du voyage de Mohammed Ebn-Djobair en Sicile au mois de décembre 1184, vers la fin du règne de Guillaume-le-Bon. Cette relation, jusqu'ici inédite (1), apporte beaucoup d'éclaircissements à la question qui nous occupe.

« Le roi Guillaume est remarquable par sa bonne conduite, et parce qu'il se sert des musulmans et admet dans son intimité les pages eunuques, qui tous ou la plupart cachent, il est vrai, leur religion, mais restent fidèles à l'islam. Le roi a une grande confiance dans les musulmans et se repose sur eux pour ses affaires, même les plus délicates, au point que l'inspecteur de sa cuisine est un musulman, et qu'il entretient une compagnie de nègres musulmans sous un commandant musulman; il tire ses visirs (conseillers) et ses hadjebs (chambellans) de ses nombreux pages qui sont aussi les employés du gouvernement et les hommes de la cour. Le roi fait resplendir en eux tout l'éclat de son trône. En effet, ils déploient un grand luxe d'habillements somptueux et d'agiles chevaux, et ils ont tous, sans exception, leur train, leur cortége et leur suite... Ce roi a aussi, à Messine, un palais blanc comme une colombe, élevé sur le rivage de la mer, dans lequel sont employés un grand nombre de pages et de jeunes filles. Nul des rois chrétiens n'est plus doux que celui-ci dans son gouvernement et ne jouit de plus de délices et de biens. Guillaume se plonge dans les plaisirs de la cour comme les rois musulmans, qu'il imite encore dans le système de ses lois, dans la marche de son gouvernement, dans la classification de ses sujets, dans la magnificence qui relève la

(1) Elle a été publiée et traduite pour la première fois par M. Amari; Paris, 1846.

royauté, et dans le luxe des ornements. Le roi témoigne beaucoup d'égards à ses médecins et à ses astrologues... Un des faits les plus singuliers que l'on raconte est qu'il lit et écrit l'arabe, et qu'ainsi que nous l'a appris un de ses serviteurs intimes, il a adopté l'alamah (1) : « Louange à Dieu, juste est sa louange. » L'alamah de son père était : « Louange à Dieu en reconnaissance de ses bienfaits. » Quant aux filles et aux concubines qu'il tient dans son palais, elles sont toutes musulmanes. Le valet de cour dont nous avons fait mention, qui s'appelle Yahia (Jean), employé dans la manufacture de draps (2), où il brode en or les habits du roi, nous a appris à ce sujet un autre fait étonnant, c'est à dire que les chrétiennes franques demeurant dans le palais royal étaient converties à la foi musulmane par lesdites jeunes filles. Il ajoutait que tout cela se passait à l'insu du roi, et que ces filles étaient très-actives dans les œuvres de charité.

« Les musulmans de Palerme conservent un reste de foi ; ils tiennent en bon état la plupart de leurs mosquées ; ils font la prière à l'appel du moëzzin, ils possèdent des faubourgs où ils demeurent avec leurs familles sans le mélange d'aucun chrétien. Les marchés sont tenus et fréquentés par eux. La khotbah leur étant défendue (3) ; ils ne font pas de Djumah (4), mais dans les jours de fêtes (5) ils récitent la khotbah avec l'invocation pour les abbassides (6). Les musulmans ont à Palerme un cadi qui juge leurs procès, et une mosquée principale où ils se réunissent pour la prière. Ils s'assemblent à l'illumination de cette mosquée dans ce mois saint. Les autres mosquées sont si nombreuses qu'on ne saurait les compter, et la plupart servent d'écoles aux précepteurs du koran.

« Les dames chrétiennes de cette ville, par l'élégance de leur langage et leur manière de se voiler et de porter leurs manteaux, suivent tout-à-fait la mode des femmes musulmanes. A l'occasion de cette fête de Noël, elles sortaient habillées de robes en soie couleur d'or, enveloppées de manteaux élégants, couvertes de voiles de couleur, chaussées de brodequins dorés, elles se pavanaient dans leurs églises surchargées de colliers, de fard et d'odeurs, tout à fait en toilette de dames musulmanes.

« Ces jours-ci est arrivé à Trapani le chef des musulmans de Sicile, le kaïd Abou'l-Kassem Ebn al Hadjer. Dernièrement il a encouru la disgrâce du roi, à la suite d'une dénonciation calomnieuse, qui l'aurait très-probablement

(1) Devise ou sentence que les princes musulmans faisaient écrire en tête de leurs actes.

(2) L'usage d'entretenir dans le palais du souverain un hôtel du *tiraz* ou manufacture de soie, remontait aux califes ommiades. La manufacture d'étoffes de soie établie dans le palais de Palerme était un nom décent pour déguiser le sérail.

(3) Profession de foi publique accompagnée de vœux pour le prince régnant.

(4) Réunion du vendredi où l'on récite la Khotbah.

(5) Les deux fêtes solennelles de chaque année dites Beïrams.

(6) Ces princes, alors prisonniers des sultans turcs, ne pouvaient inspirer d'ombrage aux rois normands.

assujetti à une condamnation, sans l'intervention du chancelier. Cependant elle ne manqua pas d'attirer sur lui une série de vexations, par lesquelles on lui extorqua au-delà de 30,000 dinars moumíniens (1), sans qu'on lui eût rendu aucune des maisons et des propriétés dont il avait hérité de ses ancêtres, en sorte qu'il est resté très-dépourvu d'argent. Tout récemment il est rentré dans la grâce du roi, qui l'a fait passer à un service dépendant du gouvernement. Il s'y est résigné comme l'esclave dont on a saisi la personne et les biens. »

Nous voyons ensuite par la relation d'Ebn-Djobair que tout Musulman, homme ou femme, qui en butte à la colère de ses parents se jetait dans une église était aussitôt baptisé; que les Musulmans de Sicile offraient leurs filles aux pélerins musulmans pour qu'ils les épousassent, et que celles-ci quittaient avec joie leurs familles afin d'échapper à la tentation d'apostasier et par désir de séjourner dans un pays musulman.

Ces derniers détails semblent contraster avec l'état de tranquillité que nous décrit Ebn-Djobair au commencement de sa relation, et pourtant rien n'est plus facile à expliquer. La position des Arabes en Sicile était essentiellement fausse. Pendant qu'ils se tournaient vers le tombeau du prophète à Médine, la population chrétienne qui les entourait, avait les yeux fixés sur la croix et sur le vicaire du Christ, siégeant à Rome. Pour les Arabes, le vrai point d'appui était Maroc ou le Caire; les chrétiens, au contraire, ne se rattachaient qu'à l'Europe. Les Arabes regrettaient leur domination perdue; les chrétiens enviaient la prospérité dont ils jouissaient, soit par une exploitation plus intelligente du sol, soit par le développement du commerce maritime. Cet antagonisme, devenu plus vif encore depuis les croisades, empêchait nécessairement toute fusion durable au moyen de transactions que les deux cultes, du reste, eussent repoussées avec une égale énergie. De plus, dans la direction générale de sa politique, Guillaume-le-Bon, comme ses prédécesseurs, restait exclusivement chrétien. Quelle que fût sa tolérance envers ses sujets musulmans, il n'en était pas moins l'allié et le défenseur du pape; il envoyait des secours aux croisés de Syrie; il combattait à la fois Saladin et les Almohades d'Afrique. Donc il devait arriver un moment où la population chrétienne, plus nombreuse et plus sûre de ses forces, finirait par rejeter cet élément étranger et ennemi qu'elle ne pouvait s'assimiler. C'est dans cette phase nouvelle que nous allons entrer.

La mort de Guillaume-le-Bon fut le signal de cette réaction. Comme il ne laissait point d'héritier direct, le peuple de Palerme ne sentant plus le frein des lois, courut aux armes, força les maisons des Sarrasins, pilla leurs magasins, et continua impunément pendant plusieurs jours ces scènes de dévastation. On se battit dans les rues, sur les places publiques. Beaucoup d'Arabes périrent dans cette sanglante émeute. D'autres, s'étant ouvert un passage, les

(1) Pièce d'or d'une valeur intrinsèque de 17 fr. 10 c.; total, 513,000 fr.

armes à la main, sortirent de la ville et allèrent dans le val de Mazzara se joindre à leurs frères. Ceux-ci, au nombre de plus de cent mille et gouvernés par des chefs de tribus, que les chroniqueurs appellent *reguli*, prirent aussi les armes, sortirent de leurs montagnes, surprirent plusieurs villes mal gardées, et menacèrent Catane ainsi que d'autres places où ils avaient de nombreuses intelligences. Mais le bâtard Tancrède s'étant fait couronner roi, marcha sur le champ contre les Musulmans, pénétra dans la partie occidentale de l'île, leur livra bataille et défit cinq de leurs chefs qui donnèrent des otages. Ensuite il obligea les Arabes émigrés de Palerme à retourner dans cette capitale, et promit non-seulement de les protéger contre les violences des chrétiens, mais même de leur rendre les priviléges dont ils avaient joui jusqu'à la mort de Guillaume II.

Lorsque le royaume de Sicile eut passé aux mains du terrible Henri VI et que la domination de la maison de Souabe se fut établie dans l'Italie méridionale, les Arabes siciliens, soit qu'ils fussent indifférents aux dangers de la patrie commune, soit qu'ils partageassent la terreur générale, ne s'opposèrent point à l'invasion des Allemands et échappèrent aux vengeances exercées par le vainqueur contre l'aristocratie normande. Mais quand Frédéric II, encore enfant, eut succédé à son père Henri VI et que le royaume à peine sorti des violences de la conquête fut retombé dans les embarras d'une minorité, la confusion devint inexprimable. En cette occasion les Sarrasins jouèrent un rôle qui acheva de les perdre. Comme le Pape Innocent III avait été déclaré tuteur du jeune roi, ils se figurèrent qu'ils seraient bannis pour toujours si le chef de la chrétienté devenait le maître en Sicile, et ils se joignirent aux ennemis du gouvernement. En vain Innocent III leur écrivit, pour les détromper, des lettres pleines de modération où il leur promettait sa bienveillance et la conservation de leurs anciens priviléges pour prix de leur fidélité. Les Arabes persistèrent dans leur obstination, et leur émir Magded unit ses troupes à celles de l'allemand Markwald, principal chef des factieux. Mais il fut vaincu et tué par l'armée pontificale dans une bataille livrée entre Palerme et Monréale. Loin d'abattre l'orgueil des Arabes, cette défaite ne fit que les irriter. Ils se fortifièrent dans tous les châteaux qui dominaient les montagnes du Val de Mazzara, et quand Othon de Brunswick, ingrat envers le Pape à qui il devait l'empire, se présenta en Italie pour enlever la Sicile à Frédéric II, ils lui adressèrent des messages flatteurs en promettant de se soumettre à lui. Ils préparèrent de riches présents, des vases de bronze et d'argent où ils avaient fait graver des légendes laudatives, et lui envoyèrent même une robe de soie d'un grand prix, artistement brodée dans le goût mauresque et sur les manches de laquelle était cette inscription en langue arabe : « La domination allemande est douce. Ceci est un présent pour l'empereur Othon notre ami, notre hôte, prince victorieux, illustre, vaillant, libéral, vigilant, grand, fidèle, excellent, sage, juste, protecteur, secourable, victorieux, illustre. »

Mais Frédéric II l'emporta. Il garda la Sicile, renversa en Allemagne Othon de Brunswick, et se fit rendre avec les autres ornements impériaux la robe triomphale que les Arabes avaient donnée à son compétiteur. Ce fut même dans ce vêtement que plus tard il fut enseveli et qu'il repose encore sous les voûtes de la cathédrale de Palerme.

Ce prince était trop préoccupé du désir de donner à son autorité des bases solides pour laisser subsister dans ses États héréditaires une pareille cause de troubles. Aussi, lorsqu'après son retour d'Allemagne il eut établi un peu d'ordre dans le royaume de Sicile, il songea à reprimer l'insurrection permanente des Arabes; leur émir Ebn-Abed était maître d'Entella, de Centorbi, de Capizio, de Traina et de Giato, château qui appartenait à l'archevêque de Monréale sur les hauteurs de Trapani. Il s'était allié avec deux Marseillais marchands ou pirates, Hugues Ferré et Guillaume Porc, qui faisaient sur la côte africaine un grand commerce, dont le trafic des jeunes garçons formait une branche considérable; et c'étaient les vaisseaux des deux associés qui apportaient d'Afrique, aux Arabes de Sicile, des hommes, des munitions et des vivres. Comme Frédéric II ne disposait encore que de ressources insuffisantes, une première campagne en 1221 produisit peu de résultats. Mais, l'année suivante, l'empereur ayant obtenu du Pape Honorius III un délai pour la croisade, concentra toutes ses forces contre les Sarrasins de la Sicile, emporta Giato après un siége de deux mois (juin et juillet 1222) et s'empara de Ebn-Abed, de ses deux fils, de Hugues Ferré et de Guillaume Porc qui furent tous les cinq pendus à Palerme à un même gibet. Dès lors, il enleva successivement les autres châteaux-forts, en rasa plusieurs, resserra les Arabes dans les montagnes, leur coupa les vivres et les décida par ses promesses à se rendre. La plus grande partie posa les armes; et Frédéric, pour les éloigner de la côte d'Afrique et les avoir en même temps sous sa main, les fit transporter à Lucera dans la Capitanate. Ils étaient plus de vingt mille. Le reste cantonné dans des positions inaccessibles brava longtemps les efforts de ses lieutenants. L'empereur se décida à les priver d'un point d'appui en envoyant une expédition contre l'île de Gelves, sur la côte de Tripoli, d'où ils tiraient des provisions et des renforts; l'île fut dévastée, ses habitants emmenés en captivité et les Sarrasins, réduits à leurs seules forces, finirent par céder à des attaques sans cesse renouvelées. Ils descendirent de leurs montagnes et consentirent à résider dans les villages de la plaine sous la surveillance des officiers impériaux.

§ II.

Là finit, à proprement parler, l'histoire des Arabes de Sicile; il nous faut suivre maintenant la colonie musulmane sur le continent italien, où ses destinées vont nous offrir un intérêt dramatique inattendu.

Éloignés de leur patrie, isolés de leurs frères, forcés de se soumettre à la loi du vainqueur, les Arabes de Capitanate furent longtemps à s'accoutumer

à leur position nouvelle ; ils se révoltèrent même en 1226. Mais, comprenant l'inutilité d'une pareille tentative, ramenés d'ailleurs par la modération de Frédéric II, qui seul pouvait les protéger désormais, ils se dévouèrent sans réserve à son service. Lorsque l'empereur partit pour la Terre-Sainte, malgré l'excommunication qui le frappait, il emmena avec lui un corps de Sarrasins qui, au grand scandale des Croisés, pratiquèrent librement dans son camp les rites de leur culte. Ce prince, dédaigneux des croyances ou, si l'on veut, des préjugés de son temps donna en Syrie un spectacle nouveau. Au lieu de combattre à outrance les infidèles, il négocia avec Malek-Kamel. Tous deux lettrés, tous deux beaux esprits, l'empereur des Francs et le soudan d'Egypte étaient faits pour s'entendre. Ce fut entre eux un échange d'ambassades, de conférences, de vers flatteurs et de problèmes à résoudre ; on s'entretint de la géométrie d'Euclide, de la philosophie d'Aristote et d'Averroès. Après les félicitations vinrent les présents ; le soudan reçut le casque et l'épée de Frédéric ; il lui donna en retour les plus rares productions de l'Arabie et de l'Inde, et une troupe d'*Almées*, instruites selon l'usage d'Orient à danser dans la salle des festins. Les Musulmans ne pouvaient assez vanter l'affabilité d'un prince si versé dans la dialectique, la médecine, la géométrie, qui parlait leur langue et citait leurs poëtes. Jérusalem lui fut rendue sans combat et une trève conclue pour dix ans.

Frédéric II rapporta de la croisade un goût plus prononcé pour les usages des Arabes ; il s'entoura de philosophes et d'astrologues orientaux. A l'imitation des rois normands, ses prédécesseurs, il eut des harems dans les palais de Lucera et de Messine ; il donna pour gardiens, même à sa femme légitime, Isabelle d'Angleterre, des eunuques noirs *qui ressemblaient à de vieux masques*, comme dit l'historien Matthieu Paris ; il eut des astrologues officiels ; il se baigna fréquemment, même le dimanche, grand sujet de scandale. Dans ses expéditions d'Italie et d'Allemagne, il promena partout avec lui des éléphants chargés de tours et armés en guerre, des chameaux, des lions, des hyènes, des panthères dressées à la chasse selon la mode persane, des gerfauts blancs, des vautours d'Afrique, une vraie ménagerie d'animaux alors inconnus en Europe ; il entretint avec soin des haras de chevaux berbères, fit venir de Damas et d'Espagne des armuriers habiles à tremper l'acier et chercha à naturaliser en Calabre la plantation de la canne à sucre. On comprend qu'avec cette tendance, il devait protéger les Sarrasins établis par lui dans l'Italie méridionale ; à part même cette sympathie personnelle, son intérêt politique l'y engageait. En effet, à son retour de Syrie, quand il trouva ses États envahis par les armées pontificales, ce fut avec l'aide des Sarrasins de Lucera qu'il reprit ses villes une à une ; et l'on vit (chose étrange) les sectateurs de Mahomet, unis aux Croisés venus de la Terre-Sainte, marcher ensemble contre les troupes du Pape.

La paix cependant ne tarda pas à se conclure. Grégoire IX donna l'absolu-

tion à Frédéric II ; la tranquillité de l'Italie parut assurée. Mais l'empereur, dans la prévision des querelles futures, songea à fortifier la demeure de ses fidèles auxiliaires, de manière à la mettre à l'abri d'un coup de main.

Lucera, aussi appelée Luceria, et même Nocera, s'éleva de tout temps sur ce dernier plateau de l'Apennin, d'où l'on découvre, à perte de vue, cette portion de la Pouille que ferment, au nord et à l'orient, la chaine du Gargano et les flots de l'Adriatique. Cette vieille cité samnite, célèbre par la défaite de Pontius Hérennius, et plus tard colonie romaine, avait subi bien des vicissitudes sous les Lombards, les Grecs et les Normands. Quand Frédéric II y transporta les Sarrasins de Sicile, ce n'était plus qu'une ville assez petite, mal alignée, bâtie de décombres ; mais il fut frappé de la position favorable qu'offrait l'escarpement de la montagne. Aussi, en 1233, fit-il construire derrière l'ancienne ville une vaste citadelle dont les ruines, encore aujourd'hui, excitent l'admiration du voyageur. Sur trois côtés de la montagne, et dans un contour d'un quart de lieue environ, s'étendit une enceinte de briques et de pierres reliée à égale distance par quinze tours en saillie. Le côté qui regardait la ville, et qui seul était accessible, se trouvait protégé par un fossé large et profond, par des bastions redoutables, et par une porte fortifiée avec un soin minutieux. L'acropole ou château intérieur, appuyé sur la partie septentrionale de l'enceinte, et servant à la fois de chambre pour les trésors et de résidence pour le souverain ou en son absence, pour le gouverneur, forme un vaste carré en talus dont les murs sont revêtus d'un mortier si solide qu'il a résisté à l'action du temps. Quant à l'enceinte, elle renfermait, au temps de Frédéric II et de ses successeurs, des rues, des maisons, des mosquées, des arsenaux, des ateliers de tous genres, enfin une véritable ville. L'étranger qui s'y promène maintenant n'y trouve plus que quelques pierres cachées sous les herbes.

Quelque fût le zèle de Frédéric II à flatter les goûts des Arabes de Lucera, à encourager leur industrie et surtout à les protéger par des dispositions législatives très-sévères contre l'animosité de ses sujets chrétiens, beaucoup d'entre eux se regardaient toujours comme exilés dans la Pouille. Ils inventaient sans cesse des ruses pour franchir ces hautes murailles qui les emprisonnaient, ou se tenaient cachés en différents lieux de la Capitanate pour s'évader à la première occasion favorable ; mais l'empereur sut toujours prévenir par d'actives mesures des désertions si contraires à ses intérêts, soit en interdisant à ses officiers de recevoir dans les ports siciliens aucun Sarrasin venant de Calabre en Sicile sous prétexte de faire le négoce, soit en défendant aux gouverneurs des provinces méridionales de souffrir qu'aucun Sarrasin résidât sur les terres de leur juridiction, sans l'envoyer à Lucera pour qu'il justifiât de sa condition. Fidèle au vaste plan de colonisation qu'il avait conçu, Frédéric II profita d'une nouvelle insurrection des Arabes restés en Sicile pour concentrer en Capitanate les Musulmans de ses Etats. Affaiblis,

mais non domptés par le départ de leurs frères, les derniers débris des tribus africaines n'avaient pas tardé à reprendre leur vie de brigandages et de sauvage indépendance. Retirés avec leurs familles dans les deux vieilles citadelles de Giato et d'Entella, lieux plus redoutables par leur position que par la force de leurs retranchements, les Sarrasins fondaient comme des vautours sur le pays, et rentraient ensuite dans leurs nidsi naccessibles. Ricardo, comte de Caserta, gendre de l'empereur, marcha enfin contre eux. Ils lui opposèrent une vive résistance, surtout à Entella, dont les remparts démantelés offraient encore, au temps de Fazello, les traces du long siége qu'ils avaient subi. Ils cédèrent enfin, et tous ceux que Ricardo réussit à prendre vivants furent embarqués pour la Pouille où ils allèrent augmenter la colonie militaire de Lucera.

A partir de cette seconde translation, c'est-à-dire de l'année 1246, Lucera, selon l'évaluation la plus modérée, renfermait une population flottante de soixante mille âmes. Si l'on songe qu'un tiers au moins de cette population était vouée au métier des armes, que c'était là un corps permanent toujours prêt à combattre, que ces Africains se servaient de flèches empoisonnées, de feu grégeois et d'autres instruments meurtriers, dont eux seuls avaient le secret, on comprendra quelle devait être l'inquiétude des papes pour qui Lucera, selon l'expression d'un chroniqueur, était *comme une épine dans l'œil*. Tant que Grégoire IX resta en bonne intelligence avec Frédéric II, il se contenta de demander que des frères Prêcheurs fussent admis dans la ville pour y travailler à la conversion des infidèles; et l'empereur parut s'y prêter de bonne grâce, assurant que les Arabes savaient assez l'italien pour profiter des prédications, et qu'un tiers environ, au rapport des caïds eux-mêmes, était prêt à se convertir. Mais quand les relations réciproques des deux souverains se furent aigries au point d'amener une rupture éclatante, le pape dénonça à l'Europe les violences et les profanations commises par les Sarrasins de Lucera, les accusant d'avoir démoli les églises de l'ancienne ville pour bâtir leur citadelle et leurs maisons. L'empereur répliqua qu'il les avait mis hors d'état de nuire, et que, s'il s'en servait contre les rebelles, c'était qu'il valait mieux exposer des infidèles que des chrétiens aux chances de la guerre. Il les employa en effet dans toutes ses expéditions. Grâce aux archers sarrasins et aux éléphants, il gagna sur les Milanais la bataille de Corte-Nuova. Au siége de Faenza, les Arabes contribuèrent à la victoire; au siége de Parme, ils se firent tous tuer vaillamment. Aussi, à mesure que la querelle prit un caractère d'animosité implacable, Frédéric II se rapprocha davantage des Musulmans; il resserra ses alliances avec le soudan d'Egypte, avec les princes de Tunis et de Maroc, entretint auprès d'eux des agents diplomatiques et des consuls pour la protection du commerce, fit venir d'Afrique de nouveaux auxiliaires, aussi redoutés par les partisans de l'Eglise que par ses propres sujets, confia à des Sarrasins la surveillance des ports ou le recouvrement des impôts, et

s'entoura d'une garde sarrasine (1). C'est au milieu des Sarrasins de Lucera qu'il eût voulu mourir; mais du moins cette milice fidèle accompagna la litière qui emportait le corps de l'empereur défunt, de Fiorentino à Tarente, où il devait être embarqué pour la Sicile.

Sous Conrad, successeur de Frédéric II, les Arabes témoignèrent le même dévouement à la maison de Souabe; ils aidèrent le nouveau roi à reprendre Naples et les autres villes soulevées; et leur chef principal, Jean-le-More, jouit d'une grande faveur. C'était un esclave noir qui n'avait jamais connu son père. Frédéric II, frappé de son intelligence et de sa hardiesse, s'était plu à le tirer de l'obscurité; il lui avait donné un prénom chrétien, l'avait mis au nombre de ses secrétaires, lui avait même confié la garde de son trésor. Plus tard il était devenu gouverneur de Lucera, et, au dire de Jamsilla, il commandait dans cette forteresse d'une manière plus absolue que le prince lui-même. Mais après la mort de Conrad, lorsque Manfred, fils légitimé de Frédéric II, et régent du royaume au nom du jeune Conradin, se vit proscrit par l'inimitié de la cour romaine, Jean-le-More négocia avec le pape Innocent IV pour lui livrer la ville avec les richesses qu'elle renfermait. Au milieu d'un royaume insurgé, ou prêt à le devenir, Lucera était le dernier espoir et comme le dernier refuge de la maison de Souabe. Aussi Manfred n'hésita pas. Voyageant de nuit à travers mille périls, il accourut au pied des remparts de la ville sarrasine. Un de ses écuyers, qui savait l'arabe, s'avança le premier et dit à ceux qui gardaient la porte : « Voici que votre seigneur, le prince Manfred, fils de l'empereur, vient vers vous; ouvrez-lui donc les portes et recevez-le dans la ville. » Comme les Sarrasins doutaient que ce fût le prince, Manfred s'approcha et se fit reconnaître. Quelques-uns cependant hésitèrent à ouvrir et furent d'avis d'aller prendre les ordres d'un certain Marchisio, à qui Jean-le-More avait laissé le commandement pendant son absence. Mais un des gardes, plus hardi que les autres, dit à haute voix : « Demander la clef à Marchisio, c'est folie, il ne la donnera pas, puisqu'il a reçu de Jean-le-More l'injonction de ne laisser entrer personne, fût-ce le prince ; cherchons d'abord les moyens de l'introduire parmi nous ; lui une fois entré, tout s'arrangera. » Alors on avisa une rigole, qui conduisait au dehors les eaux de la ville et laissait sous la porte assez d'espace pour qu'un homme pût s'y glisser. Déjà Manfred, se soumettant à la nécessité, s'étendait à terre, lorsque les Sarrasins émus et indignés crièrent tumultueusement : « Souffrirons-nous que notre seigneur entre chez nous d'une manière ignominieuse; brisons ces portes pour qu'il entre ici comme il convient à un prince. « Et s'élançant tous ensemble contre la porte, qui céda à leurs efforts vigoureux, ils firent entrer Manfred, l'enlevèrent dans leurs bras, et le portèrent ainsi jusqu'à la grande place de Lucera. Aussitôt tous accourent et se pressent autour de lui avec tant de précipitation et d'en-

(1) Voir en particulier pour tous ces détails la *Chronique italienne* de Matteo di Giovenazzo, publiée par Muratori, et plus récemment, avec un excellent commentaire, par le duc de Luynes.

thousiasme que Manfred courut risque d'être étouffé et ne réussit qu'avec peine à se remettre à cheval. Etonné du bruit, Marchisio s'arme et sort du palais ; mais le peuple se jette au-devant de lui et lui enjoint de venir s'agenouiller devant son prince. Marchisio stupéfait n'eut plus d'autre parti à prendre que de baiser les pieds de Manfred, en protestant de son dévouement. A son retour de la cour romaine, Jean-le-More effrayé écrivit au prince pour solliciter sa protection et sa clémence. Manfred, maître absolu à Lucera, lui fit dire seulement de se soumettre sans condition. Jean préféra se retirer à Acerenza. Mais les Sarrasins de cette ville connaissaient son ingratitude et sa trahison. Aussi fidèles que leurs frères de Lucera, ils l'égorgèrent et coupèrent son corps par morceaux. Sa tête fut portée à Lucera et clouée à l'une des portes (1).

Aussitôt tout changea de face. Avec des soldats et des trésors, Manfred mit en déroute les armées pontificales et reconquit le royaume pied à pied, mettant des garnisons sarrasines dans les lieux les plus difficiles à garder. C'est ainsi qu'il fit occuper par des Arabes les bourgs de Cetara et d'Atrani sur la côte d'Amalfi. Et les habitans de ces localités avec leur visage maigre et olivâtre, leurs bras et leurs jambes couleur de cuivre, leur prononciation gutturale, l'éclat de leurs yeux noirs brillant sous leur brun capuchon, semblent fournir encore aujourd'hui la preuve d'un ancien mélange avec la race africaine.

Devenu roi en 1258, Manfred se montra fidèle à la politique de son père, d'un côté protégeant les Sarrasins dans ses États jusqu'à faire couper la main droite à un noble napolitain qui avait en sa présence frappé au visage le chef de sa garde sarrasine, de l'autre renouant l'alliance de la Sicile avec le Soudan d'Egypte dont l'influence dominait sur le littoral africain. Ce Soudan était alors le terrible Bibars-Bondochar qui envoya en présent au roi de Sicile, des prisonniers mongols, avec leurs chevaux de race tartare, et une girafe, la première qu'on eût vue en Europe depuis les Romains. Il lui députa aussi au commencement de 1261 une ambassade dont le chef était le cadhi Djemal-Eddin fils de Salem. Le récit que ce personnage a laissé de sa mission mérite d'être transcrit. « Manfred, dit-il, m'accueillit avec bonté et me permit de rester avec lui en Pouille. Il me faisait souvent l'honneur de m'admettre en sa présence, et j'eus occasion de reconnaître en lui beaucoup de mérite et un goût naturel pour les sciences intellectuelles. Il possédait parfaitement les dix traités d'Euclide, et c'est même à sa prière que je composai le traité de logique que j'intitulai *l'impérial*. Non loin de la ville que j'habitais (probablement Foggia) se trouvait la ville de Lucera. Elle était entièrement peuplée de Musulmans.... on y fêtait le vendredi et l'islamisme s'y montrait à découvert ; la plupart des officiers de Manfred étaient Musulmans, son camp retentissait des cris des muezzins et notre religion y pouvait être publiquement professée (2). »

(1) Tous ces faits sont racontés de la manière la plus dramatique, par Jamsilla, dans le tome VII des *Scriptores rer. ital.*, de Muratori.

(2) Aboulfeda, dans la *Bibliot. des Croisades*, tom. VII, page 367.

Aussi quand Charles d'Anjou appelé en Italie par les Papes fut venu avec une armée de croisés disputer la couronne à Manfred et que celui-ci essaya de négocier, le comte de Provence rompit brusquement la conférence en s'écriant dans son vieux langage : *allès et dit moi a le Sultam de Locère, o je mettrai lui en enferne o il mettra moi en paradis.* Toutefois, à la bataille de Bénévent, les dix mille archers Sarrasins de Manfred soutinrent vaillamment le choc de la gendarmerie française et périrent tous dans cette sanglante journée qui décida du sort de l'Italie méridionale.

Manfred mort, la maison de Souabe n'était plus représentée que par un jeune homme de quinze ans, l'illustre et infortuné Conradin. Longtemps sa mère Elisabeth de Bavière essaya de le dissuader d'aller combattre en Italie le redoutable Charles d'Anjou. Il partit cependant, traversa la Péninsule avec sa petite armée, et dirigea sa marche de manière à opérer sa jonction avec les Sarrasins de Lucera qui avaient repoussé toutes les attaques du vainqueur et pleuraient d'attendrissement au seul nom de Frédéric II, de Conrad ou de Manfred. Mais Charles d'Anjou arrêta Conradin au passage, le défit à Tagliacozzo et lui fit couper la tête après un procès dérisoire.

Tout pliait devant l'ascendant du protégé de l'Église, et pourtant la bannière impériale avec l'aigle de Souabe flottait encore sur les hautes tours de Lucera. Charles d'Anjou qui se connaissait en valeur, se serait contenté d'une soumission qui eût laissé aux Arabes leurs lois et leur liberté religieuse; mais stimulé par le Pape et prêt à partir pour la croisade, il se décida à agir avec vigueur. A la tête de tous ses vassaux, pourvu de machines de guerre formidables, il vint s'établir devant la place au mois de février 1269; et après plusieurs assauts inutiles, il convertit le siége en blocus. Bientôt la famine devint horrible; les Sarrasins furent réduits à se nourrir de feuilles et de racines, et si quelques maraudeurs se hasardaient dans la campagne ils étaient massacrés sans pitié ou vendus comme esclaves. L'animosité des assiégeants était telle, au rapport de Malaspina, qu'ils se jetaient sur les cadavres, leur ouvraient le ventre, et fouillant dans les entrailles sanglantes, s'étonnaient de n'y trouver que des herbes à peine digérées. Enfin, le 18 août la ville ouvrit ses portes. Les Sarrasins baillonnés avec des lanières de cuir vinrent se jeter aux pieds du roi, pour solliciter sa clémence, et lui apportèrent leurs étendards. Charles leur laissa la vie en les condamnant à fournir chaque semaine une certaine quantité d'or à titre de tribut. Les plus influents furent dispersés en différents lieux du royaume. Quelques-uns abjurèrent le mahométisme. Quant aux Gibelins qui avaient trouvé un refuge à Lucera, le vainqueur irrité les livra au supplice.

Il est hors de doute que la majeure partie des Sarrasins, qui avaient survécu, continua de résider à Lucera, et il existe assez de renseignements positifs pour établir comme un fait ce que divers historiens n'ont donné que comme une conjecture. En effet, pendant la croisade de Charles d'Anjou devant Tunis,

nous trouvons Lucera révoltée de nouveau. C'est que la citadelle Sarrasine était redevenue l'asile de tous les proscrits à qui la haine ou la terreur refusait un asile dans le royaume. Ce sont eux qui paraissent avoir entraîné les Arabes. Du moins lorsqu'au printemps de l'année 1271 Charles d'Anjou parut avec son armée, lorsqu'il fit jouer toutes ses machines de guerre, les Musulmans de Lucera se montrèrent disposés à se rendre; mais les proscrits s'opposèrent à une capitulation qui les perdait et se défendirent avec le plus grand acharnement. Le roi instruit du mécontentement des Sarrasins, traita avec eux, et accepta leur soumission à condition que tous ceux qu'il appelait des transfuges et des chrétiens perdus lui seraient livrés et que les Arabes paieraient désormais double tribut et maintiendraient leur ville dans l'obéissance des magistrats royaux. Du reste il les traita avec douceur, releva celle de leurs tours qui avait le plus souffert et y fit graver l'inscription suivante: « L'an du Seigneur 1271, à la première lune de juillet, quatorzième indiction, Charles, roi de Sicile, fils du roi de France, fit faire cet ouvrage (1). »

Cette indulgence si persévérante a lieu de surprendre dans un homme comme Charles d'Anjou et d'après l'idée qu'on se fait généralement de son caractère. Mais ce n'est pas le seul point par lequel il se rapprocha de la politique des princes dont il avait usurpé l'héritage, et dans sa conduite avec les Sarrasins les intérêts de son ambition l'emportèrent sur le préjugé religieux. C'est ainsi qu'il se servit des milices arabes dans ses guerres contre l'empire Grec et qu'il les employa également contre les Siciliens révoltés à la suite des vêpres siciliennes, ayant soin de combler les vides faits par la guerre dans la population de Lucera au moyen de colons provençaux, moins hostiles aux Musulmans que les indigènes.

Après la mort de Charles d'Anjou, Charles II son fils et son successeur ne sortit de captivité qu'à la suite de longues négociations et se trouva engagé dans une guerre onéreuse que termina le traité d'Anagni (1295). On ignore si les Sarrasins prirent parti pour la maison d'Aragon; mais ce qui est certain, c'est que l'année même de ce traité, ou peu après, Charles II, jaloux de signaler sa piété et son dévouement pour la cour romaine, résolut de détruire dans ses États la secte mahométane; il rassembla un corps de troupes et en donna le commandement à Giovanni Pipino de Barletta, maître des comptes de la grande cour. Cette fois les Sarrasins n'avaient point de pitié à attendre. Ils se défendirent avec le courage du désespoir. Lucera fut emportée d'assaut, tous ceux qui furent pris les armes à la main furent égorgés, et le roi permit de tuer impunément quiconque ferait dans son royaume profession de l'islamisme; les autres reçurent le baptême; mais comme on les soupçonna de rester Musulmans dans le cœur, on leur appliqua l'épithète flétrissante de *Marrani*. La dépopulation de Lucera était complètement achevée en 1303, époque où Benoit XI, pendant son court pontificat, écrivit au roi de Sicile une lettre où il le

(1) Bzovius, *Annal ecclesiast.*, tome I.

félicitait d'avoir bien mérité de la foi orthodoxe par l'extermination des Sarrasins.

Dès lors le terrain qu'occupait la citadelle fut abandonné aux troupeaux et aux choucas. Pour effacer la dernière trace du séjour des infidèles, Lucera dût changer son nom en celui de Santa-Maria, parce que la victoire avait été obtenue le jour même de l'Assomption de la Vierge. Conformément au vœu de Pipino, Charles II fit élever une nouvelle cathédrale qu'il renferma dans l'enceinte de la ville et qu'il dota richement. Mais malgré les efforts du roi et du clergé, l'antique cité continua de s'appeler Lucera, et la forteresse des Sarrasins a gardé son nom comme elle a gardé ses ruines.

Pour nous, en recherchant péniblement à travers l'histoire de deux siècles les éléments de ce travail, nous avons été guidé non-seulement par le désir d'apporter ici quelques faits nouveaux, mais encore par cet attrait mélancolique qui s'attache toujours au souvenir des races éteintés quand elles se recommandent par le courage et par le malheur.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre de la première classe.

SAINT MARTIN ET LE CHRISTIANISME EN TOURAINE (1).

Membre d'une de ces sociétés désintéressées qui font la guerre à leurs dépens, et qui la font, ainsi que vous, non-seulement à l'ignorance et au mauvais goût, mais encore à cette indifférence trop commune pour les choses qui nous honorent le plus, me sera-t-il permis, au nom de l'Institut Historique, dont j'ai l'honneur de présider la seconde classe, de porter votre attention éclairée sur quelques manuscrits qu'il importe, je crois, de voir publier, puisqu'ils montrent sous un jour nouveau un des hommes dont la Touraine, dont la France et l'humanité tout entière peuvent s'énorgueillir. Ai-je besoin de nommer le sublime apôtre des Gaules, le soldat-évêque de Tours, saint Martin enfin, dont tout nous parle ici? *Lapides clamant!* Oui, tout, jusqu'à ces ruines au milieu desquelles nous sommes réunis, tout ici s'élève contre cette indifférence anti-nationale qui souvent va chercher si loin des héros, et qui dédaigne jusqu'à ceux qui nous ont apporté la civilisation et ces lumières, que notre ingratitude a trop souvent tournées contre eux.

Si la France fait moins aujourd'hui pour l'Afrique que saint Martin ne fit autrefois pour les Gaules, c'est que peut-être oublions-nous un peu trop ses exemples devant l'Arabe inculte et dur, mais grave et religieux.

La Gaule aussi était barbare. Presque partout où quelques courageux apôtres, les Gatien, les Denis, n'avaient pas pénétré, on la voyait abandonnée au

(1) Ce discours a été lu au mois d'octobre dernier, par notre savant collègue, au congrès scientifique de Tours qui en a voté l'impression. On nous saura gré de le donner ici.

paganisme ou à l'idolâtrie, et son sol en friche, aussi bien que ses mœurs, quand, vers 350, Martin, fils d'un officier supérieur de l'armée romaine où il servait aussi, nous apporte de l'Italie la lumière nouvelle dont il vient d'être illuminé. Il prêche l'Évangile, d'abord par ses exemples, et le prêche si bien que, par un hiver rigoureux, rencontrant à la porte d'Amiens un pauvre saisi de froid, il déchire en deux son manteau et il en couvre avec amour le pauvre, aux yeux de ses compagnons d'armes qui, le voyant entrer en ville avec son manteau écourté, poussent de grands éclats de rire. Mais les Amiénois, tout païens qu'ils sont, ne rient point ; ils admirent, et se voient contraints, bien mieux que par la force, à comprendre ce qu'est la foi chrétienne, cette fraternité universelle qui vient toucher leurs cœurs avant d'éclairer leurs esprits, et qui demain leur méritera le titre de *fils aînés de la Rome nouvelle*, c'est-à-dire de la civilisation.

Martin, qui ne combattra plus désormais nos ancêtres qu'avec le glaive de la parole, croit pouvoir sortir de l'état militaire après s'y être distingué, et prononce ces mots, depuis répétés par notre saint Pie IX : *Christi sum miles*, « Je suis soldat du Christ. »

Après bien des luttes et des fondations diverses, appelé enfin à l'évêché de Tours, saint Martin va jeter sur un de ces bords de la Loire, si sauvages alors, si riants aujourd'hui, il va, dis-je, jeter à une lieue de Tours, près des champs où s'élève à présent la colonie pieuse et agricole de Mettray, les fondements de Marmoutier, *majoris monasterii*.

C'est ce grand monastère qui, après avoir été l'admiration des siècles, le foyer de tant de lumière et d'une immense charité, l'arche sainte où, dans le débordement des barbares, se réfugiaient tant de hautes intelligences et tous les trésors de l'antiquité, n'offre plus aujourd'hui à nos yeux attristés, que des ruines.

Mais de ces ruines, comme de celles de l'abbaye *intra-muros*, dont vous apercevez d'ici les débris imposants ; de ces ruines, dis-je, sont sortis, pour les esprits studieux ou graves, d'impérissables souvenirs et d'inappréciables manuscrits recueillis dans nos bibliothèques. Celle de Tours en possède deux qui, dans nos pérégrinations, nous ont été signalés, il y a quatre ans, par M. l'abbé Bodin, traducteur d'Isaïe, curé de Saint-Symphorien, et l'un des membres distingués de cette assemblée.

Ces deux manuscrits sont l'histoire même : l'une, en français, de Marmoutier ; l'autre, en latin, de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours. On y voit comment la foi, le zèle et l'abnégation d'un pauvre prêtre et de quelques généreux disciples ont pu opérer tant de miracles, coloniser, moraliser et métamorphoser presque tout un grand peuple moins cultivé alors que ne le sont aujourd'hui nos Bédouins. Rien de plus intéressant surtout que l'empressement des populations à venir se précipiter sous le joug chrétien dont la douceur gagnait ceux que la force avait soumis. Voltaire aurait vu là et dans les cartulaires des deux

abbayes, que les vingt mille esclaves qu'il reproche à l'illustre Alcuin, abbé de Saint-Martin-de-Tours, d'avoir possédés, étaient vingt mille serfs, tous plus que volontaires, et que les candidats à l'honneur de servir saint Martin s'étaient si fort multipliés qu'on était obligé d'en refuser beaucoup.

Pendant trois vacances de la bibliothèque de Tours, où je ne cherchais d'abord qu'un manuscrit de Gerson, et où j'ai pu, grâce à d'obligeants conservateurs, travailler à loisir, j'ai lu presque en entier, avec un intérêt inexprimable, les deux manuscrits en question, surtout celui de dom Martène; si je me contente de les signaler à votre zèle éclairé, Messieurs, c'est que leur publication me demanderait des sacrifices de temps et de fortune auxquels je dois mettre des bornes.

Il est une autre publication que je regrette aussi de ne pouvoir entreprendre en ce moment, c'est celle du *Mystère de saint Martin*, où sont reproduits, en vers souvent barbares, mais parfois énergiques ou naïfs, tous les principaux faits de la vie du saint, à la fois courageux, tolérant et charitable; drame immense, qui fut représenté au XVIe siècle avec tant de solennité, et dont la popularité fut telle que le prédicateur Menot le citait en chaire, de la façon la plus originale, dans la cathédrale de Tours.

Ce drame, au reste, qui peint moins exactement saint Martin que les inconcevables bigarrures du siècle où il était représenté dans nos villes de France, a paru si curieux, comme monument historique, que M. le procureur-général Dupin et l'Académie des inscriptions n'ont pas dédaigné de s'en occuper, d'après les citations que nous en avons données, ainsi que du sermon de Menot, dans notre *Histoire comparée du Théâtre et des Mœurs en France* (1).

Si saint Martin est oublié en France, ce ne sont donc pas les monuments qui manquent pour rappeler son nom, ses vertus aux populations. A défaut encore de la biographie latine que vont lui consacrer nos savants voisins de la Belgique, dans le recueil des Bollandistes, qu'en vain Napoléon voulut faire achever, un modeste enfant de la Touraine, M. Cartier, a fait imprimer, il y a deux ans, en fort bon français, une *Vie de saint Martin*, qui serait populaire, si la popularité s'attachait aujourd'hui aux écrits les meilleurs.

Nous sommes loin du siècle où quelques pages de notre Grégoire de Tours sur son saint prédécesseur retentissaient dans l'Europe chrétienne; bien plus loin encore des temps où la trop courte apologie de notre saint, par Sulpice-Sévère, obtenait dans les trois parties du monde connu, c'est-à-dire dans toute la *Latinité*, un succès qui faisait écrire de Rome à l'auteur, par un de ses amis : « J'ai vu triompher tous les débitants de votre petit livre. » *Exultantes librarios vidi!*

« Parlez-nous gaulois ou latin, pourvu que vous parliez Martin, » MODO MARTINUM LOQUARIS, disait-on jadis à un prédicateur. Répéterons-nous que

(1) Pages 443 et suivantes. Paris, Hachette, in-8°.

les temps sont bien changés? Non, ne médisons pas de notre siècle. Si les bienfaiteurs de l'humanité, dont notre patrie peut être fière, ont été, dans des jours d'orage, renversés de leurs piédestaux ou stupidement mutilés dans nos cathédrales, leur souvenir du moins, le sentiment du beau, du bon, n'est pas détruit partout. Pour ne parler que du grand homme dont nous nous occupons, que de lieux en France, en Belgique et partout, sont restés sous l'invocation de saint Martin! Depuis la porte de Paris, qui a gardé son nom, jusqu'au fond de la Picardie, combien d'hôtelleries ont la prétention touchante (qu'indique leur enseigne) de l'avoir hébergé, la nuit du jour où Jésus-Christ lui apparut en songe sous les traits de son pauvre, engourdi par le froid!

Enfin, la faveur attachée à ce grand nom, qui mieux que moi, messieurs, doit la reconnaître? Est-ce à ma voix profane autant qu'obscure, disais-je, qu'il appartient de s'élever devant cette assemblée illustre? « Oui, m'a répondu une voix amie (celle du pieux et savant historiographe de Poitiers); *pourvu que tu parles Martin*, MODO MARTINUM LOQUARIS, tu seras entendu avec faveur. »

ONÉSIME LEROY.
Membre de la deuxième classe.

N. B. Nous apprenons que le plus important des deux manuscrits, l'histoire de Marmoutier, dont M. O. Leroy a donné, il y a trois ans, des extraits, va être publié par une Société savante.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

NOTE SUR LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG PUBLIÉS EN 1847.

La Société académique de Cherbourg, dont la fondation remonte à l'an 1755, a publié plusieurs volumes de mémoires scientifiques et littéraires, qui font honneur au zèle et aux talents de ses membres. Celui qui a paru cette année commence, après la *liste des membres* et les *statuts de la Société*, par un discours du directeur M. *Noël Agnès*, sous-préfet de Cherbourg, où l'histoire de l'Académie est analysée d'une manière intéressante.

Les notices biographiques sur M. *Pinel* et M. *Asselin* sont bien écrites et dans un bon esprit, et l'*Institut Historique* y trouverait des éléments pour ses travaux.

Le *coup d'œil sur La Hogue*, ce promontoire qui termine au nord-ouest le département de la Manche, renferme des notions curieuses, des observations justes et des histoires de sorciers fort singulières. M. *Digard de Lousta* a très-bien peint *la demoiselle de Gruchy* et *le chevalier des Landes* (1).

Il n'a pas aussi bien réussi dans sa dissertation sur *le beau*. La *raison géné-*

(1) Cette dernière légende, racontée en vers, montre encore moins bien le talent poétique de l'auteur que *les Visions d'un poëte*, petit volume dont nous avons été charmé.

rale, le *goût particulier*, *l'autorité de tel ou tel peuple* forment une division très-nette au premier aspect, mais beaucoup moins exacte qu'on ne le suppose. Et contre la raison générale, il y a de très-fortes objections que l'auteur paraît n'avoir pas remarquées. Le *sens commun* est une chose bien différente de ce *suffrage universel* que l'on semble invoquer. Dieu a donné à chacun de nous un *sentiment du vrai et du beau* qui trompe rarement et auquel on peut très-bien se fier quand il se trouve d'accord avec celui des hommes qu'on voit autour de soi. Nous applaudissons d'ailleurs aux réflexions de l'auteur sur l'influence des *croyances religieuses*. La foi produit le beau.

Le *Voyage géologique à Carentan* par M. *Lechanteur de Pontaumont* fournit des renseignements précieux pour les amateurs de géologie. C'est avec ces observations particulières, faites en divers lieux et par des savants de diverses classes, que l'on parviendra à former un corps de doctrine. Il ne faut pas oublier que les *six jours* de la création pourraient bien n'avoir chacun que *vingt-quatre heures*. Le contraire n'est pas prouvé, et certaines découvertes récentes favorisent le texte de Moïse.

La dissertation de M. *Couppey* sur la *preuve judiciaire au moyen-âge en Normandie*, est un travail consciencieux, plein de sens et d'érudition. On y voit que nos ancêtres étaient moins superstitieux et moins ridicules que certaines gens ne le disent, quand il est question du *jugement de Dieu*, de ces combats ou de ces épreuves, qui n'étaient jamais employés que dans les *cas obscurs*. Le *jury* même, ce jury de douze personnes *preudes et créables du voisiné* n'était consulté que dans les *cas douteux*.

Nous avons lu avec intérêt *les Derniers Girondins*, de M. *Lesdos*, et nous avons été touché des sentiments moraux et religieux exprimés par l'auteur à l'occasion de la froide incrédulité qui se montre dans ces singuliers personnages. Mais, en vérité, on se demande ce qu'il y a de grandeur et de dignité dans de tels hommes. Sans doute on y trouve de l'énergie. Mais cette force qui n'a pas de règle peut devenir de la fureur, et la Société n'a besoin ni de *montagnards* ni de *girondins* de cette espèce.

M. Joseph *Ménant* a pris beaucoup de peine pour analyser les *Lois de Manou* sur *l'Organisation de la famille*. Mais nous sommes loin de partager l'admiration que semblent lui inspirer ces institutions ou du moins quelques-unes d'entr'elles. Nous ne comprenons pas comment « malgré cette enfance éter- « nelle, ainsi que dit l'auteur, dans laquelle l'Inde a été plongée, on conçoit « qu'elle a dû être une des plus grandes nations de la terre. » La grandeur des nations est dans leur virilité, dans le développement des instincts et des facultés naturelles, du bonheur social et de la liberté. Or, les superstitions, la distinction des castes, l'assujétissement et l'esclavage de la femme sont des obstacles insurmontables à tout perfectionnement. La foi est nécessaire, mais *la foi doit être raisonnable*; et le *panthéisme* et la *métempsycose* ne le sont pas.

M. le vicomte Théod. du *Moncel* a composé une *Théorie de la perspective ap-*

parente, que nous n'entreprenons pas d'analyser, non plus que les notes de M. *Lemonnier sur quelques propriétés de la suite des nombres impairs*. Les exposés nous ont paru assez obscurs. Est-ce la faute de notre intelligence ou celle de leur style?

Quant aux *Murmures* de M. *Frigoult*, je ne veux pas les analyser; je voudrais les citer tous. Ce sont des murmures qui méritent des applaudissements: de beaux vers et de sages pensées.

J'apprends avec plaisir, par un rapport de M. *Lechanteur de Pontaumont*, que la maison où naquit M. de *Beauvais*, Evêque de Senez, est située *rue du Nord*, nº 1, et, quand j'irai à Cherbourg, je la visiterai.

En lisant les *Observations* si claires et si justes de M. Le Jolis sur quelques *plantes rares* des environs de Cherbourg, j'ai regretté de n'être pas plus habile botaniste.

Un mot suffira pour exprimer mon opinion relative à la notice sur *la Littérature espagnole* par M. *Lechanteur de Pontaumont* : je l'ai lue aux auditeurs de mon cours de littérature.

La *Notice sur la Corse* par M. *Laimant*, est trop courte.

Quant aux *Considérations sur l'état de l'esprit humain chez les Hébreux*, que l'auteur dit avoir tirées de la Genèse, elles prouvent une grande précipitation et une grande préoccupation. Les erreurs y sont nombreuses et les appréciations d'une témérité incroyable. Tandis que toutes les matières que l'écrivain aborde ont été traitées, discutées, éclaircies par des savants du premier ordre, il semblerait que personne ne s'en est occupé et que lui seul a pu juger de l'état de la civilisation à cette époque *reculée*. Nous supposons que c'est un jeune homme. Il est plein d'esprit, mais il a besoin d'étudier, de réfléchir, de méditer. Dans dix ans, ses idées auront bien changé.

M. *Delachapelle* a fait insérer un *Catalogue des graminées* des environs de *Cherbourg*, dont nous ne sommes pas à portée d'apprécier l'exactitude, et un *Discours pour la distribution des prix*, dont les doctrines nous semblent très-sages, en même temps que leur expression élégante.

Tunis et ses environs ont bien inspiré M. de *Barmon ;* mais il nous semble trop crédule pour les traditions musulmanes.

Le volume est terminé par les *Notes statistiques sur la population de Cherbourg*, où M. *Noël Agnès*, autrefois maire, maintenant sous-préfet, et de plus directeur de la *Société académique*, a montré qu'il était digne de ces trois titres par la justesse, l'étendue et la profondeur de ses observations. Nous lui ferons pourtant un petit reproche; c'est d'avoir altéré le nom d'un homme qu'il estime, M. l'abbé *Régnet*, dont il a fait *Régnier*. Mais c'est aussi une occasion de relever le zèle, la prudence et l'activité avec lesquels il a secondé les entreprises de cet infatigable ecclésiastique.

En total, les mémoires de la *Société royale académique de Cherbourg* sont fort intéressants.

L'abbé AUGER.
Membre de la 3ᵉ classe.

DOCUMENTS HISTORIQUES, CURIEUX ET INÉDITS.

MÉMOIRE DU ROY

POUR SERUIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DE PUYSEGUR, BRIGADIER DANS LES ARMÉES DE SA MAIESTÉ, LIEUTENANT COLONEL DE SON RÉGIMENT, ALLANT PAR SES ORDRES A BRUXELLES.

Lorsque le Roy a preferé le Testament du feu Roy d'Espagne a l'execution du traité de partage, la principale veuë de Sa Majesté a esté d'asseurer la paix qu'il estoit jmpossible de conseruer en Europe en suiuant les mesures prises auec le Roy d'Angleterre et auec les Estats generaux pour la maintenir. Il y auoit lieu de croire que ces deux puissances aiant témoigné le desir qu'elles auoient de preuenir la guerre, entrevoient aussi dans les nouuelles mesures que Sa Majesté estoit obligée de prendre pour cet effect. On a veu cependant depuis l'acceptation du Testament que les Hollandois ont non seulement differé de reconnoistre le Roy d'Espagne en cette qualité, mais encore qu'ils employent toute sorte de moyens pour former s'il est possible de nouuelles ligues aussi fortes que la derniere faite contre Sa Majesté dans la guerre terminée par la Paix de Ryswick.

Le Roy d'Angleterre peu content d'un Parlement toujours oposé a ses volontez, occupé sans cesse a borner l'autorité de ce Prince, vient de le casser esperant trouuer dans une nouuelle assemblée plus de disposition a luy donner les moyens de recommancer vne guerre qu'il regarde comme l'vnique moyen de se rendre plus considerable et de se tirer de la dependance ou ses suiets semblent le tenir depuis la Paix. Toutefois il a parû jusqu'a present que la nation angloise éclairée sur ses propres jnterests, peu sensible aux veuës particulieres du Roy son Maistre, craignoit de trouuer dans une nouuelle guerre la ruine de son commerce et par conséquent celle de l'Estat, on jugeoit donc que les soins du Roy d'Angleterre pour auoir des deputez fauorables dans le Parlement prochain seraient jnutiles, que la nation s'estant déclarée pour le Testament preferablement au traité de partage, seroit bien éloignée de regarder l'acceptation du Roy comme un suiet de rupture et rien ne paroissoit plus conforme au veritable desir que Sa Majesté a touiours eu de conseruer le repos public, que d'atendre tranquilement que les Holandois revenus d'un premier ressentiment qu'on auoit pris soin de leur jnspirer fissent les démarches conuenables pour asseurer une paix longue et solide telle que leur Republique doit la desirer pour leurs propres jnterests, on peut dire que le Roy n'a rien oublié pour les engager a faire ces demarches : non seulement Sa Maiesté leur a fait donner part de la resolution quelle auoit prise auant que de la declarer, aussitost quelle a esté publique, Elle a bien voulu les en informer encore par une de ses lettres. Son ambassadeur y a joint les asseurances les plus fortes de l'affection de Sa Maiesté pour Eux, du desir

quelle auoit de mainteuir l'union restablie par les derniers Traitez de paix confirmée depuis par ceux d'alliance. Enfin Sa Majesté leur a fait proposer d'en prendre de nouuelles. On leur a demandé de sa part qu'elles asseurances Ils desiroient pour l'aduenir. On leur a dit que Sa Majesté donneroit toutes celles qu'on luy demanderoit pourueu qu'Elles fussent justes et raisonnables. Que si les Estats craignoient quelle n'jntroduisit ses troupes dans les places d'Espagne, Elle s'engageroit a ne les faire jamais entrer dans ces places, qu'elle seroit contente que la garde en fut confiée aux troupes Espagnoles qui seules sont en droit de les conseruer pour le Roy leur Maistre. Ce Prince en mesme temps a donné part aux Estats generaux de son aduenement a la couronne d'Espagne. Il leur a escrit et sa lettre a esté rendue par le sieur de Quiros son ambassadeur à la Haye.

Tant d'auances faites dans la seule veue de la paix ont esté jnutiles. La puissance du Roy connuë de toutes parts empesche qu'on ne les attribue a l'embarras de soutenir vne nouuelle guerre, mais si l'on pouuoit douter des forces et de la moderation de Sa Majesté, on croiroit aisement par la conduite quelle a tenue et par celle des Holandois quelle craint la guerre, et que les Estats generaux la regardent au contraire comme vne occasion d'estendre leur puissance et de faire des conquestes dans les pais voisins, car enfin bien loin de respondre aux auances faites par Sa Majesté, ils n'ont cessé de negocier dans les cours estrangeres, on ne parle en Holande que de preparatifs de guerre, d'armer des vaisseaux, d'augmenter les troupes. Les officiers de celles que les Estats generaux ont en garnison dans les places des Pays Bas Catholiques font actuellement leurs reevuës ou dans ces mesmes places ou dans les pais dependans du Roy d'Espagne. Enfin tout est en mouuement en Holande et toutes choses paroissent disposées a la guerre dans le temps mesme que l'Empereur fait marcher ses troupes sans aucune espérance vraysemblable de succez, soit qu'il les enuoye en Italie, soit qu'il les fasse auancer sur les bords du Rhin. Il faut donc conclurre qu'il est persuadé que le Roy d'Angleterre et les Estats generaux apuyeront ses interests. Ils ne peuuent luy donner aucun secours du costé d'Italie, par consequent leur dessein doit estre de faire vne diuersion des forces du Roy et de celles du Roy d'Espagne du costé des Pais Bas, de s'emparer des principales places de ces Prouinces, d'apuier peut estre les pretentions de l'Empereur sur quelques vnes, ou d'ayder a l'Electeur Palatin a s'en emparer, Ils peuuent aisement y reussir si le Roy n'aporte jncessamment les précautions necessaires a la seureté des Pais Bas. Les Estats generaux connoissant la foiblesse des Espagnols, le mauuais estat de leurs troupes, celles de Holande en garnison dans les places du Roy catholique y sont les plus fortes.

Sa Maiesté a connu d'abord l'jmportance dont il estoit de les faire sortir, mais persuadée que les Holandais desireroient la Paix, jnformée d'ailleurs des dispositions de la nation angloise, elle a jugé jusqu'a present que le bien

public demandoit quelle suspendit l'allarme quelle causeroit egalement aux deux nations en obligeant les Holandois a se retirer, il paroissoit necessaire datendre la tenue du parlement d'Angleterre sans donner aucun nouueau suiet d'jnquietude et que les choses estant en cet estat il seroit difficile au Roy de la grande Bretagne d'engager la nation angloise a la guerre.

Ce fut sur ce fondement que lors que le Marquis de Bedmar vint au mois de novembre dernier rendre compte au Roy de la part de l'Electeur de Bâuiere de l'estat ou toutes choses estoient alors dans les Païs Bas espagnols, Sa Maiesté se contenta de luy dire que toutes les fois que ce Prince auroit besoin de ses troupes il n'auroit qu'a le faire sauoir qu'elles marcheroient aussi tost a ses ordres et qu'elles se retireroient lors que leur assistance luy deuiendroit jnutile.

Il estoit difficile de prendre la mesme confiance en un Prince de l'Empire gouuerneur des Païs Bas qu'en un Espagnol naturel zelé pour le service de son Roy et pour le bien de sa patrie tel que le Marquis de Bedmar, ainsi Sa Maiesté luy dit que sur l'auis qu'il donneroit ces Troupes marcheroient lors qu'il le croiroit necessaire aussi bien qu'a la demande de l'Electeur de Bauiere.

Le Marquis de Bedmar content des demonstrations que l'Electeur auoit données de son attachement et de sa joye sur la premiere nouuelle de l'acceptation du Testament, asseura le Roy que ce Prince continueroit a satisfaire a ses engagemens avec l'Espagne. En effet il a parû depuis qu'il aportoit tous ses soins à la conseruation des Païs Bas. Le principal suiet de crainte estoit pour les Villes de Luxembourg et de Namur. Les garnisons Holandoises sont encore superieures en nombre et en qualité dans l'une et dans l'autre de ces places. Les Troupes de l'Electeur Palatin estant voisines de la premiere, le Marquis de Bedmar crût qu'il estoit necessaire que le Roy fit auancer les siennes à Rodemaqueren en sorte qu'elles fussent en estat d'entrer dans Luxembourg aussi tost que la necessité le demanderoit. Sa Maiesté jugeant de l'esclat que feroit cette marche et le séjour de ses Troupes aux enuirons d'vn lieu ouuert aima mieux les distribuer a Thionuille et a Longwy. En mesme temps Elle enuoya le sieur Albergottj a Metz pour les commander si elles estoient obligées de marcher. Et comme cet aduis auoit esté donné secretement par le Marquis de Bedmar, Sa Maiesté ne voulant pas le commettre fit auertir ensuite l'Electeur de Bauiere par l'ambassadeur d'Espagne auprez d'Elle de la resolution quelle auoit prise, l'Electeur continuant de marquer le mesme zele enuoya de son costé vn Régiment de Dragons a Luxembourg. Il donna les ordres pour former dans la prouince deux bataillons de Milice de celle qui auoit seruy pendant que ce duché estoit sous l'obéissance de Sa Majesté, mais jusqu'a present ces Bataillons ne sont point formez, quand mesme ils le seroient le Marquis de Bedmar aduouë que les Holandois conserueroient toujours la superiorité, que leur Infanterie est

beaucoup meilleure que celle d'Espagne composée en partie de Caualerie demontée. Il paroist enfin par ses lettres qu'il aprehende l'vsage que les olandois pourroient faire de la facilité qu'ils ont d'jntroduire de nouuelles Troupes soit de Holande, soit de l'Electeur Palatin par celles des portes de cette Ville dont ils sont les Maistres. Namur moins exposé que Luxembourg par un plus grand esloignement des puissances suspectes se trouuoit dans vn égal danger par la superiorité des Troupes Holandoises.

Le gouverneur a remedié a ce peril autant quil a pû le faire en donnant aux seuls Espagnols la garde du Chasteau et celle de tous les postes d'entre Sambre et Meuze. Le Marquis de Bedmar craignoit aussi pour Nieuport, mais sa principale aprehension est pour les places du duché de Gueldres. Il n'y a point a la verité de troupes Holandoises dans ces places, mais celles d'Espagne y sont foibles et en petit nombre. Le sieur de Puysegur verra par l'estat joint a ce memoire que les deux regimens qui sont dans cette prouince ne montent qua 686 hommes. Les places sont d'ailleurs depourueuës de toutes choses necessaires a leur deffence, et le Marquis de Bedmar marque dans une de ces dernieres lettres que le seul ordre qu'il ayt donné a esté de mettre quelques palissades a ces places, que non seulement les fonds manquent pour de plus grandes reparations mais quil auroit crû dangereux de les faire et d'exciter par ces precautions la défiance et la jalousie des Estats generaux.

Cette crainte pour les places du Duché de Gueldres est juste, mesme elle est d'autant mieux fondée que ces places sont en péril, quand mesme les Holandois persuadez quil ne leur conuient pas de commancer la guerre, laisseront a d'autres Princes à faire les premiers actes d'hostilité, car il seroit facile aux Electeurs de Brandebourg et Palatin d'y faire marcher leurs Troupes du pais de Cleues et de Juliers et de se rendre Maistres de ces places au nom de l'Empereur. Il s'agit donc de remedier a cet jnconuenient dificile a prevenir a cause de l'esloignement des Troupes du Roy.

L'Electeur de Bauiere offre d'y enuoyer les siennes, il a escrit a l'ambassadeur d'Espagne de le proposer a Sa Majesté. Cette offre a la verité a paru d'abord tres dangereuse. Il faudroit estre plus asseuré de la sincerité des jntentions de ce Prince pour juger s'jl veut effectiuement conseruer au Roy d'Espagne les places du païs de Gueldres ou s'en emparer luy mesme, soit en consequence de quelque traité auec le Roy d'Angleterre et auec les Estats generaux, soit dans la veuë d'auoir vn gage pour le payement des sommes qu'il pretend luy estre deuës par la couronne d'Espagne.

Si l'on examine la conduite qu'il a tenuë depuis l'acceptation que le Roy a faite du Testament du feu Roy catolique plusieurs circonstances marquent sa bonne foy et son attachement aux jnterests de l'Espagne, plusieurs aussi donnent lieu d'en douter.

Les premieres sont l'empressement qu'il a fait paroistre a reconnoistre le

nouueau Roy, les demonstrations publiques qu'il a données de sa joye, le soin d'jnformer le Roy de l'estat de toutes choses, le choix qu'il a fait du Marquis de Bedmar comme le mieux jnstruit des affaires pour l'envoyer en rendre compte a Sa Majesté, la soumission qu'il a temoignée pour ses aduis et pour les ordres quil receuroit de sa part. On peut y ajouter encore deux autres circonstances. L'une que le Resident de l'Empereur s'estant plaint a luy de son empressement a reconnoistre le Roy d'Espagne, et l'ayant solicité fortement de faire plus d'atention aux jnterests de l'Empereur, Il respondit a ce Resident quil ne pouuait tenir une autre conduite et quil conseilloit a l'Empereur de prendre des partys plus conformes au maintien du repos public.

L'autre circonstance a remarquer est que les Estats generaux auoient accoutumé de faire acheter tous les ans dans les Pais Bas Espagnols plusieurs des prouisions necessaires pour la garnison de Mastrik. Lors quils ont fait demander a l'Electeur la permission de faire sortir celles qu'on auoit achepté pour eux cette année, ce Prince la refusé. Il a dit qu'il ne pouuoit laccorder pendant que les Holandois hesitoient encore a reconnoistre le Roy d'Espagne legitime souverain des Pays Bas. Ce refus a esté viuement reproché par le Roy d'Angleterre a l'Enuoyé de l'Electeur de Bauiere a Londres. On ne sçait pas bien la responce qu'il a faite. Mais certainement elle n'a pas esté ferme et le Roy d'Angleterre en paroissant content, la facilité que l'Electeur de Bauiere a trouué a l'apaiser, peut estre regardée comme vne des raisons quil y auroit de douter de sa bonne foy, car il reuient d'ailleurs a Sa Majesté que ce Prince est dans un commerce tres vif et tres estroit auec le Roy de la Grande Bretagne, quil luy depesche de frequens courriers, quil luy escrit de sa main et que le sieur Meyer son enuoyé traite directement auec le Roy d'Angleterre. Quelques auis portent que desja il y auoit un plan dressé entre eux, mais les particularitez en sont encore jgnorées. On peut seulement en juger par la connoissance des choses que l'Electeur de Bauiere desire le plus et que les deux puissances souhaitent de luy procurer. Sa principale veuë est d'obtenir le gouuernement perpetuel des Pais Bas, mais non de la maniere dont il en jouit presentement, auec vn Conseil et auec des Ministres dont l'jnspection borne son autorité. Il veut gouuerner souuerainement et ne rendre compte a personne de ce quil croira deuoir faire pour le bien des Pais Bas. Il veut que les sommes quil pretend luy estre deuës par la Couronne d'Espagne luy soient ponctuellement payées, et toutes les apparences sont que le Roy d'Angleterre et les Estats generaux apuyent fortement ce projet. On ne s'en est point encore expliqué de leur part, mais plusieurs aduis font juger que c'est en ces conditions que consiste la seureté que les Holandois demandent pour leur Barriere. Il paroist aussi quils ont eu dessein de proposer que les villes d'Ostende et de Nieuport fussent ceddées à l'Angleterre.

Cette jncertitude des sentimens de l'Electeur de Bauiere, la lenteur de la

Republique d'Holande a s'expliquer, les diligences qu'Elle fait cependant pour former des alliances, les amas de grains et de prouisions dans les places de la Meuze, le bruit de la guerre respandu dans toutes les villes de Holande, la diminution des actions des Indes, toutes ces raisons enfin ont fait juger au Roy quil n'y auoit pas de temps a perdre pour preuenir les surprises, et que pour conseruer au Roy d'Espagne les Païs Bas, il falloit des a present le rendre le Maistre dans les principales places. Ainsi Sa Maiesté enuoye le Marechal de Bouflers dans son gouuernement de Flandres. Elle veut quil soit a portée de faire faire aux troupes quelle aura sur la frontiere les mouuemens necessaires pour la conseruation des places du Roy Catolique, et comme ils doiuent estre concertez auec l'Electeur de Bauiere, Elle enuoye pour cet effect à Bruxelles le sieur de Puysegur Brigadier dans ses armées et Lieutenant Colonel de son Regiment. Elle connoist sa sagesse, sa capacité, et son zele pour son seruice, et elle est persuadée que personne ne peut s'aquiter mieux que luy de cette jmportante commission. Elle veut quil fasse connoitre a l'Electeur de Bauiere la satisfaction qu'Elle a de la conduite quil a tenue depuis quil a sceu la resolution que Sa Maiesté a prise au suiet du testament du feu Roy d'Espagne, qu'Elle est persuadée de son zele, et quElle sera bien aise de luy donner des marques de son attention aux veritables jnterests de ce Prince et de sa maison.

Apres ces discours generaux le sieur de Puysegur expliquera le suiet de son voyage. Il conciste en deux points.

Le premier est la responce a faire a l'Electeur sur loffre quil a faite de ses Troupes pour garder les places du pays de Gueldres. Cette proposition est certainement captieuse et les discours du Comte de Monasterol Enuoyé de l'Electeur de Bauiere auprez du Roy rendent les jntentions de ce Prince tres suspectes sur ce suiet. Monasterol arriué jmmediatement apres la mort du Roy d'Espagne proposoit de la part de l'Electeur son Maistre de prendre des liaisons auec Sa Majesté. On luy remit vn projet de Traité, la Copie en sera jointe a ce Memoire. Il retourna a Bruxelles. Il fit voir le proiet à l'Electeur, Il est reuenu depuis quelques jours, Il dit que ce Prince aprouue le projet que le Roy ne peut prendre d'engagement plus fort pour luy mesme, Mais qu'aussi on doit considerer que l'Electeur de Bauiere traitant auec Sa Majesté vniquement pour les jnterests du Roy d'Espagne s'expose au ressentiment de l'Empereur, que ce Prince ruinera la Bauiere auant quil y ayt vn seul corps de Troupes pour la defendre. Qu'il faut donc que le Roy Catolique promette vn dedommagement asseuré des pertes que l'Electeur souffrira pour les jnterests de la Couronne d'Espagne.

On luy respond que l'Electeur de Bauiere demeurant gouuerneur des Pays Bas Espagnols est regardé comme attaché au Roy d'Espagne par consequent aussi contraire aux jnterests de l'Empereur que s'Il estoit actuellement engagé par vn traité auec Sa Maiesté. Quil ne doit donc atendre aucun me-

nagement pour la Bauiere Et que son alliance auec le Roy luy aporteroit des auantages considerables sans l'exposer a d'autres pertes que celle que l'Estat ou Il se trouue luy peut attirer.

Le Comte de Monasterol ne replique a ces raisons que par des jnstances reiterées pour obtenir que le Roy d'Espagne luy promette vn dedommagement, on la pressé d'expliquer quel est ce dedommagement quil peut pretendre. Il a dit quil faudroit que le Roy Catolique luy assignast quelque Prouince des Pais Bas dont Il receuroit les reuenus si l'Electorat de Bauiere estoit ruiné.

Cette proposition faite en mesme temps que celle d'enuoyer des Troupes Bauaroises dans les places du Duché de Gueldres donnent de grands soubçons des desseins de l'Electeur sur cette prouince. Cependant la constitution des affaires est telle quil ne faut pas luy temoigner la moindre déffiance sur ce suiet. Les places du Duché de Gueldres dans le mauuais Estat ou Elles sont seront bien tost enleuées ou par les Holandois ou par l'Electeur de Brandebourg ou par l'Electeur Palatin. Il n'y a pas vne de ces trois puissances qui ne soit plus dangereuse pour le reste des Pays Bas que l'Electeur de Bauiere; si l'on permet a ce Prince d'enuoyer ses Troupes, ce consentement produira trois bons effects. Le premier d'empescher que les deux autres Electeurs ny les Holandois ne fassent des conquestes dans les Estats du Roy catolique. Le second d'engager encore dauantage l'Electeur de Bauiere par la confiance qu'on luy témoignera. Le 3e enfin sera de connoistre a fonds ses veritables jntentions. Si elles sont mauuaises Il est certain qu'il en poutra couster une Prouince au Roy d'Espagne, Mais Elle luy seroit enleuée par d'autres Puissances dont il seroit plus difficile de la retirer, Et les mauuaises jntentions de l'Electeur de Bauiere estant une fois cognues Il ne seroit pas dificile ensuite de le chasser des Pais Bas.

En refusant l'offre qu'il fait, Il est certain que c'est marquer vne telle defiance de sa bonne foy qu'il seroit jmpossible ensuite de luy donner aucune communication des projets quil y auroit a former et a suiure.

Il est cependant necessaire quil entre dans celuy que le sieur de Puisegur luy communiquera et qui fait le second point du sujet de son voyage. Il reprendra toutes les raisons que Sa Maiesté a de se plaindre de la conduite des Holandois et de celles quelle a de soubçonner leurs jntentions. Il fera voir a l'Electeur que la conseruation des Pais Bas depend de ne pas laisser plus longtemps les troupes holandoises les plus fortes dans les places du Roy d'Espagne, que sa Maiesté aiant les pouuoirs necessaires pour comander au nom du Roy son petit fils, pretend s'en servir pour la conservation des Estats qui luy apartiennent, Elle luy a ordonné de faire connoistre a l'Electeur que le danger est pressant, Et comme Il n'y a point de temps a perdre, qu'il faut conuenir d'vn jour pour faire entrer les troupes du Roy dans les places des Pais Bas ou Il y a garnison holandoise, que le Ma-

reschal de Bouflers a sous son commandement toutes les Troupes necessaires pour cet effect. Que le sieur de Puisegur a ordre de luy faire sçauoir jncessament les dispositions dont Il sera conuenu auec l'Electeur de Bauiere, que l'jntention du Roy n'est point d'vser de violence ny de faire aucun acte d'hostilité, que Sa Maiesté veut seulement faire entrer ses Troupes dans les places d'Espagne afin d'apuyer les garnisons Espagnoles et de les rendre superieures aux Troupes Holandoises, Quelle ne pretend pas qu'on fasse sortir ces dernieres sur le champ, qu'on leur donnera le temps de receuoir des ordres de leurs Maistres et de se preparer a sortir. Mais le sieur de Puysegur obseruera de presser l'Electeur de Bauiere de conuenir de ces dispositions. Il luy dira que ses ordres sont precis dauertir jncessamment le Mareschal de Boufiers. En effet si ce Prince a de mauuaises jntentions Il ne faut pas luy laisser le temps de les executer ny de former des embarras aux résolutions de Sa Majesté.

Elle a esté ponctuellement jnformée par le Marquis de Bedmar de ce qui s'est passé depuis son retour a Bruxelles et de l'Estat des affaires dans les Pays Bas. Comme ses jntentions sont bonnes, le sieur de Puisegur peut prendre confiance en luy, Il doit cependant sçauoir que l'Electeur de Bauiere regarde Bedmar comme son Ennemy, Et que ce dernier est persuadé que si l'Electeur sortoit des Pays Bas Il en auroit le gouuernement.

Sur ce fondement vne confiance trop marquée et trop publique auec le Marquis de Bedmar feroit beaucoup de peine a l'Electeur de Bauiere, ainsi le sieur de Puisegur aura sur ce suiet les mesnagemens dont le Marquis de Bedmar conuiendra luy mesme auec luy. Il l'asseurera cependant de l'estime de Sa Maiesté, de la confiance quelle prend en son zele et de la satisfaction qu'elle a de son exactitude a luy rendre compte de toutes choses.

Il est en mesme temps de la prudence du sieur de Puisegur estant jnformé des veuës particulieres du Marquis de Bedmar de distinguer dans ce quil dira sur l'Electeur de Bauiere les motifs qui le feront parler et si son jnterest n'a point de part a ce quil auancera.

Si l'Electeur de Bauiere parle au sieur de Puisegur du projet de Traité remis au comte de Monasterol, Il respondra que le sieur de Monasterol estant chargé de cette negociation le Roy ne luy a point donné d'ordre sur ce suiet, quil sçait seulement que Sa Majesté est disposée a luy donner en toutes occasions des marques de l'estime quelle fait de sa personne et de son affection pour la maison de Bauiere.

Fait a Versailles le 19e jour de januier 1701.

Signé LOUIS. (Plus bas) COLBERT.

Je soussigné affirme que cette copie est conforme à l'original déposé dans les archives de la famille Chastenet Puysegur à laquelle je suis allié.

Le comte LE PELETIER-D'AUNAY.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1847.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 1er décembre 1847. M. Buchet de Cublize, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. On communique à la classe une lettre de M. d'Aussy, membre correspondant, à Saint-Jean-d'Angély, par laquelle il envoie un mémoire sur le casque de Ganelon et sur différentes questions d'hydrologie. La classe charge M. le secrétaire de l'examiner. Les livres offerts à la classe sont : *Histoire de la Belgique*, par M. de Vromont; *l'Echelle catholique*, par M. l'abbé Auger (rapporteur : M. Buchet de Cublize); *Storia del Piemonte* (*Histoire du Piémont*), par M. Casalis (rapporteur : M. l'abbé Badiche); *Examen des assertions contenues dans un opuscule intitulé : Sur la publication des monuments de la géographie*, par M. le vicomte de Santarem. L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau de la classe pour l'année 1848. On procède à l'élection par le scrutin secret. MM. le vicomte de Santarem, général d'Artois et H. Prat sont élus président, vice-président et vice-président adjoint de la classe. MM. Buchet de Cublize et Rozière ont été réélus secrétaire et secrétaire adjoint. M. Frissard monte à la tribune pour continuer à lire son étude sur l'*Histoire des Girondins*, de M. de Lamartine. La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 8 décembre, sous la présidence de M. Delsart. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts sont : *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et arts, du département de l'Eure*; *Bulletin spécial de l'institutrice; Journal Euganeen* (*Giornale Euganeo*) *de Padoue*. On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'année 1848. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : sont élus, M. le comte Le Peletier d'Aulnay, président; M. Delsart, vice-président, et M. Emile Deschamps, vice-président adjoint. M. Jules Barbier est élu secrétaire, et M. Fontaine, secrétaire adjoint. M. Frissard monte à la tribune pour terminer la lecture de son travail sur les *Girondins*. Après cette lecture, plusieurs membres réclament la parole. M. Buchet de Cublize demande que la discussion soit renvoyée à la prochaine séance. « La discussion qui va s'établir dit-il, doit être traitée avec la gravité qui convient à une société qui, comme celle-ci, s'occupe principalement d'études historiques. » Il ne voudrait pas aborder ce grave sujet sans y être suffisamment préparé; il apportera des documents pour rétablir des faits qui ne lui paraissent pas avoir été présentés ni appréciés comme ils devraient l'être. M. Masson s'oppose au renvoi demandé; il ne croit pas qu'il soit possible d'entrer dans l'appréciation des faits sans s'exposer

à des discussions irritantes ; il pense que la discussion doit porter plutôt sur la forme que sur le fond. M. l'abbé Auger ne pense pas que la discussion puisse être restreinte dans des limites aussi étroites ; mais il craint qu'en appréciant certains faits, elle n'entre dans le domaine de la politique, qui est interdite à l'assemblée. M. le président fait observer qu'il n'appartient à aucun membre d'assigner d'avance des bornes à la discussion, que son devoir est de maintenir la liberté des opinions, sauf à rappeler à la question celui qui s'en écarterait. M. Buchet de Cublize insiste pour que la discussion ait lieu sur le fond. M. Frissard déclare qu'en communiquant son travail à ses collègues, son intention a été de connaître leur opinion, et que dans ce but il appelle la discussion la plus large. L'assemblée décide que la discussion s'ouvrira immédiatement. M. N. de Berty a la parole. Il ne s'arrête pas sur la partie politique, mais il critique la partie littéraire ; il regrette que M. Frissard n'ait pas insisté sur la manière d'écrire l'histoire, sur le devoir de l'écrivain qui entreprend cette noble tâche ; il croit que l'auteur des *Girondins* a trop sacrifié au désir de plaire à ses lecteurs. M. de Berty, après avoir critiqué en détail le style de l'auteur des *Girondins*, demande que le travail de M. Frissard soit renvoyé au comité du journal. M. le secrétaire donne lecture d'une note écrite par M. Huillard-Bréholles contre le mémoire de M. Frissard, qui, suivant lui, a fait le procès à la révolution française plus encore qu'à l'ouvrage de M. de Lamartine. Rappeler seulement les excès, sans indiquer les bienfaits et les grands résultats, est une argumentation qui peut blesser un grand nombre de nos collègues et qui ne saurait rester sans réponse. Après la lecture de cette note, M. Marcellin demande la parole pour s'inscrire aussi contre le travail de M. Frissard, en présentant un mémoire écrit. Le renvoi de la discussion à la prochaine séance est prononcé.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. l'abbé Badiche, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : la *Revue du droit français*, par MM. Fœlix et Vallette ; le *Journal de médecine et de chirurgie*, par M. Championnière ; *Annali universali di statistica* (*Annales universelles de statistique de Milan*). MM. l'abbé Auger et Alix présentent comme candidat M. l'abbé Sabatier, chanoine de Montpellier. M. le président nomme une commission, composée de MM. l'abbé Auger, l'abbé Maurette et B. Jullien, pour vérifier les titres du candidat. La classe procède ensuite au renouvellement de son bureau pour 1848. On procède à l'élection par le scrutin. MM. N. de Berty, Masson et docteur Josat sont élus président, vice-président et vice-président adjoint de la classe. M. Foulon est élu secrétaire, et M. Favrot secrétaire adjoint. M. Marcellin est appelé à la tribune pour lire son mémoire contre le travail de M. Frissard sur les *Girondins* de M. de Lamartine. M. l'abbé Auger prend la

parole pour faire des remarques sur ce mémoire. La suite de discussion est renvoyée à la séance de l'assemblée générale.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 22 décembre, sous la présidence de M. E. Breton, président. Les livres offerts à la classe sont : *la Mère de famille*, journal nouveau d'éducation physique et morale de l'enfance; l'*Album de Rome*, par le chevalier Deangelis ; le *Journal militaire de Florence*, par M. Gherardi Dragomanni ; la *Revue littéraire*, par M. Jubinal; *De l'art chrétien au moyen-âge*, brochure de M. l'abbé Corblet. M. E. Breton annonce à la classe que M. le chevalier Nomophile de Nouy vient de faire don à l'Institut Historique de quatre-vingts médailles antiques. Ces médailles ont été déposées dans la collection de la société. M. le président est chargé d'écrire une lettre de remerciements au donateur. M. E. Breton fait don à la société de cent médailles, la plupart antiques; la classe vote des remerciements au donateur. Toutes ces médailles, celles au nombre de quatre cents, que M. Deville avait offertes à l'Institut Historique, et d'autres qu'il possédait déjà, ont été cataloguées et disposées, par les soins de M. Breton, dans un médailler convenable; elles forment un noyau de collection que de nouveaux dons, nous en avons l'espoir, viendront compléter. La classe passe ensuite au renouvellement de son bureau pour 1848. Sont élus, par le scrutin secret, MM. Hittorff, président; Foyatier, vice-président; E. Breton, vice-président adjoint; M. Marcellin, secrétaire, et M. l'abbé Corblet, secrétaire adjoint. M. E. Breton lit une relation d'une excursion qu'il a faite à Amsterdam, dont il décrit les mœurs, les monuments et le musée.

L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 24 décembre, sous la présidence de M. Ernest Breton, président de la quatrième classe. M. Huillard-Bréholles, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. On lit une lettre de M. le général San-Martin, qui remercie l'Institut Historique d'avoir inséré dans son journal un mémoire où il est question de services qu'il a rendus à sa patrie et à la cause de la liberté de l'Amérique du Sud. M. le secrétaire général donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois. Des remerciements sont votés aux donateurs. Les élections du grand bureau étant remises à neuf heures, M. Barbier a la parole pour rendre compte des nouvelles démarches faites par la commission au sujet de la Bibliothèque de l'Institut Historique; il expose qu'on n'a pu avoir l'assentiment de l'éditeur pour le format, mais qu'il s'est prêté à tous les autres moyens de distinction possible : différence dans la composition du titre, dans la couleur du papier, dans la justification; de plus, application de l'estampille de l'Institut Historique sur le titre intérieur. Le rapporteur propose la nomination d'une commission spéciale prise dans chaque classe pour concourir, avec le conseil, à la rédaction d'un règlement ayant pour but d'établir le ca-

ractère moral de chaque livre. Le rapport de M. Barbier, mis aux voix par M. le président, est adopté par l'assemblée. La proposition de la nomination d'une commission spéciale par les classes est également adoptée. M. l'abbé Maurette lit un rapport sur l'ouvrage de M. Partouneaux intitulé : *Histoire de la conquête de la Lombardie par Charlemagne ;* ce rapport est renvoyé au comité du journal. L'assemblée procède ensuite à l'élection des membres du grand bureau. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : président, M. de Lamartine ; vice-président, M. Frissard ; vice-président adjoint, M. l'abbé Auger. M. Alix, secrétaire adjoint, est réélu ; M. le secrétaire général ayant été élu pour trois ans en 1846, il n'y a pas lieu à une nouvelle élection. M. Martinez de la Rosa, président sortant, a été nommé président honoraire. En conséquence, M. le président proclame constitué le grand bureau pour 1848.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le travail de M. Frissard. M. Buchet de Cublize continue d'examiner au fond les questions soulevées par M. Frissard dans son rapport sur les *Girondins*. Il établit contradictoirement la nécessité de la Révolution, la complète insuffisance de la déclaration du 23 juin, aussi bien que de la constitution de Necker. Passant ensuite à la seconde période, celle où la Révolution se défend contre ses ennemis, il indique qu'il ne faut pas confondre les moyens de défense avec la Révolution elle-même. Sur ce point, le rapport de M. Frissard lui paraît contenir des jugements qui ne sont pas l'œuvre de l'impartialité. Toutes les révolutions, on le sait, ne s'accomplissent que par la violence ; aussi cette seconde phase de la nôtre est-elle très-difficile à aborder. Les appréciations sont d'ordinaire ou trop rigoureuses ou erronées. Le nom de Robespierre, par exemple, est resté en exécration, et cependant son histoire est à faire ; car elle n'a été faite que par ses ennemis. Arrivant ensuite aux documents qu'il a promis, l'orateur cite des extraits d'un travail de M. Arthur Guillot, qui contient la critique de la manière dont M. Thiers a envisagé le caractère de Robespierre et renferme plusieurs fragments des discours de ce dernier. L'heure étant avancée, la suite de la discussion est renvoyée à la séance de la première classe. Il est onze heures, la séance est levée. R.

SOMMAIRE DES LIVRES OFFERTS A L'INSTITUT HISTORIQUE.

ARCHIVES HISTORIQUES ITALIENNES.

Archivio storico Italiano ; par M. VIEUSSEUX, *directeur-éditeur* (*Florence.*)

TOME I. Contenant l'histoire de Florence par PITTI, écrivain contemporain de Guicciardini et de Machiavel, et toutes les institutions fondamentales de la République florentine a eu un rapport très-étendu de M. Renzi (1).

(1) Voir la 124e livraison, décembre 1844, et la 125e, janvier 1845.

Tome II. Ce volume contient un journal rédigé par Alexandre Sozzini, écrivain contemporain, sur les événements arrivés dans la République de Sienne, depuis le 20 juillet 1550 jusqu'au 28 juin 1555, et d'autres documents relatifs à l'expulsion des Espagnols de Sienne, suivis d'autres récits par Roffia, et par un Anonyme sur la guerre des Siennois. La publication de tous ces documents a été précédée d'une préface très-savante de M. Gaetano Milanesi.

Tome III. Trois chroniques sur l'histoire de Milan composent ce gros volume in-8°, savoir : celle de Pierre Cagnola depuis l'année 1023 jusqu'à 1997. La deuxième chronique, de Jean-André Prato, renferme une période depuis 1499 jusqu'à 1519. La troisième chronique, de Jean-Marc Burigozzo, contient une période depuis 1500 jusqu'à 1544. Tous ces manuscrits sur l'histoire de Milan ont été mis en ordre, et publiés dans la collection de M. Vieusseux par les soins de M. César Cantù, notre savant collègue. Il les a fait précéder d'une préface par laquelle il donne une juste appréciation des faits dont il est question dans ce volume.

Tome IV. M. F. Polidori présente au lecteur, avec des observations très-courtes et très-substantielles une série de documents les plus intéressants, tels que les souvenirs de Guido de l'Antella, de Credi et autres. Les biographies de plusieurs personnages éminents qui ont joué un rôle important dans les affaires de la Péninsule, de 1298 à 1425, figurent dans ce recueil curieux; on y remarque la vie de Philippe Scolari, qui est en quelque sorte l'histoire de la Hongrie, un discours sur les relations de la République florentine avec le roi de Hongrie et avec Philippe Scolari, suivi de documents importants; vient après la biographie de Barthelemy Valori, suivie de plusieurs documents parmi lesquels on remarque le testament de Balthasar Coscia, pape sous le nom de Jean XXIII, (1419). La biographie de Agnolo Acciaiuoli et celle d'Alphonse Ier d'Aragon, roi de Naples, par M. Vespasiano complètent à peu près le volume. L'auteur de ces dernières biographies a voulu donner comme complément de son œuvre la biographie courte et intéressante des principales dames italiennes qui ont honoré la patrie par leur patriotisme, par leurs talents et par leur conduite exemplaire au XVe siècle. Nous nous empressons de publier leurs noms comme dignes de passer à la postérité : Andrea Acciaiuoli, Batista Malatesti, Paola Malatesti-Gonzaga, Cecilia Gonzaga, Caterina Alberti Corsini, Francesca Acciaiuoli, Alessandra Bardi-Strozzi, Giovanna Valori-Pandolfini, Caterina Strozzi-Ardinghelli, Saracina Acciaiuoli.

En attendant la publication des rapports sur les dix volumes que l'Institut Historique a déjà reçus, et qui doivent mettre le public au courant de la valeur et du mérite de cette importante publication, on continuera à faire connaître le contenu des volumes suivants dans le prochain numéro. R.



CHRONIQUE.

Notre collègue M. l'abbé Maurette nous communique la note suivante sur les manuscrits publiés par notre honorable collègue, M. le baron de Reiffenberg, à Bruxelles.

« J'ai été chargé de vous rendre compte du travail publié par M. de Reiffenberg dans le journal de l'Académie royale de Belgique, dans la section d'histoire. Je viens remplir aujourd'hui cette tâche.

M. de Reiffenberg fait le dépouillement des manuscrits qui sont conservés, soit dans les dépôts publics, soit dans les bibliothèques particulières. Les amis de la science historique doivent les remerciements les plus sincères à ces hommes laborieux qui ne craignent pas de se livrer à des recherches si pénibles, si difficiles et si utiles. Ces travaux austères sont nuls pour le plus grand nombre des lecteurs, qui ne cherchent que des émotions ; mais ils sont précieux pour les amis de l'histoire, qui ont besoin de scruter patiemment le passé, et d'avoir la connaissance des vieilles chartes, des vieilles chroniques.

Dans les brochures qui m'ont été remises, j'ai trouvé quatre manuscrits publiés par M. de Reiffenberg, à savoir :

1° Un premier sur les armoiries et les quartiers des Dames abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de sainte Renfroye à Denain, depuis l'an 1240 jusqu'à l'année 1760. Ce manuscrit peut servir à l'histoire des familles, et surtout à la rédaction d'une *Belgica sacra*.

2° Un deuxième, qui renferme une chronique fort curieuse sur la Hollande et sur le Hainaut ; M. de Reiffenberg croit qu'elle appartient à Georges Chastelain et qu'elle remonte à la fin du XV° siècle.

3° Un troisième donne des détails sur la ville de Malines et sur la conduite qu'elle a suivie durant les troubles de ces pays, jusqu'à la venue du duc d'Albe.

4° Le quatrième est une chronique en vers de l'abbaye de Saint-Amand, une des plus anciennes et des plus célèbres de la Belgique. Les bénédictins Martène et Durand ont publié dans leur nouveau trésor une chronique de Saint-Amand depuis 534 jusqu'à 1223 ; mais ces documents restaient incomplets. En exhumant cette chronique en vers de Baudouin Denys, moine de Saint-Amand, qui vivait dans le XVI° siècle, M. de Reiffenberg a complété tous les renseignements nécessaires sur cette célèbre abbaye.

Tels sont les divers monuments que M. de Reiffenberg a fait connaître ; ils renferment des détails intéressants surtout pour les amis des vieilles chroniques. Il n'entre pas dans mon travail de les analyser ; mais ce que je vous ai dit a pu vous faire apprécier les services réels que le persévérant et laborieux baron de Reiffenberg rend et peut rendre à la science historique. »

— M. Théophile Mercier, notre collègue, auteur de poésies distinguées, nous adresse le sonnet suivant, qui a été mis sous les yeux du Roi, et que nous insérons avec plaisir.

LE 31 DÉCEMBRE 1847.

SONNET.

Eh quoi! le deuil encore, et ce triste cortège
De longs jours de regrets au foyer de nos rois!
Faut-il que les douleurs éternisent leur siège
Sur ce front qu'un grand peuple a sacré de son choix!

Si le coup qui châtie est l'ami qui protège,
Ciel, voilà votre Élu selon vos saintes lois!
Joignez à son passé le présent qui l'assiège:
Ses pleurs auront coulé pour la dernière fois.

Hier, c'était ce Prince et ses Compagnes chères!
L'une, entourant l'Époux de ses bras tutélaires;
L'autre, embrassant en lui la patrie et ses dieux.

Aujourd'hui... morne, il cherche... il cherche dans le vide!
Sur MARIE appuyé, la main d'ADÉLAÏDE...
Qui l'attend, patiente, au rendez-vous des cieux.

1er janvier.

THÉOPHILE MERCIER,
Membre de la deuxième classe.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Revue littéraire, chronique des arts, des lettres et des sciences.

L'Album, journal de Rome, publié par M. le chevalier Deangelis.

Journal militaire de Florence, publié par M. Gherardi Dragomanni.

Géométrie appliquée aux beaux-arts et arts mécaniques, par M. le chevalier Luigi Paletti, 2 vol. avec planches, Rome.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès).

Journal euganéen (Giornale euganeo) des sciences, lettres et arts, Padoue, septembre et octobre 1847.

Considérations sur la peine de mort (sulla pena di morte), par Pierre Palmieri. 1 vol. in-8°.

Journal de médecine et de chirurgie pratique, par M. Championnière, mois de décembre et de janvier.

Revue de droit français et étranger, par MM. Fœlix, Duvergier et Vallette, décembre et janvier.

Revue algérienne et orientale, Paris.

Annales de statistique (Annali di statistica), voyages, par M. Lampato, Milan.

Giornale arcadico des sciences, lettres et arts de Rome. 7 vol. in-8°.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Histoire du Piémont, par M. Ferdinand Casalis. 1 vol. in-8°.

Revue nationale, par MM. Buchez, Cerise, mois de décembre 1847 et janvier 1848.

L'Eglise catholique, par M. l'abbé Sabatier. 1 vol. in-8°.

Revue littéraire et artistique, par M. Jubinal, mois de janvier.

Organisation du travail et du commerce, par Charles de Montaigu. 1 vol in-8°.

Observations météorologiques faites à Dijon pendant les mois de juillet et d'août 1847.

Tableau de la Commission hydrométrique de Lyon des mois de juillet et d'août 1847, par M. Lortet.

Archives historiques italiennes (Archivio storico italiano), par M. Vieusseux, à Florence. 10 gros vol. in-8°.

Bulletin de la Société royale d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen.

Bulletin de la Société ethnologique de Paris, année 1847.

Ouvrages historiques (Opere storiche) di Carlo Leoni. 2 vol. in-8, Padoue.

Travaux des membres de l'Arcadie, de Rome, réunis en assemblée extraordinaire au Capitole, à l'occasion de l'élection du pontife Pie IX. 1 vol. in-8, Rome, 1847.

Bibliographie de la France, ou Journal de l'imprimerie et de la librairie, par M. Pillet aîné.

L'Athénée (the Athenæum), journal anglais de sciences, de lettres et de beaux-arts, Londres.

Compte-rendu (Rendiconto) des travaux de l'Académie royale de sciences de Naples.

La Mère de famille, nouveau journal destiné à l'éducation des jeunes demoiselles, par M[me] Boyeldieu d'Auvigny.

Le Messagere Torinese (le Messager de Turin).

Le Semeur, journal philosophique et littéraire.

Le Journal de la Morale chrétienne.

Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien. Tome X et dernier, contenant *Goethe, Spontini, Schelling, Salvandy, Ampère, Cobden, Saint-Simon et Fourier*. — Chez A. René et C[e], rue de Seine, 32.

A. RENZI.	HUILLARD-BRÉHOLLES.
Administrateur.	*Secrétaire général.*



QUATORZIÈME
CONGRÈS HISTORIQUE
OUVERTURE
A L'HOTEL-DE-VILLE (SALLE SAINT-JEAN),
DIMANCHE 4 JUIN 1848
à une heure.

Séances suivantes, à la même heure, les mardi 6, jeudi 8, samedi 10 et dimanche 11, jour de clôture,

Au siége de l'INSTITUT HISTORIQUE, rue Saint-Guillaume, n° 9.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix entrant dans la spécialité des quatre classes de l'Institut Historique seront décernés, s'il y a lieu, et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics avec les conditions des concours.

Dans ce quatorzième Congrès les questions suivantes seront traitées.

PREMIÈRE CLASSE. *Histoire générale, histoire de France.*

1. Faire connaître en traits généraux les caractères qui distinguent l'école historique moderne de l'école ancienne.

2. Apprécier les causes diverses auxquelles la Société européenne doit la suprématie qu'elle exerce sur le reste du globe.

3. Exposer d'une manière précise l'origine des princes de la troisième race et les événements qui les ont placés sur le trône de France. Quelle augmentation de pouvoir le titre de roi conféra-t-il à Hugues-Capet?

4. Le traité de 1258 par lequel Saint Louis concéda à Henri III, roi d'Angleterre, la Guienne et ses mouvances fut-il une faute politique?

5. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre?

6. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie?

DEUXIÈME CLASSE. *Histoire des langues et des littératures.*

1. L'écriture cunéiforme est-elle alphabétique comme on le suppose? Chercher à la lire afin d'éclairer l'histoire des temps anciens. Quels résultats peut-on en espérer? Comparer ces résultats avec ceux qu'on a obtenus dans la lecture des hiéroglyphes.

2. Parmi les langues asiatiques quelle est celle dont l'alphabet se rapproche le plus de l'alphabet grec?

3. Quels sont les manuscrits grecs ou latins découverts depuis cinquante ans?

4. Quels sont les monuments de la littérature sanscrite depuis les premiers siècles historiques jusqu'à Vasco de Gama?

5. Comparer les littératures du nord de l'Europe à celles du midi et déterminer les caractères qui les distinguent.

6. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italienne sur la langue et la littérature française?

TROISIÈME CLASSE. *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

1. Comparer le système mathématique d'Archimède avec ceux d'Euclide, de Newton et de Lagrange.

2. Quels auteurs ont écrit sur l'histoire naturelle avant Aristote?

3. Quelle influence ont exercée sur les progrès des sciences naturelles les classifications et nomenclatures botaniques, chimiques et autres?

4. Faire l'histoire de la Photographie.

QUATRIÈME CLASSE. *Histoire des Beaux-Arts.*

1. Faire, selon l'ordre des temps, le tableau historique des peintres, sculpteurs et architectes qui ont paru en Egypte, en Grèce, en Etrurie avant le siècle de Périclès.

2. Quels avantages résulteront pour l'histoire des arts des découvertes faites récemment à Ninive?

3. Quelles étaient les monnaies en usage dans la grande Grèce avant le règne d'Auguste?

4. Faire la description comparative du Colysée, des amphithéâtres de Pompéi, de Vérone, de Capoue, d'Arles et de Nîmes.

5. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins aux temps de la République et de l'Empire.

6. Rechercher quel était le genre et le caractère de l'ameublement des Eglises au moyen-âge.

7. Pourquoi l'Académie préfère-t-elle en architecture le style grec au style gothique?

8. Faire l'histoire de la peinture, en France depuis Poussin, jusqu'à David.

9. Quelles furent les phases de l'art musical depuis Palestrina jusqu'à Rossini?

10. Quels sont les artistes qui, dans les différents Etats de l'Europe moderne, ont le mieux imprimé à leurs œuvres le caractère de leur nation?

AVIS.

Les membres résidents et correspondants de l'Institut Historique qui seraient disposés à traiter ces questions dans le prochain Congrès sont priés d'adresser leurs mémoires au siége de la Société, rue Saint-Guillaume, 9, avant le 25 du mois de mai.

MÉMOIRES.

PRONONCIATION ANCIENNE DE LA BIVOCALE *OI*.

On venait de lire à haute voix dans une réunion ces vers d'un poëte moderne :

Eh! bien, mets dans le sac un fagot de futaie.
Dans l'ombre il le prendra pour son homme. — C'est fort :
Comment veux-tu qu'on prenne un fagot pour un mort?
C'est immobile, sec, tout d'une pièce, roide ;
Cela n'est pas vivant. — Que cette pluie est froide (1).

Le licencié Camille de Voix-Neuve s'écria que ces vers ne pouvaient rimer : « Il n'y a plus, ajouta-t-il, que les baladins et les sauteurs de corde qui annoncent au son du tambourin qu'ils danseront sur la corde *rouade ;* partout ailleurs on dit *raide* et *se raidir*, et on écrit par un *a,i*, comme *faible*.

— Êtes-vous bien sûr de cela ? reprit le vieux marquis de Palaie ; et la misérable orthographe de Voltaire a-t-elle encore altéré la prononciation et l'écriture de ce mot ?

— Qu'appelez-vous l'orthographe de Voltaire ? dit le tranquille Aléthin.

— C'est, répondit de Palaie, ce ridicule système qui met *a,i* à la place d'*o,i*, toutes les fois que la syllabe se prononce *è* et non pas *oua* (2).

— Mais, reprit Aléthin, qu'y a-t-il là dedans qui puisse justifier cette épithète de *misérable* employée par vous tout à l'heure ? N'est-ce pas perfectionner l'écriture que de représenter par des signes divers les sons différents? Et si cette orthographe eût été de tout temps en vigueur, seriez-vous aujourd'hui même embarrassé sur la prononciation du mot *raide*, comme le dit de Voix-Neuve, ou *rouade*, comme vous le prononcez ?

— Si cette orthographe, répliqua de Palaie, eût été employée de tout temps, je ne nie pas qu'elle eût eu quelques avantages. Mais, venue si tard, elle n'a fait que du mal : elle a détruit toutes les liaisons et déductions étymologiques ; elle a altéré la prononciation des mots, nous a fait substituer un son maigre à une diphthongue large et sonore. Appliquée aux éditions des anciens poëtes, elle détruit, même à l'œil, la possibilité de la rime. Enfin, c'est une des inventions de Voltaire, cet homme qui nous a fait tant de mal, et l'on devrait bien envelopper tous ses ouvrages dans une proscription commune.

— Vous êtes bien sévère, reprit Aléthin, pour le plus grand génie qu'ait produit la France, et peut-être le monde. Mais, comme il ne faut pas multiplier ici les questions, je laisserai de côté celle qui regarde l'homme, pour ne m'occuper

(1) Vict. Hugo, *Le Roi s'amuse*, IV, 5. — (2) Marmontel, à la fin de la préface qu'il a faite pour la *Henriade*, dit quelques mots sans valeur sur cette orthographe. *Voy.* t. VIII, p. 21 et 22, édit. de Voltaire de Perronneau.

que de l'invention, et je dirai seulement qu'il ne faut pas condamner l'écriture en question sur ce qu'elle nous vient de l'auteur de la *Henriade*, par la bonne raison que l'écriture dite de Voltaire n'est pas de Voltaire.

— N'est pas de Voltaire? s'écria impétueusement de Palaie. Et de qui donc est-elle, s'il vous plait?

— De tout le monde, répondit Aléthin; c'est-à-dire que, comme tant d'autres choses, elle est le produit de la réflexion humaine incessamment appliquée au même objet; c'est un de ces progrès que le temps et l'étude devaient nécessairement amener.

— Prouvez-nous cela, interrompit de Voix-Neuve, et les partisans de la nouvelle orthographe vous devront une belle chandelle.

— Oui, prouvez-le, ajouta de Palaie; montrez que le son *è* doit s'écrire *a*, *i*. J'aimerais mieux encore un *e* simple avec l'accent grave, comme le proposait M. Marle (1) après Dumarsais (2).

— La question, répondit Aléthin, n'est pas là précisément. Nous ne demandons pas si absolument les lettres *a*, *i* sont ce qu'il ya de mieux pour représenter le son *è*; mais si elles remplacent avantageusement l'ancien *o*, *i*. Du reste, je ne suis pas de ceux qui, comme M. Marle, dont vous parlez, font d'abord abstraction de l'usage et des relations étymologiques ou grammaticales, pour introduire quelque changement dans l'orthographe. C'est le moyen de ne pas réussir. Car, comme l'a parfaitement dit Johnson (3), on ne peut espérer de prévaloir sur les nations, et de les déterminer à changer leur pratique, en mettant tout à fait hors d'usage tous les vieux livres. D'ailleurs, quel avantage une nouvelle orthographe procurerait-elle qui pût compenser la confusion et l'incertitude d'une telle altération? La chute complète du système de M. Marle a surabondamment prouvé combien le grammairien anglais avait raison.

Mais autre chose est introduire des signes nouveaux et inconnus dans l'écriture, autre chose est tirer parti des signes déjà connus et employés de temps immémorial pour cette signification (4).

Or, l'emploi du digramme *a,i* pour représenter le son *è* date du commencement de notre langue. Cela est évident par les mots *paix*, *faire*, *plaire*, et tant d'autres tirés de mots latins où il y avait un *a*; cela ne l'est pas moins par l'emploi de ces mots à la fin des vers pour rimer avec des *é* ouverts ou fermés, comme :

Ce chevalier que naguère on vit *estre*
Tant ennemy de l'Estat, de son *maistre* (5);

ou bien

(1) *Appel aux Français.* Paris, 1829, in-32. — (2) Beauzée, *Encycl. méth.* (gr. et litt.), mot *Néograph.*, au § 13. — (3) *A Grammar of the english tongue*, placée au devant de son *Etymological Dictionnary*, à la fin de la partie qui traite de l'orthographie. — (4) Beauzée, *Encycl. méth.*, article cité. — (5) *Sat. Menipp.*, vers cités à la fin de la *Farce des états de la Ligue*, p. 194, édit in-12 de 1714, à Ratisb.

Si tes feux en ton cœur produisaient même *effet*,
Crois-moi que ton bonheur seroit bientôt *parfait* (1).

Et cet usage est bien ancien, puisque l'on trouve de pareilles rimes dans nos premiers poëtes ; par exemple :

Pour ly de tous gabbé *seray*
Et sire Hernoux aussi *clamé* (2) ;

et au XIII[e] siècle,

Cele robe de menu *vair*
Que ne vestites dès *yver* (3).

— Mais, observa de Palaie, ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; parlez-nous, je vous prie, du changement d'*o,i* en *a,i*, dont vous n'avez pas encore dit un mot.

— Suivez-moi, reprit Aléthin, et ne me précédez pas. J'ai dit et je viens de vous prouver que le digramme *a,i* servait de temps immémorial en français à représenter le son de l'*è* ouvert. Si donc il est venu un temps où le son *è* a remplacé le son primitif d'*o,i*, on a naturellement substitué l'*a,i* (4) à l'*o,i*. La ressemblance des caractères et la succession des sons y conduisaient également. Aussi, dès les temps les plus anciens, si l'on ne peut trouver les imparfaits et conditionnels écrits comme aujourd'hui par un *a*, du moins les deux digrammes *a,i* et *o,i* étaient-ils employés concurremment dans des mots évidemment identiques ; *avoine* par exemple et *avaine* (5), qu'on a écrit plus tard *aveine* (6) ; *abayant* et *aboyant* (7) ; *loi* et *lai*, comme on le voit dans ces vers :

Si puis bien jurer sans *délai*
Qu'il n'est escript en nulle *lai* (8).

Ainsi, il n'y a rien de neuf dans la substitution de l'*a* à l'*o* que l'application d'une règle générale à tous les imparfaits, conditionnels et adjectifs en *ois*. Cette proposition d'un principe général paraît remonter à Bérain, avocat assez obscur au parlement de Rouen, qui la fit en 1675 (9). Elle fut, en 1716, reprise et reproduite officiellement par l'abbé Girard (10). Voltaire n'avait alors que vingt-deux ans (11) ; il ne s'occupait guère de ces questions purement grammaticales (12) ; et si plus tard il adopta exclusivement le digramme *a,i* pour exprimer le son *è* (13) ; s'il consacra à défendre cette orthographe quantité d'articles aussi piquants par la forme que précieux par le fond (14) ;

(1) Corn., *Mélite*, I, 2. — (2) Jean de Vannes, poëte du XIV[e] siècle, dans son poëme des *Trois Maries*. — (3) Jehan li Gallois, poëte du XIII[e] siècle : *la Bourse pleine de sens*. — (4) Beauz., *Encycl. méth.*, mot *Néograph.*, au 13°. — (5) Rochef., *Suppl. au Gloss.*, mots *Keruier* et *Kanebuise*. — (6) La Font. *Fables, les deux Mulets*. — (7) Rochef., *ouvr. cit.*, mot *Abbayant*. — (8) Id., *ibid.*, m. *Lai*. — (9) D'Olivet, *Remarq. sur Racine*, n° 12. — (10) Beauzée, *Encycl. méth. Néograph.*, au 13°. Girard était né en 1678 — (11) Né en 1694. — (12) Nodier, *Exam. crit. des Dict.*, au mot *oi*. — (13) Beauzée, lieu cité. — (14) Volt., *Dict. phil.*, mot *Français* : *ibid.* m. *Orthogr.* ; *Facéties* ; *Supplém. au Discours des Velches* ; *Mél. littér.* ; *Lettre à l'abbé d'Olivet*, 1767.

il ne fut toujours que le propagateur de cette orthographe, et n'en fut pas l'auteur.

—Qu'il l'ait inventée ou qu'il l'ait seulement prônée et fait ensuite admettre à tout le monde, répliqua de Palaie, vous sentez que c'est à peu près la même chose. Au reste, je vous accorde volontiers que l'homme ne fait rien à l'affaire et qu'il vaut mieux traiter la question en elle-même. Attachez-vous donc, je vous prie, aux premières objections que je vous ai faites.

— Je ne demande pas mieux, dit Aléthin ; je serai plus à mon aise sur ce terrain, et la discussion aura surtout un but plus utile.

Vous craignez qu'appliquée aux ouvrages des anciens poëtes elle ne donne une fausse idée de leurs rimes et souvent même de leur prononciation. Mais il doit être entendu que le néographisme dont je fais ici l'éloge ne s'appliquera qu'aux compositions nouvelles, et qu'il ne rétroagira jamais sur les ouvrages composés dans un temps où l'on n'en sentait pas l'utilité.

Il serait aussi barbare de vouloir soumettre à l'orthographe actuelle, si ce n'est pour quelques lettres insignifiantes ou parasites, les ouvrages du temps de Louis XIV, qu'absurde de conserver éternellement les mêmes formes d'écriture, malgré les changements de prononciation. Car, comme l'a dit Johnson (1), la prononciation change et se modifie sans cesse ; c'est une ombre qui n'est pas deux instants de suite de la même longueur. Or ces changements, en s'accumulant de siècle en siècle, l'altèrent quelquefois si profondément que la nouvelle manière ne serait pas comprise de ceux qui ont parlé d'après l'ancienne.

C'est ce qui est arrivé pour le son d'*o,i;* et nous devons le laisser tel qu'il était chez les auteurs du siècle de Louis XIV, sous peine de faire écrire à ces auteurs des mots qui auraient paru non-seulement à leurs yeux, mais encore à leurs oreilles, d'épouvantables barbarismes. Ainsi votre objection sur ce point tombe d'elle-même.

Pour celle qui regarde les étymologies, est-il bien vrai que l'orthographe de l'abbé Girard leur puisse causer quelque dommage ? L'abbé Girard l'a craint, et c'est là sans doute ce qui le fit renoncer à sa première proposition (2) ; mais il ne cite guère que le mot *notion* (et ses conjugués (3), *note, notable, noter*, *noble*), qui paraissent se rapporter à *connoître* et *connoissance* plutôt qu'à *connaître* ou *connaissance*. Quant aux mots où la diphthongue *o,i* était tout à fait indifférente à l'étymologie, comme nos imparfaits et conditionnels, nos infinitifs, nos noms de peuples ou adjectifs en *ois ;* quant à ceux enfin dont les dérivés ont changé en même temps et de la même manière que le primitif, ils sont tout à fait hors de la question, et je ne crois pas, en vérité, qu'on pût citer une douzaine de mots dont l'étymologie fût intéressée à conserver *o,i*.

Il reste maintenant une dernière objection à laquelle je me hâte d'arriver.

(1) Johnson, *A Gramm. of the engl. tong.*, citée plus haut. — (2) Girard, *les Vrais Princip. de la langue française*, t. II, p. 344. *Voy.* aussi Beauzée, lieu cité. — (3) Girard, *ibid.*, p. 352.

L'orthographe de Voltaire a fait, dites-vous, substituer le son maigre de l'*è* à une diphthongue large et sonore (1).

D'abord il n'est pas vrai que l'orthographe en question ait produit ce résultat : cette orthographe est l'effet et non la cause d'un changement de prononciation ; c'est parce qu'on a prononcé *j'allès, je chantès*, qu'on a écrit ces mots par un *a,i;* sans quoi on eût conservé l'*o,i*, comme le demandait Voltaire.

On peut même dire que la nouvelle orthographe aura pour effet de maintenir la diphthongue large que vous admirez avec raison dans *gloire* et *victoire*, puisqu'aujourd'hui il n'y a plus de doute sur le son de ce digramme, qu'il faut toujours énoncer *oua;* tandis que, dans le siècle dernier, les grammairiens n'étaient pas d'accord sur la prononciation de certains mots (2) ; et dans quelques autres, comme *Charolois*, l'usage changeait sensiblement, et substituait avec plus ou moins de lenteur le son de l'*è* à l'ancien son (3) : si bien que Voltaire, si sévère, comme on le sait, non pas sur la richesse oculaire, mais sur l'exactitude réelle de la rime, voyant Mlle de Charolois peinte en habit de cordelier, n'aurait pu lui adresser en 1780 ce joli impromptu qu'il avait fait pour elle une cinquantaine d'années auparavant :

Frère Ange de *Charolois*,
Dis-nous par quelle aventure
Le cordon de saint *François*
Sert à Vénus de ceinture.

Et déjà l'orthographe que vous attaquez nous a rendu le son *oua* dans des mots d'où il avait disparu. Ainsi tout le monde est aujourd'hui d'accord sur le son large des mots *étroit, je sois* du verbe *être; croire* et ses formes conjuguées, *je crois, tu crois*, etc. Mais à la fin du dernier siècle et auparavant, la prononciation maigre de l'*è* l'emportait souvent. Plusieurs prononçaient *endrèt, étrèt, étrète* (4) ; Brébeuf lui-même écrivait :

La terre dans son cœur a des bornes étrètes (5).

On regardait comme de bon ton, au moins dans le style de la conversation, de dire *que je sès, tu sès, il set, nous sèyons*, etc., au lieu de *je souas, tu souas, nous souayons*, qui étaient réservés pour le style noble (6). Boursault paraît avoir admis la première prononciation quand il fait dire à son médecin :

Mais lorsqu'en bon état j'ai mis une personne,
Je ne puis empêcher que le Ciel n'en ordonne.
Quand il lui plaît qu'on meure, il faut que cela *soit* (*set*) :
J'en ai vu de mes yeux la preuve sur dix-*sept* (7).

Il en est de même de Montfleury, quand Élise dit dans *la Dame médecin* (8) :

(1) *Voy.* Nodier, *Exam. crit. des Dict. franç.*, 1828. — (2) Girard, *Vrais Princip.*, t. II, p. 344. — (3) Beauz., *Encycl. méth.*, mot. *Néolog.*, au 13°. — (4) Féraud, *Dict. crit. de la langue franç.*, mot *Etroit*. — (5) Vers de la *Pharsale*, cité par Féraud, au même endroit. — (6) Féraud, ouvr. cité, mots *Etre* et *Soit*. — (7) *Mercure galant*, IV, 2. — (8) Acte III, sc. I.

Je me tromperais fort s'il n'y *réussissait* :
C'est un petit compère aussi dru qu'il en *soit* (*set*).

Le verbe *croire* se prononçait des deux manières, avec une différence analogue (1) ; si bien qu'un habile homme, interrogé comment il fallait prononcer ce mot, répondit : « Je *crais* qu'il faut prononcer je *crouas*. »

Aujourd'hui, il n'y a plus de dissentiment possible sur ce point ; tout le monde écrit et prononce *croire* ; et l'on sait la leçon qui fut faite à une vieille actrice, laquelle malgré de nombreux avis persistait à dire :

Eh ! quoi ! mon fils arrive ? O ciel, le puis-je *craire* ?

L'acteur en scène lui répondit :

Il arrive, Madame, et tout couvert de *glaire*.

Mais, sans nous arrêter à cette influence de l'écriture sur la prononciation, reprenons, s'il vous plaît, la question d'un peu plus haut, et dites-moi ce que vous penseriez si je prononçais, comme il suit, ces vers de Rousseau :

Mais la déesse de *mémouère*,
Favorable aux noms éclatants
Soulève l'équitable *histouère*
Contre l'iniquité du temps ?

— Je vous renverrais, dit de Palaie, en Picardie, où cette abominable prononciation, la *louè*, le *rouè*, ma *fouè*, s'est introduite, je ne sais comment.

— Dites qu'elle s'y est conservée, reprit Aléthin ; car c'est là véritablement l'ancienne prononciation française.

— Que dites-vous ? s'écrièrent à la fois Camille et de Palaie. Quoi ! c'était le son *ouè* que les anciens exprimaient par cette double voyelle *o,i* ?

— Et ainsi, continua le premier, quand Boileau récitait ses vers, il disait :

Qui méprise Cotin n'estime pas son *roué*,
Et n'a selon Cotin, ni Dieu, ni *foué*, ni *louè* ?

— Et Médée, ajouta l'autre, répondait à la fameuse question :

Dans un si grand revers que vous reste-t-il ? — *Moué*,
Mouè, dis-je, et c'est assez (2) ?

— Et dans Racine, reprit de Palaie en riant, Titus disait amoureusement à Paulin :

Depuis cinq ans entiers tous les jours je la *vouès*,
Et *crouès* toujours la *vouèr* pour la première *fouès* (3) ?

— Et Auguste, interrompit de Voix-Neuve en riant plus fort, Auguste prononçait majestueusement dans *Cinna* :

Je le suis, je veux l'être. O siècles, ô *mémouère*
Conservez à jamais ma dernière *victouère* (4) ?

Et dans *Bérénice* encore, dit en éclatant de Palaie, cette princesse disait à Antiochus :

(1) Féraud, ouvr. cité, mot *croire*. — (2) Corneille, *Médée*, I, 6. — (3) Racine, *Béren.*, II, 2. — (4) Corneille, *Cinna*, V, 3.

Et si de ses amis j'en *douès crouère* la *vouès*;
Si j'en *crouès* ses serments redoublés mille *fouès* (1) ?

— Oui, répondit Aléthin, c'était ainsi qu'ils prononçaient.

— Ah! ma *fouè!* riposta Camille, le *crouèye* qui pourra *crouère* que ce *souet* là la *louè* de la langue *françouèse*; c'est trop fort pour *mouè*; je n'en *crouès* rien.»

Et tous deux, charmés de cette dernière saillie, et cédant à cet accès de gaité, ou plutôt s'excitant l'un l'autre à ces éclats immodérés, se laissèrent tomber sur un canapé, où pendant longtemps encore on crut qu'on ne pourrait tirer d'eux ni leur faire entendre une parole raisonnable.

Cependant Aléthin toujours calme et sérieux leur disait: « Riez bien, mes amis, riez bien; mais vos ris passeront et la vérité ne passera pas. Elle vous pénétrera malgré vous, et, quand vous l'aurez une fois aperçue, vous ne concevrez plus que vous ayez été assez aveugles pour la méconnaître, assez ennemis de vous-mêmes pour lui fermer, autant qu'il était en vous, toutes les issues de votre entendement.

— Au fait, dit de Palaie que son âge semblait devoir rendre plus raisonnable, nous ririons ainsi jusqu'à demain que la question ne s'éclaircirait guère. Calmons-nous, si nous le pouvons, et examinons la chose de sang-froid.

Vous dites, Aléthin, que l'*o,i* se prononçait autrefois *oué*, à peu près comme dans *fouet*, *rouet*, *couette*, *mouette*, ou dans cette exclamation de Gorgibus, après le départ des seigneurs Lagrange et Ducroisy: *Ouais! il semble qu'ils sortent mal satisfaits d'ici* (2)?

— C'est là ce que je soutiens, répondit Aléthin.

— Cependant, reprit le marquis, il est connu de tout le monde que plusieurs mots rimaient jadis qui ne riment plus aujourd'hui; que Boileau, par exemple, a écrit:

Qu'un jour ce dieu bizarre,
Voulant pousser à bout tous les rimeurs *françois*
Inventa du sonnet les rigoureuses *lois* (3);

que, dans les *Plaideurs*, Racine fait dire en réponse à ce vers:

Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre *exploit*:
Comment! c'est un exploit que ma fille *lisoit* (4);

que, Boileau enfin ayant dit en parlant de Chapelain:

Qu'il s'en prenne à sa muse allemande en *françois*;
Mais laissons Chapelain pour la dernière *fois* (5).

Voltaire a remarqué à ce propos que la muse de Boileau était bien un peu allemande elle-même, pour se contenter d'une telle rime. Mais ce reproche n'était exact que du temps de Voltaire; car tout le monde avoue que, sous Louis XIV, *françois* et *lois*, *exploit* et *lisoit* s'écrivaient et se prononçaient de même.

(1) Racine, *Bérén.*, I, 4. — (2) Molière, *Préc. ridic.*, sc. 2. — (3) Boil., *Art poét.*, ch. 2. — (4) Racine, *Plaideurs*, II, 3. — (5) Boil., *Sat. IX*.



— Je vous l'accorde volontiers, reprit Aléthin ; je ne nie pas la consonnance des mots ; je nie seulement le son que vous leur attribuez. Je soutiens qu'on disait alors *louès*, *explouet*, etc.

— Mais, interrompit Camille, cela n'est pas possible ; nous lisons partout que ces mots se prononçaient comme ils s'écrivaient, c'est-à-dire en donnant à la double voyelle *o,i* le son qu'elle doit avoir. Eh bien, quel est ce son ? M. Nodier nous le dit : « Cette diphthongue si commune dans nos verbes se prononçait autrefois comme dans ce mot *autrefois*, qui vient de tomber de ma plume (1). » C'est donc *françouas* et *lisouat* que l'on disait, et ainsi les vers rimaient parfaitement. Nul doute que ce ne soit la véritable valeur de ce digramme.

— Sa valeur actuelle, fit observer Aléthin, non pas sa valeur du temps de Louis XIV, ce qui est véritablement en question. Et voyez comme nous portons toujours dans nos recherches les idées que nos habitudes plus ou moins invétérées nous font regarder comme incontestables. Jamais vous n'avez vu dans un ouvrage de quelque autorité que l'*o,i* se prononçât *oua* sous Louis XIV. Vous transportez donc de votre chef à cent cinquante ans en arrière votre manière actuelle, sans vous apercevoir que c'est résoudre la question par la question ; car, enfin, les mots précités rimeraient fort bien encore en les prononçant *oué*, ou même *è* simplement.

— Cela est vrai, dit Camille ; mais si je fais ce cercle vicieux, ne faites pas, vous, une pétition de principe, en supposant prouvé ce que nous contestons. Si vous voulez qu'*o,i* se soit prononcé *oué*, prouvez-le nous, je vous prie, mais par des preuves sans réplique.

— Par des preuves sans réplique, répéta Aléthin ; et, qui plus est, par des preuves de plusieurs sortes : preuves d'autorité, preuves d'étymologie, preuves d'harmonie, preuves de logique, rien n'y manquera.

— Voyons, dit de Palaie, nous vous écoutons.

— Je commence, dit Aléthin, par les preuves d'autorité : ce sont les plus courtes et les plus péremptoires. Plusieurs grammairiens français se sont occupés, à diverses époques, de fixer la prononciation des diphthongues en les représentant par les voix élémentaires qui les composent. Je ne vous en citerai que six, qui se sont fait tous une réputation, Girard (2), d'Olivet (3), Dumarsais (4), Duclos (5), Beauzée (6) et l'abbé Féraud (7).

Les quatre premiers, qui sont aussi les plus anciens, représentent la prononciation de l'*o,i* par *oè*, *ouè* (8) ; d'Olivet et Duclos (9) donnent cette prononciation comme absolue. Dumarsais remarque qu'il y a deux sons, celui de *oè*, ou l'*è* est très-ouvert et se rapproche de l'*a*, comme dans *foi*, *froid*, *coiffe* ; et celui de *oà*, comme dans *mois*, *pois*, *noix* (10). Quant à l'abbé Girard, il re-

(1) Nodier, *Exam. crit. des Dict. de la lang. fr.*, mot *Oi*. — (2) Né en 1678. — (3) Né en 1682. — (4) Né en 1676. — (5) Né en 1704. — (6) Né en 1717. — (7) Né vers 1730. — (8) D'Olivet, *Prosod. franç.*, aux homonymes *Fois* et *Fouet*. — (9) *Gramm. générale*, ch. 3, Remarques sur les diphthongues. — (10) Dumarsais, *Encyclop. method.*, mot *Diphth.*

connait deux sons, mais non pas ceux qu'admet Dumarsais : « *o,i*, dit-il, présente dans certaines occasions le son ouvert de la voyelle *è : François, Hollandois, il dormoit* ; dans d'autres occasions, elle présente un son plein et comme double, terminé par celui de l'*è* ouvert, après avoir commencé par celui de la diphthongue *ou : Bavarois, Crétois, loi, roi, oiseux, je bois, il reçoit* (1). Beauzée n'admettait plus la prononciation *oè, ouè* (2), et Féraud, dans son dictionnaire publié en 1788, la condamnait comme n'étant plus usitée que dans quelques provinces (3).

Ainsi nous pouvons presque dire avec une précision géométrique à quelle époque le son *oua* a définitivement remplacé le son *ouè*, qu'indiquait la bivocale *o,i*. C'est vers le temps où Beauzée succéda à Dumarsais dans la rédaction des articles de grammaire dans *l'Encyclopédie*, c'est-à-dire vers 1756. Mais si nous remontons plus haut, les dictionnaires ou les traités s'accordent à donner *oè, ouè* (4). Bien plus, ces lettres se retrouvent dans l'écriture courante, chez quelques vieux auteurs. Ainsi l'hôtel-de-ville s'appela longtemps le *parlouer aux bourgeois* (5) ; Rémi Belleau écrivait : *ton mirouer* (6) ; Joinville écrivait *dortouer* (7) ; et dans Rabelais on trouve à tout moment ces désinences : « On fit de votre gorge un *entonnouer* (8) ; il se fit un cheval d'un fust de *pressouer* (9) ; peut-estre que derrière y ha issue au *montouer* (10). »

Henri Estienne, dans ses *Dialogues du nouveau langage françois italianisé* (11), se plaint, d'une part, que l'on substitue le son *è* au son *oi* (*ouè*) dans les imparfaits et conditionnels ; et, de l'autre, qu'on s'accoutume à dire *troas moas* pour *trois mois*, (*trouès mouès*) ; il demande s'il faudra dire aussi la *guarre* pour la *guerre*, frère *Piarre*, pour frère *Pierre* (12).

Mais la véritable nature du son que nous examinons n'est nulle part mieux déterminée que chez Meigret, écrivain peu connu d'ailleurs, qui voulait, au XVI[e] siècle, comme M. Marie de nos jours, une réforme radicale dans notre orthographe. Vous comprenez avec quel soin il dut étudier la prononciation ; aussi en parle-t-il comme un homme qui en connait bien tous les détails. Il rejette l'emploi de la double voyelle *o,i* ou *o,y*, « laquelle je voy, dit-il, indifféremment escrite pour *oe*, comme *moy, toy, soy*, il *estoit, aimoit*... » Il lui reproche de représenter deux sons très-distincts, « ce que nous verrons évidemment, ajoute-t-il, si nous voulons considérer cette diphthongue *o,i* ès vocables ès quelz elle est prononcée ; et trouverons qu'il y a grande différence des ungs ès autres ; car en *moyen, royal, loyal*, nous oyons évidemment en la prolation la diphthongue commencer par *o* et finir par *i* (*mo-ien, ro-ial, lo-ial*) ; au con-

(1) Girard, *Vrais Princip.*, t. II, p. 346. — (2) *Encycl. méthod.*, mot *Néographisme*. — (3) *Dict. critiq. de la lang. franç.*, mot *Oi*. — (4) *Voy.* en particulier Regnier Desmarais. — (5) Dulaure, *Hist. de Paris*. — (6) Trad. d'Anacréon, cité par Saint-Victor, p. 191. — (7) *Hist. de saint Louis*, p. 41, édit. de 1826. — (8) *Gargant.*, I, 12. — (9) *ibid.* — (10) *Ibid.* — (11) Imprimés à Paris en 1579. — (12) Voy. *Essai sur l'universalité de la langue française*, par M. Allou, note D, p. 374 ; et D'Olivet, *Remarq. sur Racine*, n[os] 10 et 11.

traire, en *moy*, *toy*, *soy*, nous oyons la fin de la diphthongue non-seulement en *e*, mais en *è ouvert*, qui est moyen entre *a* et *é clos* (1)..... Nous escrirons doncq *loi*, *roi* et *loyal*, *royal*; par ce moyen la diphthongue *oi* sera tournée en *oy* en ces autres dérivatifs (2). »

Ce changement de l'ancien son *oi* (*oué*) et sa division en deux autres, savoir : le son *è* et le son *oua*, ont donc commencé dans le XVI[e] siècle, et n'ont été définitivement accomplis qu'à la fin du XVIII[e]. Cette proposition ne saurait, je pense, m'être à présent sérieusement contestée.

— Je ne la contesterai pas, dit Camille ; mais vous nous avez promis des preuves fondées sur l'étymologie : je les attends avec impatience.

— Je vais vous satisfaire, reprit Aléthin. Vous remarquerez que presque tous les mots français où la bivocale *o, i* fait partie du mot, et n'en est pas une terminaison dérivative ou déclinative, sont tirés de mots latins où se trouve la lettre *e* : *roi* de *rex* ; *loi* de *lex* ; *coi* de *quietus* ; *moi*, *toi*, *soi* de *me*, *te*, *se* ; *quoi* de *quæ* ; *paroi* de *paries* ; *fois* de *vices* ; *faible*, ou plutôt *foible*, de *flebilis* ; *foin* de *fenum* ; *avoir*, *savoir*, *voir*, *recevoir*, d'*habere*, *sapere*, *videre*, *recipere* ; *étoile* de *stella* ; *voile* de *velum* ; *toile* de *tela* ; on disait autrefois *toèle*.

Et s'ele a trop lordes mamelles,
Prenne cuevre-chief ou *toèles* (3).

De là l'on ne peut conclure, sans doute, que le son de l'*e* latin se soit conservé pur dans le mot français ; mais il est au moins fort probable que ce son n'a pas tout à coup disparu, lorsque les mots ont passé de la langue mère dans sa dérivée.

Nos terminaisons en *ois* pour noms de peuples et autres viennent, comme *mois* de *mensis*, de terminaisons latines où se trouve l'*e* : *bourgeois* de *Burgensis* ; *lyonnoise*, *narbonnoise*, *tarragonoise*, de *Lugdunensis*, *Narbonensis*, *Tarraconensis* : et la prononciation originelle de notre diphthongue est d'autant plus évidente que l'*n* des mots latins paraît s'être toujours prononcée fort peu, ou même ne s'être pas prononcée du tout (4), puisque les Grecs retranchaient cette lettre dans les mots latins de cette terminaison, et disaient *Hortesius*, *Lugdunesis*, *Tarconesis*, pour *Hortensius*, *Lugdunensis*, etc. (5)

Nos nombreux substantifs et adjectifs en *oir* et *oire* viennent presque tous du latin *orius*, *oria*, *orium*, dont on a supprimé la terminaison déclinative *us*, *a*, *um*, et fait passer l'*i* devant l'*r* ; or, on sait qu'en latin l'*o,i* était toujours remplacé par la diphthongue *œ*, comme le déclare expressément Térentien (6) ; et les éléments de cette syllabe nous servent précisément aujourd'hui à peindre l'ancien son de l'*o,i*. N'est-ce pas là, je vous le demande, un argument étymologique péremptoire en faveur de la prononciation *oer*, *ouer* ?

(1) *É fermé*. — (2) Meigret, *l'Escriture françoise*, imprimé en 1545. Conservé à la bibliothèque Mazarine sous le n° 20240. — (3) *Roman de la Rose*, cité par Roquef., *Suppl. ou Gloss. de la lang. rom.* mot *Lord*. — (4) Lancelot., *Nouv. Méth. pour la l. lat.*, p. 640. — (5) Lancel., *ibid.* — (6) Maur. Terentiani *de Syllabis carmen*, v. 44.



Nous trouvons enfin que les premiers auteurs et poëtes français écrivaient avec l'*e* originaire certains mots qui depuis ont définitivement reçu l'*o,i : dreite* pour *droite* (1); il *deit sa pénitenche*, pour il *doit* (2): on en a des exemples répétés dans ces vers de Marie de France :

Ki sa fille *vodreit aveir*,
Une chose séeut de *veir*,
Sortit *esteit* et destiné
De sur le munt fors la cité,
Entre ses bras la *portereit*
Si que ne se *reposereit* (3).

Ainsi que le son primitif de la bivoyelle *o,i* ait contenu en lui-même le son de l'*e*, cela ne me paraît pas douteux. Les exemples s'offriraient d'ailleurs en foule, si vous conserviez quelque incertitude à cet égard.

— Il ne nous en reste plus, répondit de Palaie, et maintenant nous n'attendons plus que les preuves d'harmonie, comme vous les nommez, qui viendront sans doute corroborer votre théorie.

— Je les ai nommées ainsi, reprit Aléthin ; j'aurais mieux fait peut-être de les appeler preuves de *consonnance ;* car on peut voir que le son de *o,i* a été presque de tout temps employé à la rime pour consonner avec l'*è* ou l'*ai ;* ce qui ne me semble laisser aucun doute sur le son de cette diphthongue.

L'auteur anonyme, qui, au XIIe siècle, a traduit en vers français les distiques de Denys Caton, ajoute à la fin une sorte d'épilogue en vers, où il s'excuse modestement d'avoir fait peut-être quelques fautes, et réclame le redressement, la correction des savants de son temps.

Mès, si jeo ai mespris,
Ou autre chose mis
Ke il n'i doit *avoir*,
Li sage ki l'orrunt
Amender le purrunt
E je les en *requier* (4).

Ne voyez-vous pas qu'*avoir* se prônonçait alors *avouer*, puisqu'il rimait avec *je requiers?* Trois siècles plus tard, sous François Ier, Lazare du Baïf (5) écrivait dans sa tragédie d'*Hécube :*

Mais pour encore accroistre ma *tristesse*,
Hélas ! ma fille, en ceste dure *angoisse* (6).

Eustorge de Beaulieu, poëte de la même époque, mettait aussi dans une ballade :

(1) Roquef., *Suppl. au Gloss. de la l. rom.*, mot *Jovent*. — (2) Id., *ibid.* et Ampère, *Hist. de la format. de la lang. fr.*, ch. XVI, p. 362. — (3) Marie de France, *Lai des deux Amants*, v. 32, cité par Roquef. *Suppl.*, au mot *Luinz*. — (4) Manuscrit de la Bibliothèque royale, publié par M. Leroux de Lincy dans son *Livre des Proverbes français*, t. II, p. 375. — (5) Fin du XVe siècle. — (6) Auguis, *Vieux Poëtes*, t. III, p. 148.



Fust-on si bon que saint *Antoine*
Et aussi doux qu'une brebis,
Sans estre en ordre, on perd sa *peine*,
Chacun porte honneur aux habits (1).

Gilles d'Aurigny, autre poëte du même temps (2), dit dans son poëme du *Tuteur d'amour :*

Et par dedans fermée à trois grands huis,
Bandés de fer, dont l'entrée estoit *faite*,
Expressément difficile et *étroite* (3).

Tous ces exemples, vous le remarquerez, sont antérieurs à la seconde moitié du XVIe siècle, et, par conséquent, aux temps où les Italiens, appelés en France par Catherine de Médicis (4), corrompirent la prononciation française, en cherchant à la rapprocher de celle de leur pays. Cette observation est essentielle, car elle prouve que l'altération introduite dans le langage par les infâmes mignons de Henri III, comme dit un auteur célèbre (5), fut toute autre qu'on ne se l'imagine ordinairement.

Mais sans nous arrêter à ces temps reculés, et pour passer tout de suite au siècle de Louis XIV, qui nous intéresse bien plus vivement que celui des derniers Valois, je dis que les exemples de ces consonnances d'*o,i* avec *è* ou *a,i* ne sont pas rares chez les poëtes contemporains de Corneille, particulièrement chez ceux qui n'attachaient pas une importance exagérée à la richesse oculaire de la rime.

Corneille lui-même dit dans sa *Mélite* :

Tu seras forcé toi-même à *reconnoître*
Que, si je suis un fou, j'ai bien raison de l'*être* (6)

Ces vers, évidemment, n'eussent pas été supportables si l'*o,i* avait eu de ce temps la prononciation que nous lui assignons aujourd'hui.

Molière dit de même dans *le Dépit amoureux :*

Par comparaison donc, mon maître, s'il vous *plaît*,
Comme on voit que la mer quand l'orage s'*accroît* (7) ;

et ailleurs dans la même pièce :

D'où vient fort à propos cette parole *expresse*
D'un philosophe : Parle, afin qu'on te *connoisse* (8) ;

et encore dans l'*Étourdi :*

Demeurez ; vous pourrez voir tout de la *fenêtre*.
Eh bien ! qu'avais-je dit ? Le voyez-vous *paroître* (9) ?

et enfin dans *Tartufe :*

(1) Auguis, collect. cité, t. III, p. 16. — (2) Il vivait encore en 1553. Auguis, l. cité, III, 177. — (3) Gilles d'Aurigny, *Tuteur d'amour*, ch. III. *Collect, Auguis*, t, III, p. 196. — (4) Reine mère en 1559. — (5) Nodier, *Exam. crit. des Dict. de la l. fr.*, mot *Oi*. — (6) *Mélite*, I, 1. — (7) Mol., *Dépit am.*, IV, 2. — (8) Mol., *ibid.*, III, 8. — (9) Molière, *Étourdi*, III, 10.

D'abord j'appréhendai que cette ardeur *secrète*
Ne fût du noir esprit une surprise *adroite* (1).

Je citerais sans peine des milliers de ces exemples. Ainsi, quand on a conclu de l'assemblage des mots aujourd'hui prononcés en *oua* et en *è* qu'ils se prononçaient alors en *oua* tous les deux, on a forcé la conséquence. La conclusion eût été légitime si l'on se fût borné à dire qu'alors les deux mots étaient consonnants ; mais vouloir déterminer le son de l'un, à l'exclusion de celui de l'autre, par la rime où ils se trouvaient tous deux au même titre, c'était une faute évidente contre ce principe de logique :

Quantum præmissæ referat conclusio solum (2).

ne mettez jamais dans la conclusion que ce qu'il y a dans les prémisses. Il fallait donc trouver des exemples où le son *o,i* rimât avec une voyelle simple ou avec un digramme tel que *a,i*, dont le son ne fût pas contesté. Ces exemples, comme ceux que nous venons de citer, auraient décidé la question. Or, si l'on en trouve tant où le son *è* se fait clairement ouïr, on n'en trouve pas un seul où la rime pose sur le son *a*.

— J'avoue, dit alors de Voix-Neuve, qu'il me paraît difficile de nier la puissance de ces raisons et de contester une opinion appuyée sur tant de preuves. Continuez cependant, et donnez-nous ces raisons de logique dont vous nous avez parlé.

— Volontiers, reprit Aléthin ; elles nous mèneront, je l'espère, à la même conclusion. Nous ne doutons pas que l'*o,i* ancien, quelle que fût antérieurement sa prononciation, n'ait en dernier lieu exprimé deux sons très-différents, le son *oua*, de *roi*, *toi*, *loi*, et le son *è* de *français*, il *parlait*, que nous écrivons aujourd'hui par *a*, *i*.

Si nous supposons que l'un de ces deux sons ait été le primitif, on se demandera comment l'autre a pu s'en former ; et il sera difficile de répondre à cette question ; car, quelle analogie y a-t-il entre *loua* et *lè*, *touat* et *tèt*, *chouas* et *chès?* Rien ne se ressemble, ni les lettres, ni le son, et il nous est assurément impossible de passer de l'un à l'autre sans intermédiaire (3).

Au contraire, si *ouè* est l'ancien son, par deux altérations toutes naturelles et faites en sens inverse, on arrive aux deux prononciations actuelles.

Ainsi, élargissez un peu la voyelle dominante de cette diphthongue ; au lieu de l'*è* ouvert prononçez un *a* faible, lettre d'une nature analogue : vous tombez dans notre diphthongue *oua* ; *loua*, *roua*, *foua*, de *louè*, *rouè*, *fouè*, qu'on prononçait jadis.

Mangez maintenant la sous-dominante *ou* de ces mêmes mots *françouès*, je *disouès*, il *chantouè* ; il vous reste l'*è* ouvert pur, *francès*, je *disès*, il *chantèt*, que nous écrivons aujourd'hui *disais*, *chantait*, *français*.

(1) Molière, *Tartufe*, III, 3.— (2) Herm. Osterrider, *Logic.*, diss. III, ch. IV, n° 186, p. 244. — (3) Ampère, *Hist. de la format. de la lang. franç.*, p. 383, ch. XVI.

Et davantage, notez, je vous prie, que c'est toujours d'une modification seulement que se plaignent les écrivains partisans de l'ancienne prononciation, comme Henri Estienne (1) et Guillaume des Autels (2), et non pas d'un changement qui n'aurait pas même permis de reconnaître les mots.

Celui-ci en particulier exprime nettement de quelle nature était le changement qu'il blâmait. « Certes, dit-il, je ne dissimulerai point ma fantasie (3); onques ne me plut l'excuse d'un langage corrompu pour dire que l'on parle ainsi à la court ; car, je say quelles mignardises en sont plus souvent cause que celle tant recommandée douceur, par laquelle je confesse que légitimement on peut impétrer un vice de la coutume. D'où sont venus ces mots il *diset*, il *feset*, et la rime que l'on appelle *équivoque* de *Cerès* avec *serois?* Pourquoi n'a on laissé le mot réguller et usité de *Royne* pour dire *Reine?* Pourquoi sera-ce que quelque dame, voulant bien contrefaire la courtisanne à l'entrée de cest yver, dira qu'il fait *fret?* serrant tant les lèvres que l'on sentira bien, au petit bruit ou strépit de la voix, qu'elle sort par force et contrainte comme le vent passant par quelque petite fendasse (4)? »

N'est-il pas clair que l'auteur ne reproche ici aux merveilleux de cette époque qu'un adoucissement excessif de la prononciation, un amollissement ridicule du langage, une corruption analogue à celle que le Directoire vit s'introduire chez nous, lorsque, n'osant prononcer les *r*, nos incroyables disaient *ma paole* pour *ma parole*, du *da noi* pour du *drap noir*? Mais il n'est pas question d'un changement total dans le son, tel qu'eût été celui de *frouat* en *fret*.

Je conclus donc : l'ancienne prononciation *oué* contenait en germe les deux manières de prononcer reçues aujourd'hui; mais, l'une de ces deux manières étant prise comme primordiale, il serait impossible d'en déduire logiquement l'autre, ou d'établir une filiation probable de ces deux sons.

— Voilà qui est bien, dit de Palaie ; je n'avais pas moi-même étudié la question dans tous ces détails, et je m'en rapportais sans scrupule au dire de tant d'autres. Je reconnais volontiers que je m'étais trompé ; je vois aussi pourquoi vous m'avez demandé au commencement ce que j'appelais l'orthographe de Voltaire; je conçois bien que je m'étais fait une fausse idée de l'influence de ce philosophe sur cette grande question.

— En effet, ajouta Aléthin, on se le représente souvent comme ayant apporté dans l'écriture un signe tout nouveau, le digramme *a,i*. Vous voyez qu'il n'en est rien ; que ce digramme avait été employé de temps immémorial avec le son de l'*è* ouvert, et souvent dans des mots entièrement identiques à ceux où se trouvait l'*o,i*. Voltaire n'a fait qu'en régulariser l'emploi ; il vivait dans un temps où l'ancien son *oué* disparaissait de la bonne compagnie et de la capitale, et donnait en mourant naissance à deux sons complétement différents

(1) En ses dialogues *du Lang. franç. italianizé ou mieux desguizé.* — (2) Guill. des Autels, *Replique aux furieuses défenses de Meigret.* Lyon, 1551. — (3) Mon opinion. — (4) Guill. des Autels, ouvrage cité, p. 20.

l'un de l'autre. Alors il appuya de son immense influence l'ancienne proposition de l'abbé Girard, de conserver le digramme *o,i* pour le son dérivé le plus semblable à l'ancien son, et d'appliquer au deuxième dérivé la réunion de lettres usitée, la plus incontestablement analogue au digramme générateur.

Il y a donc eu, on peut le dire, dans le changement appuyé et établi par Voltaire, un immense service rendu à la langue et à l'orthographe françaises; et en outre, le plus louable respect pour les analogies de racines et d'usage, sans lesquelles les langues les plus riches seraient, vous en convenez, indignes de notre étude et de notre amour.

— Et maintenant, dit de Voix Neuve, vous pensez sans doute que l'Académie a bien fait d'adopter définitivement l'orthographe dite de Voltaire ?

— Oui, sans doute, répondit Aléthin.

— Et moi aussi, reprit le licencié; mais alors, comme je l'avais dit, les deux vers cités précédemment ne riment pas. C'est cette observation qui a ouvert notre discussion; je suis bien aise qu'elle se représente à la fin pour la clore convenablement. »

B. JULLIEN,
Membre de la 3e classe.

VISITE A L'ANCIENNE FORTIFICATION DE BORGHSTADT,

NOMMÉ DEPUIS CAMP DE Q. CICÉRON, SITUÉ A L'OCCIDENT DU BOURG D'ASSCHE, AUPRÈS DE BRUXELLES.

Cette position que les anciennes cartes du pays appellent *Borghstadt*, c'est-à-dire la ville fortifiée, et que nous voyons sous le nom de Camp de Q. Cicéron, sur celle de la Belgique publiée par M. Vandermaelen, se trouve à 1 kilomètre environ du bourg d'Assche, du côté de l'occident. On s'y rend par la route de Bruxelles à Termonde, mais il faut la quitter en sortant du bourg, pour prendre l'espèce de chemin vicinal qui conduit à Alost. Cette fortification fut revélée au monde savant par Vangestel, dans son *Histoire de l'Archevéché de Malines* (1); mais personne ne s'en étant plus occupé depuis, elle est restée dans l'oubli jusqu'en 1845, où M. Galesloot reconnut ses vestiges, et publia ensuite à son sujet, dans les mémoires de l'Académie des sciences de Bruxelles, une intéressante notice, accompagnée d'un plan. Il est à remarquer, dit-il, que les habitants de la commune d'Assche ignoraient alors complétement l'existence de cette forteresse, quoiqu'elle fût si près du bourg.

N'ayant pas négligé, pendant mon séjour à Bruxelles, en 1847, de m'enquérir auprès de MM. Reiffenberg, Jobard et Vandermaelen de ce que la contrée pouvait m'offrir d'intéressant, sous le rapport de l'archéologie, ils me citèrent en première ligne cette fortification; et, comme elle n'était qu'à trois lieues de distance de la ville, je me fis un devoir de l'examiner à mon tour.

(1) Van Gestel, *hist. archiepiscop. Mechlin.* T. 2, p. 150.

Comme je visitais pour la première fois cette contrée, le plaisir que j'éprouvais en l'observant, me fit vivement regretter de n'avoir pas connu plutôt la Belgique.

En sortant de Bruxelles on traverse une longue suite de plaines uniformes, peu boisées, mais où de magnifiques récoltes charmaient les yeux par l'abondance qu'elles allaient ramener dans les classes inférieures de la population : c'était le 11 août, et de toutes parts les laboureurs coupaient et enlevaient la moisson, favorisés par un ciel de la plus grande sérénité : toute la campagne était en mouvement. Ça et là des villages épars, de plus nombreuses maisons au bord du grand chemin, et toujours celles-ci entretenues avec un soin, je dirai même une propreté coquette que je regrette de ne pas rencontrer partout en France.

A ces plaines si fertiles et si uniformes succède aux approches d'Assche, un terrain plus boisé, avec des vallons, mais qui sont peu profonds : c'est là qu'on voit auprès des métairies, les premières houblonnières, et nos regards se fixent aussitôt sur elles par leur aspect tout nouveau pour le voyageur. Celles-ci se composent d'une phalange de perches hautes de 6 à 8 mètres, qui sont plantées à 1 mètre environ de distance les unes des autres, contre chaque pied de houblon. Cette liane européenne monte avec son épais feuillage jusqu'au sommet de son tuteur, dont la nudité primitive se change en une colonne qui conserve la verdure la plus animée pendant toute la belle saison.

Enfin j'aperçus l'église d'Assche avec sa tour carrée que surmonte une toiture simplement élevée en pointe : mais elle n'a pas justifié ce degré d'antiquité que je lui avais d'abord supposé en raison de sa simplicité et de son aspect sombre. Le bourg, avec sa population de deux mille habitants, a tout l'aspect d'une petite ville ; on n'y voit pour ainsi dire que de jolies maisons, dont on repeint tous les ans la façade, avec des couleurs à l'huile : tout en elles est soigné comme un couvent de Visitandines.

L'église contraste étrangement avec la tenue si soignée des maisons, par son état de négligence extérieure ; il est d'autant plus extraordinaire qu'on voit près de sa partie occidentale, un calvaire érigé sur un petit monticule, où les croix et les statues sont accompagnées d'ifs, dont les ciseaux de l'horticulteur conservent et maintiennent les formes régulières, avec cette recherche qui n'existe que dans les jardins les mieux entretenus.

Je me rappellerai toujours avec plaisir ma visite à ce joli bourg, et s'il est par rapport à Bruxelles, le Saint-Germain ou le Versailles des Parisiens, *Borghstadt* ainsi que *Kalec-hoven* dont nous allons parler, deviennent pour les antiquaires, un palais, une source de jouissances.

§ 1er Kalec-hoven et son établissement romain.

M. N ***, habitant d'Assche, eut la complaisance d'être mon pilote dans cette contrée : mais au lieu de me conduire directement à Borghstadt, en sor-

tant du bourg, il me fit d'abord remonter plus au septentrion, afin que je visitasse les vastes champs qu'on appelle *Kalec-hoven*, c'est à-dire les fours à chaux, et qui méritent à juste titre l'attention des antiquaires. « Tout le sol, me dit-il, est rempli de morceaux de briques, de tuiles, de tessons de toute espèce ; et si l'on creuse à deux pieds de profondeur, on découvre les fondements de divers édifices ; ceux-ci sont épars. On y a trouvé aussi de nombreuses pièces de monnaies à l'effigie des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Anastase I[er] inclusivement, qui mourut, comme on sait, l'an 518 de l'ère chrétienne. »

Comme la moisson venait d'être coupée et totalement enlevée, je pus parcourir à mon gré, la surface de ce vaste plateau en divers sens, et dès mes premiers pas, je vis parmi la terre végétale, quantité de petits fragments des objets qui m'avaient été indiqués par mon guide : c'étaient des morceaux de faîtières ou *imbrices*, des carreaux *tesseræ*, des briques à crochet *tegulæ hamatæ*, quelques tessons de poteries d'un gris cendré clair, d'autres encore en terre rouge, dont la finesse, jointe à leur enduit luisant, nous démontre qu'ils ne peuvent provenir que de vases étrusques.

Je recueillis aussi d'autres fragments plus modernes, et que j'aurais regardés comme romains s'ils n'eussent été revêtus d'un émail vitrifié : enfin un autre tesson d'un gris blanchâtre qui ne différait nullement de nos poteries modernes dites de grès. Il est manifeste que ces derniers doivent leur présence aux engrais avec lesquels on les apporte sur les cultures.

Après l'examen du sol de Kalec-hoven, il ne pouvait pas me rester le moindre doute que ce vaste plateau, d'où l'on découvre tous les environs, n'eût été l'assiette d'une *villa* considérable au temps des Romains, ou même d'un bourg, *vicus*, d'autant plus que cette position cadre parfaitement avec les conditions qui déterminaient leur établissement. Pitiscus(1) m'en fournit la preuve dans les mots qui suivent : *Itaque tam mutationes quam mansiones fuerant extra urbes ac civitates ; ut in villis, vicis aliisque locis immunitis ac facilis aditus* ; etc. Trop considérable pour être un simple relais, *mutatio*, cet établissement fut alors une station, *mansio*, pour les Romains qui se rendaient de Bavay, *Bagacum*, à Utrecht, *Ultrajectum*, chez les Bataves. Nous en aurions peut-être encore une seconde preuve dans une tradition locale selon laquelle cette petite pièce d'eau, qui sert d'abreuvoir aux chevaux dans le bourg d'Assche, remonterait pour cet usage, jusqu'aux Romains.

Comme la plaine ne m'offrait plus d'intérêt, après cette exploration, je m'empressai de me diriger vers la fortification de Borghstadt, à laquelle elle confine par sa partie occidentale. Je croyais que Borghstadt allait fixer mes regards par sa construction sur un terrain plus élevé que Kalec-hoven, et je m'attendais à y rencontrer une enceinte entourée d'un fossé profond, au pied de gros remparts en terre, comme j'avais vu les camps qui dominent la vallée de la

(1) Lexicon antiq. roman. et græc. *Verbis* MANSIO et MUTATIO.

Somme, et vainement mes yeux interrogeaient la partie qui me restait à visiter. « Mais vous êtes devant le camp, me dit mon guide, et pour vous trouver sur celui-ci, vous n'avez plus qu'à traverser ce petit bas-fonds qui vous en sépare. Le plateau, que vous voyez au-delà, constitue l'intérieur de notre Borgstadt si longtemps oublié. »

En traversant cette médiocre dépression du sol, je reconnus qu'elle formait une espèce d'isthme qui rattachait ce plateau à l'extrémité de la plaine. Je mesurai sa largeur, laquelle n'est que deux cents pas environ. De chaque côté commencent les vallées de Vest Beek et de Broekke Beek, qui descendent à l'Occident, et dont les pentes rapides, ainsi que le fond marécageux, suffisaient pour défendre la place.

Le choix de cet endroit, comme lieu de sûreté, était en effet fort avantageux, parce qu'il n'était guère accessible que par l'isthme dont nous venons de parler, et comme le plateau qui composait l'aire de cette position, se trouve élevé de 3 à 4 mètres au-dessus de l'isthme, son bord forme un talus abrupte, qui devenait un rempart naturel en face de l'ennemi. Il était alors facile, vu le peu de largeur du point accessible, de résister avec peu de monde à des forces bien supérieures.

En arrivant à son entrée, mon premier soin fut de chercher la roche indiquée sur le plan du camp, dressé par M. Van der Rit, et désignée par le nom de la Grosse-Pierre, dont M. Galesloot n'a pas fait mention : ses dimensions sont maintenant de 1 mètre 1/2 de longueur, sur une épaisseur de quatre décimètres ; elle est dressée sur le côté, dans une direction qui m'a paru de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. Cette pierre est formée d'un calcaire coquillier compact dans lequel j'ai remarqué des bivalves et des univalves. M. N*** m'a assuré qu'ayant été brisée en partie, elle n'est plus aussi grande qu'autrefois. Comme rien ne motive ici sa présence et que, par son état entièrement brut, elle doit rentrer dans la classe de nos pierres celtiques de la France occidentale, je ne peux la regarder que comme leur contemporaine et sans nul doute érigée là par les mêmes motifs. Elle est au bord de la route, à main droite en entrant dans le camp.

§ 2. — Borghstadt.

Cette route est celle qui conduit à Alost, comme nous l'avons dit précédemment : elle partage en deux parties inégales l'enceinte de Borgstadt, qu'elle traverse à peu près d'orient en occident. Elle suit pendant son trajet le bord du talus naturel, qui limite le plateau à l'origine de la pente du sol, au midi. Ce plateau très-horizontal, nous offrait diverses cultures (1) ; il aurait 150 mètres seulement du nord au midi, sur 300 mètres environ de l'est à l'ouest. C'est lui

(1) J'y vis du bled, du sarrazin, des pommes de terre, du trèfle rouge, du houblon ; j'eus même le plaisir d'y rencontrer quelques planches de fort beau tabac, parce qu'il n'est point ici sous le joug d'une onéreuse régie comme en France.



qui forme la partie supérieure, en même temps que la plus habitable de l'enceinte, car toute son étendue au midi ne présente plus qu'une pente assez rapide jusqu'au bord du ravin qui flanque la forteresse de ce côté. En joignant cette portion, qui est la plus considérable, à l'étendue du plateau supérieur, la superficie totale renfermerait, selon M. Van der Rit, 13 hectares, 39 ares et 25 centiares, ou 135,925 mètres carrés. Nous ferons remarquer, au sujet de sa circonscription qu'elle rentre plutôt dans la forme des *oppidum* gaulois, par ses angles arrondis, que dans celle des camps romains, ceux-ci étant ordinairement carrés.

La principale fortification artificielle de cette enceinte se trouve à sa partie occidentale. C'est là que nous voyons un gros rempart large de 22 pas inférieurement et sans fossé, qui s'élève encore jusqu'à 4 mètres, dans sa partie centrale, au-dessus de son aire intérieure. Mais celui-ci s'abaisse et s'amincit de plus en plus latéralement, de manière à disparaître à l'origine du flanc septentrional de la forteresse, qui est suffisamment défendue par la présence d'un cours d'eau, et par la rapidité du vallon, jointe à sa profondeur.

Le gros rempart de l'ouest, dont nous venons de parler, est coupé dans sa plus grande épaisseur par une brèche profonde de 8 à 9 mètres, par laquelle sort le chemin qui conduit à Alost. Le prolongement de ce môle, au midi, descend ensuite le long de la pente du coteau, et, quoiqu'il y ait été détruit au profit de l'agriculture, sur une longueur de 50 à 60 mètres, on en reconnaît encore facilement les traces : il redevient ensuite plus distinct vers son extrémité, lorsqu'il se recourbe vers le sud-est, pour border le ravin abrupte qui se creuse à sa base : il forme le long de celui-ci une turcie ou parapet, qui suit ses sinuosités sur une longueur assez considérable, et disparaît enfin, comme s'il n'eut pas été nécessaire qu'il fut prolongé davantage.

Après cette exploration de l'intérieur des remparts construits au couchant et au midi de Borghstadt, je remontai vers le plateau supérieur pour compléter l'examen de son système de fortification du côté de l'isthme de Kalechoven.

Quoique je n'eusse jeté qu'un coup d'œil rapide sur le talus naturel qui forme ici le principal front de la forteresse, il m'avait suffi pour en reconnaître tout l'avantage contre l'ennemi, par sa hauteur de 3 à 4 mètres ; mais j'ai omis de faire remarquer que cette tranche, au lieu d'être en ligne droite, décrit un arc dont la saillie se présente extérieurement ; et qu'entre son extrémité et l'origine du talus, qui va former le flanc de la forteresse du côté du nord, il existe un intervalle par lequel on pouvait arriver encore sur le plateau, c'est-à-dire dans l'intérieur du retranchement. Ces détails, omis par M. Galesloot, m'ont paru dignes de n'être pas négligés.

Il ne me restait plus alors à visiter que le prolongement, vers le midi, de cette partie du front de la forteresse. Après avoir traversé le chemin d'Alost, je reconnus immédiatement que ce côté de Borghstadt était défendu par un

môle fait en terre comme les précédents, et qui devait avoir été fort considérable; car quoiqu'il eût été rasé, la masse de ses débris répandue sur la terre, forme encore une élévation bien remarquable; mais celle-ci s'abaisse et s'efface en descendant vers le bas de la colline.

Ce talus n'étant cependant qu'une bien faible défense devant un puissant ennemi, n'eut-il pas fallu établir au bord du plateau un gros rempart tel que celui de la partie occidentale de la forteresse ? mais rien ne peut faire soupçonner qu'on l'ait entrepris, et c'est une lacune qui me ferait présumer que la circonvallation de l'enceinte n'aurait pas été achevée. J'en acquiers une nouvelle conviction par l'observation de tous les autres retranchements antiques que je crois contemporains, et dont le rempart présente toujours sa principale force vis-à-vis du point d'arrivée.

En rencontrant ici le rempart le plus considérable du côté de l'occident, c'est d'autant plus extraordinaire que l'accès de la place s'y trouvait défendu par une réunion de grosses buttes à pentes fort rapides, entre lesquelles se creusent de profondes concavités. Comme je n'ai jeté qu'un simple coup d'œil sur ces mouvements du terrain, en suivant le chemin vicinal, je n'ai pu reconnaître suffisamment si ces monticules étaient entièrement naturels, ou le résultat des travaux de l'homme; mais leur présence constituait un puissant obstacle à l'ennemi, en même temps qu'ils lui dérobaient la forteresse. On donne à cette singulière localité le nom de Put-Berghem (1).

Cet amas de monticules se trouve confiné dans l'angle formé par le confluent des deux ruisseaux qui descendent des vallées situées de chaque côté du plateau de Borghstadt. Celui qui vient du nord s'appelle le *Vest Beek*, et celui du vallon au midi, le *Broekke Beek*. Il est à remarquer que la partie du chemin vicinal qui traverse, en serpentant, ce dédale de difficultés est connu des habitants de la belle métairie de Miherte, sous le nom de la Grande Rue-de-Put-Berghem, tandis que la carte de M. Van der Rit nous l'indique sous celui de *onde Brogh straet*, qui signifie chemin de l'ancien port. Mais l'état actuel des lieux rend cette dernière qualification bien inexplicable, car les deux ruisseaux réunis ne forment pas même une petite rivière; et si ce modique cours d'eau se jette à peu de distance à l'ouest dans celle d'Alost, rien ne nous indique que son canal se soit prolongé jusqu'à Put-Berghem.

(*La suite au prochain numéro.*)

Baron DE LA PYLAIE,
Membre de la première classe.

(1) *Put* signifie fosse, concavité; *Berg*, montagne, *hem*, bataille, combat; de même que Strythem, lieu, demeure ou village du combat, *Domus pugnæ*, selon Gramaye, dans son livre intitulé *Bruxella cum suo comitatu*, p. 34, ed. in-fol.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ETHNOLOGIQUE.

Pour bien étudier la vie des nations, on s'en était tenu généralement, jusqu'au siècle dernier, aux enseignements cosmogoniques transmis par les religions, aux traditions des peuples, puis enfin aux écrits des historiens. Mais le XVIII[e] siècle n'a pas cru ces bases suffisantes, et il a jeté dans le monde savant un désir d'asseoir l'histoire de notre origine autrement que sur des preuves religieuses et littéraires; de là est née l'étude de l'anthropologie et de l'ethnologie, étude qui fait chercher dans les sciences naturelles, des monuments sensibles de l'ordre de la création, de la succession des transformations du globe, des générations des races humaines; qui doit confirmer ou infirmer le récit de la Genèse.

Il y a une grande témérité à oser toucher aux traditions mosaïques, à les soumettre à l'examen et à la discussion. C'est de l'esprit de doute, c'est presque du protestantisme historique, si j'ose parler ainsi. Ne nous en effrayons pas. Les révolutions du globe ont été expliquées par les naturalistes, et le déluge de la Bible a été confirmé par la géologie et la paléontologie. L'anthropologie et l'ethnologie ne seront pas, je l'espère, plus fatales à nos croyances religieuses sur l'homme lui-même.

J'ai conçu cet espoir en lisant les mémoires de la Société ethnologique, que vous m'aviez chargé d'examiner.

Cette société a pour base l'anthropologie. Considérer l'homme principalement sous le point de vue physique et naturel, comme dernier anneau de la chaîne immense des êtres, sa conformation propre intérieure et extérieure, ses modifications ou diversités. Telle est l'anthropologie. Ainsi l'ont traitée Buffon, Blumembach, Cuvier.

Mais les naturalistes eux-mêmes ont bien senti que cette science ne pouvait être exclusivement physiologique, et qu'elle tombait aussi, par bien des points, dans le domaine de la philosophie. De là les écrits de Kant, Cabanis, Gall, Spürzeim, Edwards, Virey, Bory de Saint-Vincent, Dumoutier, Adelung, Balbi, Richard, etc.

La Société qui nous occupe procède de cette double série de travailleurs. La lettre adressée, en 1829, à M. A. Thierry, par W.-T. Edwards, membre de la Société royale de Londres, sur les caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire, est l'origine de la formation de la société, dont l'idée, conçue depuis longtemps, se réalisa en 1839.

Ses statuts en définissent ainsi le but. « Les principaux éléments qui servent « à distinguer les races humaines sont : l'organisation physique, le caractère « intellectuel et moral, les langues et les traditions historiques. Ces éléments « divers n'ont pas encore été étudiés de manière à constituer sur ses vérita- « bles bases la science de l'ethnologie. C'est afin d'y parvenir par une suite « d'observations, et d'établir quelles sont en réalité les différentes races hu- « maines, que s'est formée à Paris la Société ethnologique. »

Elle a été autorisée par le ministre de l'instruction publique le 20 août 1839 et la première séance a eu lieu le 23 du même mois.

Nous possédons deux volumes des travaux de la Société, l'un publié en 1841, l'autre en 1845. Au commencement de chaque volume, on trouve les procès-verbaux des séances et la mention des lectures et discussions, et à la suite les mémoires que la Société a jugé bon de publier.

Vous n'attendez pas de moi sans doute une analyse détaillée de tous les travaux lus devant la Société ethnologique ; il vous suffira de connaître les plus importants de ceux qui ont été imprimés dans leur entier.

Il y a des mémoires que j'appellerai généraux et d'autres spéciaux.

Les premiers sont au nombre de cinq. Nous trouvons en première ligne la lettre déjà mentionnée de M. W.-T. Edwards, président, fondateur de la Société, mort en 1842 ; et un mémoire du même sur l'anthropologie, dans lequel se trouvent bien définies l'origine et la marche de cette science, au double point de vue physiologique et moral.

Viennent ensuite des recherches sur l'histoire de l'anthropologie, par M. L. Vivien. L'auteur, envisageant l'anthropologie comme branche des sciences naturelles, lui donne pour objet l'étude spéciale et complète de l'homme physique, l'examen et la classification des variétés humaines, et la reconnaissance des causes des diversités des membres de la grande famille. Il pose ces deux questions : les diversités des races sont-elles dues aux seuls agents extérieurs comme le climat, le régime, etc., et alors tous les hommes seraient issus d'une seule et même tige originelle ? ou bien, les diversités humaines sont-elles dues à des causes inhérentes à leur nature, et alors il faut reconnaître au genre humain plusieurs tiges originelles ? Tel est ce point de contact de l'anthropologie avec la théologie, point délicat et scabreux, où l'inconnu du problème est si difficile à dégager.

Du concert unanime des naturalistes à admettre la pluralité des foyers de création pour les êtres organisés en général, M. Vivien semble, par analogie, vouloir en conclure que cette diversité originaire doit être admise également pour l'homme.

Cette conclusion qui a des partisans n'est pas celle de M. le docteur Richard, savant anglais de Bristol, dans son ouvrage : *Natural history of man.* Dans l'examen de la question de l'unité ou de la diversité des races humaines, l'auteur s'impose la loi d'un respect absolu des traditions bibliques, et attri-

buant les variations des races aux agents extérieurs, aux influences climatériques, il penche pour le système de l'unité originaire.

Je le proclame avec bonheur; dans la discussion soulevée par le compte-rendu de cet ouvrage, la majorité s'est rapprochée autant que des naturalistes pouvaient le faire, de l'unité d'origine, non pas qu'il faille s'y rallier quand même comme à une idée préconçue, mais parce que dans l'état actuel de la science, une vérification expérimentale encore à faire est indispensable pour se prononcer.

Je me rallierai en ce point à l'avis de M. l'abbé Bargès qui disait que, si, dans l'état actuel de la science, il est impossible de rien affirmer qui soit contraire au principe de l'unité d'origine, le mieux serait de ne pas toucher à ce dogme exprimé d'une manière si positive par l'Écriture Sainte et qui à ce titre mérite tous nos respects.

Je mentionnerai seulement le mémoire de M. W. F. Edwards touchant l'influence réciproque des races sur le caractère national, et celui de M. le colonel Jackson, secrétaire de la Société royale géographique de Londres, qui traite des arts et inventions de la vie sauvage considérés comme une dérivation directe de l'observation de la nature.

J'ai hâte d'arriver aux mémoires spéciaux, mais comme ils sont plus nombreux, j'abrégerai encore pour quelques-uns.

M. Pavie, membre correspondant de la Société, résidant à Bombay, a adressé un mémoire sur les Parsis ou Guèbres. Chassés de leur pays lors de la conquête de la Perse par les Califes mahométans, les sectateurs de Zoroastre passant successivement dans le Korasan, puis à Ormus, puis dans l'Inde, dans le Guzerate, puis à Saujam, ont envoyé une colonie à Bombay où ils vivent aujourd'hui au nombre de vingt mille. C'est là que M. Pavie a étudié leurs mœurs, leurs types et leur religion; ils forment, comme les Juifs dans les villes d'Europe, une tribu à part; ils ne s'unissent qu'entr'eux, ne souffrent aucune alliance étrangère, et restent attachés jusqu'au martyre au culte du soleil en première ligne, puis à celui de la lune, des étoiles, de la mer, etc.

L'on doit aussi à M. Benet, qui a voyagé à Lahore et a assisté aux funérailles de Ranjet-Singh un mémoire sur l'origine et les mœurs des Sicks, leur organisation civile et militaire et leurs institutions sociales.

M. Berthelot, membre de la Société de géographie, a publié un mémoire sur les Guanches, où il établit: 1° que lors de l'invasion des Européens dans les Canaries, les habitants de cet archipel, loin d'avoir été exterminés comme il a souvent été dit, aidèrent au contraire les conquérants; que même après la conquête leurs chefs eurent part au partage des terres; 2° qu'ensuite les vainqueurs et les vaincus se lièrent intimement entr'eux; ce qui est constaté par les contrats authentiques des mariages qui se firent alors, contrats conservés jusqu'à nos jours; 3° que le type de la race Guanche s'est parfaitement conservé chez les pasteurs et les campagnards, surtout dans la partie méridionale

de Ténériffe. Les descendants des vainqueurs et des vaincus, alliés ensemble, tiennent même plus des Guanches que des Espagnols. Une infinité d'usages particuliers autrefois aux indigènes sont encore en vigueur parmi eux.

J'arrive aux trois mémoires les plus importants de la collection.

Le premier qui doit nous occuper est intitulé : *Histoire et origine des Foulahs ou Fellans*; l'auteur M. G. d'Eichtal, secrétaire adjoint de la Société ethnologique et membre correspondant de la Société de Londres pour l'extinction de la traite et la civilisation de l'Afrique, a offert dans ce mémoire de près de 300 pages une œuvre rare parmi les sociétés littéraires ; cette étude, par sa valeur, son originalité, son étendue méritait d'être imprimée à part. Honneur à une société qui possède de tels collaborateurs.

Une partie du bassin du Niger, comprise entre le grand désert et la Guinée, présentant une surface égale à la dixième partie de l'Afrique et au quart de l'Europe, est habitée par des individus distincts des nègres ordinaires. Leur peau est cuivrée, leur figure ovale, le nez aquilin, les cheveux lisses, les extrémités des membres petites. Les tribus de cette nation diversement dénommées Fellans, Felanies, Foulanies, Fellatahs, Foulahs, Fouleys, Peules, Poules, Foutes sont reconnues comme appartenant à la même race, par tous les voyageurs modernes, Seetzen en 1808, Vater en 1812, Mollien en 1818, Lyon en 1818, 19 et 20, Denham et Clapperton de 1822 à 1827, Caillié en 1828, les frères Lander en 1830 et 1831, Laird et Oldfield de 1832 à 1834.

Ces peuples jusqu'à une époque récente étaient pasteurs et nomades, errants au milieu de la population nègre fixée et agricole. Au milieu du XVI[e] siècle les Foulahs convertis au mahométisme se montrent conquérants et créent aux abords de la Sénégambie les petits États de Fouta-Toro, de Fouta-Bondou, et de Fouta-Dialon. Plus près de nous, au commencement de ce siècle, le Scheick Othman, surnommé Danfodio poussant le cri de guerre Allah Akbar (Dieu est grand) conquiert au nom de Dieu et du prophète, fonde l'empire de Sakatou, bâtit des villes, soumet les populations du Takrour et y établit une police si régulière qu'une *femme aurait pu voyager d'un bout à l'autre du pays avec un panier d'or sur la tête*. Son fils Mohamed Bello, sultan encore régnant, maintient difficilement, il est vrai, ce royaume, contre les luttes intestines et les attaques étrangères. Mais les émigrations et les conquêtes des Fellans dans l'intérieur de l'Afrique occidentale n'en sont pas moins des faits constants et importants.

Malgré sa dispersion sur une si vaste étendue de pays, au milieu de peuples divers, cette race conserve presque partout sa physionomie primitive, sa langue et ses mœurs ; elle offre ce phénomène de tribus se réunissant instantanément sous l'influence d'une commune foi religieuse et d'un vif sentiment de nationalité.

Ce fait d'un peuple nomade, pasteur, conquérant, propagandiste, exception rare dans l'histoire de l'Afrique, des races noires, avec lesquelles les Fellans contrastent nettement, a fait supposer à M. d'Eichtal l'existence, dans le N. O. de

l'Afrique, de deux types bien distincts, de race et d'origine différentes, le type nègre et le type fellan.

L'étude détaillée des traditions, des croyances, de la physiologie et des mœurs des Fellans, puisée dans les écrits ou mémoires de vingt-huit auteurs, la plupart voyageurs, vient appuyer cette induction.

Pour les Fellans eux-mêmes, dit Mollien (p. 358 du tom. 1), leur pays est le premier pays de la terre, et le Foulah est l'homme par excellence. Il méprise le nègre, a une médiocre opinion de l'européen, n'a quelque estime que pour le Maure. D'après Caillié, les Foulahs se disent les *blancs d'Afrique*. Selon Mungo Park, Clapperton, Lander, ils se rangent toujours dans la classe des *blancs*. Telle est leur tradition nationale.

D'après ces observations, peut-on considérer la nation foulah comme originaire de l'Afrique? n'est-elle pas plutôt descendue par émigration du Nord ou de l'Est au milieu des contrées nègres? c'est à la langue des Fellans que M. d'Eichtal demande le secret de leur patrie.

Mais, dirons-nous, est-ce la voie la plus sûre pour arriver à la vérité historique? La linguistique est-elle la base exclusive de l'ethnologie? Non; car, comme le dit M. de Humboldt, ni l'analogie ni la diversité du langage ne peuvent suffire pour résoudre le grand problème de la filiation des peuples et elles ne donnent que de faibles probabilités (Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent tom. III; p. 352). Le langage, dit M. Vivien (Mémoire sur l'anthropologie déja cité: tom. 2 des mémoires p. 63), dans son extrême malléabilité subit les influences toujours actives du temps et des hommes, des événements et de la nature et se prête à toutes les modifications que ces causes multipliées lui imposent.

L'étude de la langue des Fellans nous éclaire néanmoins sur l'origine probable de ce peuple.

M. d'Eichtal reconnaît dans cette langue des affinités nombreuses avec le groupe des langues de la Malaisie ou archipel Indien.

Voici à l'appui un extrait du vocabulaire comparé de 86 mots de la langue foulah et des principales langues de l'archipel. Ce sont les mots dont la similitude approche de l'identité.

FRANÇAIS.	FOULAH.	ARCHIPEL.
frère.	zakkikirao.	zokh.
porte.	korrie.	kori.
cochon.	baba.	babi.
mouton.	balou.	biri.
chèvre.	bea.	beh.
éléphant.	ghiova.	gajah.
poisson.	likih.	laëk.
serpent.	gorori.	orral.
tête.	hore.	oulou, ouronni.
corps.	bendon.	badon.

FRANÇAIS.	FOULAH.	ARCHIPEL.
nez	incre	cnour.
dent	nia	nibi.
main	diongo	tangan.
mort	mœde	mati.
joue	kobe	kobbole.
lune	leoulou	lelebou.
terre	lædi	lasah.
pierre	bouddi	bato.
bois	lekel	alok, lakaou.
pluie	njouda	bojan.
canot	lana	laka.
lame	lebbo	leffo.
jaune	jane	jeni.
un peu	seda	chede.
beaucoup	kohevi	kweh.
dix	sapo	sapoulou, saplou.

Par cette affinité de langage les Foulahs se rattachent donc à la race malaisienne, qui occupe l'île de Java. Mais comment et à quelle époque les Foulahs, nom national qui veut dire *blancs* dans les langues de l'archipel, passèrent-ils en Afrique? rien ne le fait connaître. On peut seulement supposer que leur migration est antérieure à l'usage de l'alphabet et de la charrue dans l'archipel, car ils ne connaissent ni l'une ni l'autre de ces inventions. Leurs premières stations dans l'Afrique orientale paraissent avoir été l'île de Méroë, où se retrouvent encore des noms de lieux foulahs; puis le Dar-four, littéralement la contrée des *Four*, qui tient d'eux son nom (*Four* pour *Poul*), et dont la langue conserve encore des traces certaines de leur présence.

Enfin, chose importante, cette migration supposée pourrait s'appuyer sur un témoignage historique, se rapportant avec quelque degré de probabilité à l'existence des Fellans. Le tableau ethnologique de la Genèse (ch. X, verset 6 à 20), place à la suite de Kousch et de Misraïm, Pout ou Phout, parmi les fils de Cham. Jusqu'ici les commentateurs n'ont pas réussi à découvrir quel peuple représentait ce Pout ou Phout de l'Ecriture. Si l'on veut y reconnaître les Foulahs, cette supposition ferait remonter leur présence en Afrique à une haute antiquité.

Mais, si, après ces recherches linguistiques, on étudie le type physiologique de la nation foulah, qui a dû s'altérer moins que le langage, la comparaison du caractère physique des Foulahs et des races malaisiennes détruit malheureusement ce que la comparaison des langues avait révélé, et indique, au lieu d'une affinité remarquable, une différence très-grande.

M. d'Eichtal laisse à de plus heureux le soin de résoudre ce problème antérieur aux temps historiques, proclamant toutefois pour résultat incontestable le classement des Foulahs en dehors de la race nègre.

Il n'est pas étranger à notre classe de vous entretenir des réflexions de

M. d'Eichtal sur le développement et l'influence civilisatrice de l'islamisme en Afrique.

Frappés du caractère énergique des Foulahs, les voyageurs et les auteurs ont signalé tous l'utilité de la coopération de cette nation aux efforts des Européens pour le progrès de la civilisation africaine, et particulièrement pour l'abolition de la traite. Cette réflexion sur les Fellans s'applique à toutes les peuplades musulmanes. L'islamisme, en effet, a exercé en Afrique une influence utile sur les sentiments, les connaissances et la condition sociale des populations. A mesure qu'il avance, les sacrifices humains cessent, les idoles tombent, la polygamie est restreinte, les liens de la famille, jusqu'alors inconnus, sont fondés. Avec l'usage de la langue arabe et de l'écriture, se répand la connaissance du Koran et des traditions bibliques. De barbares, dont les idées et les croyances ne dépassaient pas le pays natal, l'islamisme fait des hommes rattachés à la grande famille abrahamique, et participant à l'unité religieuse. Enfin la condition des esclaves musulmans et la liberté des voyageurs européens se ressentent du régime religieux.

L'islamisme est, je le reconnais, un élément nécessaire dans les destinées de l'Afrique; le développement, ainsi que l'influence de cette foi exige la plus sérieuse attention des amis de la civilisation. Il y a lieu d'établir partout de bons rapports politiques entre les Musulmans et les Européens.

Mais est-ce à dire, comme M. d'Eichtal le soutient, après l'anglais Buxton, président de la Société pour l'abolition de la traite et le développement de la civilisation en Afrique, que les Européens doivent abdiquer devant les Musulmans au point de vue religieux, et renoncer à tout esprit de prosélytisme, s'incliner devant l'islamisme comme devant une *secte chrétienne* (p. 168 du mémoire). Il y a un ensemble de croyances et de préceptes tirés des religions juive et chrétienne, que l'islamisme admet et dont il a doté l'Afrique. Il est vrai encore que la religion de Mahomet se transforma du moins dans la pratique et dans ses prescriptions chez les peuples qui bordent la Méditerranée. Mais l'antique esprit d'exclusion, de rigueur, de jalousie, de fanatisme et de barbarie n'est pas mort; il est inhérent aux croyances, aux dogmes du prophète de Médine, et je ne puis admettre que la lutte ait cessé au point de vue moral et social entre le christianisme et l'islamisme.

Traitons de puissance à puissance avec les peuplades Musulmanes de l'intérieur, puisque les peuplades barbares de la côte, qui y seraient le plus intéressées, s'y refusent (1). Mais si la politique et le commerce demandent l'indiffé-

(1) Au moment où le rapporteur écrivait ces mots, les journaux quotidiens nous entretenaient des difficultés nombreuses qu'éprouve notre colonie du Sénégal à vivre en bonne intelligence avec les peuplades du Fouta-Toro. Ces luttes continuelles, si nuisibles à notre commerce et à notre puissance dans cette région, démontrent qu'il faut compter avec la race foulah, que la confiance de M. d'Eichtal pour les nations musulmanes et pour les populations fellanes en particulier, n'est pas parfaitement fondée, et que les Européens doivent toujours prendre avec elles de grandes précautions.

rence théorique et pratique en matière de religion, en matière de civilisation et de progrès social, soyons chrétiens. Les Arabes nous l'ont dit en Algérie : on n'est homme que quand on prie (M. Genty de Bussy, cité dans le discours de M. le comte Quatrebarbes à la Chambre des Députés, le 11 juin 1847). Ils auront confiance en nous quand ils nous verront prier Dieu. Si les musulmans ont pour nous cette estime, ils nous aideront, comme le souhaite M. d'Eichtal, à l'extinction du commerce des esclaves, à l'amélioration du sort des indigènes ; peut-être aussi pourrons nous rallier à nous l'islamisme et le convertir à nos grands principes religieux et civils.

Je vous ai entretenu avec complaisance de l'histoire et de l'origine des Foulahs ; c'est que M. d'Eichtal est un travailleur qui sait donner à ses recherches tant d'intérêt, qui scrute avec tant de conscience la vie des nations, qu'il entraîne le lecteur d'une manière irrésistible.

Si je me laissais aller à mon penchant, je vous entretiendrais longtemps aussi des études du même auteur, sur l'histoire primitive des races océaniennes et américaines ; mais je veux abréger.

Nous savons déjà que M. d'Eichtal a cherché à rattacher, au moyen de la linguistique, la nation foulah à la race polynésienne par la Malaisie. Ses efforts n'ont pas été confirmés par la comparaison des caractères physiologiques ; mais il ne s'est pas tenu pour battu, et, étendant la question, il a cherché à établir le système que voici : la Polynésie orientale, ou bien un continent aujourd'hui détruit, mais qui était situé dans la même région de la terre, aurait été le foyer principal d'une civilisation primitive, antérieure aux temps historiques, civilisation qui aurait rayonné de là dans toutes les directions vers l'Amérique, l'Asie et l'Afrique.

Oui, il faut le reconnaître avec ce savant, plus on étudie les diverses races humaines, plus on découvre chez elles les traces d'une histoire antérieure, même à leurs traditions, et dont les vestiges subsistent dans leurs langues et leurs civilisations. Mais avec ces vestiges on ne peut guère espérer d'arriver jamais à la solution complète du problème de l'origine des sociétés humaines, et il me semble téméraire de supposer l'existence d'une nouvelle Atlantide australe, qui n'est nullement probable, et qui inconnue, incertaine ne peut nous aider à soulever un coin du voile de cet obscur passé.

Le mobile de M. d'Eichtal, c'est naturellement la question de l'unité ou de la pluralité des foyers originels des races humaines, et le savant penche pour la pluralité des races.

Nullibi puram linguam extare, a dit Grotius, *sed reliquias ejus esse in linguis omnibus*. Cette phrase trouve en M. d'Eichtal un contradicteur assez décidé. Klaproth, et M. de Mérian, selon lui, se seraient trompés dans leurs études de philologie comparée, en prétendant qu'il existait entre les langues humaines une affinité générale qui provenait de leur commune dérivation d'une langue unique et primitive.

Mais justement, M. d'Eichtal, dans la série d'études qui nous occupe, fait malgré lui tout ce qu'il faut pour confirmer la thèse de l'unité originelle des langues et par suite l'unité des races. Car qu'est-ce que cette langue qui a des mots chez les Coptes, chez les Egyptiens en même temps que sur les bords du Sénégal, du fleuve des Amazones, aux îles de la Société, et chez les Algonquins? M. d'Eichtal l'appelle la langue polynésienne, mais ne serait-ce pas la langue originaire du genre humain, puisqu'elle est si générale?

La polynésie a les traditions chaldéennes sur la naissance d'Eve, sur Caïn et Abel, sur le déluge? est-ce là la croyance polynésienne propre, exclusive? n'est-ce pas plutôt la croyance universelle du genre humain sous toutes les latitudes?

Les monuments et les symboles du culte de Java ressemblent à ceux de l'Egypte. Les doctrines sur la vie future, sur les peines et les récompenses après la mort se retrouvent uniformes aux îles du grand Océan et sur les bords du Nil; les grottes indiennes de l'Amérique du nord, du Mexique, des Caraïbes, nous présentent les momies accroupies comme aux îles de la Société. Ailleurs, aux îles Gambier, les momies allongées rappellent les momies égyptiennes; est-ce tout cela qui établit l'existence d'une civilisation primitive émanant d'un vaste continent polynésien, englouti par un cataclysme du globe? Certes il y a eu une civilisation primitive, et un cataclysme épouvantable qui a tout bouleversé; mais cette civilisation n'était pas plus polynésienne qu'américaine, et l'Océanie ne me semble pas, jusqu'à preuve plus concluante, *le foyer d'où s'est échappé ce génie qui, tombant dans la vallée du Nil, y fit surgir ou bien y féconda l'antique civilisation égyptienne* (p. 153 du t. II). De déduction en déduction M. d'Eichtal ferait vraiment de la Polynésie le berceau de notre civilisation, par la liaison et la filiation qu'il établit entre l'Océanie et l'Egypte, entre les Egyptiens et les Etrusques, entre ceux-ci et les Romains, entre la langue copte et les langues européennes (p. 271-273 du t. II).

Si nous devons voir une race à part dans les races brûnâtres et noires de l'Océanie et de l'Afrique, races qui ont tant d'analogies et de similitudes, cherchons la base de ce système dans les récits de l'Ecriture; M. d'Eichtal nous le propose ainsi lui-même :

« On sait que l'Egypte, sous le nom de *Misraïm*, est rangée par la Genèse « dans la famille de Cham. Le peuple de Phout, que nous avons ailleurs iden- « tifié avec la race foulah, est aussi classé par la Genèse dans la même famille. « Or puisque d'un autre côté, les Foulahs et les Egyptiens offrent des rapports « manifestes avec la famille océanienne, n'est-ce pas à l'ensemble de cette fa- « mille qu'il faudrait appliquer la dénomination de *hamites* ou *chamites*, déno- « mination qui a offert jusqu'ici tant d'obscurité? »

En effet *ham* ou *cham* veut dire *noir* dans les langues sémitiques, dans le javanais, dans le copte ; et le nom de *hamites* s'appliquerait logiquement aux races brunâtres et noires de l'Afrique et de l'Océanie.

Nous admettrions alors ce résultat de la science éthnologique « qui, dit « M. d'Eichtal, après avoir reconnu par la philologie l'exactitude si étonnante « de la classification genésiaque relativement aux familles japétiques et sémiti« que, accomplirait aujourd'hui un progrès semblable relativement à la famille « *hamite* qui représenterait, elle aussi, une division naturelle de la famille hu« maine. »

Je termine par le dernier mémoire, formant la deuxième partie du second volume.

Un nom cher à la science géographique a signé une notice de près de 300 pages sur le pays et le peuple des Yébous, en Afrique.

Au fond du golfe de Bénin, entre le royaume de ce nom à l'est, et celui de Dahomé à l'ouest, se trouve une population noire, presque inconnue, dont le pays est appelé Jubum par les Portugais, Jaboe par les Hollandais, Jaboo par les Anglais, et par M. d'Andrada au Brésil Ghebuh et Dhiabuh ; il est à peine indiqué sur les meilleures cartes d'Afrique et dans les traités les mieux estimés de géographie. Les voyageurs en Nigritie n'ont point porté leur attention sur ce pays. Et cependant la notice de M. d'Avezac, vice-président de la Société ethnologique, vient de nous révéler l'existence sur cette côte d'un peuple fort intéressant.

Le travail de ce savant n'est point le résultat de pérégrinations lointaines et périlleuses. C'est à Paris même, en 1839 et 1840, que M. d'Avezac a appris à connaître les Yébous.

Bien des géographes et des ethnologues ont eu le bonheur de suppléer à l'impossibilité des voyages, des études locales, par des informations recueillies de la bouche même d'indigènes expatriés. C'est ainsi que s'est offerte par hasard à M. d'Avezac une occasion de recueillir des renseignements sur le peuple Yébou.

Ochi-Fêkouè, nègre yébou, arraché à sa terre natale, pour aller subir dans un autre hémisphère, à Rio-Janeiro, un long esclavage, devenu libre en touchant la terre de France, où son maître l'avait amené en 1836, a donné dans des conversations vagabondes et morcelées, diffuses et naïves, les éléments d'une notice sur sa patrie.

Petit-fils du surintendant des finances de son souverain, Joaquim (c'est le nom que le baptême lui avait donné au Brésil) négociant jusqu'à environ vingt-deux ans, avait parcouru presque tout le royaume, lorsque des pirates l'enlevèrent et le vendirent aux négriers. Il était assez âgé pour avoir acquis une connaissance exacte et raisonnée de son pays et ses souvenirs étaient encore, en 1839, conservés dans sa mémoire avec toute leur force et leur netteté.

M. d'Avezac l'avoue lui-même; les récits de Joaquim, les renseignements qu'il a donnés sur son pays et sa nation sont incomplets, mais il y a tout lieu de les croire exacts, d'après la simplicité et la naïveté de l'informateur, et ils ga-

gnent une grande valeur à l'ordre synthétique suivi par l'écrivain dans son exposition.

Cette étude toute nouvelle nous découvre un pays important pour l'européen, car il est *riche d'or et d'esclaves ;* le commerce et la politique sociale se le disputent, l'un pour l'exploiter, l'autre pour le sauver de la traite. Ce peuple se fait remarquer par son aptitude agricole et son habileté industrielle ; c'est lui qui approvisionne ses voisins de denrées alimentaires, qui fabrique en coton du pays des étoffes de Guinée, perfectionnées sous le triple rapport de la filature, du tisssage et de la teinture. Le négoce de l'or attire au marché de Lagos une grande activité d'échanges avantageux de marchandises européennes (1).

La bravoure militaire, jointe à la douceur morale puisée dans ses habitudes industrieuses, dépose de la supériorité relative de cette peuplade à l'égard des nations limitrophes.

Les Yébous comptent le temps par périodes de cinq jours comme les Malais et les Mexicains, et divisent l'année de douze mois en trois périodes, celle des pluies, des récoltes et de la sécheresse, comme la plupart des peuples africains et comme les anciens Egyptiens.

Les actes de la vie intellectuelle, leur culte surtout, révèlent chez eux des principes fort en rapport avec le dogme d'une religion pure. Ils ont la connaissance d'un Dieu unique, supérieur à tout autre ; c'est l'être immatériel, invisible, éternel, le roi du Ciel, la volonté suprême qui a créé et qui gouverne toutes choses. Mais ils ne lui élèvent point de statues ni de temples, et des dieux secondaires, en grand nombre, donnent malheureusement lieu à un fétichisme superstitieux ; les sacrifices humains, communs autour des Yébous, leur sont inconnus, et leurs solennités religieuses sont célébrées par une musique harmonieuse.

Leur gouvernement est presque une royauté constitutionnelle, où le roi règne et ne gouverne pas.

Leur justice criminelle rappelle nos anciennes lois barbares en admettant la composition de la part du criminel envers la partie offensée.

M. d'Avezac a complété sa notice par une esquisse grammaticale et un vocabulaire de huit cent mots de la langue yéboue. La famille linguistique qui comprend ce dialecte s'étend à toute la côte des Esclaves.

Sous le rapport euphonique, cette langue peut être considérée comme une des plus douces qui soient au monde. Les voyelles y abondent et terminent, non-seulement tous les mots, mais presque toutes les syllabes. Les consonnes s'articulent d'une manière difficile à saisir, et plus difficile encore à exprimer

(1) D'après l'estimation de M. d'Avezac, une pacotille d'une valeur, en Europe, de 100 francs pour le vendeur, lui est payée là-bas 16,000 couris, monnaie courante, et il peut, avec cette dernière somme, acheter environ huit hectogrammes d'or qui auront ici une valeur intrinsèque de plus de 2,400 francs.

à l'aide de notre alphabet; ce qui fait taxer de mignarde, par M. d'Avezac, la prononciation de cette langue, dont la composition lui paraît être essentiellement monosyllabique.

De quelque manière qu'on envisage les incertitudes et les obscurités que laissent planer sur le pays et sur le peuple Yébou les informations incomplètes du savant auteur, sa notice n'en restera pas moins, comme le dit justement M. Amédée Tardieu, un travail de critique fort remarquable et propre à servir de modèle dans les études ethnologiques.

D'après l'article 1er de ses statuts, la Société recueille, coordonne et publie les observations propres à faire connaître les différentes races qui sont ou qui ont été répandues sur la terre. Il est difficile de mieux répondre à son programme que ne l'a fait la Société ethnologique.

L'article 4 de ses statuts doit vous être également signalé; en voici les termes: La Société entretient des relations avec les érudits, les savants, les voyageurs et tous les individus en position de lui fournir des éclaircissements. Elle leur adresse une instruction générale applicable à tous les pays, et des instructions spéciales applicables seulement à certains pays déterminés.

Cette instruction générale est le reflet des principes de la Société. Le premier point d'études est celui des caractères physiques, qui amène à la connaissance du type; le deuxième point, la linguistique; le troisième, la vie individuelle et de famille; le quatrième, la vie sociale, comprenant les habitations, l'agriculture, l'industrie, les arts, l'éducation, le droit public et privé, les relations sociales; le cinquième point est celui des rapports des naturels avec les peuples étrangers par la guerre et par le commerce; le sixième point s'occupe de la religion et du culte; le septième, des rapports des naturels avec les conditions extérieures émanant du sol ou du climat; le huitième et dernier point comprend les traditions historiques, révolutions politiques et antiquités.

Ces titres sont suivis de longs développements que je ne puis reproduire. Je me bornerai à discuter l'ordre de l'énoncé des divers sujets d'examen.

La nature physique, la recherche du type passant avant tout, je pense que l'on devrait s'occuper immédiatement après des causes extérieures qui peuvent modifier le type reconnu, par conséquent, des influences du sol et du climat, qui ne sont placées qu'au septième rang dans l'instruction.

Après les caractères physiques et les influences extérieures, j'eusse classé les actes de la vie physique, dans l'individu, la famille ou la nation; puis tout ce qui se rapporte à la nature extérieure étant épuisé, j'aurais prescrit d'envisager les caractères moraux, d'abord dans la langue, puis dans la religion, puis dans les actes de la vie morale de l'individu, de la famille, de la nation; et j'aurais couronné cette série d'études par l'examen des témoignages et des preuves tirés des traditions, de l'antiquité, de l'histoire et des monuments.

Ce sont toujours, il est vrai, les mêmes points d'études, mais qui me sem-

bleraient placés dans un ordre plus logique, et par conséquent, mieux enchaînés entre eux, de manière à arriver à des conclusions mieux déduites.

Sauf cette critique de classification, je ne puis qu'applaudir à la précision et à la netteté des termes de cette instruction générale, memento précieux pour les voyageurs, mais programme bien vaste pour être ponctuellement rempli par les écrivains ethnologues..

FOULON,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE JANVIER 1848.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 5 janvier. Le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts sont : *Histoire universelle,* par M. Césare Cantù, tome XIV; *Histoire morale de la Gaule*, par M. Martin; *Bulletin de la Société de géographie; Nancy, histoire et tableau,* par M. E. Dumast; *Lucques et les Burlamacchi, souvenirs de la réforme en Italie,* par M. Ch. Eynard. On procède à l'élection des membres de la classe qui doivent faire partie des différents Comités. Le scrutin donne les résultats suivants: sont nommés, pour le Comité des travaux, MM. le docteur Buchez, Deville, de La Pylaie, de Montaigu, Royer-Collard; pour le Comité du journal, MM. le docteur Buchez, de Montaigu, Deville; pour le Comité des travaux, MM. de La Pylaie, Deville, Royer-Collard. La parole est donnée à M. Alix pour lire son rapport sur l'*Histoire de la Révolution française,* par M. Michelet; on remarque dans ce rapport des considérations générales d'un ordre élevé, des citations bien choisies, une critique sage et modérée de l'ouvrage. La discussion de ce rapport est renvoyée à la prochaine séance. L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du rapport de M. Frissard sur *les Girondins.* M. N. de Berty prend la parole pour appuyer le rapport. M. Buchet de Cublize lui succède pour continuer ses obervations critiques; il s'attache à distinguer certaines classes de terroristes, et à démontrer que les Hébertistes, les Fouché, les Collot-d'Herbois, les Carrier, les Lebon et tous les hommes féroces dont les cruautés compromirent la révolution n'avaient pas d'adversaires plus déterminés que Robespierre et ses amis. L'orateur cite à ce sujet l'opinion de MM. Buchez et Roux et s'appuie sur l'historique de la mission de Saint-Just et Lebas en Alsace, et sur les lettres écrites par Jullien à Robespierre. M. Buchet de Cublize fait remarquer que le rapport n'établit aucune distinction entre les terroristes, que la révolution y est partout blâmée et que le rapporteur n'adresse à l'historien des reproches que lorsque celui-ci parle en faveur du peuple, ou exprime ce que le peuple pensait alors. Il finit

par faire l'histoire du 9 thermidor, dans le but de prouver que la cessation de la Terreur ne fut point l'effet réel de la chûte de Robespierre, ni le résultat des principes des thermidoriens, mais que Robespierre et les Jacobins la voulaient, et qu'elle eut pour cause l'opinion publique elle-même. L'orateur conclut que l'*Histoire des Girondins* au lieu d'être un livre dangereux, comme on l'a dit, est un service rendu au pays, surtout à la génération présente. M. Cellier Dufayel prend la parole à son tour. Après avoir fait des considérations philosophiques du plus haut intérêt sur la révolution, il s'attache à démontrer que toute l'action de ce grand drame était dirigée par madame Roland, et finit par donner des éloges à l'ouvrage de M. de Lamartine. La continuation de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 12 janvier, sous la présidence de M. Delsart, vice-président; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts, sont: le *Bulletin de la mère Institutrice*, par M. Levi; le *Journal Euganéen de Padoue*. On procède à l'élection des membres que la classe doit envoyer aux différents comités. Sont élus au scrutin pour le comité des travaux, MM. O. Leroy, A. Jubinal, Demare, Mercier, Ampère; pour le comité du journal, MM. O. Leroy, A Jubinal, Patin; pour le comi é du règlement, MM. Demare Mercier, Patin.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du rapport de M. Frissard sur l'*Histoire des Girondins* de M. de Lamartine. M. de Montaigu occupe la tribune pour lire un discours, où il traite de plusieurs points qui ont fait l'objet de la discussion. Il appuie l'opinion de M. l'abbé Auger, que la déclaration du 23 juin suffisait pour accomplir légalement la révolution. Il soutient que cette déclaration est une charte plus libérale que toutes les constitutions postérieures, même celle qui nous régit. Il en lit plusieurs articles pour prouver ce qu'il a avancé.

M. de Montaigu passe à Robespierre, qui ne lui paraît être qu'un personnage médiocre, dogmatique, non éloquent; qu'un terroriste féroce; qu'un sanguinaire instigateur du Comité du salut public; il aspirait à la royauté; mais il manqua de courage. M. de Montaigu attribue les luttes que la république eut à soutenir à la propagande qu'elle fit ou voulut faire en Europe. La révolution ne fut qu'une tyrannie, qui comprimait toutes les âmes; les Jacobins enviaient la fortune de tout ce qui était riche; il fut proposé dans leur club de réduire la France à huit millions d'habitants, et de guillotiner toute personne âgée de plus de soixante ans, M. de Montaigu termine en demandant, sauf l'adoucissement de certaines expressions, le renvoi du rapport au comité du journal.

M. Marcellin reproche à M. de Montaigu d'avoir été plus sévère envers la Révolution que M. Frissard lui-même. Il lit ensuite un mémoire, par lequel

Il cherche à justifier la Révolution. Il puise ses motifs dans des considérations générales, d'un ordre élevé, et finit par d'éloquentes paroles adressées à Pie IX et au clergé contemporain. La parole est à M. Nigon de Berty. L'honorable orateur commence par demander le renvoi du rapport au comité du journal. Il adresse à M. Frissard des éloges sur sa modération et son impartialité; revenant sur l'ensemble de la discussion, il affirme qu'elle s'est égarée et qu'aucune des assertions présentées par M. Frissard n'a été détruite. Ce qu'il aurait désiré, c'est qu'on eût généralement insisté davantage sur les qualités du livre de M. de Lamartine. A son avis l'*Histoire des Girondins* est un livre dangereux par le fond et par la forme. Il ne peut être bon de réhabiliter certains révolutionnaires, et Robespierre moins que tout autre; le roman poétique est une innovation dont il faut se garder.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, et la parole est réservée à MM. l'abbé Auger et Buchet de Cublize.

La séance est levée à dix heures et demie.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), s'est assemblée le 19 janvier sous la présidence de M. de Berty, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Les livres offerts sont: *le Bulletin de la Société royale d'agriculture, de Limoges*; *Journal de médecine et de chirurgie pratique*, par M. Championnière; *Revue Algérienne et Orientale; Revue du droit français et étranger*, par MM. Fœlix, Lavallette; *Observations météorologiques faites à Lyon et à Dijon*, rapporteur: M. Frissard; *l'Organisation du travail et du commerce*, par M. de Montaigu, rapporteur: M. Frissard; *fondement de la science sociale*, par M. Victor Calland. On procède à l'élection des membres que la classe doit envoyer aux différents comités. Sortent de l'urne pour le comité des travaux MM. Lapalme, B. Juilien, Gauthier-Lachapelle, le docteur Cerise, l'abbé Badiche; pour le comité du journal, MM. l'abbé Badiche, B. Julien, l'abbé Maurette; pour le Comité du réglement, MM. Gauthier-Lachapelle, l'abbé Laroque, Lapalme. M. B. Julien est appelé à la tribune pour lire un mémoire sur la prononciation ancienne de la bivocale *oi*. Après quelques observations faites par MM. l'abbé Corblet et Badiche, qui prouvent que l'on prononce encore aujourd'hui *oè* et *françois* dans quelques endroits, dans la Normandie et la Bretagne, le mémoire est renvoyé au Comité du journal. On reprend ensuite la discussion sur *les Girondins* dont la continuation et la fin sont renvoyées à l'assemblée générale.

⁂ La quatrième classe (*histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le 26 janvier sous la présidence de M. E. Breton, vice-président. Le procès-verbal est lu et adopté. On donne lecture d'une lettre de M. Hittorff, président de la classe, par laquelle il remercie d'abord la classe de l'avoir nommé président et fait connaître ensuite qu'il ne pourra pas venir présider pendant quel-

ques séances. Lettre de M. Deville par laquelle il fait don à l'Institut Historique de quatre-vingt médailles et de vingt empreintes en soufre. Des remercîments sont votés à notre collègue, et M. le président est prié d'adresser au donateur une lettre au nom de la classe. Les livres offerts sont: *l'Album de Rome, la Revue* de M. A. Jubinal; l'on procède ensuite à l'élection des membres envoyés par la classe aux différents comités. Le scrutin donne les résultats suivants: sont nommés, pour le Comité des travaux, MM. Carbillet, Husson, Lebas, Remond et Lefaivre de Reysant. Pour le Comité du journal, MM. Corbellet, Remond, Lefaivre de Reysant, et pour le Comité du réglement MM. le chevalier Pastou, Jumelin et Cogniet. M. Corblet donne lecture d'un extrait de l'inventaire de quelques trésors d'églises et d'abbayes, qu'on a écouté avec plaisir.

L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 28 janvier sous la présidence de M. Frissard, vice-président. Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté après une légère modification. Plusieurs membres ont demandé que l'impression des extraits des procès-verbaux n'eût lieu qu'après rectification. Ce système applicable aux sociétés qui publient leurs travaux à une époque indéterminée avait été rejeté par l'Institut Historique, qui, publiant son journal périodiquement, à jour fixe, doit tenir nos collègues au courant du mouvement de la société. Toutefois cette proposition, étant représentée, sera examinée en conseil. M. le secrétaire général donne lecture d'une lettre que le Comité central de l'œuvre du Mont-Carmel écrit à M. le président de l'Institut Historique pour prier la Société de concourir autant qu'il serait en elle au rétablissement de la bibliothèque qui fut détruite par les Français lors du siége de Saint-Jean-d'Acre; cette demande est envoyée au conseil pour aviser. Une autre lettre du président et du secrétaire de la Société française pour l'abolition de l'esclavage est également lue à l'assemblée. On demande à notre Société son concours à la souscription, pour la médaille destinée à rappeler l'abolition de l'esclavage dans l'Etat de Tunis; renvoyé à l'administrateur. Lecture est donnée de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant ce mois ainsi que des médailles données par M. Deville. Des remercîments sont votés aux donateurs. M. le président lit à l'assemblée la liste des membres nommés par les classes pour faire partie des différents Comités. On passe ensuite à l'examen des questions proposées pour le prochain Congrès. Après quelques observations, le programme est adopté. Avant de reprendre la discussion sur *les Girondins* on demande la lecture du procès-verbal de la deuxième classe où cette même question s'est arrêtée; M. Buchet de Cublize en donne lecture, et promet qu'il sera fait droit à quelques observations de rédaction. M. l'abbé Auger a la parole: il passe en revue les passages du rapport relatifs à M. de Lamartine et au livre en lui-même; il pense que quelques-uns peuvent être adoucis et la plupart main-

tenus. Quant à l'examen de la Révolution française, il persiste à croire que la révolution était inutile, et que si l'on peut en accepter les résultats on ne doit pas en excuser les moyens. M. La Palme croit que M. Auger n'a pas atteint son but puisqu'il se borne à voir dans M. de Lamartine un romancier, et à excuser le poëte; il se rapproche des opinions du précédent orateur, tout en faisant ses réserves sur plusieurs points, particulièrement sur la manière dont est envisagé le caractère des Girondins. M. Buchet de Cublize prend la parole: il revient sur les motifs qu'il a développés en combattant le rapport et termine son appréciation du caractère et des intentions de Robespierre, qui selon lui a été chargé à tort de tous les excès révolutionnaires; en somme, il ne peut pas admettre que le livre de M. de Lamartine soit un roman, ni que le rapport contienne un compte exact et impartial du véritable esprit de la révolution. M. Frissard cédant le fauteuil à M. Auger, monte à la tribune pour résumer la discussion. Il passe en revue les observations de MM. N. de Berty, l'abbé Auger et de Montaigu qui ont appuyé son rapport, et celles de MM. Marcellin, Huillard-Bréholles, Cellier Dufayel et Buchet de Cublize qui l'ont combattu. S'attachant particulièrement à Robespierre, il cite plusieurs publications contemporaines qui ont jugé ce conventionnel, comme il l'a fait lui-même. Au reste, il est disposé à modifier certaines phrases; mais comme on a demandé qu'on mît à côté du rapport imprimé les correctifs et les opinions opposées, il croit convenable de proposer la suppression pure et simple de ce même rapport qui a excité un si vif débat. On vote ensuite sur le renvoi du rapport au Comité du journal. La majorité se prononce pour le renvoi. Il est 11 heures, la séance est levée.

R.

SOMMAIRE DES LIVRES OFFERTS A L'INSTITUT HISTORIQUE.

ARCHIVES HISTORIQUES ITALIENNES.

Archivio storico Italiano; par M. VIEUSSEUX, *directeur-éditeur (Florence.)*

TOME V. Ce volume contient une histoire secrète (storia arcana) de MARCO FOSCARINI, sur les relations de la république de Venise avec l'étranger et sur l'abaissement de la maison d'Autriche (Charles VI, empereur). Cet ouvrage de la plus haute importance est dédié par l'auteur à MARCO RUZZINI, doge de Venise, le 1er septembre 1735. Suivent l'histoire secrète, plusieurs lettres du même auteur, et le catalogue de tous les manuscrits qu'il possédait et dont la plupart ont pris la route de Vienne (en 1837). M. THOMAS GAR, l'un des savants rédacteurs des Archives, a fait à ce volume une préface explicative par laquelle on apprend que la publication du manuscrit FOSCARINI est en quelque sorte le prélude de l'histoire de Venise qui est publiée dans les tomes suivants, *divisés en deux parties.*

TOME VI. Ire, IIe, IIIe parties; en tout 3 volumes in-8°, dont les deux premiers contiennent l'histoire de Pise par RONCIONI. Le troisième volume renferme deux chroniques de Pise, par MARANGONE et SARDO; un poëme de JEAN DE SER PIERO

et un mémoire de PORTE VENERI viennent après. Il se termine par la guerre de 1500 par un auteur anonyme et par les souvenirs de SER PERIZOLO, suivi enfin d'un fac-simile des manuscrits des chroniques que l'on vient de publier dans ce dernier volume. On doit cette importante publication aux soins de notre honorable collègue M. BONAINI, professeur de droit et bibliothécaire à l'Université de Pise. M. BONAINI non-seulement fait précéder les trois volumes d'une savante introduction, mais il les enrichit de notes explicatives très-précieuses et très-utiles.

TOME VII. Ire partie. VII. IIe partie. Le premier de ces volumes contient les annales de Venise, par MALIPIERO, précédées d'une préface remarquable de M. AUGUSTIN SAGREDO, rédacteur des Archives italiennes; le sommaire des matières contenues dans ces deux volumes; la liste des doges contemporains de l'auteur.

Le deuxième volume, IIe partie, renferme la suite des Annales de Venise, par MALIPIERO, avec un avertissement de M. GAR; le sommaire des dépêches de FRANÇOIS FOSCARI, la commission donnée par la république de Venise à FOSCARI auprès de l'empereur Maximilien Ier; les dépêches de FOSCARI au sénat vénitien, et *vice versa*, en 1496; l'histoire de Venise par BARBARO, avec son sommaire et des notes.

TOME VIII, contenant la chronique de Venise dite ALTINATE (cronaca altinate), écrite en latin par un auteur anonyme. Elle est commentée en italien par le savant professeur M. ANTOINE ROSSI. C'est M. Polidori qui a fait une introduction très-intéressante à ce volume. Il trace en quelques pages l'origine de Venise et les vicissitudes de la civilisation et de la nationalité italiennes conservées dans ce rempart élevé au milieu des flots.

Une seconde chronique de Venise, très-intéressante, excite doublement la curiosité du lecteur, parce qu'elle est écrite en vieux français (1268) par un nommé MARTIN DA CANALE. Elle a pour titre : *la Chronique des Veniciens de maistre Martin da Canal.* On ne connaît pas le pays de l'auteur, mais on le croit Français. Cette chronique est traduite en italien et précédée d'un discours de son traducteur M. Jean Galvani.

Le volume se termine par des notes intéressantes sur la chronique dont il est question.

CHRONIQUE.

Nous apprenons avec plaisir que notre honorable collègue M. W. Smith a été dernièrement l'objet de marques de distinction de la part de S. M. l'empereur de Turquie. On sait que M. Smith, architecte de l'ambassade anglaise, à Constantinople, a exécuté plusieurs travaux pour le gouvernement ottoman. S. M. en se rendant à TOP-HANÉ, apprit que M. l'architecte Smith se trouvait dans cet établissement au moment de son arrivée; il le manda en sa présence et l'accueillit avec une bienveillance toute particulière. S. M. lui adressa directement la parole pour lui exprimer toute sa satisfaction sur le zèle et l'habileté dont M. Smith fait preuve dans l'exécution des travaux importants qu'on lui a confiés.

A. RENZI.
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES.
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

ANDREA VANNUCCHI (DIT ANDREA DEL SARTO)

Né en 1488 — mort en 1530.

ÉCOLE ITALIENNE.

ÉCOLE FLORENTINE.

En 1488 (1), à Florence, dans la modeste demeure d'un tailleur d'habits, naissait un enfant que le Ciel destinait à être par ses œuvres une des immortelles gloires de sa patrie; cet enfant, c'était Andrea de'Vannucchi (2), qui devait illustrer jusqu'à l'humble profession de son père, en léguant à la postérité le surnom d'Andrea del Sarto (3). S'il eût reçu une éducation plus libérale, si la noblesse de ses sentiments eût répondu à l'immensité de son talent, l'école florentine eût pu sans aucun doute être aussi fière de son nom que de celui de Michel-Ange. Malheureusement ayant à peine reçu quelques notions de lecture et d'écriture, Andrea dût se livrer aux travaux d'un art mécanique, et ne put s'adonner à des études qui, en agrandissant le cercle de ses idées, en le pénétrant de la dignité de son art, lui eussent inspiré le désir d'élever son cœur à la hauteur de son génie, ses mœurs au niveau de son talent.

A l'âge de sept ans, Andrea quitta l'école pour l'atelier d'un orfèvre; là, emporté par une irrésistible vocation, il maniait bien plus souvent le crayon que le burin et le marteau. Gian Barile, Florentin, sculpteur en bois, et peintre d'une éducation et d'un talent médiocres, vit les premiers essais du jeune apprenti, sut deviner les germes précieux qu'ils renfermaient, et se crut appelé à les féconder. Il attira chez lui Andrea, qu'il dirigea vers la peinture, et bientôt l'enfant eut dépassé son maître, qui, sentant son insuffisance, le présenta à Pier di Cosimo. Sous ce nouveau professeur, qui jouissait alors à Florence d'une grande réputation, Andrea travailla avec une ardeur qui ne se démentit pas un instant. Les jours de fêtes, les heures de congé, il les pas-

(1) Dans la première édition de Vasari, celle de Torrentino, on lit qu'Andrea naquit en 1478; dans la seconde édition, imprimée par les Giunti, Vasari a laissé subsister cette erreur, bien que dans cette édition il rapporte l'épitaphe qui fut placée sur le tombeau de l'artiste, et par laquelle on connait qu'il naquit en 1488.

(2) Tel était le nom du grand maître florentin; c'est ainsi qu'on le trouve désigné sur les registres des deux confréries de S. Jacopo del Nicchio et de S. Bastiano; c'est donc à tort que plusieurs écrivains, tels que Viardot, Duchesne, etc., le nomment Vannucci, ce qui pourrait faire confondre son nom avec celui de Pietro Vannucci, dit le Pérugin. Sur plusieurs de ses ouvrages, entre autres sur le *Baptême de Jésus-Christ* du cloître de *lo Scalzo*, et sur le *Sacrifice d'Abraham*, de Dresde, il a tracé son monogramme, composé d'un A et d'un V entrelacés.

(3) André du tailleur.

sait à dessiner d'après les fameux cartons de Michel-Ange et de Léonard de Vinci, et c'est à eux sans doute qu'il dut de n'adopter pas entièrement la manière sèche et roide de son maître, et plus tard de l'abandonner absolument. Il est certain aussi que la vue des admirables fresques de Masaccio *al Carmine* exerça sur ses œuvres une heureuse influence. Parmi les jeunes gens qui, comme lui, étudiaient les cartons, était Francia Bigio, élève de Marioto Albertinelli, avec lequel Andrea ne tarda pas à se lier d'une étroite amitié. Bientôt l'un et l'autre quittèrent leurs maîtres pour vivre ensemble et se livrer à leurs seules inspirations. Leurs premiers ouvrages furent des rideaux, aujourd'hui perdus, qui couvraient les tableaux du maître-autel de l'église des Servites, *l'Annunziata* de Florence, cette église qui, plus tard, devait contenir les plus beaux titres de gloire de l'un et de l'autre ; ils représentèrent sur ces rideaux une *Annonciation* et une *Descente de croix*.

C'est sans doute aussi à cette époque qu'on doit fixer l'exécution du portrait d'Andrea à l'âge de seize ans, qui existe au palais Pitti. Sans doute son talent pour le dessin s'est perfectionné depuis, mais jamais son pinceau ne se montra plus fin et plus délicat. Ce portrait est l'ouvrage d'un jeune homme ; on sent à merveille qu'encore peu versé dans les secrets de la peinture il ne marche pour ainsi dire qu'à tâtons ; mais cette indécision même est pleine de grâce ; la tête a une expression douce et mélancolique ; la faiblesse de son caractère se peint dans ses traits, où semble tracée d'avance l'histoire de sa vie entière (1).

La confrérie laïque de Saint-Jean, dite de *lo Scalzo* (2), venait de faire construire dans la *Via Larga*, en face des jardins du couvent de Saint-Marc, un local pour ses réunions ; là se trouvait un cloître que les confrères voulurent faire décorer de peintures ; comme leurs ressources étaient bornées, ils pensèrent à s'adresser à des artistes encore peu connus, qui ne devaient pas se montrer trop exigeants : ils choisirent Francia Bigio et Andrea. Nous n'avons pas à parler ici des travaux du premier. Andrea se mit de suite à l'ouvrage, mais n'exécuta alors qu'un seul sujet ; ce ne fut que plus tard, à diverses reprises, et en quelque sorte dans tout le cours de sa vie, qu'il acheva cette œuvre, où mieux que partout ailleurs on peut suivre les phases de son talent. Le *Baptême de Jésus-Christ* nous montre ce talent encore *chrysalide*, pour ainsi dire ; il se développe dans *la Visitation*, et dans la *Naissance*

(1) Andrea s'est représenté coiffé d'un chapeau devenu en quelque sorte classique, car on le retrouve dans tous ses nombreux portraits ; il est vêtu d'une longue robe serrée à la taille par une ceinture, et il tient de la main droite une paire de gants. Ce tableau a fait partie du Musée Napoléon ; sa hauteur est de $1^{m},05$, sa largeur de $0^{m},72$; il a souvent été gravé, entre autres fois par Langlois jeune, dans le *Musée Filhol*, pl. 215 ; dans la *Galerie Pitti*, de Bardi, par Chiossone ; enfin par Pradier et Morel. La dernière de ces estampes est la meilleure.

(2) Le surnom de *lo Scalzo*, le déchaussé, fut donné à cette confrérie, instituée en 1376, parce que le confrère qui portait le crucifix dans les processions publiques marchait toujours pieds nus.

de saint Jean nous le voyons étendre ses ailes brillantes, et s'élever à son apogée (1).

Nous ne pouvons séparer des travaux d'Andrea à *lo Scalzo* ceux qu'il exé-

(1) Les fresques de *lo Scalzo* ne sont que de simples grisailles, mais exécutées à *buon fresco*, et avec une grande habileté. Voici l'ordre dans lequel elles se présentent dans le cloître, en commençant par la droite de la porte au-dessus de laquelle est placé un buste en marbre d'Andrea :

1° Une grande figure de *la Foi*, commune et sans noblesse ;

2° *L'Ange annonçant à Zacharie la naissance de saint Jean.* Cette composition pèche par l'excès de symétrie et par quelques vices de perspective. Au premier plan à gauche sont deux figures, dont la seconde, cachée en partie, est le portrait du peintre.

3° *La Visitation*, à laquelle on peut faire le même reproche de symétrie, mais où se trouvent des parties admirables ; elle a beaucoup souffert.

4° La *Naissance de saint Jean-Baptiste*, la dernière des peintures exécutées en ce lieu par Andrea, et aussi la meilleure de toutes, nous montre son talent arrivé à toute sa perfection ; les figures ont un relief, un grandiose qu'on chercherait vainement dans les autres sujets. La composition est simple et bien entendue; l'instant choisi par l'artiste est celui où Zacharie, devenu muet, écrit que le nom de l'enfant doit être Jean. Tous les personnages sont parfaitement en action; la tête de la vieille femme placée au premier plan à gauche est vivante d'attention. Cette fresque a été bien gravée à Rome par Camillo Tinti, en 1771.

5° Le *Baptême de Jésus-Christ*, premier ouvrage d'Andrea à *lo Scalzo*, montre qu'il n'avait pas encore rompu avec les traditions de son maître ; on y retrouve cette roideur, cette sécheresse qui caractérisent les œuvres de Pier di Cosimo; les deux figures principales sont longues, maigres, mal dessinées; le paysage est pauvre et mesquin, mais les deux anges agenouillés sur le bord du Jourdain sont dignes du beau temps d'Andrea.

6° *La Charité*, belle figure bien composée.

7° *La Justice*, aujourd'hui presque détruite.

8° La *Prédication de saint Jean dans le désert*, composition remarquable par la noblesse du précurseur et la variété de pose et d'expression des auditeurs.

9° *Saint Jean baptisant la foule* est peut-être encore supérieur à la *Prédication*. Par une licence que quelques maîtres prirent encore au commencement du XVI° siècle, la scène est double; au fond on voit le saint convertissant les néophytes qu'il baptise sur le premier plan. On trouve dans cette fresque d'excellentes études de nu ; on admire surtout une délicieuse figure de jeune fille. Vasari prétend qu'Andrea se servit pour cette composition et pour plusieurs autres de gravures que venait de publier Albert Dürer, et que ces emprunts lui firent reprocher de manquer d'invention. Nous n'avons pu constater la réalité de cette accusation que pour une seule figure, celle de l'homme coiffé d'un capuchon, qu'il a introduite dans la *Prédication de saint Jean*.

10° *Saint Jean devant Hérode* est très-endommagé.

11° La *Danse de la fille d'Hérodiade* manque de relief; Salomé est commune, lourde et sans grâce.

12° Dans la *Décollation de saint Jean*, on vante surtout la figure du bourreau, dont le nu est admirablement dessiné.

13° *La tête du saint présentée à Hérodiade.* Sur le premier plan à droite est un homme la tête appuyée sur la main, et dont tous les traits expriment de la manière la plus vive l'indignation que lui inspire la cruauté d'Hérodiade.

14° Enfin, à gauche de la porte, *l'Espérance*, la mieux réussie des quatre vertus peintes par Andrea dans le cloître de *lo Scalzo*.

La suite de ces fresques a été gravée en 1618, et dédiée à Côme II de Médicis, par Théodore Cruger; mais le burin de ce maître, bien que hardi et expressif, manque de charme. Dans les

cuta dans un autre cloître, où il a laissé ses plus beaux titres à l'admiration de la postérité. Il n'était encore connu que par sa première fresque de *lo Scalzo*, le *Baptême de Jésus-Christ*, et par quelques tableaux dont je parlerai plus tard, et cependant la renommée le proclamait déjà un des premiers peintres de son siècle. Un certain frère Mariano, sacristain des Servites de Florence, conçut le projet d'enrichir à peu de frais son couvent de peintures d'Andrea. Ce fut comme poussé par l'esprit de charité, et comme pour fournir à l'artiste une occasion de s'illustrer et d'établir à jamais sa réputation, qu'il lui parla de terminer la décoration du cloître dit *dei Voti*, à *l'Annunziata*, où déjà Alessio Baldovinetti avait peint la *Nativité du Christ*, et où *Cosimo Rosselli* avait commencé la *Prise d'habits de saint Philippe Benizzi*, fondateur de l'ordre des Servites, ouvrage que la mort l'avait empêché de terminer. Pour assurer encore mieux le succès de son entreprise, le rusé frère s'adressa en même temps à Francia Bigio, afin que la concurrence excitât les deux artistes à travailler *au rabais*, tandis que par émulation ils chercheraient à se surpasser. Fra Mariano fit même comprendre à Andrea que son rival se chargerait de l'ouvrage, se mettant à sa discrétion pour le prix. Andrea, craignant de laisser échapper une aussi belle occasion de gloire, consentit à tout ce qu'on voulut, et s'engaga à tout faire à lui seul (1). Il se mit à l'œuvre avec tant d'ardeur qu'en peu de temps il termina les trois premiers sujets : *Saint Philippe secourant un lépreux*, les *Joueurs foudroyés*, et la *Guérison d'une possédée*. Encouragé par le succès de ces trois compositions, il en exécuta de suite deux nouvelles : la *Mort de saint Philippe* et les *Servites guérissant des enfants malades par l'imposition des vêtements du fondateur de leur ordre*.

Andrea commença alors à comprendre que ses travaux étaient loin d'être payés à leur juste valeur ; il refusa de continuer, mais s'engagea à faire à loisir deux autres sujets, à un prix plus élevé. Son amour-propre ne lui permit pas de différer longtemps l'exécution de cette nouvelle promesse. Francia-Bigio ayant entrepris un autre des sujets du cloître, Andrea craignit d'être surpassé, le regardant comme plus habile que lui dans la pratique de la fresque. Ce fut alors qu'il peignit la *Naissance de la Vierge* et l'*Arrivée des mages à Bethléem* (2). Ce sujet, qui, ainsi que tous les autres, est de proportion un peu au-dessous de nature, fut le dernier de ceux qu'il exécuta dans le cloître,

derniers temps, on a entrepris de la graver sur les dessins de Gaetano Palazzi, et sous la direction du célèbre peintre Benvenuti.

Lorsque la confrérie de *lo Scalzo* fut supprimée en 1785, le grand-duc Léopold Ier en vendit les bâtiments, à l'exception du cloître, qui devint une dépendance de l'Académie des Beaux-Arts, qui a assuré la conservation des fresques en faisant vitrer les arcades ; malheureusement elles avaient déjà beaucoup souffert des intempéries de l'air et des injures des hommes.

(1) Vasari, *Vita d'Andrea del Sarto*.

(2) Les fresques exécutées par Andrea à *l'Annunziata* sont :

1° La *Naissance de la Vierge*. Parmi les femmes qui visitent sainte Anne, la première est le

ou plutôt dans le *cortile* de *l'Annunziata*; mais ce fut dans un autre cloître du même couvent que, plusieurs années après, en 1524, il peignit la fameuse

portrait de la femme du peintre. On ne saurait assez admirer les petits anges qui voltigent en répandant des fleurs.

2° L'*Arrivée des rois mages à Bethléem*. L'artiste a saisi le moment où, parvenus au terme de leur voyage, ils descendent de cheval, idée ingénieuse que motivait le voisinage de *la Nativité*, par Baldovinetti, séparée seulement par la largeur d'une porte. Dans cette fresque, les trois figures qui se trouvent à la droite du spectateur sont les portraits du sculpteur Sansovino, d'Andrea lui-même et de Francesco Aiolo, célèbre musicien. Près de cette figure est un enfant plein de grâce : c'est le Dauphin de France, le fils de François Ier, qui plus tard fut Henri II.

3° *Saint Philippe revêtant de sa chemise un lépreux* qu'il rencontre sur la route en se rendant auprès du pape à Viterbe. La scène est quadruple : dans le fond à gauche, on aperçoit le saint arrivant avec deux religieux ses compagnons; plus en avant, le lépreux tout nu, et n'ayant qu'une ceinture autour des reins, s'entretient avec les deux religieux, tandis que le saint ôte sa chemise derrière un tertre qui le cache à moitié. A droite de cette scène, on voit saint Philippe remettant sa chemise au lépreux, et dans le fond la ville de Viterbe. Enfin, le dernier sujet nous offre le saint et ses compagnons suivis par le lépreux qui, couvert de la chemise, les accable de bénédictions. Le coloris de cette fresque est un peu altéré par le temps.

4° *Punition des joueurs blasphémateurs* qui s'étaient moqués des remontrances du saint. Cette composition est une des plus saisissantes de cette suite. La foudre tombe sur l'arbre au pied duquel sont rassemblés les coupables; plusieurs sont tués ou renversés, d'autres cherchent leur salut dans la suite; tous expriment admirablement l'épouvante dont ils sont frappés; un cheval effrayé cherche à briser ses liens; en un mot, l'auteur a su réunir dans son cadre toutes les épisodes qui pouvaient concourir à l'intérêt et à la vérité du sujet. Les figures, sur le premier plan à gauche, paraissent avoir été retouchées. Cette fresque a été gravée hardiment à l'eau forte en 1682 par Cherubino Alberti.

5° *Saint Philippe guérissant une possédée*. La scène se passe devant un édifice d'une riche architecture composite et d'un bon style, percé d'une arcade au travers de laquelle on aperçoit la campagne. Cette fresque est, à mon avis, la meilleure de toutes celles de *l'Annunziata*. Si les jambes de la figure drapée d'un manteau bleu sont lourdes et médiocrement modelées, ce défaut est amplement racheté par des têtes pleines de vie, la pose de la possédée vraie sans être forcée, la noblesse et la dignité du saint. Ce sujet a été gravé par Filippo Tomasino.

6° *Mort de saint Philippe*. Le corps du saint, couché sur un lit de parade au pied d'un autel, est entouré de divers personnages pleurant, tant religieux que laïcs; un religieux lui baise les mains; un autre, placé à sa tête, récite les prières des morts. Sur le premier plan sont deux enfants vêtus de blanc, dont l'un est étendu mort, tandis que l'autre, ressuscité par le contact du manteau du saint, se soulève en appuyant la main gauche sur la poitrine de son compagnon, et lève la droite en signe de reconnaissance.

7° *Enfants guéris par l'imposition des vêtements de saint Philippe*. Sur les marches d'un autel, les jeunes malades sont présentés par leurs mères. Admirable groupe des deux mères et des deux enfants à gauche de l'autel; beauté de la femme habillée de vert, prosternée sur les degrés. Dans cette fresque, Andrea a introduit plusieurs portraits. Le sculpteur Andrea della Robbia y est représenté sous la figure d'un vieillard vêtu de rouge, appuyé sur un bâton; son fils Luca y a également trouvé place. On sait qu'Andrea et Luca della Robbia sont surtout célèbres par leurs sculptures de terre cuite vernissée, dont les plus admirables sont celles qui décorent la façade de l'hôpital de Pistoja.

En 1731, Francesco Zuccarelli a publié une belle suite de figures extraites des fresques de *l'Annunziata*, et gravées avec beaucoup d'esprit.

Madonna del Sacco, qui, à fresque du moins, est le meilleur et le plus célèbre de ses ouvrages. Un certain frère servite, nommé Giacomo, ayant imposé à une de ses pénitentes, pour la relever d'un vœu, l'obligation de faire peindre une Vierge au-dessus et en dehors de la porte qui communique de l'église à ce cloître, obtint facilement d'Andrea qu'il se chargerait de ce travail (1). L'artiste exécuta alors cette admirable madone, assise tenant son Fils dans ses bras, et ayant à sa droite saint Joseph, qui, appuyé sur un sac, tient les yeux fixés sur un livre ouvert (2). Cette Vierge, admirée de Michel-Ange et du Titien, est un chef-d'œuvre de grâce, de naturel et de pureté ; on y trouve même une grandeur de style qui n'est pas ordinaire à Andrea, et qui égale presque celle du Frate (3).

Pour en avoir fini avec les fresques de notre maître, il ne me reste plus à parler que de celles qu'il fit pour le couvent de Saint-Salvi, et d'une *Annonciation* qui existe encore dans une rue de Florence. Ce fut après avoir terminé les cinq premières fresques de *l'Annunziata* qu'Andrea, arrivé à l'apogée de sa réputation, fut appelé à décorer le réfectoire du monastère de Saint-Salvi, appartenant aux moines de Vallombreuse, et situé à un mille de distance, hors la porte *alla Croce*. Il y peignit d'abord, dans quatre médaillons, saint Bernard, saint Jean Gualbert, saint Salvi, évêque, et saint Bernard degli Uberti. Au milieu de ces médaillons il en plaça un cinquième contenant une triple tête, personnification de la sainte Trinité. Malgré le talent qu'Andréa avait déployé dans ces peintures, les moines de Saint-Salvi, peut-être faute d'argent, furent plusieurs années avant de lui rappeler la promesse qu'il avait faite de peindre la *Cène* sur l'un des murs du même réfectoire ; enfin un abbé *galantuomo*, comme dit Vasari, résolut d'en réclamer l'exécution. L'artiste se mit à l'œuvre sans se faire prier, et, quoique travaillant à ses heures perdues, et, comme on dit, *à bâtons rompus* (4), termina en peu de mois cette peinture, la plus grande de toutes celles qu'il ait jamais exécutées, et où, si par la faute du sujet même il se montre moins gracieux, il nous apparaît plus grandiose encore que dans *la Madonna del Sacco* (5). « Celui, dit Fan-

(1) Vasari, *Vita d'Andrea.*

(2) On croit que le peintre introduisit dans cette composition le sac qui lui a valu le nom de *Madonna del sacco*, parce qu'il ne reçut d'autre payement qu'un sac de grains. Scannelli, *Microcosmo*, l. II, c. 6.

(3) *La Madonna del sacco* a souvent été gravée, mais toutes les estampes antérieures sont oubliées depuis la publication de la magnifique planche de Raphaël Morghen.

(4) Vasari, *Vita d'Andrea.*

(5) La disposition du cénacle de Saint-Salvi est à peu près la même qu'aux *Cènes* de Léonard de Vinci et de Raphaël. Toutes les figures, et surtout celles des deux apôtres placés aux côtés de Jésus-Christ, expriment admirablement leur indignation et leur innocence. Les costumes et les poses sont heureusement variés ; le coloris est vigoureux ; les pieds nus qui se voient sous la nappe sont autant d'excellentes études. Dans le haut du tableau, au-dessus du Christ, est un balcon où sont deux serviteurs, dont un tenant un plat. Toutes ces peintures sont dans un parfait

tozzi, qui ne restera pas enthousiasmé à la vue de ce chef-d'œuvre, celui-là peut être certain que son âme est inaccessible aux impressions de la véritable beauté (1). » En 1529, pendant le siége de Florence, des soldats avaient eu ordre de détruire tous les faubourgs de la ville; après avoir ruiné l'église et le couvent de Saint-Salvi, ils s'arrêtèrent devant le cénacle, frappés de stupeur et d'admiration, et le chef-d'œuvre fut sauvé (2

Peu de temps après avoir peint les médaillons de Saint-Salvi, Andrea avait été chargé par Baccio d'Agnolo de peindre une *Annonciation* au coin de la ruelle d'*Orsammichele*. Cette fresque, qui existe encore et qu'on a eu soin de couvrir de volets, présente le talent du maître sous un aspect tout nouveau. Bien qu'elle fût destinée à rester exposée aux intempéries des saisons, Andrea s'appliqua à lui donner un fini que l'on chercherait vainement dans ses autres ouvrages; il réussit sans doute à produire une composition gracieuse, mais la postérité a confirmé le jugement de ses contemporains, qui ont trouvé ce faire mesquin et peu d'accord avec le génie particulier de la fresque.

Notre intention n'est pas de passer ici en revue les nombreux tableaux qu'Andrea produisit dans le cours de sa brillante, mais trop courte carrière : cette énumération trouvera sa place à la fin de cette notice; mais qu'il nous soit permis d'analyser ses principaux ouvrages; ils suffiront pour nous mettre à même d'apprécier ses différentes manières et le caractère de son talent. A peine Andrea avait-il terminé la première fresque de *lo Scalzo* que les religieux du monastère de *San-Gallo,* hors la porte de ce nom, le chargèrent de peindre un *Noli me tangere* pour leur église. Bien que cette peinture soit encore de style *cosimesque*, comme diraient les Italiens (3), elle eut un tel succès que les mêmes religieux lui demandèrent plus tard deux autres tableaux (4), dont un, la *Dispute sur la Trinité,* est peut-être le plus parfait qu'ait produit notre maître. Une première difficulté se présentait à vaincre; les religieux qui commandaient le tableau exigeaient que, ainsi que cela se

état de conservation. Le cénacle a été gravé de grande proportion par Théodore Cruger; les expressions sont bien rendues, mais le travail du graveur est grossier et sans agrément.

(1) Federico Fantozzi, *Descrizione storico-artistico-critica della città e contorni di Firenze*, 1842.

(2) Benedetto Varchi, *Storia*, l. X, p. 292.

Vasari, *Ubi suprà.*

Le couvent de Saint-Salvi ayant été donné à des religieuses en 1681, les fresques restèrent cachées à tous les yeux pendant plus d'un siècle. Aujourd'hui, le couvent ayant été supprimé et détruit, on a conservé seulement le réfectoire, devenu propriété du grand-duc.

(3) En 1529, les chefs de la république florentine, s'attendant à être assiégés par l'armée impériale commandée par Philippe d'Orange, et craignant que les fabriques voisines des murailles ne pussent devenir dangereuses, firent démolir le couvent des Augustins de San-Gallo, et le tableau d'Andrea fut porté en ville dans l'église de *San-Jacopo trà fossi*, où il est encore.

(4) Ces deux tableaux, *l'Annonciation* et la *Dispute sur la Trinité*, après avoir été portés, comme le *Noli me tangere*, à l'église de *San-Jacopo trà fossi,* en ont été retirés et placés dans la galerie Pitti, où on les voit aujourd'hui.

pratiquait souvent à cette époque, on y réunit divers saints étrangers les uns aux autres et par le temps et par le pays, mais auxquels ils avaient une dévotion particulière. Andrea eut l'heureuse pensée de lier ces divers personnages par une action commune, une discussion sur le mystère de la Trinité(1). Dans son tableau figurent saint Augustin, saint Pierre martyr, saint François, saint Laurent, saint Sébastien et sainte Marie-Madeleine. Saint-Augustin, en sa qualité de docteur de l'Eglise, paraît être le principal interlocuteur : la tête de saint Pierre martyr répond admirablement à l'idée qu'on peut se faire de l'inquisiteur de la Lombardie. La Trinité qui apparaît dans la partie supérieure du tableau en motive le sujet. On trouve réunies dans cette œuvre toutes les qualités qui valurent au maître le surnom d'*Andrea senza errori*. « Je ne connais rien, dit Viardot, qui puisse donner une plus haute et une plus complète idée de sa composition grandiose et savante, de l'élévation de son style, de sa vigueur d'expression, puis enfin de toutes les qualités d'exécution qui font de lui le premier coloriste de l'école florentine (2). »

Ce tableau, aussi bien que celui de la grande galerie, connu sous le nom de *Madonna delle Arpie*, porte non un monogramme, mais la signature entière : AND. SAR. FLO. FAB. Sa conservation est parfaite, bien que, pendant son séjour dans l'Eglise de *San-Giacomo trà fossi*, il ait eu à souffrir dans sa partie inferieure, de l'incendie de 1657 (3).

Dans un genre tout différent, la *Sainte Agnès* de la cathédrale de Pise passe également pour un des meilleurs ouvrages du maître; la sainte est représentée assise, tenant dans la main droite une palme, et appuyant la gauche sur un agneau. Cette figure montre jusqu'à quel degré Andrea, quelquefois un peu commun dans ses airs de tête, savait porter la grâce et l'inspiration lorsque le sujet paraissait le demander (4). Ce tableau, à mon avis, est celui qui, plus qu'aucun autre, pouvait mériter à son auteur le nom de Tibulle de la peinture, que lui donne Lanzi.

La réputation d'Andrea était parvenue jusqu'en France ; François Ier lui fit demander quelqu'un de ses ouvrages, et il lui envoya alors la belle madonne qui est aujourd'hui un des principaux ornements du musée du Louvre (5). François Ier, enchanté, fit tous ses efforts pour attirer le grand maître florentin; Andrea, arrivé à Paris, fut comblé de bienfaits et d'honneurs (6). Il peignit d'abord un portrait du jeune Dauphin, puis ensuite la belle *Charité du*

(1) Raphaël a employé le même moyen dans l'une des fresques des *Stanze*, la *Dispute du Saint-Sacrement*.

(2) L. Viardot, *Musées d'Italie*, p. 167.

(3) Ce tableau est parfaitement gravé par Giuseppe Marri, dans la Galerie Pitti de Bardi.

(4) Ce tableau, peint sur bois, est haut de 1m,30, et large de 1 mètre. Il a été bien gravé à Rome en 1787 par Luigi Cunego, sur le dessin de Rainieri Allegranti.

(5) Selon Vasari, Andrea aurait aussi envoyé à François Ier un *Christ au tombeau*, mais ce tableau est inconnu.

(6) On croit que ce fut dans les premiers mois de l'année 1518 qu'Andrea vint en France.

Louvre (1). Il fit ensuite plusieurs tableaux pour divers grands personnages ; enfin, l'intérêt comme la gloire semblaient devoir le fixer à jamais à la cour de France. C'est ici le lieu de parler d'une femme qui contribua peut-être au succès d'Andrea en servant de modèle à la plupart de ses madones, mais qui eut sur son existence, et même sur son honneur, la plus fâcheuse influence. Andrea avait conçu la passion la plus vive pour une certaine Lucrezia del Fede, plus remarquable par sa beauté que par sa vertu, et femme d'un bonnetier de Florence; le mari étant mort, Andrea eut le malheur de l'épouser. De ce moment ses travaux purent à peine subvenir aux prodigalités de sa nouvelle épouse, et lorsque, l'ayant laissée à Florence, il vint à Paris, où la fortune l'attendait, une lettre de Lucrezia le rappela bientôt, et Andrea ne sut pas résister; il supplia François I[er] de le laisser partir, s'engageant sur l'honneur à revenir bientôt se fixer à Paris avec sa femme. François I[er] y consentit avec peine; mais Andrea promit de lui rapporter tous les objets d'art qu'il pourrait acquérir. Le roi céda, et lui remit à cet effet des sommes considérables. C'est maintenant que notre tâche d'historien devient pénible; on voudrait n'avoir qu'à louer le grand artiste qu'on admire. Arrivé à Florence, Andrea, aveuglé par son fatal amour, eut bientôt laissé dissiper par Lucrèce l'argent que le roi lui avait confié. Peu de temps après son arrivée dans sa patrie, le roi lui avait fait écrire pour lui rappeler sa promesse; il porta cette lettre si honorable et si pressante à sa femme, la suppliant de consentir au voyage de Paris. Ses efforts furent inutiles, et ainsi il perdit à la fois l'honneur, le repos de la conscience et la protection d'un grand prince. Andrea s'est peint lui-même dans ce moment fatal: la figure de Lucrèce n'exprime que l'indifférence; sur celle de l'artiste se peignent tous les sentiments qui l'agitent; on sent que dans son cœur luttent l'honneur et l'amour; l'amour devait être vainqueur (2). Plus tard Andrea voulut tenter d'apaiser le juste ressentiment de François I[er] et il lui destina son beau tableau du *Sacrifice d'Abraham*. Hélas! il n'eut pas le temps de faire cet envoi, qui eût peut-être adouci les remords qui empoisonnèrent le reste de sa vie; en 1530, à l'âge de quarante-deux ans, il fut emporté par une maladie contagieuse, laissant inachevées une *Assomption* destinée à l'abbaye de Poppi dans le Casentino, et une *Madone avec plusieurs saints*, qui devait être placée à Pise sur l'autel de l'église de la confrérie des Stigmates. La femme, cause première de tous ses maux, n'attendit pas pour l'abandonner qu'il eût rendu le dernier soupir, et, lorsqu'il eut fermé les yeux, sans respect pour un projet qui pour elle surtout eût dû être sacré, elle vendit le *Sacrifice d'Abraham*, qui est

(1) C'est à tort que Filhol prétend que ce tableau fut fait par Andrea après son retour à Florence, et peu de temps avant sa mort. Vasari dit positivement qu'Andrea le peignit à Paris, et d'ailleurs le tableau même porte la date de MDXVIII, et le peintre ne mourut qu'en 1530.

(2) Ce double portrait est au palais Pitti; il est gravé dans la galerie de Bardi.

aujourd'hui un des morceaux les plus précieux de la galerie de Dresde (1).

Lorsque Andrea passa de cette vie dans l'autre, Florence était encore toute bouleversée par le siége qu'elle venait de subir, et ses habitants s'aperçurent à peine de la perte irréparable qu'ils venaient de faire ; ses funérailles se firent sans pompe et sans appareil ; mais, par un singulier rapprochement, le hasard fit concourir à cette humble cérémonie les deux congrégations qu'il avait enrichies de ses chefs-d'œuvre. Il fut porté au tombeau par la confrérie de *lo Scalzo*, et enseveli dans l'église de *l'Annunziata*. Domenico Conti, son élève et l'héritier de ses dessins, fit placer sur sa sépulture une épitaphe (2) entourée d'un cadre de marbre richement sculpté par Raphaël de Montelupo. Des ouvriers ignorants la firent bientôt disparaître dans des réparations de l'église. Nous avons vu que depuis, en 1606, un buste, accompagné d'une inscription (3), a été placé dans le *cortile* de *l'Annunziata*. Dans la protomothèque du Capitole, on lui a également érigé un buste, sculpté par Antonio d'Este.

La maison qu'Andrea s'était construite, et dans laquelle il mourut, existe encore à Florence, *via di San-Sebastiano;* elle a été habitée successivement par deux autres artistes de mérite, Federico Zuccheri et G.-B. Poggi.

Le talent d'Andrea del Sarto ne doit être véritablement jugé qu'à Florence. Quelques tableaux dignes de lui sont répandus, il est vrai, dans les diverses galeries, mais ce n'est que dans ses fresques de *l'Annunziata*, de *lo Scalzo* et de *Saint-Salvi*, dans ses nombreux tableaux du palais Pitti, qu'il peut être apprécié à sa juste valeur.

(1) Le *Sacrifice d'Abraham* a 2m,46 de hauteur sur 1m,84 de largeur. Isaac est représenté debout, les mains liées derrière le dos, le genou gauche posé sur l'autel ; il est entièrement nu et admirablement dessiné. La tête du patriarche est pleine de grandeur; l'ange seul est un peu insignifiant. Au second plan, au bas de la montagne, on aperçoit la figure nue d'un serviteur d'Abraham, qui l'attend couché auprès d'un âne. Ce tableau, qui porte le monogramme de l'auteur, a été bien gravé et de grande proportion par Louis Surugue, dans le beau recueil de la Galerie de Dresde.

(2)
ANDREAE. SARTIO.
ADMIRABILIS. INGENII. PICTORI.
AC. VETERIBVS. ILLIS.
OMNIVM. IVDICIO. COMPARANDO.
DOMENICVS. CONTES. DISCIPVLVS.
PRO. LABORIBVS. IN. SE. INSTITVENDO. SVSCEPTIS.
GRATO. ANIMO. POSVIT.
VIXIT. ANN. XLII. OB. ANN. MDXXX.

(3) ANDREAE. SARTIO. FLORENTINO. PICTORI. CELEBERRIMO. QVI. CVM. HVNC. VESTIBVLVM. PICTVRA. TANTVM. NON. LOQVENTE. DECORASSET. AC. RELIQVIS. HVIVS. VENERABILIS. TEMPLI. ORNAMENTIS. EXIMIA. ARTIS. SVAE. ORNAMENTA. ADIVNXISSET. IN. DEIPARAM. VIRGINEM. RELIGIOSE. AFFECTVS. IN. EO. RECONDI. VOLVIT. FRATER. LAVRENTIVS. HVIVS. COENOBII. PRAEFECTVS. HOC. VIRTVTIS. ILLIVS. ET. SVI. PATRVMQVE. GRATI. ANIMI. MONVMENTVM. P. MDCVI.

« Dans ce seul homme, dit Vasari, l'art et la nature montrèrent tout ce que peut faire la peinture à l'aide du coloris, de l'invention et du dessin réunis. Si Andrea eût eu un esprit plus ferme et plus hardi, aussi bien qu'il avait le génie et l'entente judicieuse et profonde de son art, il eût été certainement sans égal. Mais une certaine timidité d'esprit, un naturel simple, et, pour ainsi dire, terre à terre, ne lui permirent jamais de montrer cette vive ardeur, cette fierté qui, jointes à ses autres qualités, eussent fait de lui un peintre divin. Aussi lui manqua-t-il cette richesse d'ornementation, cette grandeur, cette ampleur de manière que l'on trouve dans beaucoup d'autres artistes. Néanmoins, ses figures, bien que simples et sans prétention, sont bien entendues, irréprochables, et en résumé d'une complète perfection. Les airs de tête de ses enfants, aussi bien que ceux de ses femmes, sont naturels et gracieux, et ceux des jeunes gens et des vieillards sont admirables de vivacité et d'accent. Ses draperies sont merveilleusement belles, ses nus sont parfaitement entendus, et, malgré la simplicité de son dessin, ses tableaux n'en sont pas moins véritablement précieux et divins (1). »

On ne rencontre pas dans les ouvrages d'Andrea des couleurs trop vives, trop éclatantes, des accidents extraordinaires de clair-obscur, des accessoires magnifiques, des ornements luxueux; on n'y reconnait jamais l'intention de surprendre en affrontant des difficultés que le sujet n'exige pas, et d'éblouir par des tours de force. Son talent consiste au contraire dans la production de l'effet par des moyens simples, dans la facilité surprenante avec laquelle chaque objet est imité, dans la sûreté avec laquelle chaque coup de pinceau suit l'intention du maître. Enfin, il copiait admirablement la nature, avec choix, mais sans recherche. L'amitié qui l'unit au grand sculpteur Sansovino, leurs nombreux entretiens roulant sans cesse sur les difficultés de l'art, ne durent pas peu contribuer à perfectionner son talent. Enfin, pour résumer par un seul mot tous les éloges dont fut digne ce grand homme, rappelons-nous que Michel-Ange, causant un jour avec Raphaël sur la valeur des artistes, lui dit : « Il y a à Florence un petit homme qui, s'il était employé comme toi à de grands travaux, te ferait suer le front (2). » Ce petit homme, c'était Andrea!

Ses principaux élèves furent le fameux sculpteur Bandinelli, auquel il donna des leçons de peinture; Jacopo da Pontormo, Andrea Sguazzella, le Salosmeo, Michele Tosini, Pier Francesco di Jacopo di Sandro, Francesco Salviati, et Vasari lui-même, qui à la vérité n'étudia sous lui que peu de temps, et eut également pour maîtres le Rosso et Michel-Ange.

(1) Vasari, *Vita d'Andrea del Sarto.*
(2) Bocchi, *Bellezze di Firenze.*

RECHERCHES ET INDICATIONS.

Principaux ouvrages d'Andrea del Sarto.

FRANCE. Musée du Louvre :

1° *Sainte Famille.* La Vierge et l'Enfant Jésus écoutent saint Jean qui leur est présenté par sainte Elisabeth. Tableau de premier ordre, bien que l'expression de la Vierge soit peut-être un peu trop naïve. Certaines parties, telles que les mains de saint Jean, ont souffert, et, du reste, à l'exception de la tête, toute cette figure est peu étudiée.

2° *La Charité,* peinte pour François I[er]. On retrouve dans ce beau tableau le grand caractère de dessin ordinaire à l'école florentine; les draperies sont d'un beau jet, l'ajustement général est plein de noblesse. Il est signé : ANDREAS SARTUS FLORENTINUS ME PINXIT MDXVIII. Il a été gravé en petit par Urbin Massard, en grand par Pierre Audouin. Sa hauteur est de 1[m], 85, sa largeur de 1[m], 38. Il était peint sur bois, et fut le premier remis sur toile en France en 1750.

3° *L'Annonciation.*

4° *Sainte Famille.* Ce tableau est de forme ovale. La Vierge est à genoux, elle tient l'enfant, qui est presque debout. Les têtes d'enfant sont délicieuses; celles de sainte Elisabeth et de saint Joseph sont superbes. Ces figures sont 2/3 de nature.

Le musée du Louvre possède en outre sept dessins d'Andrea : *l'Annonciation à Zacharie, la Visitation, le Christ mort, l'Evanouissement de la Vierge,* une *demi-figure nue,* un *groupe de figures debout* et *le Baptême dans les eaux du Jourdain.*

Musée de Nantes : 1° *la Vierge, l'Enfant et saint Jean-Baptiste.* Hauteur, 1[m], 02; largeur 0[m], 78.

2° *La Vierge et l'Enfant,* de la première manière du maître. Hauteur, 0[m], 86; largeur 0[m], 65.

3° *Sainte Famille,* qui malheureusement a beaucoup souffert. Hauteur, 1[m], 11; largeur 0[m] 81.

Un magnifique tableau d'Andrea del Sarto, *la Vierge et plusieurs Saints,* existait à Paris, dans la galerie de M. J. Laffitte; à sa vente, il est passé, dit-on, en Angleterre.

ITALIE. Florence, Palais Pitti. Le palais Pitti posède dix-neuf tableaux d'Andrea, plus ou moins importants :

1° *La Dispute de la sainte Trinité,* ci-dessus décrite.

2° *L'Annonciation,* faite également pour les Augustins de San-Gallo, et qui, transportée à *San-Jacopo trà fossi,* a passé de là dans la galerie du grand-duc. Quoique ce tableau ne soit pas le chef d'œuvre du maître, on y trouve cependant de la correction dans les contours, du naturel et de la vivacité dans le

coloris. Pour innover, sans doute, le peintre a sacrifié la vérité en plaçant le lieu de la scène à découvert, devant un palais d'une riche architecture, et sur une place couverte de monde. C'est peut-être à cause de ces nombreux témoins que Marie prend plutôt l'air prude et gendarmé qu'humble et résigné ; elle semble s'écrier : Pour qui me prenez-vous? plutôt que dire : Voici la servante du Seigneur. Les deux anges placés derrière Gabriel sont délicieux. Ce tableau a été bien gravé par Giuseppe Rossi, dans la galerie Pitti de Bardi.

3° Autre *Annonciation* plus petite. Andrea avait peint cette lunette pour surmonter un tableau placé dans l'une des chapelles de l'église des Servites ; elle a été gravée par Domenico Picchiante.

4° *Le Christ au tombeau*, grande composition du plus haut style, qui a figuré au Musée Napoléon. Le corps du Christ descendu de la croix a été placé sur un tertre ; on a étendu sous lui le linceul destiné à l'ensevelir. Il paraît assis, parce que saint Jean agenouillé le soutient par derrière. La Vierge, également à genoux, soulève le bras gauche de son fils. Devant lui sont la Madeleine et sainte Catherine d'Alexandrie, portraits de la femme et de la belle-fille du peintre. Sur le second plan sont debout saint Pierre et saint Paul. Tous contemplent avec les diverses expressions de la plus vive douleur les restes inanimés du Sauveur. L'artiste a placé sur le premier plan le symbole du sacrement de l'Eucharistie, qu'il institua avant sa mort. Ce tableau porte le monogramme ; il a été reproduit plusieurs fois dans le Musée Filhol ; Hess en a donné une jolie estampe. Dans l'*Etruria pittrice* on le trouve gravé à l'eau-forte par Carlo Lasinio, et terminé au burin par G.-B. Cecchi. La grande planche de Coqueret, à l'aqua-tinta, est médiocre ; la meilleure est celle gravée à l'eau-forte par Pauquet, et terminée par Forster. Andrea a peint ce tableau pour le couvent de *Lugo in Mugello*, où il s'était retiré pour fuir une peste qui désolait Florence.

5° Une *Sainte Famille*, de la première manière du maître. La Vierge tient un livre ; la beauté, la modestie brillent dans tous ses traits ; ceux de l'Enfant respirent la dignité et la vie ; le saint Jean est plein de grâce et de vérité. Ce tableau, qui était placé dans l'église de *San-Francesco*, a été gravé par Duponchel, dans la galerie de Florence.

6° Une *Assomption* qu'Andrea fit pour Baccio d'Agnolo, qui la destinait à la ville de Lyon. Le peintre s'est représenté sous les traits de l'un des apôtres. Ce tableau a été gravé par P. Lorenzini.

7° Autre *Assomption*.

8° Une superbe *Madone* avec l'Enfant, saint Jean et saint Joseph. Elle a souvent été gravée, entre autres fois par Brebiette et Cosimo Mogalli.

9° Autre *Vierge* assise sur un nuage et tenant l'Enfant ; sur le premier plan saint Jean-Baptiste, sainte Marie-Madeleine, saint Sébastien et saint Onuphre. La mort empêcha Andrea d'achever cet ouvrage, qui fut terminé par

ses élèves; aussi porte-t-il la date de 1540, bien que le maître soit mort dix ans auparavant. Il a été gravé par Lorenzini, de Bologne.

10° Autre *Madone*. La Vierge est assise par terre, ayant sur les genoux l'Enfant, qui tourne la tête vers saint Jean, que soutient sainte Elisabeth. Ce tableau, qui fut fait pour Octavien Médicis, a été gravé par Domenico Picchianti.

11° Autre *Madone* avec plusieurs saints.

12° *Saint Sébastien*, superbe demi-figure, dernier ouvrage d'Andrea. Il a été gravé par Cosimo Mogalli.

13° *Saint Jean*, demi-figure.

14° et 15° Sujets de petite proportion, tirés de l'*histoire de Joseph*.

16° Une troisième *Annonciation*.

17° *Portrait d'Andrea et de sa femme*, déjà cité.

18° Autre *portrait d'Andrea*, buste de face, gravé par Benucci dans la galerie Pitti de Bardi.

19° *Portrait aux gants*, déjà décrit.

Galerie publique; sept tableaux:

1° *Femme habillée de bleu, tenant un livre à la main.*

2° *Femme avec une corbeille pleine de fuseaux*, demi-figure.

3° *Portrait d'Andrea*, peint à fresque sur une toile.

4° *La Vierge, sur un piédestal au pied duquel sont debout saint Fançois et saint Jean l'évangéliste.* Cet ouvrage est placé par les connaisseurs au nombre des plus beaux tableaux du grand peintre; aussi a-t-il été jugé digne de figurer dans *la tribune* où sont réunis tant de chefs-d'œuvre.

5° *Portrait de jeune homme inconnu.*

6° *Autre portrait en buste d'Andrea.*

7° *Saint Jacques*, accompagné de deux petits enfants revêtus du sac de pénitents.

Académie des Beaux-Arts.

1° *Saint Michel, saint Jean-Baptiste, saint Jean Gualbert et saint Bernard*; un des bons ouvrages du maître.

2° *Gradin d'autel* avec cinq petits sujets.

3° *Le Christ descendu de la croix;* figure seule, de grandeur naturelle, un peu fade de couleur, mais d'un beau dessin. Cette peinture à fresque a été apportée du jardin de *l'Annunziata*.

4° *Deux Enfants*.

5° Sur le mur même de la salle qui fut autrefois un hôpital est une fresque à la terre verte, représentant un *Intérieur d'hôpital*, avec un lavement de pieds. Les figures sont tiers de nature.

L'Académie possède en outre un assez grand nombre de dessins du maître.

Palais Gino Capponi: *le Christ mort, soutenu par Nicodème*, ouvrage très-estimé; un *portrait de femme*.

Palais Corsini : *Sainte Famille..*

Palais Gerini : *portrait de Lucrezia del Fede.*

Palais Gherardesca : *Sainte Famille.*

Palais Guadagni : *Adoration des mages*, ébauche.

Palais Martelli : *le Sauveur.*

Palais Mozzi : *Sainte Famille.*

Palais Panciatici : *Madone* en camaïeux ; *portrait de Baccio Valori.*

Palais Pasqui : belle *Madone*, peinte pour Giovanni Gaddi.

Palais Torrigiani : une *Madeleine.*

Palais Rinuccini : *Madone;* deux cartons des fresques de *lo Scalzo.*

Palais Strozzi : *Madone et Sainte Elisabeth* ; *un saint*, qu'on désigne, à tort sans doute, sous le nom de saint Ignace.

Palais Ricci : *portrait d'Andrea*, placé devant une table chargée de fruits et d'un vase de vin, gravé par Saunders, à Florence, en 1824.

Église de *l'Annunziata :* sur l'autel de la chapelle de l'Annonciation, sublime *tête de Christ.*

Église de *Santa Croce:* sur l'autel de la chapelle Peruzzi, *la Vierge, le Père éternel, saint Roch et saint Sébastien.*

Poggio Cajano, villa du grand-duc : Fresque représentant les *Présents et animaux rares envoyés d'Egypte à César*, allusion aux présents offerts par le Soudan d'Egypte à Laurent-le-Magnifique.

La Petraja, autre villa du grand-duc : belle *Sainte Famille.*

Vallombrosa. Au *Paradisino*, ermitage voisin du couvent, sur l'autel, tableau d'Andrea représentant *saint Jean-Baptiste, saint Michel, saint Gualbert, fondateur de Vallombrosa, et saint Bernard, cardinal,* moine du même ordre ; au-dessous d'une Vierge attribuée à Giotto, *deux enfants ;* dans les compartiments d'un autel, cinq petits sujets dont quatre tirés de l'*histoire des quatre saints*, et une *Annonciation.*

Pise. Cathédrale : 1° *sainte Agnès*, déjà citée ; 2° *Madone avec un ange, saint Jean-Baptiste, saint François, saint Barthélemy et saint Jérôme*, un des derniers et des meilleurs ouvrages d'Andrea ; 3° quatre *têtes de saints ;* sainte Marguerite et sainte Catherine sont regardées comme les plus jolies femmes qui soient sorties du pinceau d'Andrea.

Galerie Agostini : belle *Sainte Famille.*

Rome. Palais Barberini : *deux Madones.*

Palais Borghèse : deux *Saintes Familles*, dont une surtout est magnifique; une *Madeleine.*

Palais Doria : précieux *portrait de Machiavel*, pris de profil, avec cette légende : *Historiarum scriptor.*

Palais Corsini : une *Madone.*

Palais Sciarra : *la Vierge, Jésus et des saints.*

Palais Spada : une *Visitation.*

Modène. Musée : une *Sainte Famille*.

Naples. Musée : un *portrait de cardinal*.

Parme. Musée : répétition du *Christ au tombeau* du palais Pitti.

Gênes. Palais Durazzo : une *Madone*.

Palais Ferdinand Spinola : *trois portraits*.

Palais Gaetano Cambiaso : *Sainte Famille*.

Palais Grillo Cataneo : *sainte Agnès*.

Milan. Bibliothèque ambrosienne : quelques tableaux peu importants.

ALLEMAGNE. Dresde : trois tableaux qui montrent son talent au début et à l'apogée : 1° *Sainte Famille* peinte pour Baccio Barbadori, tableau de la première manière du maître. Hauteur, 1m, 67 ; largeur, 2m, 28. Il a été gravé par P. E. Moitte, dans la galerie de Dresde ; 2° le *Sacrifice d'Abraham* déjà décrit ; le *Mariage mystique de sainte Catherine*.

Vienne. Galerie du Belvédère : *le Christ mort, soutenu par sa mère et deux anges*, un des bons ouvrages du maître. Il est signé AND. SAR. FLO. FAC. « C'est, dit Viardot, un ouvrage peu fini, où l'on voit clairement les traces des retouches, même dans le dessin ; car, en maint endroit, le crayon de l'esquisse se montre à travers la peinture ; mais le style a tant de noblesse, l'expression tant de charme, la couleur tant d'éclat et de transparence, l'effet général tant de grandeur, que ce tableau tiendrait une place honorable, même au palais Pitti. »

Cabinet du comte de Fries : belle *Madone*, qui a été gravée par Raphaël Morghen.

Munich. Musée : 1° superbe *Madone avec sainte Elisabeth et saint Jean*, presque semblable à celle de Paris, si ce n'est qu'un des anges joue du flageolet ; elle a été bien gravée en grand au pointillé par L.-J. Cossé ; 2° Autre *Madone*, plus petite, à peu près composée de même, moins sainte Elisabeth et les anges.

3° Quatre esquisses en grisailles : *Prédication de saint Jean dans le désert ; Visitation ; Zacharie privé de la parole ; Salomé portant la tête de saint Jean.* 4° Magnifique esquisse d'une *tête de saint Joseph*, peinte à l'huile sur papier.

Berlin. Musée : 1° deux grisailles représentant *la Musique* et *l'Architecture ;* 2° ébauche du *portrait de Lucrezia*, aujourd'hui au musée de Madrid ; 3° une *Madone sur un trône de nuages, entourée de saint Pierre, saint Benoît, saint Onuphre, saint Marc, saint Antoine de Padoue, sainte Catherine d'Alexandrie, saint Celse et sainte Julie*. C'est une des plus importantes compositions d'Andrea, et l'un de ses chefs-d'œuvre. Ce tableau porte la date de 1528.

HOLLANDE. Musée du roi, à La Haye : 1° une *Vierge ;* 2° une magnifique *Sainte famille*.

ANGLETERRE. Galerie du ministre William Holwel-Carr : *Sainte Famille ;* ce tableau, peint sur bois, était autrefois dans le palais Aldobrandini, à Rome ; il fut transporté en Angleterre en 1806.

Galerie de M. Mitchell : *Mort de Lucrèce.* Hauteur, 1m,44 ; largeur, 1m, 05. Ce tableau, du très-petit nombre de sujets profanes traités par Andrea, a fait partie de la galerie du duc d'Orléans, aussi bien qu'une *Léda*, dont nous n'avons pu retrouver la trace.

Russie. Musée de l'Ermitage : 1° *Sainte Famille*, semblable à celle du Louvre ; 2° *Visitation.*

Cabinet du comte Alex. Koucheleff : une *Sainte famille.*

Espagne. *Museo del rey* : 1° *Sainte Famille, deux Anges et saint François ;* 2° autre *Sainte Famille*, provenant de l'Escurial ; 3° une *Madone ;* 4° le *Sacrifice d'Abraham*, répétition en petit du tableau de Dresde ; 5° *Madone avec l'Enfant et un Ange* ; 6° enfin, admirable portrait de *Lucrezia del Fede*, qui égale tout ce qu'en ce genre ont fait de plus beau Léonard de Vinci et Raphaël.

Ernest Breton,
Membre de la quatrième classe.

NOTICE HISTORIQUE SUR JEAN DE LA VACQUERIE.

L'histoire de notre pays, je l'ai déjà dit en cette enceinte et j'aime à le redire, est riche en portraits de magistrats éminents par le mérite et par le caractère, véritables types de l'accomplissement du devoir, remarquables modèles du courage civil, cette vertu plus rare et plus difficile qu'on ne pense. Un choix de ces personnages composerait une belle galerie, et l'écrivain pourrait imiter, en l'agrandissant, l'œuvre du peintre qui a décoré de quelques-unes de ces images les abords du sanctuaire de la justice. Peut-être me sera-t-il donné de tenter quelques essais, si je ne puis compléter cette tâche. Aujourd'hui, je viens vous soumettre l'esquisse d'une de ces grandes figures parlementaires. J'ai choisi, comme objet d'une première étude, une des plus anciennes et des plus remarquables, celle du premier président du parlement de Paris, sous le règne de Louis XI.

Les recherches, assez difficiles à compléter, il faut le dire, sur l'existence individuelle de Jean de La Vacquerie, nous offrent quelque chose de plus qu'un intérêt biographique ; elles nous font assister aux manifestations de la puissance des parlements, puissance encore naissante au XVe siècle, mais dont les proportions devaient rapidement grandir. L'accroissement de ce pouvoir nouveau fut-il un bien, fut-il un mal : c'est une question qu'on a fort débattue et que je ne songe pas à traiter ici. Je constate seulement, à son origine, ce fait historique, dont les effets furent considérables, depuis les premières Remontrances, jusqu'aux dernières agitations du conseiller d'Espréménil, qui se perdirent dans la grande voix de la Révolution.

Les premières Remontrances, comme on sait, furent adressées à Louis XI,

en 1461, au commencement de son règne, qui fut, dit Villaret, le contrepied du règne précédent, alors qu'il allait accorder aux habiles exigences du pape Pie II la révocation de la Pragmatique-Sanction. Elles furent inutiles, mais il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'autorité royale elle-même a fondé l'usage des remontrances, et que les premières en témoignent hautement dans leur préambule, où il est dit que le prince, « Voulant toujours, ès grandes « affaires du royaume, procéder en grande et mûre délibération, a mandé « puis naguères à sa cour de parlement l'avertir des plaintes et doléances que « raisonnablement on pourrait faire de la cassation de la Pragmatique. »

Parallèlement à ce moyen d'action dont le Parlement faisait ainsi l'apprentissage, il faut placer le refus d'enregistrer les édits, qui arrêtait l'effet des volontés royales jusqu'à ce qu'un lit de justice eût déterminé ou une soumission aveugle ou une transaction au profit de l'intérêt général. Ces sortes de résistances devaient fort irriter un monarque aussi absolu que Louis XI, et il n'avait pas attendu son avénement au trône pour ployer sous sa volonté de fer ces velléités d'opposition bien timides encore de la part du Parlement de Paris.

En 1442, alors que Louis n'était que Dauphin, le roi son père, après lui avoir pardonné sa conduite suspecte dans les intrigues de la *Praguerie*, lui avait confié le gouvernement des provinces situées entre la Loire et la Somme. Le Parlement avait à vérifier les priviléges octroyés au comté du Maine, et il n'avait cru devoir le faire qu'en mentionnant l'ordre précis du roi à cet égard. et en insérant cette formule si connue, *de expresso mandato*, à laquelle on ajoutait quelquefois : *et multis vicibus reiterato*. Cette énonciation choqua le Dauphin, qui, au rapport des historiens du temps, « envoya quérir les présidents de la cour et leur dit qu'ils eussent à effacer la clause *de expresso mandato*, autrement qu'il ne sortiroit de Paris que cela ne fut faict, et qu'il lairroit la commission que le roi lui avoit donnée. La cour ordonna que les mots seroyent effacez; mais à fin qu'on peust voir ce qui estoit biffé, elle ordonna que le registre serait gardé, qui se trouve encores en la sorte qu'il fut ordonné, à la date du XXVIII juillet M. CCCC. XLII. »

Louis avait alors vingt ans, et si je rapporte ce fait, moins en dehors de mon sujet qu'on ne pourrait le croire, c'est afin de montrer, par les débuts de cet absolutisme royal, quelle somme d'énergie il fallut plus tard à La Vacquerie pour lutter contre la volonté d'un pareil maître.

Il en rencontra la première occasion solennelle en 1477. Jusque-là, son nom n'apparait pas dans l'histoire; elle est muette sur sa naissance, sur la première partie de sa vie; elle permet seulement de conjecturer que, citoyen de la ville d'Arras, il appartenait à cette haute bourgeoisie qui fut plus tard le tiers-état. Charles le-Téméraire venait de mourir. Louis, qui avait témoigné de cette mort une joie indécente, convoitait l'héritage de Marie, fille du duc de Bourgogne. Après avoir rendu odieux à la nation flamande les deux

principaux conseillers de la princesse, Hugonet et d'Imbercourt, qui, malgré les supplications de cette dernière, furent massacrés sous ses yeux, le roi de France formula nettement ses prétentions sur les villes de la Somme et sur l'Artois. Il investit la ville d'Arras et chargea des députés de demander aux habitants leur soumission au roi, comme à leur seul maître légitime. Jean de La Vacquerie était alors le *pensionnaire* ou *syndic* de la ville d'Arras, et l'événement prouva combien la fidélité des Artésiens à leur jeune souveraine était périlleuse. Sans consulter le danger, La Vacquerie, chargé de porter la parole pour la ville, répondit aux députés du roi, dont la demande ne paraissait pas souffrir de refus : « *Que cette comté d'Artois appartenoit à mademoiselle de* « *Bourgogne, fille du duc Charles, et lui venoit de vraye ligne, à cause de la* « *comtesse Marguerite de Flandres, femme du duc Philippe de Bourgogne le Ier,* « *et qu'on supplioit le roi qu'il lui plust entretenir la trêve qui estoit entre lui et* « *le feu duc Charles.* » Son exemple encouragea un grand nombre de bourgeois d'Arras à soutenir les droits de la princesse, mais il leur devint funeste. Plusieurs d'entre eux eurent la tête tranchée, d'autres furent chassés de leur ville, dont le roi essaya même d'abolir le nom, et dispersés dans le royaume. Jean de La Vacquerie devait s'attendre au sort le plus rigoureux; il n'en fut rien. Louis XI, qui se connaissait en hommes, frappé de la fermeté de ce magistrat municipal, ne lui fit pas seulement grâce ; il l'appela à Paris, et bientôt, en 1481, il lui conféra la première présidence du parlement. Sur ce nouveau théâtre, le noble caractère de La Vacquerie devait briller d'un plus vif éclat. Principal organe de la justice, il se dévouait à cet office comme à un véritable sacerdoce, et il se rendait toujours l'interprète de ce qu'il considérait comme l'expression *du droit,* alors même qu'il rencontrait en face du droit la volonté royale. On se tromperait fort cependant en lui supposant les tendances et l'esprit d'un factieux : sa fidélité au trône ne fut jamais suspectée ; mais son inébranlable sentiment du devoir lui commandait, à l'occasion, et dans les termes de la légalité, des avertissements à l'autorité royale, à ses risques et périls. Louis en profita plus d'une fois, et il le fit surtout dans une circonstance remarquable, qui suffirait à sauver de l'oubli la mémoire de La Vacquerie. Il s'agissait d'édits bursaux qui allaient augmenter les charges du peuple, et le roi, en les envoyant au parlement, pour qu'ils y fussent vérifiés, n'avait pas manqué d'y joindre les menaces dont il était prodigue. Jean Bodin raconte ainsi ce trait historique. « Louis XI avoit usé de menaces grièves en- « vers la cour de parlement, qui refusait publier et vérifier quelques édits qui « estoyent iniques; le président Lavacrie, accompagné de bon nombre de « conseillers en robbes rouges, alla faire ses plaintes et remontrances pour « les menaces qu'on faisait à la cour : le roi, voyant la gravité, le port, la « dignité de ces personnages, qui se vouloyent démettre de leur charge « plustost que de vérifier les édits qu'on leur avoit envoyés, s'estonna, et, « redoutant l'authorité du parlement, fit casser les édicts en leur présence,

« les priant de continuer à faire justice, et leur jura qu'il n'envoyeroit plus « édict qui ne fust juste et raisonnable. Cet acte fut de bien grande impor- « tance pour maintenir le roi en l'obéissance de la raison. »

Il faut remarquer que La Vacquerie et ses compagnons ne faisaient pas seulement le sacrifice de leur charge, mais celui de leur vie. L'édition latine du même auteur précise parfaitement les menaces royales, et je dois citer le texte dans son énergie significative : « *Rex, sua jussa ingeminans, minas ad-* « *jecit, capitis etiam indicta pœna, nisi Curia paruisset. Lavacrius, præses, re* « *intellecta, regem adiit, corona judicum purpuratorum stipatus, non ut cul-* « *pam deprecaretur, sed ut mortem precaretur, cum diceret se suosque collegas* « *mortem malle quam legis propositæ promulgationem pati.* »

C'était la seconde fois que La Vacquerie tentait la colère du roi qui fut peut-être le plus impérieux entre tous. On ne supposera pas qu'une première indulgence pût lui faire raisonnablement espérer de voir son courage impuni. La constance de ce courage fit sans doute une vive impression sur Louis XI. D'ailleurs, ce monarque, qui consacra toutes les forces de son intelligence à fonder l'unité du pouvoir et la grandeur de la royauté sur les ruines des plus puissants vassaux, voyait peut-être un auxiliaire utile à la royauté même, pendant un intervalle de temps donné, dans cette autorité des parlements, élément nouveau d'où se dégagea plus tard le principe de la représentation nationale. Quoi qu'il en soit, il ne tint pas La Vacquerie en moins grande estime à la suite de cette résistance légale, et il lui conserva toute sa faveur jusqu'à la fin de ses jours.

Sous le règne suivant, La Vacquerie montra que, s'il savait avertir le roi, il savait aussi contenir les grandes ambitions qui s'agitent autour du trône. La minorité de Charles VIII, la tutelle de sa sœur Anne de Beaujeu, qui soutint avec tant de fermeté les droits qu'elle puisait dans le testament du feu roi, avaient jeté le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, dans des intrigues que secondaient surtout et le comte de Dunois et le duc de Bretagne. Justement inquiétée par les projets des princes, la régente avait fait brusquement quitter au jeune roi le séjour de Vincennes et s'était retirée avec lui dans la ville de Montargis. Le 17 janvier 1484, le duc d'Orléans se présente dans le sein du Parlement, auquel il fait exposer ses prétendus griefs par son chancelier, Denis Lemercier. A travers toutes les précautions oratoires de cette harangue, on distinguait clairement le but du prince : il provoquait en sa faveur et contre l'autorité de madame de Beaujeu l'intervention du corps parlementaire. Rien n'est plus digne que la réponse du premier président La Vacquerie, et la leçon donnée par lui au premier prince du sang, qui devait à tous l'exemple de la soumission aux lois. Voici cette réponse textuelle, empruntée aux registres du parlement :

« Par M. le premier président a été dit : que le bien du royaume consiste en la paix du roi et de son peuple, qui ne peut être sans l'union des mem-

bres, dont les grands princes sont les principaux. Par quoi, et non pas pour réponse, mais par exhortation, a dit à M. d'Orléans qu'il doit bien penser à ce qu'il a fait dire et proposer, et aviser que la maison de France soit par lui maintenue et entretenue sans division, et ne doit ajouter foi aux rapports qui lui pourraient être faits. Et quant à la cour (de parlement), elle est instituée par le roi pour administrer justice, et n'ont point ceux de la cour d'administration de guerre, de finances, ni du fait et gouvernement du roi ni des grands princes. Et sont Messieurs de la cour de parlement gens clercs et lettrés pour vaquer et entendre au fait de la justice ; et quand il plairait au roi leur commander plus avant, la cour lui obéirait ; car elle a seulement l'œil et le regard au roi qui en est le chef, et sous lequel elle est ; aussi, venir faire ces remontrances à la cour, et néanmoins passer plus avant et faire autres exploits sans le bon plaisir et exprès consentement du roi, ne se doit pas faire. »

Comme on le voit, en échange de ses remontrances, le duc en reçut une qui aurait dû lui profiter et l'empêcher d'aller échouer une fois de plus contre la sage indifférence de l'Université, qu'il essaya, après le Parlement, d'intéresser à sa cause.

Sans doute, le roi de France, qui sut si bien oublier les injures faites au duc d'Orléans, ne se fût souvenu de l'abstention de La Vacquerie que pour le récompenser de la fermeté de sa conduite, s'il l'eût encore trouvé à la tête de la magistrature lorsqu'il parvint au trône et gouverna le royaume qu'il avait longtemps troublé par ses factions. Ce dernier triomphe, ce dernier tribut de justice payé à la dignité du caractère, n'était pas réservé à La Vacquerie. Son existence se termina peu de temps avant la fin du règne de Charles VIII. Il mourut en 1497, léguant à sa compagnie et à la France entière des exemples, précieux, surtout dans les temps où il vivait, de vrai courage et d'inaltérable intégrité. Maint parallèle avec des personnages revêtus comme lui de hautes dignités pouvait alors relever sa valeur. Ainsi, l'on a gardé le souvenir des exactions d'un certain Rollin, chancelier du duc de Bourgogne, connu pas ses immenses richesses. Dans une de ses harangues, le chancelier de L'Hospital, *ce grand homme et rude magistrat*, comme l'appelle Brantôme, opposant l'insolente opulence de Rollin à l'honorable pauvreté de La Vacquerie, rendit un public hommage aux vertus de ce dernier. Un tel éloge dans une telle bouche n'est pas le moindre titre de gloire de l'homme sur lequel j'ai un instant appelé vos souvenirs. Grandeur d'âme, civisme éclairé, intelligence et idées supérieures à celles de son siècle, voilà les qualités qui le recommandent au respect public, et toute sa vie peut se résumer en ces mots : Il sut être à la fois et en toute occasion fidèle aux intérêts de son roi et à ceux de son pays.

J. Barbier,
Membre de la deuxième classe.



VISITE A L'ANCIENNE FORTIFICATION DE BORGHSTADT,

NOMMÉ DEPUIS CAMP DE Q. CICÉRON, SITUÉ A L'OCCIDENT DU BOURG D'ASSCHE, AUPRÈS DE BRUXELLES.

(*Fin.*)

CONSIDÉRATIONS SUR LA POSITION ET LA FORME DE BORGHSTADT QUI DÉMONTRENT QUE C'ÉTAIT UN OPPIDUM.

L'étude que j'ai faite de la position de Borghstadt, ainsi que de sa forme, m'empêchent de partager l'opinion de M. Galesloot, qui le regarde comme un camp romain, celui de Q. Cicéron, parce que les Romains donnaient à ceux-ci de préférence une forme carrée, à moins que commandés par la dispotion des lieux, il ne leur fallût la modifier. Ce serait sous cette dernière condition qu'ils se seraient trouvés à Borghstadt, parce que la nature y déterminait impérieusement le périmètre du retranchement. D'après l'état des lieux, il ne pouvait offrir que deux entrées, puisque deux vallées rapides et d'un accès difficile l'isolaient des hauteurs opposées. Aussi chercherait-on vainement la porte de droite, *Porta dextra*, et celle de gauche, *Porta sinistra*. Ces dernières n'auraient pu servir, du reste, que pour l'*aquatio*, c'est à dire l'approvisionnement d'eau, aux ruisseaux de Vest-Beek au nord, et de Broekke-Beek au midi; l'un des deux autres passages, celui à l'orient, eût formé la Porte prétorienne et l'opposé la Porte décumane (1).

Considéré comme un poste militaire et surtout un camp romain, il eût été en dehors d'une position stratégique, puisque rien ne justifie que le chemin d'Assche à Alost fût important jadis, et moins encore qu'il ait été une voie romaine. Dans ce dernier cas j'aurais retrouvé du moins sur ses côtés, là où il s'est excavé depuis le temps des Romains, quelques traces des diverses couches pierreuses qui auraient formé sa chaussée; mais j'en ai vainement fait la recherche sur tout son trajet, tant dans l'enceinte qu'à sa sortie vers Alost, et à l'opposite jusqu'au bourg d'Assche. Il eût fallu, pour que cette fortification eût une véritable importance stratégique, qu'elle se trouvât placée sur le plateau de Kalechoven, parce que de cette position élevée elle eût commandé la voie romaine de Bavay, par Mons, vers les Bataves, en même temps que l'origine du chemin d'Alost. C'est par celui-ci qu'on pouvait se rendre à la côte des Nerviens, où d'Anville nous indique le *Portus Æpaliaci*, et plus intérieurement *Meldi* et *Grudii;* mais ce chemin belge n'a pas été restauré par les Romains.

Nous devons dire encore, au sujet de Borghstadt, que rien n'y porte le ca-

(1) Ces noms des portes latérales nous font connaître que les anciens s'orientaient ou se tournaient la face au levant : ils avaient ainsi le midi à main droite, le nord à gauche et le couchant par derrière. C'est de cette manière que la porte du sud devient la droite et celle du nord la gauche.

ractère romain; sa forme est arrondie à ses extrémités au couchant et au levant; ses remparts, sans nulle trace de fossé à leur base, sont faits simplement avec de la terre et d'une manière inégale; enfin, au lieu de ces travaux si bien exécutés et si durables encore que nous offrent quelques-uns des anciens camps des *Ambiani*, restaurés par les Romains, le long des rives de la Somme, nous ne pouvons reconnaître ici que l'œuvre d'une peuplade étrangère à la stratégie, ainsi qu'à l'art des fortifications. Q. Cicéron n'eût pas laissé les choses en cet état.

Un paysan qui se trouvait dans l'intérieur de Borghstadt me dit qu'en fouillant la terre on y rencontrait du bois brûlé, toute espèce de poteries, de la cendre et du charbon partout parmi le sol; qu'on y avait découvert sept à huit fosses de quatre pieds et demi, de forme carrée, qui étaient remplies de cendre, de verre et de fine porcelaine, selon ses expressions. Mais je rappellerai à ce sujet qu'il m'a semblé bien étonnant que le sol renfermât des morceaux de poteries de toute espèce, sans qu'aucun de ceux-ci se soit offert à mes yeux à sa superficie. Je ne me souviens pas non plus d'y avoir aperçu les moindres fragments de tuiles ni de briques romaines. Il me paraît étrange encore que l'on ait oublié dans cette contrée le nom de Borghstadt; personne ne l'a prononcé devant moi.

M'étant informé auprès du fermier de Miberte, s'il y avait aux environs de la forteresse quelques pierres remarquables, telles que celle qui se trouve à son entrée du côté de Kalechoven, il m'en indiqua une seconde au sud-ouest de Put-Berghem, en descendant le ruisseau; cette dernière serait plantée debout, haute de 1 à 2 mètres environ, brute et de même nature que la précédente; j'eus le regret de ne pas pouvoir la visiter. Il n'y en avait pas d'autres à sa connaissance dans la contrée.

La présence de ces pierres qui doivent être contemporaines de nos menhirs celtiques, conjointement avec tout ce qui précède, me fournit la conviction que Borghstadt ne pouvait être qu'un OPPIDUM, analogue à celui des peuples armoricains, décrits dans les Commentaires. César nous présente en effet chacun de ces refuges comme un endroit fort retiré, d'un accès difficile, *sylvis et paludibus præmunitum*. Rien ne caractérise mieux la situation de Borghstadt. Les bois qui font face à son côte septentrional ne peuvent être que les derniers restes de la forêt répandue jadis sur toute la contrée, ainsi que nous le confirment le nom de *owde vesten*, c'est à dire l'ancien boulevard, qu'ont conservé les prairies qui occupent le fond de la vallée, et celui de *Vest-Beek*, le boulevard du ruisseau qu'on a donné au bois qui descend jusqu'à ce petit cours d'eau.

Du côté de l'occident, les bois mêlés de broussailles qui couvraient et couvrent encore aujourd'hui les buttes de Put-Berghem, devenaient un obstacle majeur pour l'approche du camp; ils remontaient ensuite vers la forteresse dont ils couvraient l'esplanade qui est à la base de son gros rempart. Aujour-

d'hui ce rempart est planté lui-même de beaux hêtres, qui viennent ajouter à l'aspect sylvatique de toute la contrée.

Enfin le vallon resserré, qui limite le côté sud de l'enceinte, ne nous présente aussi qu'un bois épais où le hêtre domine. Mais quoique le bas-fonds s'élargisse en amont pour former une suite de belles prairies et de champs fertiles, qui remontent jusqu'au bourg, il nous est aisé de juger qu'il n'en était pas ainsi au temps des Romains. Le nom de Broekk-Beek, par lequel on désigne le petit cours d'eau qui sort de ce bassin, et qui signifie le ruisseau du marais, nous revèle que toute cette étendue n'était jadis qu'un marais dont l'extension, jusqu'à l'isthme de Borghstadt, protégeait à la fois une partie du flanc et du front de l'oppidum. C'est une circonstance, d'après ce que nous avons dit ci-dessus, qui complète le caractère de ces lieux de refuge.

Il me paraît indubitable qu'à l'arrivée de César dans cette partie septentrionale de la Belgique, la population se réfugia sur le plateau de Borghstadt, qui devenait son dernier asile, et qu'alors l'armée romaine prit position sur la plaine de Kalechoven pour en faire l'attaque ; puis, lorsqu'elle en fut maîtresse, ce fut pour s'assurer à l'avenir la possession de cet oppidum, que les vainqueurs fondèrent l'établissement important dont on voit tant de débris, et où l'on a même découvert, en divers endroits, une espèce de pavé, en creusant le sol à un demi-mètre de profondeur.

LE CAMP DE Q. CICÉRON DEVAIT ÊTRE A CASTRES.

Je dois dire maintenant que la présence d'un établissement romain à Kalechoven ne prouve point, selon moi, que Borghstadt doive être le camp de Quintus Cicéron. Si nous considérons la distance qui le sépare de Rocroy, où l'on suppose qu'était Labiénus, nous verrons qu'elle surpasse trop les cinquante milles (1) ou dix-sept lieues qui en sont l'équivalent ; ces dix-sept lieues, suivies en ligne droite, s'arrêtent au bourg de Soignies, et Borghstadt est encore à huit lieues au-delà ; ce qui ferait, au lieu de cinquante, un total de soixante-quatorze milles romains.

Du côté de Titurius, nous trouvons encore au livre V des Commentaires, dans la conférence qui eut lieu entre celui-ci et Ambiorix, un chiffre qui nous empêche à son tour d'admettre le camp de Cicéron à Borghstadt. Voici le texte : *Eductos ex hibernis milites, aut ad Ciceronem, aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter L, alter paulo amplius absit.* Alors, puisqu'il y a peu de différence entre le nombre de milles qui sépare Titurius, ou de

(1) *Comm. Cæs. edit. Elzev., an.* 1661, *lib. V, p.* 124. — *Labienum... ab hibernis Ciceronis millia passuum L abesset ;* c'est alors par erreur que M. Galesloot indique LX mille pas pour cette distance. Nous rappellerons au sujet de ces mesures itinéraires que l'expédition française, en Egypte, nous a procuré la mesure exacte du mille romain : sa longueur est de 1478 mètres, et celle du grand stade grec ou égyptien est de 184 m. 72 c ; l'une et l'autre nous sont fournies par la grande pyramide.



Cicéron, ou de Labiénus, il est impossible que le quartier d'hiver de Cicéron fût à Borghstadt, puisqu'il n'y a que cinquante-quatre milles trois quarts entre Titurius ou Tongres et cet endroit, c'est à dire dix-huit lieues un quart de cinq mille mètres en ligne directe; tandis que nous en comptons vingt-quatre et demie, ou soixante-douze milles trois quarts de Tongres à Rocroy, où l'on place le quartier d'hiver de Labiénus? Une différence de six lieues, ou d'un quart entre la longueur totale de ces trajets, est trop importante pour qu'on ne la regarde que comme fort médiocre.

Dans ce cas, la position de Cicéron, à Castres, semblerait plutôt admissible, puisque de cet endroit à Tongres on compte vingt lieues, ou soixante mille pas, et vingt-quatre lieues ou soixante-douze milles de Tongres à Rocroy. Une différence de quatre lieues au lieu de six concourt avec tout ce qui précède pour déterminer notre opinion en faveur de Castres.

Nous appuyons celle-ci derechef sur les particularités du siége du camp de Cicéron par les Nerviens et leurs alliés. Ayant acquis des Romains, pendant les guerres précédentes, la connaissance des opérations dont ils faisaient usage pour réduire les forteresses, ceux-ci commencèrent le blocus du camp de Cicéron par un retranchement dont la hauteur s'élevait à onze pieds au-dessus du sol, et au-devant duquel ils creusèrent un fossé de quinze pieds.

L'armée y travailla avec tant d'ardeur que cette circonvallation de quinze mille pas ou cinq lieues d'étendue fut exécutée en moins de trois heures.

Les cent vingt-deux tours que les Nerviens firent construire pour dominer les remparts du camp romain furent également achevées avec une incroyable célérité. Enfin, le jour de l'attaque, ils comblèrent les fossés pour atteindre le rempart.

Qu'on examine maintenant la position de Borghstadt? Je demanderai où les Nerviens auraient placé les cent vingt-deux tours dont nous venons de parler? Où l'on rencontre quelques restes d'un périmètre de remparts dont le blocus eût nécessité un contre-rempart de quinze milles ou cinq lieues de circonférence, surtout lorsque l'aire de Borghstadt ne nous présente qu'une surface de 13 hectares 39 ares 25 centiares, ou 52 97 66/100 arpents romains; espace inégal, et qui est à peine suffisant pour une légion avec son matériel?

Je demanderai derechef où les Romains, dans cet endroit qui manque de pierres, purent amasser celles dont ils accablèrent les Nerviens pendant l'attaque? Si l'on y remarque quelques vestiges de cette circonvallation extérieure, si vaste et si profondément tracée? J'ajouterai enfin comme une nouvelle nécessité de transporter ailleurs le camp de Q. Cicéron, l'admiration dont César fut frappé en considérant cette multitude de tours, les béliers (ceux-ci supposent des murailles), et tous les travaux immenses, entrepris pour son blocus et son attaque par l'armée des Nerviens! Rien ne nous apprend que les Romains se soient occupés de les effacer. Par conséquent, comme Borghstadt ne présente ni ne peut admettre le développement d'un

tel système défensif et offensif, nous laissons encore aux savants à placer ailleurs Q. Cicéron et son quartier d'hiver.

Nous devons ajouter aux considérations qui precèdent en faveur de Castres, l'induction ou plutôt la preuve que nous pouvons tirer encore du nom même que cet endroit a conservé jusqu'à nos jours : ce mot, qui est un pluriel, ne peut provenir manifestement que de *Castra*, pluriel de *Castrum*. La tradition locale veut qu'il y ait existé une ville ? alors il y a eu des bâtisses en pierre, une muraille d'enceinte ? et voilà ce qui vient justifier à nos yeux la nécessité de ces béliers, construits par nos ancêtres, pour les battre en brèche.

Nous basons encore notre opinion sur les fondements de ces murailles qu'on y découvre journellement; sur la quantité plus considérable que partout ailleurs, qu'on y trouve, de tuiles, de briques, de fragments d'amphores et de poteries de toute espèce, de monnaies, d'armes diverses; enfin sur la découverte qu'on y a faite récemment, à 2 mètres 1/2 environ de profondeur sous le sol de la route actuelle, d'une grande quantité de fers de chevaux et surtout de mulets; de morceaux de cuivre assez bien travaillés, et qui auraient peut-être appartenu à des harnais de chars.

Aussi, quoique j'aie le regret de ne pouvoir corroborer mes opinions par l'examen personnel de la localité, tout ce qui précède me confirme que ce n'est point à Borghstadt, mais à Castres qu'on doit établir le camp de Q. Cicéron.

APERÇU SUR LES ANCIENS CHEMINS QUI SE RENDAIENT A ASSCHE.

Comme je n'ai pu m'occuper que de Borghstadt dans cette excursion, j'ai d'autant plus négligé l'examen des routes qui arrivent au bourg d'Assche, que celle qui traverse l'oppidum ne m'avait offert aucun caractère des anciennes voies romaines. Je n'avais rien aperçu dans le bourg lui-même qui pût fixer mon attention sous le rapport archéologique. Ses maisons les plus anciennes ne remontent qu'au XVI[e] siècle, encore sont-elles en petit nombre, et l'église à peine au-delà du XIV[e], dans quelques parties de son pignon occidental, si toutefois ma mémoire n'est en défaut.

J'ai fait la remarque qu'ici, de même que dans beaucoup d'endroits de la Gaule occidentale (1), la position sur laquelle les Romains s'étaient établis fut abandonnée par les Belges après la destruction de tout ce qui avait été l'ouvrage du vainqueur; et que la population, en revenant ensuite sur le sol dévasté, avait fondé sa nouvelle agglomération dans le voisinage, comme si l'autre terre dût rester comme frappée de réprobation. Mais la beauté de ces campagnes, leur fécondité, peut-être aussi l'ancienne habitude de fréquenter la position de l'établissement romain de Kalechoven, ne tardèrent pas de ra-

(1) Ce sont *Dariorigum* et Vannes, *Alethum* et Saint-Malo, Jublains et *Neodunum diablintum*, *Vagoritum*, la capitale des Arviens, et Saulges, département de la Mayenne, etc.



mener de nouveaux habitants à l'endroit où nous voyons aujourd'hui le bourg d'Assche; alors celui-ci ne manqua pas d'acquérir de l'importance par sa position à la jonction de plusieurs routes et principalement sur la grande voie romaine de Bavay vers le pays des Bataves.

En réfléchissant sur l'importance de celle-ci, nous ne verrons pas sans surprise qu'elle manque sur la carte de Peuttinger, et qu'on ne la rencontre pas également sur l'itinéraire d'Antonin; il est en outre fort extraordinaire qu'on ne trouve plus dans la contrée son prolongement au-delà du bourg d'Assche, d'autant plus que le Père Boucher dit positivement dans son *Belgium romanum* qu'elle se rendait à Utrecht. C'est aussi l'opinion de Des Roches; et son terme à Assche va devenir pour nous un nouveau sujet d'étonnement, en apprenant que M. Galesloot a reconnu par la structure intérieure de sa chaussée, et par les grandes dimensions des pierres qui formaient son *stratumen*, qu'elle devait appartenir aux grandes voies de l'empire.

Les chemins vicinaux qui arrivent au bourg pourraient peut-être remonter, du moins pour quelques-uns, à la période romaine. Tel est celui qui se dirige vers Laken; je présume qu'il doit être celui qu'on m'a désigné à Bruxelles, par le nom de voie ou de chemin des Romains. Tel serait encore celui qui se rend vers Vilvorde, et que nous trouvons sous le nom de *strata regia*, dans un diplôme de 1227, inséré dans le recueil de Miræus (1). Nous voyons aussi, selon M. Galesloot, divers endroits entre Assche et Termonde, comme *Brede-straete*, Lange-straete, Hoog-straete, etc, qui doivent ces qualifications aux anciennes routes qui traversaient le pays.

La *strata regia* dont nous parlions tout à l'heure est d'autant plus certainement une voie romaine, qu'on a découvert des antiquités romaines à Saventhem près de Vilvorde, à Affllighem; à Mespelaere, où l'on trouva un trésor considérable. M. Galesloot a rencontré des restes de constructions romaines, occupant un espace assez étendu dans le village d'Eléwyt.

Je dois déclarer que c'est au savant mémoire de ce dernier que je dois la connaissance des routes qui précèdent, et des découvertes qui constatent leur antiquité. Ces routes nous démontrent que l'établissement romain de Kalechoven était un centre de relations avec les autres des contrées voisines, et par conséquent qu'il ne manquait pas d'importance à cette époque; mais il devait être moins considérable que celui de Castres, puisque les débris d'ustensiles, les vestiges des constructions n'y sont plus en aussi grande quantité.

J'aime à profiter encore de cette occasion pour donner à MM. Reiffenberg, Jobard et Vandermaelen le témoignage de ma reconnaissance au sujet des précieux renseignements qu'ils ont eu la bonté de me donner sur l'archéologie des environs de Bruxelles; et pour remercier surtout ce dernier de l'obli-

(1) *Oper. Diplom.*, t. II, p. 991.

geant cadeau qu'il m'a fait du mémoire de M. Galesloot, ainsi que des diverses cartes de la Belgique que mes recherches me rendaient indispensables.

DE LA PYLAIE,
Membre de la première classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES DEUX PREMIERS VOLUMES DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION PAR M. MICHELET.

C'est un principe généralement reconnu en littérature qu'il ne faut pas prendre pour sujet de poëme épique un fait historique qui soit d'une époque récente ou même peu reculée, attendu qu'alors le poëte ne saurait employer ces fictions, s'élancer vers cet idéal qui, sortant du prosaïsme, constituent le véritable élément, la vie même de la poésie, et l'un de ses principaux charmes. En effet, tous les sujets des grands poëmes de l'antiquité, et presque tous ceux qui ont été composés dans les temps modernes, sont destinés à célébrer des événements qu'un intervalle de plusieurs siècles environnait d'un nuage mystérieux. Aussi les auteurs ont-ils pu y introduire des ornements qui, sans trop s'éloigner de la vraisemblance et des idées du temps dont ils voulaient retracer l'image, ne sont pourtant pas l'exacte vérité.

Voltaire s'est écarté de ce principe dans *la Henriade*. Composée à une époque où la mémoire du règne de Henri IV était encore présente à tous les esprits, cette œuvre est plutôt une histoire en vers qu'un poëme.

Tout le monde parait être d'accord à cet égard. Mais une observation qui n'a pas été suffisamment remarquée, c'est que, pour présenter un tableau vrai, impartial, et qui soit définitivement accepté comme tel, d'une époque historique, et surtout d'une époque de luttes entre des principes différents et des opinions opposées, on doit aussi attendre que le temps ait calmé les passions qui ont excité ces luttes et divisé les esprits.

A cette considération déjà si puissante il s'en joint une autre qui est aussi d'un grand poids : c'est qu'il faut attendre que tous les mémoires et les documents écrits qui sont relatifs aux événements de cette époque aient pu se produire, et autorisent l'histoire à prononcer son dernier mot (1).

(1) On espère voir paraître un jour des Mémoires de M. de Talleyrand, les Mémoires *d'outre-Tombe* de M. de Chateaubriand. Plusieurs autres hommes d'Etat, députés, etc., qui ont pris part aux événements de la Révolution, ont aussi écrit des Mémoires et conservé des documents qui sont restés dans leurs familles et qui pourront être publiés. Enfin des pièces authentiques, et sans doute fort importantes, ont été enlevées à la mort de Cambacérès ; mais peut-être n'ont-elles pas été anéanties.

Ainsi, et cela est assez singulier, le temps qui nous éloigne des faits accomplis, et qui permet au poëte d'employer quelquefois la fiction, devient un des éléments nécessaires à l'historien pour s'assurer de la vérité et pour en retracer l'image calme et sévère.

Ces réflexions nous ont été suggérées par les nombreux ouvrages qui ont paru depuis quelque temps sur un des plus graves sujets de l'histoire moderne, c'est-à-dire sur la Révolution française. Les uns embrassent tous les événements qui se sont passés depuis 1788 jusqu'à la fin de l'époque impériale, d'autres s'arrêtent au Consulat, d'autres enfin ne présentent que quelques phases de cette Révolution, et s'attachent surtout à retracer les portraits des personnages qui ont figuré dans ces temps orageux et les actes auxquels ils ont pris part.

Malgré la ferme intention, qu'ont sans doute la plupart des auteurs, d'écrire avec impartialité et de se placer en dehors des partis; malgré tous leurs efforts pour s'assurer de la vérité, nous avons presque toujours trouvé dans ces ouvrages, dont plusieurs sont justement estimés, des plaidoyers pour ou contre la Révolution. D'ailleurs ceux mêmes de ces ouvrages qui ont le plus d'étendue sont encore incomplets à certains égards.

On conçoit en effet qu'il est presque impossible qu'il en soit autrement. Comment l'auteur qui traite un sujet encore si près de nous, encore si brûlant, pourrait-il rester indifférent, impassible, à l'aspect de ces événements qui ont influé plus ou moins sur le sort de chacun de nous? Les uns ont perdu, avec leur fortune, des parents emportés par la tempête; les autres ont vu leurs pères lutter soit par la parole, soit les armes à la main, pour faire triompher ou pour étouffer des idées, des principes différents, et posés en face pour se combattre.

S'ensuit-il que ces œuvres soient inutiles? Nous ne le pensons pas. D'une part il est bon que les événements de cette grande époque soient considérés de divers points de vue; de l'autre, ce qui, dans les effets et dans les causes, aura été négligé ou sera demeuré obscur dans un ouvrage, sera développé, expliqué, éclairé dans un autre. C'est aussi ce qui arrive. Il suffit qu'un plaidoyer paraisse en faveur de l'une des causes qui ont tant agité la France, et qui agitent encore la moitié du monde, pour qu'il en paraisse un autre dans l'intérêt de la cause opposée.

Non-seulement chaque auteur se place à un point de vue différent, suivant ses affections et les opinions qu'il a embrassées, mais dans le public lui-même je vois en général des *parties* à l'égard de ce grand *procès*, et je vois très-peu de *juges*.

Qui donc le jugera, ce procès? La postérité, quand toutes les pièces qui doivent en éclairer l'instruction auront été produites, et lorsque la plupart des maux que la génération précédente, et même la génération actuelle, ont soufferts, auront cessé de peser sur nous, lorsque enfin la marche des événe-

ments garantira la sécurité de l'avenir, et dissipera les inquiétudes qui peuvent encore troubler les esprits.

Parmi les histoires encore incomplètes de la Révolution qui ont été publiées jusqu'ici, il en est une très-digne d'attention, dont l'auteur est notre honorable collègue, M. Michelet, auquel on doit déjà une histoire de France jusques et y compris le règne de Louis XI, et qui a beaucoup de succès. Ce qu'il a publié jusqu'ici sur la Révolution est en deux volumes (1), et comprend les événements qui ont eu lieu depuis la convocation des Etats généraux, en 1789, jusqu'à l'arrestation de la famille royale à Varennes et à son retour à Paris. M. Michelet se propose de continuer cette histoire; il l'annonce dans un avertissement à la fin du second volume.

Nous dirons d'abord franchement que l'ouvrage est en faveur de la Révolution; il se fait remarquer toutefois, non-seulement par un style vif, énergique, original, mais aussi par une appréciation qui en général nous a semblé aussi juste qu'impartiale des faits et des causes qui les ont produits; on sent que M. Michelet est consciencieux et qu'il a écrit en homme convaincu.

A l'exception de quelques réserves sur lesquelles nous nous expliquerons ci-après, cette œuvre nous a paru mériter le même accueil que les autres productions de l'auteur ont obtenu du public.

Parmi les nombreux tableaux qui retracent de la manière la plus animée les scènes de ce grand drame dont les témoins deviennent chaque jour plus rares, nous avons été particulièrement frappé de ceux qui sont consacrés à reproduire cette époque si intéressante, et malheureusement si courte (huit mois de 1790), pendant laquelle toutes les classes des habitants de la France, sans exception, réunies dans un même esprit, dans un même sentiment, ont marché de concert dans la voie des améliorations et des réformes. Un des faits les plus saillants de cette heureuse époque s'est produit lors des préparatifs pour la solennité de la fédération de 1790. Voici comment il est raconté par M. Michelet et son récit est exact.

« Parfaitement plane alors, on voulait donner au Champ-de-Mars la belle et grandiose forme que nous lui voyons. La ville de Paris y avait mis quelques milliers d'ouvriers fainéants, à qui un pareil travail aurait coûté des années... Toute la population s'y mit; ce fut un étonnant spectacle. De jour, de nuit, les hommes de toutes classes, de tout âge, jusqu'à des enfants, tous, citoyens, soldats, abbés, moines, acteurs, Sœurs de charité, belles dames, dames de la Halle, tous maniaient la pioche, roulaient la brouette ou menaient le tombereau. Des enfants allaient devant, portant des lumières; des orchestres ambulants animaient les travailleurs... Le chant, l'œuvre et les ouvriers étaient une seule et même chose; l'égalité en action, les plus riches et les pauvres, tous unis par le travail... Ce travail véritablement immense, qui d'une plaine fit une vallée entre deux collines, fut accompli, qui le croirait? en

(1) Deux vol. in-8°, chez Chamerot, libraire-éditeur, 13, rue du Jardinet (1847).

une semaine! Commencé précisément le 7 juillet, il fut fini avant le 14. »

Cette grande solennité, où se trouvaient réunies les députations de toutes les gardes nationales du royaume et de tous les corps composant les armées de terre et de mer, avait été précédée et préparée depuis le commencement de l'année par de nombreux rassemblements de gardes nationales qui, sorties spontanément dans chaque province, des villes et des villages, avaient fraternisé entre elles et avec les gardes civiques des provinces voisines, pour s'associer et se confédérer dans le but d'une mutuelle défense. Les détails qui se rapportent à ce grand mouvement de la France, s'avançant ainsi vers l'*unité*, étaient peu connus, ayant été négligés par la plupart des auteurs qui ont écrit sur la Révolution; mais M. Michelet a découvert les procès-verbaux de ces confédérations dans la poussière de nos archives.

« Les villes et les villes, dit-il, se sont d'abord unies entre elles pour se protéger contre les nobles. Puis les nobles étant attaqués par les paysans, ou par des bandes errantes, les villes sortent en armes pour protéger les châteaux, défendre les nobles, leurs ennemis. Ces nobles viennent en foule s'établir dans les villes, parmi ceux qui les ont sauvés, et prêter le serment civique (février 1790).

« Les luttes des villes et des campagnes durèrent peu, heureusement. Le paysan, de bonne heure, ouvre l'oreille et les yeux; il se confédère à son tour pour l'ordre et la Constitution. J'ai sous les yeux les procès-verbaux d'une foule de ces fédérations de campagne, et j'y vois le sentiment de la patrie éclater, sous forme naïve, autant et plus vivement peut-être que dans les villes.

« Plus de barrière entre les hommes; il semble que les murs des villes ont tombé. Souvent les grandes fédérations urbaines vont se tenir dans les campagnes; souvent les paysans en bandes réglées, le maire et le curé en tête, viennent fraterniser dans les villes.

« Tous en ordre, tous armés. La garde nationale à cette époque, il ne faut pas l'oublier, c'était généralement tout le monde.

« Tout le monde se met en branle, tout part comme au temps des croisades... Où vont-ils ainsi par groupes, villes et villes, villages et villages, provinces et provinces? Quelle est donc la Jérusalem qui attire ainsi tout un peuple, l'attire, non hors de lui-même, mais l'unit, le concentre en lui?... C'est mieux que celle de Judée, c'est la Jérusalem des cœurs, la sainte unité fraternelle, la grande cité vivante, qui se bâtit d'hommes... En moins d'une année elle est faite; c'est la patrie. »

Et plus loin l'auteur ajoute : « Nous avons vu les unions se former, les groupes se rallier entre eux, et ralliés chercher une centralisation commune; chacune des petites Frances a tendu vers son Paris, l'a cherché d'abord près de soi. Une grande partie de la France crut un moment le trouver en Lyon (30 mai). Ce fut une prodigieuse réunion d'hommes, telle qu'il n'y fallait pas

moins que les grandes plaines du Rhône. Tout l'Est, tout le Midi avait envoyé. Les seuls députés des gardes nationales étaient cinquante mille; tels avaient fait cent lieues, deux cents lieues pour y venir. Les députés de Sarre-Louis y donnaient la main à ceux de Marseille. Ceux de la Corse eurent beau se hâter, ils ne purent arriver que le lendemain. Mais ce n'était pas Lyon qui pouvait marier la France, il fallait Paris. »

Ce beau moment où la Révolution parut avoir rallié tous les cœurs, subjugué tous les esprits, fut malheureusement trop court; bientôt la lutte la plus cruelle et la plus sanglante éclata de tous côtés.

M. Michelet n'a dissimulé aucune des fautes et des actes iniques qui ont été commis des deux côtés et qui ont amené ces funestes résultats. Il signale parmi ces fautes celle que l'Assemblée nationale a faite en exigeant le serment des membres du clergé. « L'exigence dure et maladroite, dit-il, qu'on mit à demander le serment aux députés ecclésiastiques dans l'Assemblée même, fut une faute très-grave du parti dominant. »

Parmi les personnages que M. Michelet s'est attaché à peindre, dont il a exposé le caractère, la conduite, et donné succinctement la biographie, on remarque Mirabeau, Camille Desmoulins, Danton, Robespierre, Marat.

On ne peut qu'applaudir au soin qu'il a pris de faire connaître l'origine, l'éducation, la carrière qu'avait d'abord embrassée chacun de ces hommes fameux par leur talent et le rôle qu'ils ont joué pendant la Révolution, ou par l'influence qu'a exercée leur exaltation sur les masses populaires. Il a également bien fait de reproduire leurs écrits, leurs discours et leurs actes pendant les différentes phases de cette révolution; c'était le meilleur moyen d'initier autant qu'il est possible le lecteur dans les motifs qui les ont successivement dirigés; car les passions et les idées des hommes qui figurent sur la scène du monde changent et se modifient singulièrement suivant que leur position change elle-même et que leur influence augmente. On n'en saurait douter.

Robespierre, lorsqu'il arrive timide et inaperçu aux Etats généraux, ressemble-t-il au Robespierre qui, sous la terrible Convention, aspire au gouvernement de la République? Napoléon, officier d'artillerie, est-il moralement le même que le consul, que l'empereur? En Angleterre, Cromwell, lorsqu'il s'enrôle parmi les *têtes rondes*, est-ce bien le même homme que le Cromwell devenu Protecteur? Non; à mesure que leur influence s'est accrue, à mesure que les hommes qu'ils voyaient devant eux et qui les éclipsaient ont disparu, et quand ils ont conçu l'espérance d'arriver au pouvoir, l'ambition qui n'existait qu'en germe dans leur âme s'est rapidement développée. Cette passion a fini par étouffer les autres; c'est l'autel sur lequel ils ont tout immolé.

Mais, sans aller chercher ailleurs les exemples de ces étranges métamorphoses, chacun de nous n'aperçoit-il pas qu'à mesure qu'il avance en âge il

change de goûts, d'inclinations, et que la manière de penser se conforme jusqu'à certain point à ces changements successifs?

Sans doute, c'est lorsque les hommes politiques ont mérité ou conquis le pouvoir, c'est lorsque leurs actes ont exercé une haute influence sur le sort des nations, qu'ils en sont comptables à leurs contemporains ainsi qu'à la postérité, et deviennent justiciables du tribunal de l'histoire; mais il n'en est pas moins curieux et instructif de les suivre dans tout le cours de leur carrière.

Rien ne fait plus d'honneur à M. Michelet que d'avoir proclamé le grand principe de la suprématie de la justice, contre laquelle rien ne doit prévaloir, même la raison ou le prétexte du *salut public*. Voici comme il s'exprime à cet égard dans plusieurs passages:

« Loin d'honorer la Terreur, nous croyons qu'on ne peut même l'excuser comme moyen de salut public. Elle eut des obstacles incroyables à surmonter... mais les plus terribles de ces obstacles, elle-même les avait faits.

« La faute au reste n'est pas particulière aux hommes du salut public; c'est celle par laquelle avaient péri les systèmes antérieurs. Tous commencent par poser *le devoir;* puis les dangers, les nécessités viennent: ils ne songent qu'au *salut*.

« Demandez à chaque système pourquoi ces moyens violents, peu en rapport avec le principe élevé qu'il mit en avant d'abord; il répond: « Il faut que je vive; la première loi est le salut. » Et c'est par là qu'il périt.

« Ces remèdes héroïques ont cet infaillible effet de donner une vigueur nouvelle à ce que l'on veut détruire. Le fer a une force vivifiante qui fait végéter ce qu'on coupe: Torquemada, par les bûchers, enfante des philosophes; Louis XI, par les gibets, réveille l'âme féodale pour le siècle suivant; Marat, en aiguisant le couteau de la guillotine, ne fait que des royalistes et prépare la réaction.

« Le salut est-il donc chose plus claire dans l'esprit de l'homme que la justice ne l'est dans son cœur?

« Tout le spectacle de l'histoire m'a montré une chose: c'est que les plus sûrs du salut c'étaient encore ceux qui ne voulaient point de salut aux dépens de la justice.

« L'Assemblée constituante, par la voix de Mirabeau, proclama le principe même de la Révolution: « Le droit est le souverain du monde. » Ce qui n'empêcha pas les meneurs de l'Assemblée de professer, tout au moins de pratiquer, la doctrine du salut public.

« Le grand *instrumentum regni*, la doctrine du salut public, est invariablement réclamé par les puissants: ils n'ont pas une autre recette. Tous, Girondins, Montagnards, partent de l'idée que seuls ils sauront sauver le peuple.

« Un jour de crime seulement, c'est ce que disait ce bon Louis XI, un jour de crime seulement; demain le peuple est sauvé; nous mettons la morale et Dieu à l'ordre du jour. » C'est-à-dire: « quand nous aurons rendu ce peuple

exécrable au monde, mettant sous son nom ce que fait malgré lui une petite minorité, tout renaîtra, se relèvera; l'âme flétrie de ce peuple va refleurir devant le ciel et la terre.

« Chirurgiens ineptes qui, dans votre profonde ignorance de toute médecine, croyez tout sauver en enfonçant le fer au hasard dans le malade, qui vous a donné sur lui cette autorité? — Tailler, puis couper encore, c'est toute votre science... »

Nous insistons sur ce grand principe invoqué si à propos et avec une si éloquente énergie, parce qu'il s'agit d'une question fondamentale, qui intéresse l'ordre des sociétés et le bonheur du genre humain dans tous les temps, dans tous les lieux, dans tous les gouvernements.

Selon qu'elle est résolue dans l'esprit et la conscience des chefs des Etats, leur conduite est régulière ou funeste : la société marche vers un progrès réel ou vers un abîme.

Sur la mer orageuse où le mystérieux navire nous transporte tous vers ce monde inconnu qu'on nomme l'avenir, la *justice* doit être notre boussole et notre gouvernail; sinon le navire se brisera sur l'écueil du despotisme ou sur celui de l'anarchie.

En faisant l'autopsie des corps politiques et des systèmes de gouvernement qui ont péri dans les siècles passés, on trouve presque toujours pour cause de mort, comme le dit M. Michelet, l'injustice.

Si nous élevons nos regards plus haut pour embrasser un plus vaste horizon, nous voyons que, semblable à l'attraction universelle qui règle et coordonne le monde matériel, la justice, dans le monde moral, est le grand régulateur, le pôle sur lequel il s'appuie dans ses mouvements, le vrai principe d'union et d'harmonie sans lequel tout reste ou retombe dans le chaos.

La justice émane de Dieu; elle doit présider à toutes les actions des hommes, même aux œuvres de la charité; c'est la barrière qui doit arrêter leurs mauvais desseins, leurs coupables pensées.

Celui qui foule aux pieds cette loi sainte, efface le sacré caractère imprimé dans son âme et descend du rang qui lui était assigné par le Créateur.

Si l'opposition des intérêts obscurcit l'intelligence, séduit le cœur, et dérobe la face de la justice aux regards des citoyens, ils trouvent dans la sagesse des tribunaux des interprètes qui proclament ses arrêts et maintiennent la paix.

Les Etats, les nations, dans les différends qui s'élèvent entre eux, peuvent aussi trouver des arbitres. Des gouvernements désintéressés les rappelleront à la justice et préviendront encore la guerre.

Mais entre les chefs des nations et les peuples, entre les gouvernants et les gouvernés, quels juges peuvent empêcher d'un côté les abus du pouvoir, de l'autre les désordres de l'anarchie? C'est le grand problème qui a préoccupé les sages de tous les pays, les anciens comme les modernes. Depuis Minos,

depuis Lycurgue jusqu'aux législateurs de nos jours, tous ont cherché à maintenir la justice en divisant les pouvoirs politiques pour établir l'équilibre entre eux. Mais cet équilibre est difficile à conserver. Le moindre excès peut le rompre, et alors comment le rétablir? Souvent en l'essayant on tombe dans un autre excès.

Heureusement la justice trouve toujours un puissant auxiliaire dans la religion. Rois et peuples, princes et sujets ne peuvent jamais oublier le législateur suprême, qui, en créant l'homme, lui a donné pour guides la connaissance du bien et du mal, la conscience du juste et de l'injuste. En invoquant l'assistance de l'Auteur de la justice, en le priant d'éclairer les esprits et de toucher les cœurs en faveur de sa loi, les grands comme les petits, les puissants et les faibles pourront toujours éviter les erreurs ou rentrer dans la bonne voie, s'ils ont eu le malheur de s'en écarter.

Nous terminerons cet examen par quelques observations critiques. D'abord nous aurions désiré voir au commencement de cet ouvrage un résumé des cahiers rédigés dans les diverses provinces, avant l'ouverture des Etats généraux, et qui exprimaient les vœux de la France à cette époque. On connaîtrait par là en quoi les députés de la première assemblée se sont conformés à ces vœux et en quoi ils s'en sont écartés. Toutefois, il n'est pas étonnant que ces mandataires aient de beaucoup dépassé les demandes exprimées par leurs commettants; il était survenu des circonstances, des événements tout à fait imprévus, et qui ont modifié les idées et changé l'état des choses; mais il est nécessaire que l'histoire constate d'une manière précise le véritable point de départ de l'ère nouvelle dans laquelle la France est entrée en 1789 (1).

La seconde remarque porte sur un objet beaucoup plus grave. M. Michelet dit dans son introduction que les principes de la Révolution sont opposé ceux du Christianisme. Il motive cette opinion, que nous croyons aussi fausse qu'elle serait déplorable et funeste si elle était vraie, sur ce que Dieu, suivant les idées chrétiennes, juge plutôt selon la *grâce* que selon la *justice;* il compare en quelque sorte les jugements de la Divinité à ceux des monarques absolus, qui sont ici-bas trop souvent entachés de *favoritisme*. Nous pensons fermement que la Providence sait toujours concilier la *grâce* avec la *justice*, et que l'essence du Christianisme n'a rien qui soit opposé à ce qu'il y a dans la Révolution de *juste* et de conforme au *droit*.

Malgré notre dissentiment avec l'auteur sur ce point, nous désirons qu'il continue et achève son œuvre. Les époques de la Révolution dont il lui reste à traiter, et qui comprennent ce qu'elle a produit de plus sinistre et de plus dramatique, exigent à la fois une grande sagacité pour démêler les causes et une grande vigueur de pinceau pour retracer les effets. Les qualités qui distinguent le talent de M. Michelet, font espérer qu'il suffira à la tâche difficile

(1) Quelques historiens de la Révolution ont entrepris ce travail; cependant nous aurions v avec intérêt un résumé de ces cahiers fait par M. Michelet.

qu'il s'est imposée, et que son livre sera au nombre de ceux qui fourniront d'utiles matériaux pour l'érection du monument que l'avenir doit consacrer à cette partie de nos annales.

ALIX,
Membre de la deuxième classe.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE LA LOMBARDIE PAR CHARLEMAGNE

ET DES CAUSES QUI ONT TRANSFORMÉ, DANS LA HAUTE-ITALIE, LA DOMINATION FRANÇAISE EN DOMINATION GERMANIQUE SOUS OTHON-LE-GRAND,

PAR T. DE PARTONNEAUX.

L'Italie! qui de nous à ce nom ne sent aujourd'hui son âme émue! Qui de nous, plein d'inquiétude et d'espérance, ne porte souvent son regard au-delà des Alpes pour assister au moment solennel qui annonce le réveil d'un peuple aimé!

Un maître étranger s'est abattu sur elle, il ne veut pas sa vie, il veut son impuissance et sa mort. Il croyait déjà pouvoir placer bientôt sur elle la pierre sépulcrale.

Mais l'Italie ne mourra point, une étoile a brillé à son horizon, elle lève la tête vers le ciel, elle aspire vers la vie et la liberté: et la liberté sortira immortelle des ruines de toutes les tyrannies.

Quels sont les desseins impénétrables de Dieu? lui seul les connaît; et jusqu'à ce qu'ils s'exécutent, s'il ne nous défend pas de prévoir, il nous commande d'espérer.

Les peuples sont esclaves quand ils n'obéissent qu'à la force, ils forment une société noble et digne quand ils n'obéissent qu'aux lois.

Ce sentiment domine l'Europe, et dominera bientôt le monde: les hommes ne peuvent plus supporter les vices. Dans le pouvoir, tous aspirent à un ordre plus parfait, quoiqu'ils s'efforcent d'y arriver par des voies entièrement diverses. Que résultera-t-il de ce mouvement universel? nul ne peut le dire; mais il est clair que le genre humain aspire à un état nouveau. Les droits et les devoirs sont encore confondus; mais les peuples savent qu'ils existent, l'avenir fera le reste.

Le passé est comme une lampe qui éclaire le présent, et qui est placée à l'entrée de l'avenir: c'est l'historien qui a pour mission de la faire briller aux yeux des masses: c'est l'historien qui a pour mission de réveiller les grands événements du passé, pour aider à édifier un meilleur avenir pour les peuples. Honneur à nos historiens modernes qu'aucune investigation n'effraie, et qui ont su faire entrer l'histoire dans la voie du progrès! L'ancienne école historique était érudite; mais l'école moderne est critique, philosophique et politique: elle a appris à mesurer l'ancien monde. Autrefois l'histoire ne tenait

compte ni des mœurs, ni des usages, ni des idées ; elle ne cherchait que les faits pour les raconter. Aujourd'hui au contraire l'histoire cherche à les expliquer ; après avoir fait le narré des événements et la peinture des mœurs, elle tire les conséquences des principes qu'elle a posés, et elle dégage les vérités générales des vérités particulières.

Honneur aussi à M. de Partonneaux, qui a su nous faire connaître ce qu'était cette Lombardie si couverte de chaînes aujourd'hui, et si fière autrefois. Ecrivain sérieux, historien habile et patient, il a su retracer les faits d'une époque célèbre dans l'histoire, d'une époque portant avec elle de grands enseignements, de glorieuses actions, des hommes de génie, et qui était restée presqu'inconnue.

M. de Partonneaux a cherché les causes qui ont amené la conquête de la haute Italie par les Francs, et qui ont transformé ensuite la domination française en domination germanique sous Othon le Grand.

Didier, roi des Lombards, s'était emparé de l'exarchat de Ravenne que Pépin-le-Bref avait cédé au Saint-Siége. Le pape Adrien implora le secours de Charlemagne. Le roi franc vainquit Didier, le fit prisonnier, plaça la couronne de fer sur sa tête, et unit la Lombardie à la France.

Mais l'empire si rapidement fondé par Charlemagne ne put être soutenu par ses faibles successeurs. Après deux siècles la Lombardie échappa à la France, et ne devint plus qu'un champ de bataille où elle rencontra les rois germains jaloux de posséder ce beau pays.

Les rois français ont souvent reparu sur ce sol toujours témoin d'actions héroïques, de grande valeur, de terribles revers. Charles VIII, Louis XII, François Ier y montrèrent leurs drapeaux. Puis Louis XIV et Louis XV. Enfin, après mille ans de distance, Napoléon apparut à son tour sur ce sol étonné ; tout plia sous le poids de son génie, les rois germains s'enfuirent devant son épée triomphante, et la Lombardie comme l'Italie tout entière fut Française.

Mais l'aigle autrichienne est encore venue en 1815 s'abattre sur cette riche province qui n'a pu s'appartenir depuis mille ans. Il fallait le cri de la liberté pour la réveiller dans ses fers. Mais ce cri qui a retenti d'un pôle à l'autre, elle l'a entendu, elle aspire vers le jour où elle cessera d'être autrichienne. Elle veut être italienne, elle le sera.

Quelle a été la nature, la durée et la fin de la domination française, l'histoire nous le laissait presque ignorer. C'est cette lacune que M. de Partonneaux a habilement remplie. Son histoire est divisée en deux grandes époques.

La première comprend la conquête, la possession et le gouvernement de la Lombardie jusqu'à la mort de Charles-le-Chauve qui semble donner aux Germains le signal de leur entrée en Italie.

La deuxième comprend la lutte qui s'ouvre pour la possession du Milanais et qui se termine à la conquête par Othon-le-Grand, fondateur de l'empire germain.

Tous ces événements éloignés sont racontés avec une clarté admirable, et

dans un style facile et plein d'élévation. Ces qualités précieuses dans un historien entraînent toujours le lecteur; mais M. de Partonneaux, pour mieux le captiver encore, a semé dans son livre un grand nombre d'anecdotes qui jettent la plus vive lumière sur les mœurs de cette époque.

Les grands événements accomplis dans ces deux siècles ont aussi un côté providentiel, politique et philosophique. M. de Partonneaux l'a saisi avec beaucoup de justesse. Les Francs conquis au christianisme se rapprochent du Saint-Siége, et semblent s'arrêter dans la Lombardie pour aider les successeurs des apôtres à continuer l'œuvre de lumière et de civilisation commencée par le Christ. La foi chrétienne était menacée par les hérésies d'orient et par la barbarie musulmane. Les petits fils de Charles-Martel étaient près de Rome, pour la protéger, et pour protéger avec elle la civilisation.

La Lombardie était jalouse de son indépendance et de sa liberté, et pourtant la domination de la France lui fut douce et chère, parce que Charlemagne avait effacé par de sages lois le souvenir de la victoire et de la conquête, ce que l'Autriche n'a jamais su faire, parce que Charlemagne apporta dans son œuvre la moralité qui légitime le succès, et qu'il se fit un devoir d'assurer l'indépendance et le repos de cette nation vaincue. Les Francs et les Lombards ne formèrent qu'un seul peuple. Mais cette fusion obtenue par Charlemagne fut en s'amoindrissant sous ses faibles successeurs, et bientôt l'anarchie avec les maux qu'elle entraîne vint fondre sur la malheureuse Lombardie. Rome et l'Italie entière se trouvèrent ébranlées. La France ne pouvant rien à cause de la faiblesse de ses rois pour ramener l'ordre et la paix, les papes se tournèrent vers la Germanie. Othon-le-Grand venait de remporter de grandes victoires sur les Magyars et les Origies descendus des bords du Volga : ce fut lui que la papauté et les Lombards appelèrent à leur secours. Othon arriva en Italie, et mit sur sa tête la couronne de fer.

Cette révolution, cette conquête, en incorporant la race allemande dans les races du midi, a eu pour résultat de transformer et de civiliser ces peuples barbares parqués au milieu des forêts du nord de l'Europe. Mais la France perdit la Lombardie, elle réclama plus tard la légitimité de ses droits et elle a toujours tenté en vain de replacer sa bannière sur les murs de Milan.

Enfin, les traités de 1815 ont rivé la Lombardie à l'Autriche; mais elle ne s'est point unie à ses nouveaux maîtres. Elle a été donnée dans un acte impie de partage, et elle ne s'est pas donnée. Le sentiment de son existence et de sa dignité s'est réveillé en elle, elle saura s'appartenir à elle-même.

Le passé a conduit l'habile historien de la Lombardie au présent, et le présent à l'avenir. L'opinion d'un auteur grave qui a approfondi les faits est utile à connaître. Je l'analyserai.

L'Europe est dans une position pleine de périls depuis les traités de 1815. L'esprit de conquête avait tendu à dénationaliser les peuples, les traités firent pis encore. Des germes d'irritation sont sortis de ces funestes traités, et les

gouvernements et les peuples depuis ce temps se sont toujours regardés d'un œil jaloux et méfiant.

La révision de ces traités doit avoir lieu dans le sens des nationalités : ce sera de la justice, et il n'y aura une paix véritable qu'à ce prix.

La Pologne, l'Italie, les provinces Rhénanes doivent reprendre leur nationalité, et ne plus être sous le sceptre d'un conquérant arbitraire.

A la vue des morcellements de l'Italie, et dans l'espérance de l'avenir, M. de Partonneaux se demande pourquoi l'Italie, qui compte plus de vingt millions d'habitants, ne formerait pas une seule et même nation ou du moins ne serait pas divisée en trois Etats distincts, savoir :

1° Le royaume lombard qui comprendrait la Sardaigne, Gènes, Turin, Milan, Venise, qui aurait pour limites méridionales les Etats pontificaux. La maison de Savoie ne serait-elle pas digne de commander à cette partie de l'Italie ?

2° Les Etats-Romains et leurs dépendances avec le souverain pontife ?

3° Le royaume de Naples avec la Sicile borné, au nord par le domaine de saint Pierre : royaume déjà tout constitué.

Ces trois Etats pourraient former entre eux une ligne offensive et défensive pour assurer à tout événement l'indépendance et la nationalité de la Péninsule italique.

Tels sont les vœux que fait pour l'avenir de l'Italie M. de Partonneaux, que je ne crains pas de classer parmi les historiens du premier ordre. Un grand nombre d'hommes sérieux semblent s'être rattachés à ces idées exprimées en 1842, et le comte Balbi les a reproduites dans son appel à l'Italie pour la convier à l'union. (Speranze italiche.)

Chère Italie ! puisse-t-il briller bientôt pour toi ce jour d'union et de liberté ! Oui, le saint pontife aimé de Dieu qui préside aux destinées du catholicisme a dit aussi liberté. Ce cri descendu du ciel sera ton salut et ta vie.

Oh ! puissent notre amour et nos vœux consoler quelques-uns de tes enfants, imprimer dans leur cœur l'espérance d'un meilleur avenir, et leur donner le courage, la modération, la sagesse et la persévérance nécessaires pour l'accomplissement d'un grand devoir et d'une grande action.

L'abbé O. MAURETTE,
Membre de la troisième classe.

CHRONIQUE.

PROGRAMME DU PRIX PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE DE ROUEN POUR 1848.

CLASSE DES LETTRES ET ARTS.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, décernera, dans sa *séance publique* du mois d'août 1848, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. au meilleur mémoire *manuscrit et inédit* dont le sujet sera :

Recherches biographiques sur Thomas CORNEILLE, *et revue critique de ses ouvrages.*

PROGRAMME DU PRIX GOSSIER, PROPOSÉ POUR 1849.

L'Académie décernera un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur les Artistes normands et les Œuvres d'Art en Normandie au XVI[e] siècle.*

Observations. Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur *le billet cacheté*, contenant le *nom et le domicile de l'auteur.* Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le président en séance particulière, et M. le secrétaire des Lettres et Arts donnera avis au lauréat de son succès assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, *francs de port*, pour le premier concours, AVANT LE 1[er] JUIN 1848, et pour le second, avant LE 1[er] JUIN 1849, TEMPS DE RIGUEUR, à M. *Richard, secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Lettres et Arts.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Revue littéraire, chronique des arts, des lettres et des sciences, par M. Jubinal.
Journal militaire de Florence, par Gherardi Dragomani.
L'Album, journal de Rome, publié par M. le chevalier Deangelis.
L'Euganéo (l'Euganéen), journal de Padoue.
Bulletin de l'institutrice, par M. Lévi.
Journal de médecine et de chirurgie pratique, par M. Championnière.
Revue de droit français et étranger, par MM. Fœlix, Duvergier et Valette.
Annales universelles de statistique de Milan.
Journal de l'Institut Lombard.

CENT médailles offertes à l'Institut Historique par M. Deville, qui en avait déjà donné QUATRE CENTS, pour former le noyau de notre médailler; toutes les médailles se trouvent cataloguées par M. E. Breton, et placées dans un médailler qui fait partie de la bibliothèque de l'Institut Historique.

AVIS.

A la suite des grands événements qui viennent de s'accomplir, les séances ordinaires des classes ont été momentanément suspendues; la vie politique réclame à Paris tous les moments dont les citoyens peuvent disposer. On se réunira en comité jusqu'à l'ouverture du Congrès. Le journal paraîtra toujours à la même époque.

A. RENZI. *Administrateur.* — HUILLARD-BRÉHOLLES. *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

MÉMOIRE

SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DU COMMERCE

d'après un ouvrage de M. Charles de MONTAIGU.

En acceptant la tâche que j'entreprends aujourd'hui, j'étais loin de prévoir que de graves circonstances viendraient accroître la difficulté de traiter un sujet qui fixe en ce moment l'attention générale. Le découragement aurait paralysé mon zèle si je n'avais compté sur l'indulgence de mes honorables collègues; puis j'ai été rassuré en adoptant pour ce rapport un plan qui allège beaucoup ma responsabilité. Au lieu d'analyser et de juger l'ouvrage de M. de Montaigu, je me suis borné à présenter l'analyse ou plutôt une esquisse des principaux systèmes de quelques organisateurs modernes parmi lesquels figure M. de Montaigu. La comparaison de ces systèmes sera déjà un moyen de juger l'ouvrage de notre honorable collègue, et me dispensera d'émettre une opinion qu'il serait peut-être difficile de formuler aujourd'hui sans blesser quelques susceptibilités. Je regretterais d'ailleurs vivement de contribuer à aggraver la situation, et je serais heureux, au contraire, de pouvoir la simplifier, car c'est vers ce but que doivent se diriger les hommes de bien.

Parmi tous les systèmes qui avaient pour but de réorganiser l'humanité sur des bases tout à fait nouvelles, celui de Saint-Simon est un des plus remarquables.

Saint-Simon crut qu'il serait l'auteur d'un nouveau christianisme dont la doctrine serait plus complète et plus sympathique que celle de l'Évangile. Il pensait résumer en lui Moïse et Jésus-Christ; il faisait un appel aux capacités dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Tout en professant la fraternité universelle il reconnaissait cependant l'inégalité, car sa formule sociale était : à chacun suivant sa capacité, à chacun suivant ses œuvres; ses travailleurs étaient classés selon une certaine hiérarchie. A cette formule on faisait cette objection qui n'a jamais été résolue : Qui jugera les capacités, les œuvres? qui classera les travailleurs?

Dans la religion de Saint-Simon le prêtre était à la fois le chef spirituel et temporel, le législateur, le juge. Il n'y avait pour lui ni roi, ni empereur, ni pape, il n'y avait plus qu'un père.

Cette école eut des disciples pleins de zèle et de talents. Ils ne dédaignèrent pas de s'associer à l'infirme humanité; ils vinrent partager ses travaux, ses hon-

neurs et ses produits, en apportant la plupart pour mise sociale leur capacité.

Ils prêchaient l'amélioration morale, physique et intellectuelle du sort des travailleurs et la déchéance progressive des oisifs; ils ne demandaient pas la communauté des biens, mais la suppression de la succession collatérale à un certain degré et l'augmentation des droits de succession sur les autres degrés. Ils voulaient l'affranchissement, l'émancipation de la femme, afin qu'elle devînt l'égale de l'époux.

Pendant longtemps *le Globe* fut un organe plein d'intérêt de la doctrine des saint-simoniens; ils y traitaient avec un talent remarquable les plus hautes questions d'économie politique.

Ce qui n'était d'abord qu'une école devint une famille, puis une Église. A partir de ce moment le saint-simonisme n'était plus sérieux; des divisions se manifestèrent parmi les adeptes : les uns voulaient marcher en avant sans avoir tracé la route, d'autres cherchaient encore quelle était la route la plus sûre. La doctrine se compliquait : l'homme et la femme ne devaient plus former qu'un être idéal que l'on appelait le pacte social; on faisait un appel à la femme libre qui devait être le Messie de l'autre sexe; le catéchisme saint-simonien n'était plus qu'un Koran mystérieux et inintelligible.

Les plus zélés saint-simoniens se retirèrent à Ménilmontant où ils vivaient en anachorètes en se partageant tous les travaux de la domesticité.

Un procès criminel vint jeter le trouble dans les débris de cette école qui fut un moment célèbre. Ses membres se dispersèrent et allèrent porter dans l'industrie, dans les fonctions publiques, une capacité et des talents qui s'étaient un moment déviés. Rentrés dans le monde réel, ils y sont devenus des hommes distingués, des citoyens utiles et des pères de famille acceptant la condition actuelle de la femme sans réclamer son affranchissement.

Charles Fourier est l'auteur d'un système qui, malgré ses aberrations et ses impossibilités, a trouvé des adhérents et des apôtres parce qu'il a su bien apprécier et bien définir l'état actuel de la société et en signaler tous les vices. « Il a voulu justifier à ses propres yeux, par le tableau des relations actuelles, « l'utilité et l'urgence d'une réforme. Habitué à ne rien voir en beau, il a un « peu chargé les traits du modèle et peint le monde sous des couleurs qui ne « le flattent pas. Dans l'état agricole : morcellement fatal, exploitation égoïste « et inexperte; dans l'état industriel : déperdition effrayante de forces, travail « répugnant, ingrat, mal rétribué, mensonge, guerre flagrante, choc d'indus- « tries ou rivales ou parallèles; dans l'état social : lutte de diverses classes; « ici, richesse insolente; là, misère farouche, fourberie dans les relations, mé- « fiance érigée en esprit de conduite, oppression de la masse au profit du petit « nombre; enfin, impuissance à se défendre contre l'univers extérieur, contre « les intempéries qui usent avant le temps la santé de l'homme, et contre les « épidémies qui le foudroient. Voilà ce qu'il a vu, ce qu'il constate, et ce qui

« légitime complétement à ses yeux une aspiration vers des destinées meil-
« leures (1).

Voici comment Charles Fourier signale quelques énormités sociales :

« On voit chaque classe intéressée à souhaiter le mal des autres, et mettant « partout l'intérêt personnel en contradiction avec le collectif. L'homme de « loi désire que la discorde s'établisse dans toutes les bonnes familles et y « crée de *bons procès ;* le médecin ne souhaite à ses concitoyens que *bonnes fiè-* « *vres et bons catarrhes ;* le militaire souhaite *une bonne guerre* qui fasse tuer la « moitié de ses camarades ; le curé est intéressé à ce que la *mort donne* et qu'il « y ait de *bons morts*, c'est-à-dire des enterrements à 1000 francs pièce ; le « juge désire que la France continue à fournir annuellement 45,700 *crimes*, « car si on n'en commettait pas les tribunaux seraient anéantis ; l'accapareur « veut *une bonne famine* qui élève le prix du pain au double et au triple ; le « marchand de vin ne souhaite que *bonnes grêles* sur les vendanges et *bonnes* « *gelées* sur les bourgeons ; l'architecte, le maçon, le charpentier, désirent un « *bon incendie* qui consume une centaine de maisons pour activer leur négoce. « Enfin, la civilisation ne présente que le risible mécanisme de portions du « tout agissant et votant contre le tout (2). »

En présence de ces énormités, Charles Fourier ne pense pas que ce soit trop que de réformer l'humanité tout entière. Remontant à l'origine des choses, il trouve dans le spectacle de l'univers la voie analogique de nos destinées ; le monde, suivant lui, doit subir le même sort que tous les êtres organisés, c'est-à-dire croître, décroître et mourir.

Il prétend que le monde durera 80 mille ans, savoir : 40 mille de progrès, 40 mille de déclin, qu'au sommet il y en aura 8000 d'apogée ou d'étale, que par conséquent le monde est encore adulte, que les 5000 ans écoulés n'ont été qu'un malentendu entre le créateur et la créature. Il reproche au créateur de nous avoir donné un mobilier en animaux et en plantes dont les sept huitièmes sont malfaisants ; il espère qu'il s'épurera à mesure que le monde s'améliorera.

Le système moral de Fourier consiste à émanciper et combiner les passions, à associer les facultés, les forces et les intérêts, et à faire prévaloir dans le monde physique et moral l'attraction sur la répugnance.

Il abolit le ménage morcelé et le remplace par le ménage sociétaire. L'enfant doit être enlevé à sa mère aussitôt après sa naissance pour être élevé en commun, afin que l'on puisse voir éclore et favoriser sa vocation. La femme, bien qu'étant le pivot du ménage, sera admise à exercer la médecine, l'enseignement, etc., et ne sera pas réduite aux travaux et aux soins domestiques.

Le sommet de sa doctrine, c'est Dieu, c'est à dire tout ce qui est.

La base du système c'est la volonté universelle qui se manifeste par l'attrac-

(1) Louis Reybaud, *Études sur les réformateurs*, t. V, p. 198. 1848.

(2) *Traité de l'association domestique et agricole*, t. I, p. 36. 1822.

tion universelle. Cette attraction vient de Dieu, c'est une chose naturelle à laquelle il est impie de résister, c'est elle qui produit, détruit et conserve; elle a trois causes : le besoin du luxe, la propension à se grouper et la tendance à l'unité.

Il ne redoute pas les passions, parce qu'elles seraient mises en harmonie comme les notes de la gamme ou comme les couleurs du prisme.

Fourier admet l'immortalité de l'âme, elle était avant la vie, elle est après la vie. Une autre vie nous est réservée, et nous devons nous considérer comme des tortues comparativement à ce que nous serons.

Il imagine un monde nouveau dont le pivot serait l'agriculture et le mouvement l'association. Cette association detruirait le morcellement des propriétés.

Il invente un mécanisme sociétaire. Il divise le monde en groupes de 7 ou 9 individus; avec 24 ou 32 groupes il forme une série, et avec 6 séries il forme la phalange, qu'il établit dans un phalanstère, édifice à la fois agréable, commode et élégant.

Après la phalange viennent la ville, puis la province. Au milieu de ce monde s'élève la capitale, la métropole continentale, la métropole universelle, qu'il place sur les rives du Bosphore. Ce serait la résidence de l'empereur du Globe, de l'*omniarque*. L'élection universelle serait la base de cet édifice social qui composerait l'ordre *harmonien* ou *harmonium*.

Les hommes seraient associés en capital, travail et talent. Le bénéfice serait distribué dans cette proportion : $\frac{4}{12}$ au capital, $\frac{5}{12}$ au travail, $\frac{3}{12}$ au talent. La difficulté serait d'évaluer le travail et le talent de chacun.

Le travail serait une affaire d'option, un choix, un goût, une préférence.

La concurrence serait bannie de cette société, parce qu'elle provoque les banqueroutes en fournissant un aliment à l'agiotage. Les marchands se plaignent de la langueur du commerce, ils devraient plutôt, dit Fourier, se plaindre du trop grand nombre de commerçants.

C'est par ces moyens que Fourier espère obtenir : l'accord des trois classes: riche, moyenne et pauvre; l'oubli des querelles de partis; la cessation des pestes, des révolutions; l'unité universelle. On ne verrait plus d'un côté le riche qui ne travaille pas, et d'un autre côté le pauvre qui travaille avec dégoût.

Les grands artistes, les industriels célèbres et les savants illustres seraient hors ligne; ils seraient récompensés suivant le mérite de leurs œuvres en imposant une légère contribution à chaque phalange; ainsi 5 francs par phalange produiraient 2,500,000 francs. Cette récompense pourrait être offerte à un Newton, à un Watt, ou à un Jacquart. 5 centimes par phalange produiraient 30,000 francs qui seraient alloués à Beethoven pour une symphonie ou à Onslow pour un quatuor. Ce seraient là de véritables récompenses nationales.

Il n'y aurait pas d'autres armées que des armées industrielles qui combat-

traient pour le mieux faire. Fourier décrit une bataille de faiseurs de petits pâtés. 60 armées formant 600,000 combattants viennent soumettre à un jury de dégustation 200 systèmes de petits pâtés.

Fourier est souvent sérieux dans l'exposé de son système; il séduit par ses bonnes intentions, par les descriptions des asiles enchantés créés par son imagination, par les peintures du bonheur qu'il croit pouvoir procurer au monde entier; on ne doit donc pas être étonné que des esprits éclairés, que des hommes de bien, se soient déclarés les partisans et les apôtres des vues et des projets philantropiques de Charles Fourier, tout en faisant bonne justice de l'exagération et des écarts de son imagination.

La doctrine du nivellement absolu, le communisme, que l'on croyait jugée et abandonnée, a été de nouveau préconisée sérieusement et compte en ce moment en France de nombreux partisans; les uns parce qu'ils sont convaincus que c'est le seul moyen de régénérer l'espèce humaine; les autres, et c'est le plus grand nombre, pour engager le combat entre ceux qui n'ont pas contre ceux qui ont.

Le vertueux Thomas Morus, chancelier sous Henri VIII, est l'auteur d'un livre intitulé *Utopie* qui devint le nom de tous les écrits et de tous les systèmes impossibles à mettre en pratique. Il proclama la communauté. Il jugeait les hommes d'après lui-même, il les considérait comme des sages uniquement occupés de faire le bien et d'éloigner le mal.

Guillaume Postel, dans son *Orbis concordia*, le moine Stelo Campanella, dans sa *Cité du Soleil*, Morelly, dans son *Code de la nature*, Towers, dans le *Millenium*, qui était un paradis anticipé, professaient tous la doctrine de la communauté.

Les Esséniens enseignaient que tout était à chacun et à tous.

Les Moraves vivent encore en commun dans de grands établissements; leur doctrine se rapproche beaucoup de celle de Fourier. Chez eux les femmes sont les épouses du Seigneur, leurs maris ne sont que des fondés de pouvoir.

Le curé Muncer, fougueux anabaptiste, prêchait une croisade contre la propriété. « Nous avons un père commun, disait-il, Adam; d'où vient donc la « différence des rangs et des biens? pourquoi gémissons-nous dans la pau-« vreté tandis que d'autres nagent dans les délices? N'avons-nous pas droit « au partage des biens qui, par leur nature, sont faits pour être partagés « sans discussion entre tous? Rendez-nous, riches du siècle! rendez-nous, « usurpateurs cupides! les trésors que vous retenez injustement! »

On peut voir, aux ruines dont les disciples de Muncer couvrirent le sol, ce qu'engendre une interprétation populaire de l'utopie de la communauté.

En 1795 Babeuf publia sa théorie des *Egaux*; voici les bases de sa doctrine : La propriété individuelle est ici-bas l'origine de tous les maux; la propriété collective est la seule bonne et féconde; l'individu doit abdiquer en faveur de

l'État, mais l'État doit aux individus une *existence heureuse*; la patrie doit prendre le citoyen à sa naissance et ne l'abandonner qu'à sa mort. La conséquence de cette doctrine était une expropriation générale, et par conséquent un bouleversement général de l'ordre établi. Ces principes démagogiques furent considérés comme un complot contre le gouvernement directorial; Babeuf fut condamné à mort en 1797.

Robert Owen, contemporain de Saint-Simon et de Fourier, a joint l'exemple aux préceptes. Il a fait école en Angleterre. Sorti d'un atelier, il en connaissait les vertus et les vices; ayant fondé un établissement industriel à New-Lanark, il s'efforça d'abord d'éteindre l'ivrognerie.

Le principe de la communauté était dans sa pensée. Son système consistait surtout à remplacer les grands centres manufacturiers par des petits centres, à la fois industriels et agricoles et gouvernés comme à New-Lanark par l'influence du bon exemple.

Il pensait que les machines accroissent la misère en augmentant la production au-delà des besoins de la consommation.

Il déclarait la guerre à toutes les religions existantes, comme entachées de mensonge, d'impuissance, de violation flagrante des lois de la nature. Persécuté par le clergé et par les radicaux, qu'il avait aussi attaqués, il se retira en Amérique, où il fonda une bourgade industrielle sous le nom de *New-Harmony*. Il y fit l'essai de la communauté libre et absolue. Il eut d'abord quelques succès, il obtint beaucoup de la jeunesse en perfectionnant les méthodes d'éducation. Les travaux les plus humbles étaient mêlés aux occupations les plus libérales; ainsi en sortant de la vacherie les jeunes femmes se mettaient à leur piano.

Il ne put conserver longtemps l'égalité parmi des éléments si inégaux en moralité, en capacité. Au lieu d'harmonie, il n'y eut bientôt que désordre et confusion, et déjà il aurait pu se convaincre que le principe de la communauté absolue est stérile et inapplicable.

Cependant Owen eut des disciples et des imitateurs. Il propageait d'ailleurs ses idées par des écrits, des discours, des voyages. Il éprouva le sort de tous les hommes qui font un appel à la foule pour faire prévaloir leurs idées. Le gouvernement voyait en lui l'agent de la foule, et comme il ne donnait pas à cette foule tout ce qu'il lui avait promis, elle finit par croire qu'il était complice du gouvernement.

Il vint en France pour y propager sa doctrine qu'il résumait ainsi :

Liberté individuelle sans limites.

Abolition de toute récompense et de toute peine.

Irresponsabilité complète de l'individu. Un coupable n'est pour lui qu'un malade qu'il faut envoyer à l'hôpital.

La propriété individuelle devient inutile lorsqu'il y a communauté absolue et égalité parfaite.

La seule hiérarchie est celle de l'âge qui détermine les fonctions; enfin il pensait pouvoir fonder le règne de la bienveillance, la religion de la bienveillance.

Il n'a recueilli de ses efforts et de ses peines que des mécomptes et des persécutions, mais il a laissé la réputation d'un homme de bien dont les intentions étaient nobles et généreuses. Il a prouvé que le mérite de l'homme ne peut suppléer à l'insuffisance, à l'impossibilité d'une doctrine; en effet, sans religion, sans mariage, sans famille, sans propriété, on ne peut former qu'une société sans croyances, sans liens, sans devoirs, et sans droits.

Les communistes français dérivent plutôt de l'école de Babeuf que de l'école anglaise; le schisme les a divisés en plusieurs sectes, telles que les égalitaires, les fraternitaires, les humanitaires, les unitaires, les communitaires ou icariens, les communistes, les communionistes, les communautistes et les rationalistes.

« En proclamant la communauté, ces sectes ont voulu soulever le pauvre « contre le riche, le prolétaire contre le propriétaire. Pour cette croisade tout « s'est armé, les philosophes et les romanciers, les docteurs et les poëtes. Ils « ont présenté au peuple la civilisation comme un fléau, et la société comme « une proie. Le régime actuel, disaient-ils, est un réseau d'iniquités dont il « faut briser les mailles. Dieu n'a pas entendu créer des situations inégales, « des droits inégaux entre les enfants des hommes. Il est odieux de penser « qu'ils sortent de ses mains les uns pour jouir, les autres pour souffrir, et que, « dans ce contraste permanent, ce qui s'ajoute aux plaisirs des uns est autant « de pris sur les besoins des autres. Un état pareil est-il tolérable, et n'est-il « pas temps d'en finir avec d'aussi monstrueux abus? ainsi s'exprimaient les « écrivains du communisme. Le but est bien net et bien déterminé : dépouiller « le riche au profit du pauvre, passer le niveau sur les situations et sur les « fortunes. Et pourtant le communisme a séduit quelques jeunes imaginations, « quelques cœurs sincères à qui manquent les conseils de l'expérience et le « sentiment des réalités. Soyons dès lors indulgents pour les excursions dans « le pays des chimères, et espérons que notre siècle fera vite justice de pareils « écarts (1). »

La sollicitude de M. Louis Blanc pour les travailleurs l'a fait désigner comme membre du gouvernement provisoire. L'analyse de ses principes et de ses projets doit donc présenter de l'intérêt, surtout lorsqu'on le voit chercher avec les travailleurs les moyens de mettre en pratique ses théories.

M. Louis Blanc se demande si la liberté existe pour cette classe, si intéressante et si nombreuse, qui n'a ni terres, ni capitaux, ni crédit, ni instruction. Il ne la voit que travailler, souffrir et mourir. Les privilégiés de la civilisation moderne, dit M. Louis Blanc, montrent un visage riant; ils s'efforcent d'être

(1) Louis Raybaud, *Études sur les réformateurs*, t. II, p. 295, 1843.

heureux, mais l'inquiétude habite dans leur cœur et le ronge, le fantôme des révolutions apparaît dans toutes leurs fêtes... pour chaque indigent qui pâlit de faim il y a un riche qui pâlit de peur... Riches! c'est votre cause que la cause des pauvres... La misère engendre d'effroyables conséquences; *malesuada fames*, la faim est mauvaise conseillère. S'il y a une question de charité en ce qui concerne le pauvre, il y a une question de sécurité en ce qui concerne le riche... En attendant qu'on se décide à organiser l'association des travailleurs, nous voyons s'organiser celle des assassins.

L'ouvrier pauvre cherche dans l'ivresse l'oubli de ses peines, et il augmente encore la pénurie de sa famille, il entasse alors ses enfants dans les fabriques. Il choisit ce régime homicide salarié, au lieu de celui de l'école, plus sain pour le corps et pour l'esprit.

M. Louis Blanc considère la concurrence comme l'ennemi le plus redoutable du travailleur. Elle met aux prises le riche avec le pauvre, le spéculateur habile avec le spéculateur naïf, le client du banquier facile avec le serf de l'usurier, l'athlète armé de pied en cape avec le combattant désarmé, l'homme ingambe avec le paralytique. Elle est pour le peuple un système d'extermination, la mère de la pauvreté. Elle produit la baisse continue des salaires, parce que la population augmente, et par suite la suppression d'un certain nombre d'ouvriers. On dit qu'elle produit le bon marché, c'est le guet-à-pens dans lequel on fait tomber l'homme laborieux; elle force la production à s'accroître et la consommation à décroître, parce qu'elle appauvrit le consommateur. Enfin la concurrence aboutit nécessairement à une guerre à mort entre la France et l'Angleterre; en effet, ce sont deux nations maritimes; la concurrence est le principe des deux pays; où donc placer les produits des deux nations? Suivant M. Louis Blanc, le jour où l'on a détruit les jurandes et les maîtrises, la France est devenue une nation industrielle, rivale de l'Angleterre, tandis qu'elle devait rester nation agricole.

M. L. Blanc pense que dans une société sagement organisée, les chemins de fer constituent un progrès immense, mais que dans la nôtre ils ne sont qu'une calamité nouvelle; qu'ils tendent à rendre solitaires les lieux où les bras manquent, à entasser les hommes là où beaucoup demandent qu'on leur fasse une petite place au soleil, et par conséquent à compliquer le désordre affreux qui s'est introduit dans le classement des travailleurs, dans la distribution des travaux, dans la répartition des produits.

La caisse d'épargne est considérée par M. L. Blanc comme la recéleuse aveugle et autorisée d'une foule de produits illégitimes qu'elle alimente par le domestique qui a volé son maître, ou par la courtisane qui a vendu sa beauté. On conseille au prolétaire d'amasser un mince capital qui deviendra la proie de la concurrence. Un pouvoir tyrannique tient ainsi le peuple dans sa dépendance; enfin, dit M. L. Blanc, l'épargne en soi est chose excellente,

mais elle engendre l'égoïsme, elle fait concurrence à l'aumône, elle tarit les sources de la charité.

Le moyen d'organiser le travail, proposé par M. L. Blanc, consiste à créer des ateliers sociaux, destinés à remplacer graduellement et sans secousse les ateliers individuels. Ils seraient régis d'après le principe de l'association. L'Etat fonderait l'atelier social, il lui donnerait des lois, il en surveillerait l'exécution pour le compte et au profit de tous, mais là se bornerait son rôle. Le but de cet organisation, c'est de ruiner la concurrence et de soustraire l'industrie au régime du laissez-faire et du laissez-passer. Le gouvernement serait le régulateur du marché, le banquier social du pauvre; il viendrait au secours des industries en souffrance, les gros capitalistes ne tueraient plus les petits.

Plus de brevets d'invention, plus d'exploitation exclusive; l'inventeur serait recompensé par l'Etat. Il y aurait des magasins et des dépôts; et alors plus de commerçant intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Les successions collatérales seraient abolies; les biens deviendraient propriétés communales.

M. L. Blanc espère qu'après avoir mis son système en pratique, l'excès de la population ne serait plus un inconvénient, parce qu'elle serait utilement employée, que la fraude et la falsification ne seraient plus à redouter, parce qu'elles ne seraient plus nécessaires.

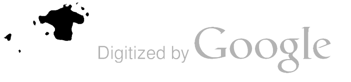
Ce système a été vivement attaqué par d'habiles économistes. M. Louis Blanc a répondu à toutes les objections; mais les discussions, loin de résoudre la question, en ont fait davantage ressortir les difficultés. Espérons que les commissions instituées pour satisfaire aux besoins des ouvriers et aux intérêts des maîtres parviendront à réaliser quelques-uns des résultats promis et attendus, sans apporter trop de perturbation dans l'état actuel de la société.

Vous êtes impatients, messieurs, de connaître l'ouvrage de notre honorable collègue, M. de Montaigu, l'objet principal de ce rapport. Comme vous j'ai hâte de m'en occuper, parce que j'espère raviver ainsi votre intérêt et votre bienveillante attention.

J'analyserai cet ouvrage en ne semant que quelques rares réflexions, parce que je terminerai ce rapport par des réflexions générales, pouvant s'appliquer à plusieurs systèmes qui contiennent des idées communes.

M. de Montaigu examine d'abord la condition actuelle des travailleurs, il les divise en quatre catégories suivant leurs salaires. La première classe comprend les travailleurs qui gagnent moyennement de 4 à 5 fr. par jour; la seconde de 3 à 4 fr.; la troisième de 2 à 3 fr.; et la quatrième de 75 c. à 2 fr.

La dernière classe, qui est la plus nombreuse et la plus malheureuse est aussi celle qui excite davantage la sollicitude de l'auteur. « La religion, dit-il, « l'humanité, la politique même, exigent impérieusement qu'on s'occupe d'a- « doucir leurs souffrances, car ces malheureux travailleurs, ce sont nos com-



« patriotes, nos frères devant le christianisme, nos égaux devant Dieu. Les « travailleurs agricoles méritent aussi d'appeler l'attention des philanthropes « et des économistes; nous oublions que nous avons plus de neuf millions « d'hectares en friche sur lesquels cinq millions pourront être rendus à l'agri- « culture, et augmenter les substances alimentaires. »

Le malaise étant constaté, M. de Montaigu en recherche les causes.

La concurrence intérieure est la première qu'il signale. Les ouvriers s'arrachant le travail, les salaires diminuent; mourant de faim, ils ne peuvent consommer, et ce sont les consommateurs les plus nombreux. La concurrence produit le bon marché, mais elle engendre la fraude et la malfaçon, qui ont porté un coup si funeste à notre commerce d'exportation. Les concurrents se ruinent successivement en fournissant à meilleur marché des produits fraudés sur la qualité, sur la quantité et sur la nature même de l'objet. On trompe le public par des rabais illusoires, par le charlatanisme du langage, de l'annonce et de l'enseigne. Les conséquences de cette maladie de notre époque sont: la ruine du petit et du moyen commerce, la misère croissante du travailleur, puis le vagabondage, la prostitution, le vol, l'assassinat, le bagne et l'échafaud.

Les impôts sont aussi une cause du malaise général. Les impôts indirects soutirent la subsistance du travailleur par tous les canaux et sous mille dénominations différentes. L'exagération des patentes est une cause permanente de gêne pour le commerce; la répartition est injuste et illégale; les gros négociants ne sont pas assez taxés, les petits le sont trop.

L'octroi frappe plutôt le pauvre que le riche.

L'impôt sur le sel est lourd parce qu'il est quotidien.

La taxe des lettres prive le pauvre des douces communications de la famille et de l'amitié.

L'enregistrement est une hydre aux cent gueules béantes.

L'impôt direct est injustement réparti. La propriété foncière est surchargée. La propriété mobilière, les rentes sur l'Etat et les fonctions lucratives ne paient rien, et cependant l'impôt étant considéré comme le prix de la protection et des avantages sociaux, ceux à qui la société garantit davantage doivent davantage.

Le budget qui résume les impôts augmente chaque année; en 1789 il était de 475,000,000; il y a vingt ans il était de 960,000,000; il est aujourd'hui de 1,666,000,000, et pourtant on nous avait promis un gouvernement à bon marché. Il y a donc eu, dit M. de Montaigu, un gaspillage effréné; il y a donc eu un relâchement général de toutes les idées de devoir et d'honneur.

M. de Montaigu examine aussi les causes extérieures du malaise du travail et du commerce. Chacun sait, dit-il, que la France produit plus qu'elle ne consomme et qu'elle n'exporte; il faut donc lui chercher, lui créer des débouchés. Si le manufacturier augmente convenablement les salaires, il faut encore qu'il puisse se présenter avec avantage dans les marchés étrangers.

Cette question est grave, elle est vitale pour le commerce extérieur ; mais dans tous les cas le gouvernement doit faire admettre et respecter partout notre pavillon. Or le droit de visite, quoique modifié, est encore un obstacle, les Pyrénées ont été relevées au lieu d'être abaissées ; le système de tâtonnement et de laissez-faire, adopté depuis dix-sept ans, nous a placés dans une position inférieure, et partout le commerce anglais a dominé. La guerre n'était pas nécessaire, la dignité et la fermeté du gouvernement eussent suffi pour nous rendre notre prépondérance commerciale ; d'ailleurs, s'écrie M. de Montaigu, une fois l'honneur national en jeu tous les partis eussent fait le sacrifice de leurs convictions à l'amour de la patrie !

Passant à l'examen de quelques objections contre l'organisation du travail, M. de Montaigu déclare qu'il veut tout à la fois la liberté et l'organisation du travail. Il dit que l'industriel n'a pas plus le droit de vendre à perte pour ruiner son concurrent qu'il n'a le droit de le voler ou de l'assassiner. Il fait remarquer qu'au moyen âge le travail était organisé, que tout était prévu dans les statuts des diverses industries, qu'il y avait des lois régulatrices du travail, que ces lois étaient écrites par le peuple qui avait une large part dans la législation civile et politique.

M. de Montaigu, qui désirait une réforme politique, mais qui ne la croyait peut-être pas si prochaine, ne pensait pas qu'on dût faire dépendre l'organisation du travail d'une réorganisation nationale. Il voulait qu'on instruisit l'ouvrier, qu'on lui donnât les moyens d'instruire ses enfants en augmentant son salaire ; enfin il considère l'association comme le moyen d'organiser le travail, non pas seulement l'association des ouvriers entre eux qui a produit en Angleterre des coalitions, mais une association entre les ouvriers et les maîtres.

On voit déjà que l'auteur a examiné la question d'un autre point de vue que ses devanciers ; avant d'organiser le travail il voudrait organiser et améliorer les ouvriers.

M. de Montaigu était bon prophète lorsqu'il s'écriait : Quand tout s'agite autour de vous, quand la terre tremble sous vos pas, quand tout vous presse de marcher, vous voulez rester immobiles ! ne tentez pas l'impossible ! l'association est la véritable base du travail, et bon gré malgré, un peu plus tôt, un peu plus tard, ce principe prévaudra.

On objecte, dit M. de Montaigu, la grossièreté des mœurs de l'ouvrier, l'ivresse et la prostitution qui l'abrutissent, sa paresse et son exigence ; assurez du travail, donnez de l'instruction : la morale renaîtra, les vices seront plus rares ; la cause principale des vices, c'est la misère. Le devoir d'un gouvernement, c'est de nourrir le peuple, mais il faut aider au moral comme aux besoins physiques du travailleur, le rappeler à son origine toute divine, puisque tout comme le riche il est l'image de Dieu, et vous n'en trouverez la possibilité que dans une sage et libérale organisation du travail.

M. de Montaigu demande avant tout au commerce de la probité dans la confection et de la loyauté dans les transactions ; il doit s'efforcer de reconquérir sa réputation, qui était devenue proverbiale sur toutes les places de l'Europe. Mais l'ancien commerce français n'avait tant de probité que parce qu'il avait beaucoup de religion. Elle n'est pas moins nécessaire pour donner à l'ouvrier la résignation pour le présent et l'espérance pour l'avenir; ce ne sera ni la philosophie ni la philanthropie qui pourront le soutenir dans ses peines et dans sa misère.

Le mélange des sexes dans les manufactures lui paraît une des causes les plus directes des dérèglements que l'on déplore ; il voudrait que des récompenses et des réprimandes fussent adressées par les prud'hommes, que les livrets fussent annotés par les prud'hommes comme garantie de moralité. M. de Montaigu cherche à ramener dans les masses les liens d'amitié, d'estime et de bienveillance qui existaient autrefois dans toutes les industries ; ce but est louable, mais il sera difficile à atteindre.

L'auteur consacre un chapitre à l'examen des droits et des priviléges de l'ancien travail français ; ce chapitre aurait pu être intitulé : de la Réforme électorale.

Les classes industrielles, dit M. de Montaigu, doivent jouir des mêmes droits politiques que les autres citoyens, parce que chacun doit coopérer à la confection de la loi à laquelle il est soumis, et que nulle taxe n'est légitime si elle n'a été consentie par celui qui doit la payer.

Pour former les Etats généraux, tous les individus portés au rôle pour quelque somme que ce fût, et les *compagnons* dans leurs corporations, étaient électeurs et éligibles. Il y avait trois degrés d'élection. Les assemblées étaient périodiques, mais convoquées, il est vrai, à de longs intervalles. Chaque province avait en outre ses Etats provinciaux nommés de la même manière que les Etats généraux.

Réclamant les droits politiques appartenant à nos pères, M. de Montaigu demandait une réforme qu'il considérait comme large et complète. Il admettait au vote tous les imposés au rôle pour une somme quelconque et tous les membres des associations industrielles ; mais il voulait le mode d'élection à plusieurs degrés, le mode direct lui paraissant trop favorable aux ambitieux.

Les droits que nous réclamons, dit M. de Montaigu, ne sont pas nouveaux ; ils font partie de ce trésor de justice et de bon sens qui n'abandonne jamais le genre humain... Des millions de Français ont été expulsés de l'héritage paternel : il doit leur être restitué; la justice, la politique l'exigent. L'Assemblée constituante l'avait reconnu en disant : « Il est un droit qu'un Français « ne peut jamais perdre sans que la liberté de la nation soit violée, celui de « participer à la représentation, d'être électeur et éligible.

M. de Montaigu ne redoute pas les conséquences que peut amener un principe, lorsque ce principe est bon, juste et vrai ; d'ailleurs le peuple français

n'a-t-il pas toujours répondu dignement à l'appel de ses rois, lorsqu'ils l'ont convoqué. Il cite pour preuve les onze articles résultant du dépouillement des cahiers des six millions d'électeurs qui avaient nommé les Etats généraux de 1789. Ces onze articles, dit M. de Montaigu, ne font que résumer toute l'ancienne constitution française. Qu'on les médite, qu'on les retourne en tous sens, qu'on les torture, il n'en sortira pas autre chose que la constitution qui convient à la France.

La mémorable déclaration du roi du 23 juin 1789 acceptait ces onze articles ; mais les députés qui se déclarèrent constituants, au lieu d'exécuter les instructions de leurs commettants, ne furent bientôt plus libres eux-mêmes, car ce furent les tribunes qui votèrent.

M. de Montaigu considère donc la réforme électorale, telle qu'il la conçoit, comme une restitution, un devoir, et non comme une concession. Elle s'obtiendra, dit-il, par le bon vouloir des gouvernements ou par de terribles secousses, par de nouvelles révolutions; mais pour lui, il veut la réforme précisément parce qu'il ne veut pas de révolution.

Avant de présenter son plan d'organisation du travail, M. de Montaigu le motive par quelques réflexions :

Son système est fondé sur l'association et la liberté, il n'approuve pas l'embrigadement des ouvriers, ce mode lui paraissant dangereux sous un gouvernement oppresseur et porter atteinte à la liberté individuelle de l'ouvrier. Il n'appartient pas au gouvernement de fixer les salaires; cette rémunération du travail doit être fixée à l'amiable entre le maître et l'ouvrier.

Il appelle l'attention sur la nécessité d'atténuer les effets désastreux du chômage qui est une occasion de dépenses et de discorde ; une loi devrait fixer le mode d'admission des enfants dans les manufactures. Il signale le vagabondage comme l'école du vice, de la paresse, du vol et du libertinage. Il voudrait que chaque industrie eût une école pour ses enfants, que l'on créât des asiles pour les vieillards et les infirmes, que l'on substituât aux ateliers de charité, souvent mal employés, des ateliers de secours dirigés par les communautés industrielles.

M. de Montaigu reproche aux révolutions qui s'appuient sur la violence, de préférence à la résistance passive, de tout détruire sans rien remplacer. Il regrette l'ancienne institution des corporations que l'on aurait dû harmoniser avec les besoins de notre époque. Répudier le passé de son histoire, c'est se suicider. Cette organisation du travail était bien préférable à celle qui a rompu tous les liens qui existaient entre le maître et l'ouvrier, car aujourd'hui le manufacturier ne considère ses ouvriers qu'en masse, en les confondant avec une foule d'autres éléments constitutifs de son établissement, et l'ouvrier ne considère son patron que comme un homme d'une classe différente, opposée et même ennemie.

M. de Montaigu termine en proposant un projet de loi qui contient toutes

les bases de son organisation du travail, et dont voici l'analyse succincte :

Cette organisation sera basée sur l'association mutuelle des membres de chacune des industries et des branches de commerce existant en France.

Les assemblées industrielles concourront à l'élection des conseils municipaux, des conseils d'arrondissements et de départements, et à l'élection de la chambre des députés, avec les mêmes droits que les autres citoyens.

Les assemblées générales s'occuperont de la nomination des prud'hommes et du règlement de l'apprentissage, du prix et de la durée du travail.

Les travaux des assemblées seront transmis au conseil municipal, à la chambre de commerce et au préfet, qui donneront séparément leurs avis ; il sera ouvert une enquête, et le conseil d'Etat formulera le projet de loi à soumettre aux chambres.

Un corps de prud'hommes sera institué partout où il existera une industrie quelconque organisée. Ils seront pris moitié parmi les maîtres, moitié parmi les ouvriers, ils se diviseront en deux sections : le conseil des prud'hommes, les syndics.

Les premiers jugeront les contestations entre les maîtres et les ouvriers, entre les fabricants et les commerçants, entre les membres d'industries différentes.

Les seconds visiteront les ateliers et les manufactures, et s'occuperont de leur salubrité ; ils visiteront les livrets de l'ouvrier ; décerneront des récompenses ; réprimanderont et puniront ; ils rempliront les fonctions de conciliateurs.

Les prud'hommes et les syndics nommeront les membres des tribunaux de commerce et des chambres de commerce.

M. de Montaigu pense que l'on n'aura pas à redouter la trop grande influence des ouvriers, et que d'un autre côté ils seront suffisamment représentés. Il a donné à l'autorité la part légitime d'influence qui lui appartient, parce qu'il faut que la société ait des garanties contre les monopoles et les abus qui peuvent à la longue se glisser dans les meilleures institutions.

Ce livre se publiait en janvier 1848, c'est-à-dire peu de temps avant les événements qui viennent de justifier les craintes et les prévisions de l'auteur. Il fallait du courage et une grande conviction pour combattre les institutions du gouvernement existant. Il y a quelques jours le système proposé eût paru inexécutable, parce qu'il était trop large, trop libéral ; aujourd'hui il paraîtra trop restrictif, peut-être trop favorable à l'autorité. C'est que pendant ces quelques jours les événements ont marché très-vite. Hier nous étions sous le régime de la monarchie constitutionnelle, aujourd'hui nous sommes en République. Je n'en pense pas moins que l'ouvrage de M. de Montaigu est un ouvrage utile, parce qu'il renferme des vues sages et consciencieuses, qui doivent être examinées et appréciées non-seulement sous tous les régimes, mais

plus particulièrement sous un régime qui vient de surgir du milieu des barricades, et dans lequel il y a encore beaucoup de provisoire.

Permettez-moi de citer quelques réflexions extraitesde l'ouvrage de M. Louis Reybaud sur les réformateurs modernes, ouvrage qui a obtenu le prix Monthyon en 1841, comme ayant rendu un service éminent à la société, en combattant certaines idées, certains projets, qui tendaient à porter la perturbation dans l'ordre social.

On ne saurait nier, dit M. L. Reybaud, la droiture d'intention qui a inspiré ces projets, ni l'originalité qui les caractérise; mais on ne peut se dissimuler que les sociétés modernes sont ébranlées.

Rien au monde n'est plus digne d'attention que les classes inférieures, dont les jours s'écoulent dans un travail sans trêve, jusqu'au repos de la tombe. Ce sont les bras de ces hommes qui procurent aux classes aisées des jouissances pleines de raffinements, et il est hélas ! trop vrai que plusieurs de ces malheureux peuvent ressentir les angoisses de la faim à côté des gerbes qu'ils ont récoltées, manquer de vêtements au milieu des riches tissus qu'ils ont ourdis. Le dénuement et la misère n'ont pas disparu d'ici bas malgré l'influence de la civilisation. Il y a encore plus d'une blessure à guérir, plus d'un besoin à satisfaire. A ce point de vue la poursuite d'améliorations nouvelles est non-seulement légitime, mais encore obligée. Il est donc de l'honneur de l'écrivain de ne pas déserter la cause des classes inférieures.

Il faut donc secourir l'ouvrier, mais il ne faut ni le décrier ni le flatter. En général on ne garde pas à son égard assez de mesure, on ne montre pas assez de justice, on le place ou trop haut ou trop bas. L'ouvrier pris en masse a des vertus, des qualités, il a le sentiment de l'ordre, celui de sa dignité personnelle. Ce qui lui manque, c'est l'esprit de prévoyance, c'est la science du lendemain, c'est l'esprit de calcul, c'est de savoir se conduire et se contenir. Avec le temps cette éducation se complètera.

Il est dangereux d'inspirer aux hommes le dégoût de leur condition et de leur faire des promesses difficiles à tenir; on s'expose à les voir continuer l'utopie dans le sens de la passion et venger leurs mécomptes par des tentatives de bouleversement.

Toujours le peuple dans notre patrie se mêla à la politique. C'est là un de ses titres comme une de ses traditions; mais il ne s'ensuit pas que tout ouvrier doive rédiger son plan de constitution et se retirer sur le mont Aventin si on ne l'exécute pas à la lettre. L'avenir des ouvriers comme celui des maîtres, des pauvres comme des riches, est renfermé dans l'idée du devoir, d'où découlent des habitudes d'ordre et de discipline. Hors de là on s'agite dans un cercle d'illusion, on court après des fantômes.

La misère, le vice et le crime, ces trois plaies sociales, semblent être pour longtemps les accessoires obligés de toute civilisation humaine. C'est le fruit des passions, et les passions n'abdiquent pas; mais il est doux en regardant

en arrière de voir que le sort des classes inférieures s'est plutôt amélioré qu'empiré.

L'association est encore un grand problème à résoudre. Elle doit être la manifestation la plus complète de la force collective, elle doit aboutir à la satisfaction de tous les intérêts, de toutes les exigences de la vie, comme aussi à l'apaisement graduel des passions et surtout de cette jalousie, de cette vanité humaine qui sont souvent plus implacables que le besoin.

Toute association, même avec des clauses disciplinaires, ne peut être aujourd'hui qu'un contrat libre, volontaire, spontané; il faut qu'en y entrant chaque membre sache à quoi il s'engage, quels droits il aliène, à quels devoirs il se soumet.

Toute association libre trouvera un jour les travailleurs dociles, le lendemain rebelles; aussi prompts à se lier qu'à se dégager, répugnant même aux obligations qu'ils se sont créées.

On a beau faire, on n'échappera pas à ce dilemme : de deux choses l'une, ou l'association des travailleurs sera forcée ou elle sera libre; si elle est forcée, elle rentre dans le régime des corporations d'autrefois, des jurandes et des maîtrises, c'est-à-dire dans une organisation arbitraire du travail; ce serait un retour à un privilége condamné par l'expérience; reste alors l'association libre qui manque de sanction, qui n'est qu'une lettre morte.

Le compagnonnage, loin d'accuser une tendance à l'association, prouve au contraire combien il existe d'éléments discordants parmi les populations ouvrières. C'est une institution des temps barbares qui donne lieu à des actes barbares; c'est une guerre civile entre les travailleurs.

Les divers systèmes proposés ont donné lieu à diverses écoles ou sectes qui ont cherché à résoudre le problème de l'association. Celle d'Owen est purement négative. *Tout appartient à tous,* les biens du sol, le produit des bras, les fruits de l'intelligence doivent se distribuer par portions égales et en raison des besoins. C'est le système de la communauté absolue.

Les partisans de la communauté, dit M. L. Reybaud, sont de singuliers économistes; ils prennent le globe au point où la propriété individuelle l'a conduit, ils trouvent que la richesse acquise est bonne à partager. Respecter la propriété est une compression, il faut abolir la propriété. Respecter la femme d'autrui est également une privation, il faut abolir le mariage. Respecter les droits de la famille est une capitulation avec les droits de tous à toute chose, il faut abolir l'héritage; ainsi, par un singulier raffinement de civilisation, on en revient à l'état de nature.

Une communauté absolue serait un retour volontaire vers l'indiscipline et l'abrutissement de l'état sauvage. Une communauté obligatoire aurait besoin d'être armée d'une bien grande force pour vaincre les résistances. La propriété a autour d'elle, comme rempart, la famille innombrable des petits pro-

priétaires. Le communisme n'a donc aucune valeur, même superficielle, il est sans consistance et par conséquent sans danger.

L'association de Saint-Simon ne procède pas d'un fatalisme aussi vague. Elle tend au bonheur par la règle, au contentement par la discipline, elle rétribue chacun suivant sa capacité et suivant ses œuvres, mais elle suppose une sagesse directrice qui équivaudrait à la présence d'un dieu sur la terre. L'association, dans ce cas, devient une abdication des faibles au profit des forts, des infirmes au profit des capables.

Le système de Fourier est incontestablement supérieur aux deux autres, en ce sens qu'il ne procède ni d'une autorité exorbitante ni d'une liberté illimitée. Il propose d'associer les hommes en capital, travail et talent. Comme point de départ, c'est là évidemment ce que l'on a trouvé de mieux, et ne dût-on à Ch. Fourier que cette définition simple et précise, il aurait encore la gloire d'avoir fourni le premier mot concluant pour l'organisation de l'avenir industriel.

Une autorité intelligente peut intervenir d'une manière utile dans l'organisation du travail, mais c'est en servant l'essor de la liberté et non en le comprimant. Les avis généraux à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, l'ouverture de débouchés nouveaux, l'application des forces scientifiques du pays aux progrès agricoles et manufacturiers, l'abolition des taxes les plus onéreuses, l'étude des lois qui touchent à la circulation des richesses, l'amélioration de la viabilité nationale, le développement des institutions de crédit, la protection efficace des intérêts ou voisins ou lointains : voilà la part d'un gouvernement; elle est belle, elle est importante. Mais pour qu'un gouvernement intervînt efficacement dans la lutte fatale de la concurrence, il faudrait partir d'une erreur évidente, celle de l'égalité des prix de revient, poursuivre, organiser une sorte de niveau manufacturier, étendre l'industrie sur un lit de Procuste et abolir avec les excès de la lutte actuelle les avantages incontestables qui en résultent : l'émulation des fabricants, les efforts du génie particulier, l'aiguillon utile de la rivalité. C'est déjà trop que d'avoir exclu du combat la production étrangère et de n'avoir pas fécondé ce sentiment de l'émulation en lui ouvrant des horizons plus étendus et de plus vastes perspectives. Une industrie, un commerce sans concurrence, seraient une mer sans tempêtes, mais aussi sans brises, avec la détresse et la faim à l'horizon. Là où l'on croirait fonder l'harmonie et la paix, on introduirait l'atonie et la mort. Sans doute la concurrence a quelque chose d'acerbe et de douloureux, mais ce précieux instrument est en butte aujourd'hui à des déclamations fort peu sincères.

L'égalité absolue est si incompatible avec la destinée sociale et les relations des êtres, que même abstraitement, les communistes les plus ingénieux n'en ont pu avoir la conception complète. Dans aucun des termes de la vie matérielle l'égalité ne peut se réaliser : si tous les hommes ne consomment pas

également ils ne produisent pas non plus également; il se rencontre souvent que les plus exigeants sont aussi les moins laborieux. Un système d'égalité rigoureuse est donc une chimère, même aux yeux de ceux qui la poursuivent.

La liberté semble être le seul mode intermédiaire entre l'initiative du petit nombre et l'accord de tous. La liberté, excluant les priviléges de quelque nature qu'ils soient, conduit forcément à une égalité non pas absolue, bien s'en faut, mais du moins relative. On conçoit, en effet, qu'un pays dont la loi civile consacrerait le fractionnement indéfini des héritages et qui en même temps abolirait les priviléges de toute sorte : priviléges de protection pour la navigation et le commerce, l'agriculture et l'industrie; priviléges d'office, priviléges de bourse, priviléges d'escompte et d'agiotage, priviléges de rentiers, priviléges de banques, priviléges administratifs; on conçoit qu'un pays ainsi gouverné offrirait bientôt le spectacle d'un nivellement graduel dans les fortunes. On y verrait moins de chênes, mais aussi moins de roseaux. Sous un pareil régime la concurrence elle-même se dépouillerait de ce qu'elle a d'acerbe et de douloureux, car le travail aurait à choisir entre une foule d'issues et de modes d'activité.

J'hésite à présenter quelques réflexions sur un sujet aussi brûlant; lorsque les idées et les choses sont déplacées ou au moins fortement ébranlées, il est difficile de raisonner juste. Lorsqu'on voyage dans l'obscurité, les objets les plus inoffensifs prennent à nos yeux des formes bizarres, effrayantes; l'imagination crée des fantômes. Lorsque la mer est fortement agitée, les matelots voient, croient et agissent suivant la manière dont leur âme est affectée; les uns entrevoient un abime prêt à les engloutir, les autres au contraire aperçoivent dans la nue une madone brillante qui vient les secourir. Les uns blasphèment, les autres font des prières et des vœux; les âmes fortes seules apprécient le péril de la situation, et tout en invoquant la providence, ils ne quittent ni le gouvernail ni les manœuvres. Ils savent que le courage et la présence d'esprit sont nécessaires pour le salut commun, et qu'en abandonnant le navire au gré des flots en furie, il sera bientôt submergé et perdu corps et biens.

Cette ancre de salut, cette bienfaisante madone, la rencontrons-nous dans les systèmes que je viens d'esquisser, ou dans ceux qui surgissent chaque jour, ou bien en sommes-nous encore réduits à cet axiôme trop célèbre : il y a quelque chose à faire!

Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'améliorer le sort des travailleurs, mais la grande différence, ou même la divergence des moyens proposés, prouve combien la question est difficile. Quand on arrive à mettre en pratique la théorie on rencontre des difficultés que l'on n'avait pas prévues. Il faut avoir employé des travailleurs, avoir vécu au milieu d'eux pour bien les connaître, et savoir quels sont leurs besoins, leurs habitudes, leurs

mœurs. On reconnait alors que l'homme d'ordre et d'intelligence se contente souvent de son sort et ne redoute pas autant qu'on le pense cette concurrence dont on fait la plaie de l'époque.

L'égalité en droit, est un principe que chacun doit admettre; l'égalité absolue est une chimère dangereuse. Mais, dit-on, si chacun aspire au faîte de l'édifice social, qui donc occupera les étages inférieurs? seront-ce toujours les mêmes classes et les mêmes individus qui souffriront et qui travailleront? Tranquillisez-vous, travailleurs et pauvres d'aujourd'hui, le monde est une roue qui tourne, et chacun à son tour en occupe le sommet; mais il faut que ce mouvement soit lent et sans secousse, car sans cela riches et pauvres seront lancés dans un profond abime.

On remarque que presque tous les systèmes attentent à la liberté des contrats entre le maître et l'ouvrier; ils ôtent à l'ouvrier la liberté de ses mouvements, de sa vie; en augmentant les salaires et diminuant le temps du travail, on augmente le prix des produits; c'est bien pour le commerce intérieur, le riche payera et l'ouvrier sera soulagé; mais pour le commerce extérieur c'est différent, tout le monde reconnait que nous serons dans des conditions désavantageuses relativement aux autres puissances.

L'association est un excellent principe lorsqu'elle stimule le zèle du travailleur en le faisant participer au bénéfice de l'établissement qui l'emploie; mais l'association des travailleurs entre eux serait moins heureuse, ce serait un contrat qui favoriserait le faible, le paresseux, aux dépens du fort et du laborieux; à moins que l'on n'adopte la formule de Saint-Simon : à chacun suivant sa capacité, à chacun suivant ses œuvres.

Les ateliers sont déjà des associations de l'intelligence avec la force physique; elles sont nécessaires, indispensables l'une à l'autre. Il y a aussi des associations entre les intelligences; ce que l'on nomme les corps savants en sont un exemple; les ingénieurs civils et militaires perçoivent tous le même salaire modique qui suffit aux besoins de la famille; s'ils étaient libres et isolés, les uns s'enrichiraient promptement, mais les autres ne feraient que végéter ou seraient dans la misère. Voyez les ingénieurs anglais, quelques-uns seulement acquièrent de la réputation, des richesses; ils entrent au parlement; les autres vivent pauvres et meurent inconnus; c'est l'effet de la concurrence illimitée. Il y a dans nos corps savants une certaine émulation, une certaine concurrence que l'Etat devrait entretenir en récompensant le vrai mérite et les bons et loyaux services.

La première idée de la fraternité et du communisme se trouve dans la doctrine chrétienne, mais elle a été singulièrement modifiée et expliquée par les réformateurs modernes. *Fraternitatem diligite*, a dit Jésus-Christ. *Multi sumus, corpus unum*, a dit saint Thomas. Cette doctrine n'est pas restée à l'état de simple théorie. Il y a longtemps qu'elle est mise en pratique, sinon universellement, au moins sur bien des points du globe. Je ne citerai pour

exemple que Paris, où dans ce moment une foule d'associations viennent au secours de l'ouvrier, du vieillard, de l'infirme, et du malade, ce ne sont-ci des lois ni des decrets qui créent et régissent ces sociétés ; c'est un sentiment : celui de la charité.

Oserai-je maintenant émettre mon opinion sur l'organisation du travail ? Je m'y suis presque engagé en critiquant parfois les divers systèmes que j'ai analysés ; mais je ne le ferai qu'avec la réserve que commandent les circonstances et l'importance du sujet.

Avant d'organiser le travail, il faudrait créer le travail en organisant convenablement la société, c'est-à-dire en inspirant une confiance et une sécurité qui rétabliraient le crédit ; ce qui ne pourra s'obtenir que par des institutions libérales, sages, fortes et durables. La société étant ainsi organisée, il n'y aurait aucun inconvénient à laisser au commerce et à l'industrie toute leur liberté d'action, car le nombre des travailleurs inoccupés serait très-restreint ; il se composerait en grande partie des faibles, des inhabiles, des paresseux ou des intempérants.

Cependant j'ouvrirais des asiles à ces travailleurs, en opérant des défrichements partout où ils sont possibles, en créant dans chaque département un atelier de secours, qui comprendrait tous les genres d'industrie les plus recherchés. Ces ateliers ne seraient pas destinés, comme ceux proposés par M. L. Blanc, à absorber successivement les ateliers particuliers de l'industrie, mais seulement à recueillir les malheureux ouvriers repoussés par l'industrie, et qui, comme membres de la grande famille, ont droit à toute sa sollicitude.

Je ne ferais pas une concurrence nuisible à l'industrie, mais je l'empêcherais seulement, en fixant convenablement les salaires et les prix des produits, de spéculer sur la misère d'une population toujours croissante. Je voudrais que les bons travailleurs trouvassent de l'avantage à se placer chez les industriels, mais que jamais le besoin ne les mît à leur discrétion. Je formerais des ouvriers que l'industrie rechercherait, et je tâcherais que mes produits fussent des modèles de bonne et loyale confection ; mais je tiendrais les prix plutôt en dessus qu'en dessous de ceux du commerce, afin de ne pas lui faire une concurrence nuisible à ses intérêts. Si je ne m'abuse, je parviendrais ainsi à maintenir les principales industries dans les justes limites des prix et des qualités, et tout travailleur ayant une conduite honorable serait toujours certain d'avoir un asile et du pain pour lui et sa famille.

A ces ateliers de secours seraient annexés les établissements accessoires qui améliorent le moral et le physique des travailleurs, tels que des salles d'asile, des écoles, des logements sains, et des refuges pour les vieillards et les invalides de l'industrie.

Cette solution toute naïve n'est pas un ultimatum ; elle ne préjuge rien sur la solution des grandes questions discutées en ce moment par les parties intéressées, mais elle satisferait aux besoins les plus pressants de la situation.

Elle prend la société telle qu'elle est, avec ses préjugés, ses travers; mais n'est-il pas plus facile, et surtout plus urgent, de secourir sur-le-champ les membres souffrants de cette société, que de rechercher les moyens de rendre tout le monde également heureux par une organisation radicale du travail? Cette organisation peut être basée sur de beaux raisonnements et dictée par d'excellentes intentions, mais son exécution exigerait beaucoup de temps et rencontrerait peut-être la résistance des droits acquis, ou la difficulté de les désintéresser.

Ce qu'il importe, avant tout, c'est de faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut rendre. C'est de rétablir autant que possible l'équilibre entre la consommation et la production; d'atténuer les effets produits par une forte commotion politique, et d'améliorer sur-le-champ le sort des travailleurs, de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, et de leur donner une place au soleil, c'est à dire une juste part dans la richesse publique, qui ne peut et ne doit avoir pour origine que la culture, le travail et l'intelligence.

FRISSARD,
Membre de la quatrième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE ROUEN EN 1846.

Il appartient à l'Institut Historique de France d'observer et de signaler les efforts que font, dans les diverses contrées du royaume, les sociétés savantes pour le progrès et l'application des connaissances humaines, et de conserver dans ses archives le souvenir des tentatives et des découvertes qui rendent profitables au bien public les sciences et les arts, des productions littéraires et des recherches historiques qui servent au développement des esprits et à la gloire de la patrie. A Paris on se persuade trop aisément que la province est, sous ces divers rapports, très-inférieure à la capitale, et, sans examiner les titres de ces hommes laborieux et modestes que l'amour de la vérité, le goût de l'étude, le patriotisme, animent, on proclame la domination exclusive de l'esprit et du goût parisien, dont il semble qu'on voudrait faire un vrai despotisme. Nous n'examinerons pas ici de quoi se compose ce pouvoir central dont on fait honneur à Paris, comme si la ville même en avait fourni tous les éléments, et nous ne comparerons point ceux qui ont germé dans la province à ceux qui ont tiré leur sève de la capitale; nous taisons Bossuet et Corneille, La Fontaine et Pascal, Malherbe et Poussin, Puget et Audran, Montesquieu et Portalis, Berthollet et Vaucanson, Chappe, et mille autres dont la gloire a été centralisée, mais doit se refléter au moins sur le point lumineux d'où elle a tiré

son éclat. Je me borne aujourd'hui à signaler les foyers secondaires où convergent aussi les rayons primitifs de cette auréole nationale à laquelle ils sont heureux d'apporter leur tribut.

Les sociétés savantes établies dans les diverses contrées de la France ont en effet beaucoup plus de consistance, d'énergie et de portée qu'on ne le croit généralement, et je pense que le travail publié par l'ordre du ministre de l'Instruction publique, l'*Annuaire des Sociétés savantes*, donnera sur ce point des idées plus justes, produira des appréciations plus utiles, et que, par ce moyen, ainsi que par les renseignements qu'a fournis en 1840 l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France* et par les effets que produisent les congrès scientifiques, il sera bientôt facile d'apprécier et le mérite de ces sociétés en lui-même et l'immense avantage qui résulterait de leur concours avec celles que Paris produit par douzaines, mais qu'il aurait souvent beaucoup de peine à découvrir ailleurs que dans les prospectus qui étalent les beaux projets conçus par des têtes en travail. L'union ferait ici la force plus encore que dans le faisceau du laboureur de la fable, et c'est ce dont vous pourrez juger aujourd'hui par un exemple.

Notre Institut contribuera à l'heureux résultat que nous indiquons, en exposant, plus en détail que ne font les annuaires, les systèmes et les plans et les produits intellectuels des diverses sociétés qui lui communiquent leurs ouvrages.

Déjà un de nos plus honorables collègues vous a rendu compte des travaux de celle qui a été fondée dans la patrie de Bossuet. Je vous parlerai aujourd'hui de celle qui existe dans la patrie de Corneille. Vous voyez que nous débutons par les deux grands noms qui tout à l'heure sont les premiers venus d'eux-mêmes se placer sous ma plume.

Nos deux Académies auraient presque aussi, par ancienneté, le droit de passer avant les autres. En effet, sauf l'*Académie des Jeux floraux*, devant laquelle toutes les autres baissent pavillon en sa qualité de contemporaine du XIVe siècle, puisque ses annales remontent jusqu'en 1323, nous ne trouverons que l'Académie de Vaucluse et celle du Gard dans le XVIIe siècle, l'une en 1658, l'autre en 1682; puis, au commencement du XVIIIe, celle de Caen en 1705, celle de Bordeaux en 1712, celle de Marseille en 1720, celle de Lyon en 1724, en tout cinq qui sont antérieures à la fondation littéraire de Dijon en 1725 ; enfin trois de plus, Toulouse, Montauban et La Rochelle, en 1729, 1730 et 1732, qui précèdent Rouen, dont l'Académie n'a pris son titre qu'en 1744. A la vérité elle veut citer comme ses aïeux les anciens *palinods*, si célèbres dès le temps de Clémence Isaure. Mais la parenté ne nous semble pas suffisamment établie, et la solution de continuité est trop complète pour que la meilleure volonté du monde puisse y rattacher la nouvelle compagnie. Que l'Académie de Rouen se réjouisse seulement d'avoir une des premières amené cet immense développement auquel la France doit tant de centres de lumières qu'il est

presque impossible de les compter. La Normandie seule présente dix-sept sociétés savantes.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen est fidèle à son titre, et son organisation permet et prescrit de donner d'un côté aux sciences toute l'application et toute l'exactitude qu'elles réclament, de l'autre de laisser à l'imagination et à l'inspiration tout l'essor de leur spontanéité dans les œuvres des belles-lettres et des beaux-arts. Elle veut deux secrétaires perpétuels qui veillent chacun sur les limites de leur empire, mais qui, dans les réunions, savent très-bien rappeler que la perfection est de joindre l'utile et l'agréable : *utile dulci.*

Aussi la même liste contient les noms des mathématiciens, des poëtes et des érudits, qui se mêlent sans se confondre.

Et, puisque nous avons parlé de liste, je ne puis vous dire quel a été mon étonnement en parcourant ce long catalogue, qui rassemble un si grand nombre de personnages éminents. Toutes les Académies de la capitale, toutes les classes de l'Institut royal avoueraient cette énumération.

Un autre catalogue pourrait même suggérer à notre Institut un perfectionnement pour notre bulletin bibliographique. L'Académie de Rouen publie chaque année la liste, par ordre alphabétique, des ouvrages qui lui ont été adressés ou par ses membres ou par des étrangers, et dont le nombre, pour l'année 1846, a dépassé cent-vingt.

Au reste, ses publications forment déjà une collection imposante : tous les ans, depuis 1804, sans parler des temps qui ont précédé, un volume assez épais a présenté le *Précis des travaux de l'Académie;* c'est le quarante-quatrième que je suis chargé d'analyser.

La partie scientifique contient, depuis les observations matérielles les plus simples jusqu'aux considérations morales les plus relevées, des découvertes et des aperçus dont plusieurs méritent votre attention.

Un professeur de physique, M. Preisser, s'étant chargé d'observer l'atmosphère et de prendre des notes quatre fois par jour toute l'année, il est résulté de ce travail si fastidieux, si assujettissant, plusieurs conclusions générales assez singulières. A Rouen, en 1845, la différence entre la plus haute et la plus basse température a été de 43 degrés. On a recherché alors la différence entre les températures observées en France, et elle s'est trouvée de 68 degrés. Enfin on a comparé l'intérieur de l'Afrique avec les régions polaires et on a conclu : « L'homme peut supporter des températures différant entre elles de 109 « (degrés), c'est-à-dire plus que la température de l'eau bouillante ne diffère « de celle de la glace fondante. »

Les observations sur la pluie ont confirmé une remarque déjà faite, savoir : *qu'il n'y a aucun rapport déterminé entre les quantités annuelles de pluie et le nombre des jours de pluie,* et voici à quel point l'expérience l'a démontré. « A « Paris, le nombre annuel des jours de pluie est de 144. D'après Cotte, le

« nombre annuel des jours de pluie, à Rouen, est de 121. L'année 1845 n'en « a donné que 118, et cependant la quantité de pluie tombée est presque « double de celle qui tombe en moyenne à Paris. »

Cette même année 1845 a vu la trop célèbre trombe qui dévasta Monville et Malaunay, en écrasant tant de victimes sous les débris qu'elle entassait. C'était le 19 août. Ce jour-là, *le mercure est descendu de 17 millimètres entre 7 heures du matin et 1 heure.*

Les physiciens de Rouen ont eu même la hardiesse, outre leurs paisibles observations, d'opposer leurs conjectures aux tranchantes assertions de M. Arago. Le savant astronome, indigné qu'on essayât de l'assimiler à Mathieu Laensberg, qui prédit pour toute une année la pluie et le beau temps, a publié dans l'*Annuaire du bureau des Longitudes* pour 1846 une dissertation où il soutient qu'aucune indication atmosphérique ne peut faire présager quel temps il fera non seulement au bout d'un an, mais même le lendemain. M. Lévy, secrétaire perpétuel de la classe des sciences de notre Académie, soutient, au contraire, que l'on peut *formuler certaines prédictions sur les variations atmosphériques, en tirant des inductions de diverses circonstances appréciables, et dont il énumère quelques-unes. A la vérité, ces prédictions ne seront pas infaillibles, mais elles offriront souvent de très-grandes probabilités.*

Une autre réclamation beaucoup plus importante s'est élevée du sein de l'Académie de Rouen. Elle a reçu communication d'une lettre adressée à l'Académie des sciences de Paris, par laquelle M. Perrot, ingénieur civil, réclame la *priorité dans l'emploi des procédés électro-chimiques de dorure, d'argenture, de zincage, etc.* Ce savant avait, dès l'origine de sa découverte, communiqué les résultats à l'Académie de Rouen. Reste maintenant à savoir si MM. Ruolz et Elkington, que l'opinion publique proclame les inventeurs, céderont la palme à M. Perrot, ou bien si nous verrons une seconde épreuve de l'injustice qui a dépouillé Christophe Colomb en faveur d'Améric Vespuce.

L'Institut Historique doit au moins consigner les faits; c'est pourquoi je lui signalerai aujourd'hui une autre découverte dont s'est occupée notre Académie. Il s'agit d'une composition destinée à remplacer la peinture à la cire, la peinture à l'huile et la peinture à fresque. Cette invention est due à M. Chérot, peintre, préparateur de couleurs, qui donne à sa composition le nom de *peinture mixturale.* L'Académie a nommé une commission pour observer les effets et les résultats de cette tentative.

L'expérience a déjà confirmé les avantages d'une méthode proposée assez récemment par M. Bussy pour combattre *l'empoisonnement par l'acide arsénieux.* M. Le Page, pharmacien à Gisors, a signalé une observation où le traitement par la *magnésie* a obtenu un plein succès.

Les sciences naturelles ont aussi payé à Rouen leur tribut à l'économie sociale, qui se rattache à tant d'intérêts. Sur la demande de la Société royale des sciences de Lille, une commission de l'Académie de Rouen, chargée de

faire des recherches sur la *culture du lin* dans le département de la Seine-Inférieure, a constaté que *les bénéfices de cette exploitation s'élèvent à environ 5 1/2 pour 100 du capital engagé.*

La question du travail et de son organisation a été abordée d'une autre manière et sous un tout autre rapport dans un ouvrage de M. Jobard dont il a été rendu compte à l'Académie, et dont le titre seul est déjà fort piquant : *Constitution d'une noblesse industrielle, à l'aide des marques de fabriques considérées comme blason de l'industrie et du commerce.* L'auteur s'étant proposé, entre autres résultats honorables, *de relever le commerce français du discrédit dans lequel il est malheureusement tombé,* nous devons louer et encourager cette généreuse pensée et applaudir d'avance à la *noblesse industrielle.*

Mais de tous les ouvrages que l'Académie de Rouen a cités ou publiés (et ceux-ci sont, en 1846, au nombre de quatorze), il n'en est pas de plus remarquable que l'*Examen des comptes-rendus de l'administration de la justice criminelle en France*, par M. Vingtrinier, médecin en chef des prisons de Rouen, etc. Ce travail, qui remplit près de cent pages du volume que nous examinons, et qui est orné d'un tableau synoptique des principales observations qu'il signale, prouve que l'auteur a fait sur cette importante matière les observations, les réflexions, les conjectures, les vœux d'un homme sage, consciencieux et véritablement ami de sa patrie.

Et ce travail est d'autant plus intéressant pour nous qu'il vient s'ajouter à ceux que nous ont présentés, depuis quelques années, deux de nos collègues dont les études habituelles, étant différentes de celles de M. Vingtrinier, n'ont pu les mener à des conclusions que son expérience lui a fait admettre.

Au reste, il avait un avantage que MM. La Palme et Barbier auraient probablement mis à profit comme lui. Il résumait les comptes-rendus de vingt années, tandis que nos collègues ne s'occupaient que d'une année ou deux, privés ainsi de faire des rapprochements et comparaisons entre les diverses époques, et forcés de se borner à quelques remarques générales sur l'esprit et sur les mœurs du temps ou sur certains points de législation où les perfectionnements sont à désirer chaque année.

Vous entendrez donc avec un double intérêt ce qu'a observé et ce que demande le médecin, l'académicien dont le travail résume, pour ainsi dire, l'histoire judiciaire de la France depuis vingt ans.

Les observations, en effet, commencent à l'année 1826, et bien que les données ne soient pas complètes au-delà de 1843, la plupart des conclusions sont générales, et avec raison.

L'auteur de l'*Examen* commence par rendre justice à l'importance des comptes-rendus, et il remercie le gouvernement de ces communications où la statistique vient si avantageusement au secours de la loi et de la morale. Il voudrait pourtant introduire dans le travail un chapitre auquel jusqu'ici les cours et les tribunaux n'ont pas songé ; ce serait un *exposé des erreurs de*

la justice des hommes. Il lui semble que cette déclaration officielle serait tout à la fois un *enseignement* et une *réparation*. A l'appui de sa proposition, il cite sept erreurs judiciaires, reconnues depuis un certain nombre d'années, dont une condamnation à mort exécutée. Nous nous unissons au vœu de M. Vingtrinier.

Pour les considérations abordées par nos deux savants collègues, avant la communication qui nous occupe, nous nous référons à leur travail, à leur appréciation.

L'examen de la grande question de la *suppression des tours* dans une partie des hospices mène notre observateur rouennais à cette conclusion : « 14° On « peut attribuer à la suppression des *tours* l'augmentation prouvée du crime « d'*infanticide*. »

Saint Vincent de Paul l'avait prévu.

Les calculs de M. Vingtrinier l'ont amené à constater l'augmentation du crime d'infanticide. Mais il ne croit pas que le nombre des crimes en général ait augmenté depuis vingt ans, et il part de là pour se plaindre de ceux qui déclament contre notre temps et qui voient autour d'eux la *démoralisation croissante* et la *société sur un volcan*. Ici nous croyons que ses observations ne sont pas justes, et que pour appuyer son système, il a produit des preuves peu concluantes et qu'il s'est dissimulé à lui-même certaines difficultés, dont peut-être d'ailleurs il ne connaissait pas la solution.

Je vous prie de croire que néanmoins je ne partage pas les alarmes de ceux qui voient la France sur le bord du précipice et qui supposent nos maux sans remède. Des deux côtés, à mon avis, il y a exagération.

Le calcul et les conclusions de M. Vingtrinier reposent sur les chiffres de la première colonne de son tableau. On y voit *accusés pour crimes*, en 1826, 6988; en 1843, 7226. Ainsi, dit-il, la différence est presque nulle. Mais, observez une autre colonne et nous verrons *prévenus* pour délits communs, en 1826, 57,867 ; en 1843, 91,912. Ici la différence est énorme. D'où provient-elle ? L'auteur l'attribue à la misère croissante dans *une certaine partie du peuple*. Or il est évident que la misère n'a pas crû depuis 1826 dans la proportion qui est incontestable pour les délits communs. D'ailleurs, si la misère explique l'augmentation des délits, pourquoi le nombre des délits forestiers et autres contraventions n'a-t-il pas aussi augmenté ? Tandis qu'en 1826, on en comptait près de 102 mille, il n'en est porté pour 1843 qu'environ 107 mille. C'est qu'il existe une autre cause de l'augmentation du chiffre des délits ordinaires. Nous l'avons déjà signalée et nous sommes aujourd'hui plus convaincus de l'influence qu'elle exerce.

Un assez grand nombre de crimes n'ont pas aux yeux du jury l'importance que la législation et la morale leur attribuent. Il est rare que les insultes, les prévarications contre l'ordre général, contre les mœurs, contre les pouvoirs sociaux, excitent la même inquiétude que les forfaits matériels qui compro-

mettent la vie ou la fortune des particuliers. Aussi les jurés sont-ils en général très-portés à l'indulgence quand il s'agit de ces sortes d'accusés. Et comme certains publicistes ont porté très-haut l'*omnipotence du jury*, auquel ils accordent même le droit de *faire grâce*, il est arrivé cent fois que des accusés, même après leur aveu, étaient scandaleusement acquittés. La puissance publique s'est inquiétée de ces résultats et de leurs conséquences; aussi les magistrats, gardiens de la morale, défenseurs de la société, ont cherché des remèdes à ce véritable désordre. En conséquence, on s'est attaché, dans certains actes coupables, à écarter les circonstances qui les établissaient crimes, afin de ne saisir que les aspects qui constituaient un délit. De cette manière le prévenu est déféré aux tribunaux correctionnels au lieu de paraître devant les cours d'assises, et la vindicte publique n'est pas complétement frustrée. En *correctionnalisant* les fautes, on assure la répression. Sans doute cette espèce de dissimulation a bien ses inconvénients; mais elle est préférable à un *verdict menteur*, à un *élargissement funeste*.

Prétendre que les 34 mille délits, dont l'année 1843 a dépassé 1826, sont tous des crimes correctionnalisés, telle n'est pas notre pensée. Mais, d'après des renseignements très-positifs, nous sommes persuadés que, dans un grand nombre de cas, ce n'est pas le plus mauvais côté qui a été saisi (1).

Nous ferons observer de plus que M. Vingtrinier, en ne tenant compte que des désordres répressibles par les lois, laisse encore une ample matière à ceux qui se plaignent de la *corruption*. Combien d'actes illégitimes qui ne sont pas illégaux! Combien de scandales auxquels les magistrats ne peuvent porter remède!

Nous adoptons d'ailleurs la conclusion de notre savant et sage auteur, qui demande que, si l'on veut réformer, on ne se borne pas aux dernières classes de la société : « Et c'est dans les bagnes, c'est dans les degrés inférieurs « de la société qu'on veut, avant tout, porter la réforme et voir naître la « vertu, lorsque tant d'exemples montrent les progrès les plus dangereux et « les plus vrais du mal dans les degrés supérieurs! »

Je terminerai ce résumé d'un beau travail en vous exposant les chiffres qui donnent une idée des misères de notre pays :

« Sur les 34 millions d'habitants de la France, écrit M. Vingtrinier, son « mauvais génie fait ainsi sa part de criminels, d'infirmes, de pauvres et « d'aliénés :

« 1° 100,000 viennent figurer en prison, et 40 à 46 mille y séjournent;

« 2° 100,000 sont retenus dans les hôpitaux;

« 3° 800,000 recourent à la bienfaisance;

(1) Après la lecture de ce mémoire, M. N. de Berty, outre plusieurs remarques intéressantes, a indiqué de l'augmentation des chiffres que nous examinons deux causes très-plausibles : 1° l'augmentation de la population elle-même; 2° la multiplication des moyens des constater les délits et les crimes.

« 4° 20,000 cachent la perte de leur raison dans les hospices d'aliénés ;

« 5° Et 3,000 enfin ont recours au *suicide*.

« Espérons que nos successeurs, profitant des leçons de l'expérience, ne « paieront pas un si lourd tribut. »

La classe des sciences de l'Académie de Rouen ne vous semble-t-elle avoir assez produit en un an pour mériter vos suffrages ?

La classe des Belles-Lettres et Arts se prête moins à l'analyse, et les citations seraient trop nombreuses si j'entreprenais de vous signaler les diverses productions qu'elle nous offre de son côté. Permettez-moi donc de me borner à une espèce de nomenclature.

Cependant je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer un rapprochement assez singulier. La première question dont s'est occupée la division archéologique de cette classe est la *découverte du cœur de saint Louis*, dont notre journal, l'*Investigateur*, nous a, précisément en juin dernier, entretenus assez longuement. Et il ne faut pas nous étonner que l'Académie de Rouen ait traité cette matière, puisque c'est un de ses membres, M. A. Deville, qui a publié, en faveur de l'affirmative, le mémoire le plus concluant peut-être de tous ceux dont il a été ici question. Ce que nous ne savions pas alors, c'est qu'un autre académicien de Rouen a, dans une *dissertation sur le cœur de saint Louis*, soutenu la thèse contraire. Nous doutons que les arguments de M. Fallue aient ébranlé les convictions de M. Deville.

Nous pensons que l'argumentateur aurait mieux fait de se borner à défendre ses *enceintes militaires de Rouen*, sur lesquelles il a publié un essai, mais qui ont été attaquées par un assez redoutable adversaire.

M. l'abbé Cochet, homme de beaucoup d'esprit et d'instruction, a aussi abordé un sujet qui nous intéresse, l'histoire de l'*Abbaye du Valasse*, entre Bolbec et Lillebonne.

Un autre ecclésiastique, curé de la cathédrale de Rouen et maintenant président de l'Académie, M. l'abbé Picard, a extrait d'un ouvrage curieux que je vous signale, *Historia sacrum imaginum* de Molanus, une légende très-singulière, qui explique pourquoi on représente, auprès de saint Nicolas, trois enfants dans un baquet. C'est l'annotateur de Molanus, Pagnot, qui a rapporté cette légende, en forme de drame et remontant au XIII[e] siècle.

Je vous citerais bien encore les *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille*, par M. Viguier ; le *Rapport sur le lieu où est mort Guillaume-le-Conquérant*, par M. Deville ; le *Rapport sur le concours pour l'éloge de C. Delavigne*, par M. Guiard. Mais il faudrait vous en dire les secrets, et je dois me tenir sur la réserve. Je me bornerai à donner ce conseil aux voyageurs : Allez voir à la façade de l'église de Saint-Gervais l'inscription relative à Guillaume-le-Conquérant.

L'Académie a voté l'impression de deux pièces de vers : l'une intitulée *Les Chartreux*, par le même M. Guiard, et l'autre, *Le Fou du bois*, ballade bre-

tonne par M. F. Deschamps, qui me semble plus poëte que son collègue.

Maintenant les Beaux-Arts nous appellent, et d'abord nous appercevons l'Académie de Rouen instituant des prix pour les encourager, et proclamant tous les trois ans les artistes qui ont produit autour d'elle les plus beaux ouvrages d'art. Quatre prix ont été distribués l'année dernière.

Que dis-je? quatre prix. Mais j'oubliais que pour la littérature un prix extraordinaire a été fondé et qu'il a produit l'année dernière un ouvrage très-curieux: *L'Histoire du commerce maritime de Rouen*. La science doit des remerciements au fondateur, l'abbé Gossier, qui, avant sa mort, faisait du bien, et qui a voulu se survivre.

Parmi les artistes qui ont été cités à Rouen, je vous nommerai M. Bellangé, dont vous connaissez le tableau de Boissy d'Anglas, et que par conséquent vous avez admiré; M. Morel Fatio, peintre de marine; M. Gustave Morin, auteur de plusieurs tableaux de genre qui rappellent les costumes d'autrefois; M. Dantan, qui a sculpté une figure de Jeanne d'Arc, pour une des places de Rouen; mademoiselle de Fauveau, dont le ciseau délicat s'est amusé à creuser le bois avec tant de grâce.

Je m'arrête pourtant, car il faut mettre sous vos yeux deux ou trois chefs-d'œuvre bien autrement imposants.

Un architecte de Rouen, M. Grégoire, a restauré le magnifique palais de justice, et il est maintenant chargé d'achever l'église de Saint-Ouen. Vous étonnerez-vous ensuite que l'Académie soit fière du choix de ses membres? Elle pense que cette église, qui quoique inachevée, est citée parmi les plus élégants monuments de l'Europe, n'aura pas eu besoin de Paris pour être parfait.

C'est encore un de ses académiciens qui a produit ce joli travail dominant la vallée de la Seine et le chemin de fer, l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours. M. Barthélemy a su imiter, dans ce monument, les plus remarquables modèles de l'architecture du XIII[e] siècle.

Et ne croyez pas que les monuments des pays étrangers n'intéressent pas l'Académie. Vous seriez alors bien étonné de l'entendre raconter l'inauguration dans le *Protomothèque* du Capitole romain du buste de *Victoria Colonna*, dont l'époux, le marquis de Pescara, fit prisonnier notre François I[er]. Vous seriez bien plus surpris encore de lire une dissertation sur les *monolithes de Russie*, dans laquelle se trouvent rappelées ces pierres gigantesques qui ont attiré l'attention des diverses générations et de tous les pays, depuis les obélisques de l'Egypte jusqu'à la colonne de Mongalore dans l'Indostan, depuis Sésostris jusqu'au czar Alexandre I[er].

Beaucoup de Sociétés savantes à Paris seraient heureuses de compter chaque année, parmi leurs titres, la moitié des ouvrages que présente l'Académie de Rouen.

Permettez-moi de vous proposer, en finissant, un de ses derniers titres à

votre estime, peut-être à votre imitation. Elle a établi, pour l'admission de ses membres, un usage semblable à celui qui donne tant de lustre à l'Académie française. Le nouveau membre prononce, à son entrée, un discours de réception. Ce discours n'est pas nécessairement l'éloge d'un académicien : il peut traiter un sujet littéraire quelconque, et le président, dans sa réponse, disserte sur la même matière. Ainsi M. Guiard avait parlé de la poésie lyrique, et M. Chassan avait joint ses observations à celles du récipiendaire. L'Institut Historique admettrait un sujet historique, et des dissertations curieuses résulteraient de ce conflit ou de cet accord.

Pardonnez-moi de vous exposer ainsi, sans préambule, des idées de perfectionnement. Mais si la circonstance m'a rendu téméraire, je suis sûr au moins d'être en parfaite harmonie avec vous dans mes vœux pour la prospérité de notre Institut et le progrès des sciences et des lettres.

SUPPLÉMENT AU RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS DE ROUEN.

Notre Institut étant assez riche en matériaux intéressants pour avoir été entraîné à remettre au mois d'avril de cette année l'impression de mon rapport sur les travaux de l'Académie de Rouen en 1846, que j'avais lu le 30 juillet 1847, je vous demande la permission d'y joindre un court résumé des publications de cette même Société en 1847.

Une petite remarque précédera ce petit compte-rendu ; c'est que notre *Investigateur* a imprimé *Rome* au lieu de *Rouen*, ce qui transporte fort loin de nous la scène où nos compatriotes de Normandie ont montré tant de zèle et de talent. Rendons à chacun ce qui lui est dû.

Le nouveau volume dont nous a gratifiés l'Académie de Rouen ne paraît pas moins intéressant que ses prédécesseurs.

Il commence par le discours d'ouverture de la séance où, le 9 août, M. l'abbé *Picard* présidait pour la dernière fois. L'honorable orateur exprime, en parlant du *commerce des sciences et des lettres*, les sentiments qui unissent les hommes d'intelligence et de dévouement, et il se résume ainsi : « L'amitié qui vous « paraît surtout digne de vos hommages, c'est celle qui, dans son principe et « dans ses motifs, se montre la plus généreuse, la plus dégagée des étroites « préoccupations de l'égoïsme. » Heureux le corps savant pour qui cet éloge n'est point une flatterie.

Le secrétaire perpétuel de la classe des sciences, M. *J. Girardin*, qui parlait en cette qualité pour la première fois, a présenté un rapport où les efforts et les succès de cette section de l'Académie sont appréciés.

Il y cite les mémoires de M. *Amiot* sur les *surfaces du second degré* qui ont obtenu l'approbation de l'Institut de France ; un mémoire de M. *Bouton* sur

l'*électricité atmosphérique*; les expériences de M. *Preisser* sur le *télégraphe électrique* et ses observations sur le *fulmi-coton*; l'analyse des *eaux ferrugineuses de Forges*, faites sur l'invitation de l'Académie de médecine, par M. *O. Henry*; les *recherches toxicologiques* de M. *Morin*. Ensuite il constate un phénomène fort rarement observé en Normandie, le *tremblement de terre* du 10 juillet. Entrant ensuite dans une autre série de travaux, il signale les *ouvrages agricoles* de MM. *Philippar*, *Dubreuil* et *Girardin*, et les remarques de M. *Homberg* sur le *compte-rendu de l'administration de la justice en France pendant l'année* 1844. Enfin il annonce et déplore la mort de M. *Letellier*, inspecteur universitaire, dont j'ai suivi autrefois les cours de mathématiques et que je regrette avec tout le pays. La notice nécrologique sur cet homme notable mérite d'être lue. Le rapport de M. *Girardin* est suivi de notes étendues et curieuses.

L'Académie n'a pas jugé à propos de décerner le prix sur cette question proposée par elle : « Y a-t-il accroissement du nombre des aliénés dans la « Seine-Inférieure? »

Le volume contient ensuite la note de M. *Preisser* sur les *télégraphes électriques;* les recherches de M. *Bouton* et divers documents sur le tremblement de terre et des expériences de MM. *Preisser, Pillore* et *Melays* sur les *inspirations d'éther.*

Si l'on joint à cette suite de morceaux précieux le résumé des *observations météorologiques* par M. *Preisser*, on aura très-bonne opinion des opérations de l'Académie des sciences de Rouen.

La classe des belles-lettres et des arts a fait aussi son rapport par l'organe de M. *Richard*, son secrétaire perpétuel. Mais elle cite un si grand nombre d'ouvrages que, dans mon laconisme, je suis réduit à ne vous parler que de ceux dont elle a voté l'impression.

D'abord vous trouverez avec plaisir le mémoire de M. *A. Deville* sur la *Création de facultés des lettres et des arts à Rouen.*

Vous lirez ensuite celui de M. *Hellis* sur les *Portraits de Corneille*, et vous en verrez trois gravés dans le volume ainsi qu'un au trait de *Thomas Corneille*.

La cantate de M. *Guiard* intitulé *Jeanne et Marie* vous arrêtera un moment.

Vous méditerez les *Considérations sur le régime dotal*, par M. *Homberg*, qui en a fait un véritable traité.

Les stances de M. *F. Deschamps*, qu'il a nommées *l'OEil de Dieu*, vous amuseront et vous instruiront.

La *Biographie normande* vous offrira *Nic. Bretel*, seigneur de *Gremonville*.

M. *A. Deville* vous engagera à examiner un *passage de Pline*; M. *Bénard* à lire le *Fontenelle* de M. *Flourens*; M. l'abbé *Cochet* à visiter les ruines de l'*Abbaye de Bellosane*, et, après des notes de *A. Deville* sur des *médailles normandes et romaines*, M. *Chéruel* vous offrira des considérations sur l'*Administration monarchique en France*.

Le volume se termine par une notice de M. l'abbé *Picard* sur des *Cérémonies en usage dans la cathédrale de Rouen.*

Est-ce que notre Institut ne pourrait pas butiner sur toutes ces fleurs?

L'Abbé Auger,
membre de la troisième classe.

LEZIONI DI DRITTO COMMERCIALE

Secondo il regolamento provisorio di commercio del primo giugno 1821, polito in concordia con le leggi et con la giurisprudenza romana, dell' avvocato Angelo Carnevalini, segretario della camera primaria di commercio in Roma. (T. I. — 1846).

Le livre dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui n'est que le commencement d'un important ouvrage publié à Rome par M. Angelo Carnevalini, avocat et secrétaire de la Chambre supérieure du commerce, sous le titre de *Lezioni di dritto commerciale;* c'est un cours complet de droit commercial, selon le règlement provisoire du 1er juin 1821, mis en harmonie avec les lois et la jurisprudence romaines.

Le but de l'auteur, en publiant ce travail, a été d'appeler l'attention du gouvernement pontifical sur la nécessité d'une révision des principes qui régissent aujourd'hui à Rome les transactions commerciales, et de signaler les avantages qui résulteraient de cette révision, si elle était opérée de manière à mettre le droit commercial en harmonie avec les autres branches de la législation romaine et avec les institutions en vigueur chez les diverses nations de l'Europe.

M. Carnevalini voudrait voir tous les peuples civilisés soumis à un droit commercial uniforme : ce désir, qui donne à son livre un caractère *international,* (si je puis m'exprimer ainsi), doit le faire accueillir favorablement par les jurisconsultes de tous les pays. Une circonstance particulière lui assure la sympathie des jurisconsultes français : c'est que ce livre n'est autre chose qu'une explication approfondie du code de commerce qui nous régit. Permettez-moi, Messieurs, d'entrer dans quelques détails sur ce point.

Un projet de code de commerce, destiné aux Etats pontificaux, fut rédigé à Rome peu après l'avénement de Pie VII; mais les dispositions de ce projet, qui n'a pas été publié, sont restées inconnues, et nos codes français, vous le savez, ont régi l'Italie, et notamment les Etats romains, pendant les dernières années du règne de Napoléon. Rentrée en 1814 sous le pouvoir du Saint-Père, Rome a été replacée sous l'empire combiné de la législation de Justinien, du droit canonique et des constitutions pontificales : toutefois, et par suite d'une nature exceptionnelle, notre code de commerce, traduit en italien, a été, dans son ensemble et sauf un très-petit nombre d'articles, conservé à titre de *Règlement provisoire du commerce* (*Regolamento provisorio di commercio*). Ce code, promulgué en France en 1807, règle encore aujourd'hui les

opérations commerciales des Romains, et c'est sur son texte qu'ont été faites les leçons que M. Carnevalini vient de publier.

Semblables, dans leur forme, à celles qui sont faites dans les facultés de droit françaises, les leçons de M. Carnevalini ont à nos yeux un mérite particulier : c'est de réunir, sur chaque matière, à un exposé complet de la doctrine des anciens jurisconsultes romains l'analyse des décisions rendues par les tribunaux chargés en ce moment d'appliquer à Rome les dispositions de notre code. Ce commentaire d'une loi française, fait à l'aide du droit de Justinien et d'une jurisprudence étrangère, nous met à même de comparer nos usages commerciaux aux usages des Romains d'autrefois et des Romains d'aujourd'hui.

Les travaux de concordance entre nos lois et les lois étrangères sont appelés, nous l'espérons du moins, à prendre chaque jour un nouvel essor, et l'on reconnaît aujourd'hui en France que « l'étude de la législation comparée est « la meilleure manière d'approfondir les grandes questions que présente la « science du droit. » Troplong, *Préface du Commentaire sur le titre des Priviléges et hypothèques*, p. 87.

Nous soumettrons, à ce sujet, une observation à M. Carnevalini. Nous sommes persuadé comme lui que de toutes les lois d'un peuple, ce sont surtout celles relatives au commerce qui doivent être basées sur les principes du droit des gens, puisque ces lois sont à chaque instant appliquées aux étrangers. N'est-il pas dès lors utile de faire connaître, dans un cours de droit commercial, les dispositions des codes étrangers ? Cela n'est-il pas surtout indispensable, lorsque les travaux auxquels on se livre tendent à provoquer la rédaction d'un code conçu dans un esprit large, d'un code destiné à remplacer celui auquel on a reproché avec raison son caractère exclusif? Nous désirerions trouver, dans les volumes qui compléteront le travail de M. Carnevalini, une comparaison raisonnée des dispositions du code de commerce français avec celles des codes étrangers. Ces rapprochements, qui exigeaient naguères de longues et pénibles recherches, sont devenus faciles aujourd'hui, grâce au beau travail d'un magistrat français, de M. Anthoine de Saint-Joseph, qui, sous le titre de *Concordance des codes de commerce étrangers avec le code de commerce français*, a publié le texte des lois commerciales de divers pays, notamment de l'Espagne, de la Hollande, du Portugal, de la Hongrie, de la Prusse, de la Russie, de la Suède et du Wurtemberg.

M. Carnevalini, sans adopter dans toute sa rigueur la méthode exégétique, a suivi dans son cours l'ordre du code de commerce français. Le volume dont nous vous rendons compte en ce moment contient l'explication des quatre-vingt-dix premiers articles de ce code, c'est-à-dire des dispositions relatives : 1° aux commerçants en général ; 2° aux livres de commerce ; 3° au contrat de société ; 4° aux bourses de commerce, aux agents de change et aux courtiers.

Dans une introduction rapide, M. Carnevalini détermine la nature du droit

commercial en général, et, en particulier, l'esprit de notre code. Rejetant à la fois l'opinion de ceux qui regardent le droit commercial comme un droit *d'exception* et de ceux qui ne le considèrent, au contraire, que comme une sorte de droit *supplémentaire* destiné à compléter, dans leur application aux opérations commerciales, les dispositions du droit commun, il voit, dans l'ensemble des lois commerciales, une législation d'une nature toute spéciale, *sui generis*, qui a dû se former insensiblement à l'aide de conventions privées, d'usages et de règlements particuliers.

Quant à notre code, M. Carnevalini lui adresse le reproche d'être conçu dans un esprit trop national et d'avoir été rédigé trop exclusivement pour la France : les principes que l'on pourrait appeler *internationaux* y manquent ; mais cette lacune s'explique naturellement par cette considération, qu'à l'époque où le Conseil-d'État s'occupait de la rédaction du code de 1807, la France avait peu de relations de commerce avec les autres nations de l'Europe et que le blocus continental était l'une des pensées favorites de Napoléon.

Le cours de M. Carnevalini, en l'examinant au point de vue historique, contient des renseignements précieux. Rédigé pour un pays dans lequel les lois romaines ont conservé une grande autorité, il devait offrir, et il offre en effet de nombreuses comparaisons entre les institutions modernes et celles qui étaient en vigueur chez le peuple-roi. Nous citerons, à l'appui de cette assertion, les passages dans lesquels M. Carnevalini examine : 1° la question de savoir si le commerce était permis aux femmes d'après les principes du droit romain (v. 2e leçon, n° 22) ; 2° l'analogie qui peut exister entre nos livres actuels de commerce et ceux que tenaient les *argentarii* de l'ancienne Rome (v. 3e leçon, nos 1 à 10) ; 3° la convention connue sous le nom de *constitut* (v. 4e leçon, n° 16) ; 4° les principes qui régissent la juridiction arbitrale (v. 5e leçon, n° 88) ; et l'institution des agents appelés *proxénètes* ou *courtiers* (v. 6e leçon, n° 5).

Considéré sous le rapport de la science juridique, le travail de M. Carnevalini nous paraît avoir le grand mérite de la clarté. Il se recommande aussi par une vaste érudition, et indépendamment des citations tirées des anciens jurisconsultes et des commentateurs italiens, nous avons vu avec plaisir que tous nos auteurs français, ceux même dont les écrits sont les plus récents, ont été, de la part de M. Carnevalini, l'objet d'une étude sérieuse ; leurs écrits ont été lus avec soin, et leurs opinions sur tous les points controversés ont été rapportées et discutées dans des notes à la fois concises et substantielles. M. Carnevalini place au premier rang des jurisconsultes modernes qui ont expliqué le droit commercial en France M. Pardessus, et nous sommes complétement de son avis sur ce point.

Notre code de commerce s'est occupé de la plupart des engagements qui se forment ordinairement entre commerçants, mais il ne renferme aucune règle sur les conventions en général. M. Carnevalini, à l'imitation du jurisconsulte

français que nous venons de nommer, a comblé cette lacune. Sa quatrième leçon présente une théorie à la fois rapide et complète des conventions en général, de leurs diverses espèces, des conditions essentielles pour leur validité, de la manière dont elles se forment et s'éteignent, et des différentes preuves à l'aide desquelles on peut justifier de leur existence. Ce travail, qui reproduit les principales dispositions des lois romaines, et qui est suivi d'un appendice peut-être un peu succinct sur la question de la prestation des fautes, révèle chez l'auteur un rare talent d'analyse et d'exposition.

Nous terminerons ces observations, pour la sécheresse desquelles nous vous demandons grâce, en appelant votre attention sur une idée que M. Carnevalini développe dans son introduction, et dont nous avons dit un mot en commençant.

La pensée de soumettre toutes les nations à une législation uniforme est rangée depuis longtemps au nombre des utopies ; M. Carnevalini en convient, mais il soutient en même temps que l'unité, qui est impossible pour les institutions politiques et pour certaines institutions civiles, ne l'est pas pour le droit commercial. De nombreuses dispositions de ce droit, celles notamment qui régissent les contrats maritimes, les avaries, les lettres de change et les faillites, intéressent aussi vivement les étrangers que les nationaux. Pourquoi ne tenterait-on pas dès lors de rédiger un code de commerce qui serait applicable à tous les peuples ? Cette tentative présente d'autant moins d'inconvénients que le commerce n'a pour objet que les choses mobilières, qui ne sont pas, comme les biens immeubles, invariablement régies par la loi du territoire dans lequel elles se trouvent.

Quelle sera la nation appelée à exécuter une telle entreprise ? M. Carnevalini pense que cet honneur est réservé aux efforts réunis de Rome et de la France ; de Rome, berceau de cette législation qui a reçu le nom de *raison écrite*, et dépositaire fidèle des traditions des grands jurisconsultes du siècle des Antonins ; de la France, dont la langue est partout répandue, dont les lois ont déjà été adoptées par tant de peuples, et qui, placée au centre de l'Europe, entretient de continuels rapports de commerce avec l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette pensée et nous désirons ardemment qu'elle se réalise un jour. Si le vœu que nous adresse un savant étranger est accueilli par nos législateurs et par nos jurisconsultes, nous serons heureux de nous dire que c'est au sein de l'Institut Historique que ce vœu a, dès le principe, trouvé un écho, et nous verrons avec bonheur la France acquérir, par la sagesse de ses lois, une domination plus utile à l'humanité et plus durable que celle des armes. Puisse la noble entreprise que nous propose M. Carnevalini être mise à exécution ! Sa réalisation serait un nouveau titre de gloire pour notre patrie et pour le pontife qui règne aujourd'hui sur la ville éternelle.

Em. Gauthier-la-Chapelle,
membre de la 3e classe.

SÉANCES DE L'INSTITUT HISTORIQUE

PENDANT LES MOIS DE FÉVRIER, MARS, AVRIL ET MAI 1848.

Nous allons reproduire par un exposé très-succinct tout ce qui s'est passé dans les réunions des classes et des assemblées générales pendant les *quatre* mois qui viennent de s'écouler; les événements politiques ont empêché les classes de se réunir régulièrement; cependant la première classe a siégé trois fois. Elle s'est occupée spécialement des questions à traiter dans le prochain congrès. Des discussions intéressantes pour la science historique ont été le résultat de ses réunions. La classe a également reçu plusieurs ouvrages, dont les titres ont été publiés dans le journal de la Société.

⁂ La deuxième classe s'est assemblée trois fois; elle a été toujours présidée par son vice-président, M. Delsart. On a annoncé à la classe l'envoi de quelques travaux de M. Saint-Dizier; M. Delsart a donné lecture à la classe d'un mémoire sur la *Poligraphie* ou écriture universelle.

⁂ La troisième classe, présidée par son président, M. N. de Berty, s'est assemblée trois fois comme les autres. Nous croyons inutile de rapporter ici les discussions auxquelles ont donné lieu les ordres du jour et procès-verbaux. La classe a entendu la lecture d'un compte-rendu de M. Masson sur les volumes des Académies de Bruxelles qu'on a offerts à l'Institut Historique, et d'un article de M. B. Jullien sur le troisième volume de la nouvelle édition de *Macrobe*, par M. Panckoucke. La candidature de M. l'abbé Sabatier est admise, et la demande du candidat M. Nayeman est renvoyée à une commission.

⁂ La quatrième classe n'a pu s'assembler que deux fois; elle a entendu la lecture de plusieurs travaux exécutés par MM. E. Breton et abbé Corblet; le mémoire de M. Breton sur *Andrea Vannucchi*, *detto Andrea del Sarto*, se trouve imprimé dans la 163e livraison, mois de mars 1848.

⁂ L'assemblée générale a tenu quatre séances, dont une séance extraordinaire. Dans la première séance (31 mars) on lit une lettre du citoyen Lamartine, par laquelle il s'excuse de ne pouvoir pas exercer les fonctions de président de l'Institut Historique dans les circonstances actuelles. MM. Frismart et abbé Auger donnent également leur démission de vice-président et de vice-président adjoint de la Société. L'assemblée, après une longue discussion, décide qu'une assemblée extraordinaire aura lieu le 7 avril à l'effet de renouveler le grand bureau.

M. Renzi rend compte à l'assemblée générale, à la fin de la séance, d'une démarche qu'il a faite avec M. le secrétaire général et plusieurs membres du conseil auprès du nouveau ministre de l'Instruction publique. Le citoyen Carnot a accueilli la commission avec bienveillance et a déclaré qu'il ferait tout

son possible pour se rendre utile à l'Institut Historique, dont il est membre depuis l'époque de la fondation de la Société.

Après cette visite, une autre commission, composée de huit membres du conseil, de l'administrateur et du secrétaire général, s'est rendue à l'Hôtel-de Ville pour faire acte d'adhésion à la République.

M. Buchez, maire adjoint, a reçu cette commission ; un membre de la commission, M. E. Deschamps, a pris la parole en ces termes : « Citoyens gouvernants, l'Institut Historique, par la voix de sa commission spéciale, s'empresse d'offrir au gouvernement provisoire de la République son adhésion la plus complète, son concours le plus dévoué. Le peuple de Paris vient d'écrire avec le fer de ses baionnettes une des plus étonnantes pages de l'histoire ; votre génie patriotique, citoyens gouvernants, y ajoute chaque jour des feuillets mémorables. L'Institut Historique sera fier de consigner dans ses archives, en les commentant, les grands actes, les grands principes, les grandes paroles, dont la contagion salutaire continuera, Dieu le veut, à se répandre pacifiquement chez tous les peuples civilisés. »

Le Moniteur du 29 mars 1848 a rendu compte de la réception de la commission en ces termes : « Une députation de l'Institut Historique est venue faire « acte d'adhésion à la République et demander qu'on l'autorisât à prendre le « titre d'Institut Historique National. Le citoyen Buchez, adjoint au maire de « Paris, au nom du Gouvernement provisoire a répondu : » Je vous remercie de « l'acte d'adhésion que vous faites, et qui certainement devait être à l'avance « dans vos intentions. Vous ne pouvez pas douter que la République ne s'oc- « cupe très-sérieusement des études historiques. Ces études ont pour résultat « d'éclairer l'avenir par le passé, de donner le véritable cachet à chaque na- « tionalité. L'histoire est un élément précieux de la politique ; elle a fait des « progrès immenses dans ces derniers temps.

« La France est de toutes les nations celle dont la tradition est la plus belle ; « elle a remplacé l'action romaine par une action qui est en rapport avec la « civilisation moderne. La société romaine a répandu la civilisation par le fer « et par la conquête ; l'action de la France a été tout autre. Elle a répandu la « civilisation par l'exemple qu'elle donnait aux autres nations, par l'ensei- « gnement en un mot. Vous êtes destinés à coopérer à cette œuvre en chois- « sissant des hommes capables d'enseigner les traditions du passé, pour mon- « trer les devoirs du temps présent.

« Quant à la demande que vous nous faites de vous autoriser à prendre le « titre d'*Institut Historique National*, nous ne sommes que gouvernement « provisoire, et comme tel nous n'avons aucune autorisation de ce genre à « donner. »

Dans la séance extraordinaire du 7 avril on a procédé au renouvellement du grand bureau. M. Buchez a été élu président de l'Institut Historique, en remplacement de M. Lamartine. MM. Frissart et abbé Auger, démissionnaires,

ont été réélus, le premier comme vice-président, et le deuxième comme vice-président adjoint ; mais M. Frissart, ayant donné une seconde fois sa démission, on a procédé de nouveau à l'élection d'un vice-président : M. Lepeletier d'Aunay est élu à la place du démissionnaire.

M. Frissart a lu dans cette même séance un *Mémoire sur l'organisation du travail et du commerce*, à propos de l'ouvrage de M. Montaigu qui porte ce titre. (Voyez en tête de la présente livraison.)

Quelques jours après, MM. le vice-président et le vice-président adjoint, accompagnés de plusieurs membres, se rendent en commission auprès de M. Buchez, à l'Hôtel-de-Ville, pour lui faire part de sa nomination, et pour s'assurer de son concours. M. Buchez remercie la commission, accepte les fonctions dont l'Institut Historique l'a honoré, et promet de se rendre utile à la Société autant que ses graves occupations actuelles pourront le lui permettre.

La troisième séance de l'assemblée générale a eu lieu le 28 avril. M. l'abbé Auger rend compte, au nom du Conseil, de l'état des finances de la Société. Il fait connaître que, par une recette d'environ 11,000 fr. pendant l'année 1847, on a pu, non-seulement faire face aux dépenses ordinaires, mais encore amortir près de 3,000 fr. de dette. Il expose que, pour cette année, les difficultés viennent des événements politiques, mais qu'on peut arriver cependant à balancer les dépenses par les recettes. La commission pense que, comme la partie de la recette qu'on a faite dans le commencement de l'année a été employée à acquitter les obligations les plus urgentes, il serait utile d'adresser une lettre à nos collègues les plus dévoués, pour leur faire connaître les besoins pressants de la Société et les moyens d'y faire face. L'assemblée approuve la lettre dont on lui communique le projet ; une souscription est ouverte, et tous les membres présents s'empressent d'y faire inscrire leurs noms.

Nous ferons connaître plus tard la liste des membres de la Société et même des étrangers qui ont fait preuve de dévouement envers l'Institut Historique.

Dans la dernière séance générale (26 mai) l'assemblée a reçu plusieurs livres, dont on publiera la liste dans le journal, a admis l'abbé Sabatier comme membre correspondant de la troisième classe, et a entendu la lecture d'un rapport de M. Gauthier-la-Chapelle sur un ouvrage de droit commercial (*en italien*), par M. l'avocat Carnevalini, de Rome. (Voir la présente livraison.)

R.

CHRONIQUE.

L'ARMAMENTO CIVICO E CONFIDENZA SOVRANO.

ALCAICON.

Regum potestas crescit in arduis,
Et clariori luce refulgurat,

Utcumque in crumnas caduco
Fata parat meliora regno;

Fortemque fortis prosequitur frequens,
Ac se sacramento obligat arctius,
Nec vana promittit; paratus
Rem simul, atque animam vovere.

Est barbarorum, quam meruit, fidem
Negare subjecto! sibi conscius
Regnator, et virtute fidens,
Nulla timet sibi damna, nullum

Novit periclum. Quo pater imperat,
Sunt tuta circum singula! filii
Amore respondent amanti,
Pectoribusque patrem tuentur.

Nec fraus, ubi lux! Crimen amat suas
Furtim latebras: horrida noctium
Striges requirunt, et sinister
Bubo gemit radiante sole.

Pius sed instar solis in horridam
Strigum catervam discutit aera
Tenebricosum, atque ipse civi
Arma suo, et sua signa tradit.

Sic eloquutus: sumite, filii:
Hec sunto vobis sacra; Quiritium
Vos gens vetustorum, vetustam
Justitiam, Patriamque sacro

Servate vinclo. Haud sanguine bellico
Tingenda: sylvis bellum habeant fere:
Cruore Christi vos redemptos
Pacis amor decet, atque recti,

Intaminatam atque unanimes fidem
Prestare Petro! Sic melius manu
Vestra micabunt: sic perenne
Civis opus, patrieque gratum.

Angelo BONUCCELLI,
Membre correspondant de la deuxième classe.

L'ARMEMENT DE LA GARDE CIVIQUE EST LA SURETÉ DU SOUVERAIN.

La puissance des monarques brille d'un plus vif éclat au milieu des obstacles et parvient à les surmonter; elle raffermit le trône prêt à s'écrouler.

Pour satisfaire aux vœux des braves, le souverain s'engage par un serment solennel. Sa promesse n'est point vaine; il est prêt à donner ses biens et sa vie.

C'est aux barbares seuls qu'il appartient de n'avoir nulle confiance dans un peuple obéissant et fidèle. Mais un chef plein de droiture et de courage n'a rien à redouter et peut affronter tous les dangers.

Quand c'est un père qui commande, l'Etat est en sûreté, et les enfants répondent à celui qui les aime par des témoignages d'amour.

Ne craignons pas de fraude pendant la lumière du jour; le crime fuit son éclat et s'éloigne à son aspect. Les sinistres fantômes cherchent l'obscurité des nuits et le hibou a le soleil en horreur.

Mais le grand Pie, semblable au soleil, écarte ces fantômes et s'avance au grand jour en montrant son drapeau et ses armes.

Il s'écrie : levez-vous, mes enfants; descendants des anciens Quirites, maintenez par une sainte union la patrie et l'antique liberté qui sont sacrées pour vous. Vous les conserverez par la concorde sans verser le sang des braves.

Les bêtes féroces se font la guerre et se dévorent dans les forêts; mais vous, rachetés par le sang du Christ, vous devez faire triompher l'ordre et la paix. Vous devez à *Pierre* une inviolable fidélité, et c'est par des [illegible] que vous signalerez votre courage et votre amour pour la patrie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société ethnologique de Paris, 1847.
Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen.
Bulletin de l'Institutrice, par M. Lévi.
Art oratoire — de la timidité, — étude dédiée à M. de Lamartine, par M. Gellier du Fayet.
Revue du Droit français et étranger, par MM. Fœlix et Valette, Avril 1848.
Journal de médecine et de chirurgie, par M. Championnière. Mai 1848.
Annales universelles de statistique, économie publique, etc., par Lampato. Milan, mois de mars et avril 1848.
Travaux de la commission hydrométrique de Lyon, présidée par M. Lortet.
Galeries biographiques historiques de la Société de statistique universelle, contenant la biographie de M. Francis Lavallée, notre collègue à Vera-Cruz.
Journal de l'Institut lombard, février 1848.

A. RENZI.
Administrateur.

HUILLARD-BRÉHOLLES.
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

DES TÉLEGRAPHES ÉLECTRIQUES

APPLICATION D'UNE ÉCRITURE NOUVELLE A LA TÉLÉGRAPHIE.

De toutes les découvertes modernes qui étonnent le plus l'imagination par la rapidité de ses résultats, c'est sans contredit le télégraphe électrique. Aucune vitesse, même celle de la lumière, n'est égale à la vitesse du courant électrique qui fait mouvoir ce télégraphe. Plus prompt que l'éclair qu'il produit, le fluide électrique parcourt les plus grandes distances en une seconde (1). La vapeur, dont la force est si puissante et qui emporte si rapidement le voyageur sur la voie ferrée, ne peut le soustraire à la main de la justice conduite par le télégraphe électrique; l'ordre de l'arrêter arrive avant lui; il est saisi en s'élançant du wagon.

C'est ordinairement le long des chemins de fer que sont suspendus les fils métalliques qui servent de conducteurs aux courants électriques. Il est à présumer que lorsque la France sera partout sillonnée de voies de fer, le télégraphe électrique remplacera le télégraphe aérien, qui transmet lentement les signaux, qui ne peut fonctionner la nuit ou par des temps de brouillards.

La télégraphie, ou l'art de correspondre par signaux à de grandes distances, était connue des anciens. Les Romains en ont laissé des traces dans les Gaules.

Ce n'est toutefois que dans les temps modernes et à une époque assez récente qu'on voit des lignes télégraphiques organisées d'une manière permanente. Les premiers télégraphes établis en France formèrent la ligne de Paris à Lille; la première nouvelle annoncée par ce moyen était un fait d'armes glorieux pour les armées françaises, la reprise de la ville de Condé sur les Autrichiens, en 1793. La Convention, ayant décrété aussitôt que Condé s'appellerait *Nord-libre*, apprit par le télégraphe, avant la fin de la séance, que son décret était parvenu et qu'il avait été promulgué. Satisfaite de ce résultat, l'Assemblée adopta le mécanisme télégraphique de Claude Chappe et lui décerna le titre d'ingénieur télégraphe.

C'est aux frères Chappe qu'on doit l'invention ou du moins le perfectionnement de la machine si simple qui déploie ses bras sur les tours de nos cathédrales, et qui, mise en mouvement à l'aide de poulies et de chaînons, peut décrire un grand nombre de signes distincts (1).

(1) Il est prouvé par des expériences incontestables que l'électricité se meut dans les fils de métal avec une vitesse de plus de 77,000 lieues par seconde. ARAGO.

(1) La priorité de cette invention fut contestée aux frères Chappe et revendiquée par Bréguet, célèbre horloger-mécanicien. On peut lire dans *le Moniteur* de l'an VI les mémoires qui furent publiés à ce sujet.

Tout le monde a pu se faire une idée de cette machine à quatre branches mobiles, en la voyant se mouvoir en tous sens, prendre des positions diverses, tantôt étendre ses branches, tantôt les ramener vers le tronc et ne plus former qu'une seule ligne, ayant dans une de ses positions où toutes ses parties sont déployées la forme de la lettre T.

Il n'est pas nécessaire de compter ici tous les signaux qui résultent de ces combinaisons. Qu'il nous suffise en ce moment de savoir que les signes télégraphiques représentent des lettres de l'alphabet et des mots entiers, et que leur signification se trouve dans un dictionnaire composé à cet effet.

La machine du télégraphe aérien peut aussi servir au télégraphe électrique; seulement, au lieu d'être mise en mouvement par des moyens mécaniques, elle l'est par la force du courant électrique. Merveilleuse métamorphose! Dégagée de poulies et de chaînons, de tout l'attirail fabriqué par la main de l'homme, la machine se meut par l'effet de la mécanique céleste, comme ces corps jetés dans l'espace auxquels l'attraction imprime un mouvement de rotation!

La télégraphie électrique a pour principe l'électro-magnétisme. On peut en faire remonter l'origine à Galvani et à Volta, qui ont posé ses bases fondamentales.

Il n'y avait plus qu'à faire l'application de leur théorie. D'habiles physiciens, parmi lesquels nous devons nommer M. Oersted, l'ont entrepris, et leurs essais ont été couronnés de succès. Il s'est établi des télégraphes électriques dans presque tous les pays de l'Europe et en Amérique (1). Quoique tous fondés sur l'application des phénomènes du galvanisme, ils présentent divers systèmes.

M. Pouillet, dans son rapport sur l'établissement d'une ligne de télégraphe électrique de Paris à Lille, examine le problème dans les trois parties qui le composent :

La partie physique;
La partie mécanique;
Et la partie technique.

« La partie physique, dit le savant député, comprend tout ce qui tient à l'électricité elle-même, c'est-à-dire la production du courant électrique destiné à mettre en mouvement les appareils, sa propagation dans les fils métalliques, ou, en général, dans les conducteurs; la détermination des intensités de la force électrique dans les diverses parties du circuit; l'appréciation des pertes qu'elle peut éprouver et des causes qui les produisent; enfin, les moyens de modérer cette force et de la proportionner à la fois à la sensibilité des appareils qui font les signaux, à l'efficacité des conducteurs qui lui donnent passage, et à l'étendue des distances auxquelles elle se doit transmettre.

(1) Même en Russie, le télégraphe électro-magnétique entre Saint-Pétersbourg et Tsarskoë Selo; en Amérique, aux États-Unis.

« La partie mécanique comprend la construction des appareils très-variés qui peuvent servir à exécuter les signaux. Tous ces appareils ont pour principal moteur le fluide électrique.

« L'électricité peut agir ici de deux manières : ou directement ou indirectement. Pour obtenir l'action directe, on présente au fil conducteur une aiguille aimantée, ou, en général, un aimant mobile qui s'agite et éprouve une déviation à l'instant où le courant passe. Pour obtenir l'action indirecte, on se sert d'un *électro-aimant*, c'est-à-dire d'un cylindre de fer autour duquel on a enroulé un fil de métal recouvert de soie ; à l'instant où le courant passe dans ce fil, le cylindre de fer devient un aimant énergique capable d'attirer ou de soulever un poids considérable ; mais, dès que le courant cesse, le poids retombe, le fer a perdu sa force, il a cessé d'être un aimant.

« L'action indirecte offre l'avantage précieux de produire un mouvement de *va-et-vient* énergique et rapide : énergique, car malgré la distance, le poids soulevé par l'électro-aimant pourrait être de plusieurs kilogrammes s'il y avait utilité à le rendre aussi considérable ; rapide, puisque ce poids se soulève et retombe plusieurs fois dans une seconde.

« Dans ce cas, un seul fil est nécessaire entre les deux stations, à moins qu'on ne veuille employer deux électro-aimants, comme il arrive, par exemple, quand on veut imiter et reproduire les mouvements du télégraphe ordinaire.

« C'est à l'électro-aimant que l'on donne en général la préférence, et c'est le mouvement de va-et-vient qu'il produit sur une pièce destinée à cette fin que l'on emploie comme moteur pour exécuter les signaux (1). »

On distingue deux espèces d'appareils :

Les appareils à cadran dont l'aiguille, mise en mouvement par un seul électro-aimant, indique les signes.

Les appareils à signaux, qui exigent deux électro-aimants.

Les appareils à cadran offrent plusieurs modes. Le plus simple est celui qui consiste à inscrire autour du cadran les lettres de l'alphabet ou les caractères qui les représentent, les dix chiffres arabes qui servent à former tous les nombres, et des signes d'avertissement. L'aiguille, en parcourant le cadran, indique chaque lettre, chaque chiffre, chaque signe. Il n'y a plus qu'à les écrire à mesure qu'ils se produisent. Quelquefois le mécanisme fait lui-même cet office (1).

Les mots et les nombres sont exprimés, non par des signes de la langue télégraphique, mais par l'indication des lettres qui composent les mots ou des chiffres qui forment les nombres. Le vocabulaire télégraphique devient inutile. Dans la télégraphie ordinaire on ne procède par lettres que pour les noms

(1) Extrait du rapport de M. Pouillet à la Chambre des députés, séance du 15 juin 1846.

(1) M. Bréguet fils, qui a perfectionné ces appareils, a inventé une machine fort ingénieuse à l'aide de laquelle les lettres indiquées sur le cadran sont immédiatement imprimées.

propres ; il serait trop long d'exprimer de cette manière tous les mots. Dans la télégraphie électrique, qui est si rapide, qui transmet les lettres plus vite qu'on n'a le temps de les écrire, il n'y a pas de motifs pour ne pas indiquer tous les mots par leurs lettres. Aussi c'est par ce moyen qu'on procède ordinairement. Un discours d'ouverture des Chambres, prononcé à Bruxelles par le roi des Belges, fut transmis de cette manière à Anvers et imprimé en moins de deux heures. Un fait semblable se passa en Amérique. M. Morse, directeur de la télégraphie électrique aux États-Unis, apprend à M. Arago que le message du président, qui est très-long, fut ainsi transmis de Washington à Baltimore et imprimé dans l'intervalle de trois heures.

Dans les appareils à signaux, on retrouve le mécanisme du télégraphe aérien, moins les poulies et les chaînons. Les branches restées mobiles sont mises en mouvement par deux électro-aimants. Ce mode a l'avantage de reproduire les mêmes signes que le télégraphe aérien, de sorte qu'on peut employer le même vocabulaire, sans être obligé de faire de nouvelles études.

On range aussi parmi les appareils à signaux celui qui consiste dans deux aiguilles séparées, qui prennent l'une par rapport à l'autre des positions diverses. Les différences que présentent ces positions constituent les signaux.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la partie physique et la partie mécanique ; nous avons hâte d'arriver à la partie technique, qui fait l'objet principal de cet article.

La partie technique comprend tout ce qui est relatif aux signes, à leur nombre ; aux combinaisons dont ils sont susceptibles ; à la manière de les grouper ; à la composition du vocabulaire.

On sait que le mécanisme du télégraphe ordinaire ne produit qu'un nombre de signes assez restreint, que pour exprimer tous les mots il est nécessaire de les combiner entre eux de manière à former des séries de signes ; or, plus il y a de séries, plus il faut multiplier les signaux. Les signes simples représentent les lettres de l'alphabet, les chiffres, les articles, les pronoms, enfin les éléments du langage. Les séries de signes expriment des mots et même des membres de phrases.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans l'examen critique du vocabulaire qui a été dressé pour le télégraphe ordinaire, ni de rechercher les améliorations qui pourraient y être introduites. Seulement nous dirons qu'il y aurait un moyen de le simplifier, de réduire le nombre des signes qui sont nécessaires à l'expression de tous les mots de la langue : ce serait d'exprimer par un signe commun les mots composés qui viennent du même radical, et d'ajouter à ce radical un signe modificatif ou de désinence, qui distinguerait les mots entre eux et les ferait reconnaître. Il est évident que, dans cette combinaison, on emploierait moins de signes, puisque les mots formés du même radical ou des mêmes désinences seraient représentés par un signe

commun. Il résulterait de là la possibilité de diminuer le nombre des séries et par suite celui des signaux.

Mais avant de chercher à modifier le vocabulaire du télégraphe aérien, sous le rapport des combinaisons de signes, dans la vue d'arriver à une expression de la pensée moins compliquée et plus prompte, il faut savoir si ce vocabulaire doit être appliqué à la télégraphie électrique, qui se présente dans d'autres conditions.

Dans le système du télégraphe aérien, les signaux se faisant lentement et devant se répéter de distance en distance jusqu'à la dernière station, l'emploi d'un vocabulaire est indispensable. Il serait trop long de transmettre les mots lettre par lettre, de faire autant de signaux qu'il y a de lettres dans chaque mot. C'est seulement pour les noms propres qu'on est forcé de le faire. Il fallait trouver le moyen d'exprimer les mots par des signaux particuliers. La machine d'un télégraphe ne peut former autant de signes distincts qu'une langue comprend de mots; de là la nécessité d'établir plusieurs séries de signes et de les combiner entre eux. C'est sur cette base qu'a été composé le vocabulaire. Il n'a pu être porté de suite à sa plus simple expression; il s'est perfectionné dans la pratique, et il est encore susceptible d'être amélioré et simplifié.

Un vocabulaire télégraphique a nécessairement deux parties. La dépêche est transmise ou reçue. Pour transmettre une dépêche, il faut la traduire en signaux. Cette traduction se fait en cherchant le mot dans le dictionnaire télégraphique; à côté du mot se trouve le signe qui le représente; on peut suivre pour trouver le mot d'ordre alphabétique dans chaque série. Pour lire une dépêche transmise, il faut connaître la signification des signes. Il n'est pas possible dans ce cas de procéder par ordre alphabétique; les signes ne peuvent être classés que par série, avec un numéro d'ordre.

La composition du vocabulaire n'est pas chose facile; la manière de s'en servir n'est pas non plus sans difficulté; on n'est conduit que par la nécessité à faire usage d'un vocabulaire; il est indispensable dans la télégraphie aérienne. Mais en est-il de même dans la télégraphie électrique? Non assurément; la transmission instantanée des signaux permet toujours l'emploi des lettres de l'alphabet.

Parmi les appareils de la télégraphie électrique, nous préférons celui à cadran, parce qu'il est le plus simple, qu'il fonctionne avec un seul courant électro-aimant, qu'il rend inutile le vocabulaire, et que les mots sont transmis lettre par lettre aussi promptement que par des signes spéciaux.

On se rappelle que dans le système de l'appareil à cadran, l'aiguille indique les lettres de l'alphabet. La transmission de chaque lettre a lieu instantanément. A chaque extrémité de la ligne télégraphique se trouve un appareil à cadran. Si de l'une d'elles on veut, par exemple, transmettre à l'autre la lettre B, on tourne la manivelle jusqu'à ce que l'aiguille soit parvenue à la partie du cadran où est écrit B; au même instant l'aiguille du cadran de l'autre extrémité se met en mouvement et s'arrête à la lettre B. On a à peine le temps d'écrire

cette lettre, qu'une autre est indiquée. La dépêche transmise de cette manière s'écrit en quelque sorte sous la dictée. Qu'est-il besoin de chercher un autre mode, quand celui-ci offre tant de promptitude et de facilité ?

L'appareil à cadran est l'objet de notre préférence, parce qu'il est mis en mouvement par un seul courant électro-aimant, tandis que les autres appareils ne peuvent fonctionner qu'à l'aide de deux courants électro-aimants et de deux manivelles. Les signes qu'on obtient avec l'aiguille du cadran suffisent pour reproduire l'écriture alphabétique. Rien n'empêche pourtant de se servir de l'appareil à signaux pour indiquer les caractères de l'alphabet.

Avant l'invention du télégraphe électrique, on avait imaginé en Allemagne une machine plus simple que celle des frères Chappe pour transmettre les dépêches ; mais si elle était plus simple, elle ne pouvait former un aussi grand nombre de signaux. C'était un instrument composé de deux règles mobiles, l'une droite, l'autre terminée par une croix, se rattachant à un point et prenant différentes positions l'une par rapport à l'autre ; elles formaient de cette manière soixante-quatre signaux distincts ; nombre suffisant pour la transmission des lettres de l'alphabet. Ce système télégraphique est exposé dans un ouvrage, publié par M. le comte de Firmas-Périès, en 1811, à Stuttgart, sous le titre de *Pasitélégraphie*. La pasitélégraphie, comme le mot l'indique, est une manière générale de correspondre par signaux entre tous les peuples ; elle suppose la connaissance d'une langue universelle, de la *pasitalie*.

L'alphabet de cette langue universelle a quarante-deux lettres ; elles sont représentées par quarante-deux signaux distincts. Les vingt-deux signaux qui restent sont destinés à marquer la ponctuation ou à servir d'avertissement.

Ce projet n'a jamais été mis à exécution ; il était impraticable.

Pour correspondre entre tous les peuples par le moyen de la télégraphie, il n'est pas nécessaire d'inventer une langue universelle ; chaque peuple peut conserver la langue qui lui est propre. Il ne faut pour cela qu'une écriture universelle, c'est-à-dire une écriture qui s'applique à toutes les langues. M. le comte de Firmas, grand admirateur du chevalier de Maimieux, inventeur de la pasigraphie, n'a pas fait attention que le télégra[illegible] signes qu'il décrit, offrait le moyen le plus sûr de composer une [illegible] universelle. En effet, chaque signe du télégraphe peut être considéré comme un signe de convention d'une écriture idéographique, représentant le sens du même mot dans toutes les langues. Le vocabulaire télégraphique peut donc servir à tous les peuples. Si l'expression euphonique des mots change, le sens reste le même ; le signe télégraphique qui le représente peut aussi rester le même. Ainsi, par exemple, le signe télégraphique qui représente en français le mot *Dieu* représentera en anglais ou en allemand le mot [illegible], Gott. Il en sera des signes télégraphiques comme des chiffres arabes, qui indiquent le [illegible] nombre dans toutes les langues.

Plusieurs gouvernements de l'Europe se servent du télégraphe électrique,

non seulement pour correspondre dans leur intérieur, mais encore pour communiquer au dehors les uns avec les autres. La dépêche transmise arrive à la dernière station de la frontière d'un Etat, où elle est traduite, pour être communiquée à la première station de l'Etat limitrophe. S'il existait un vocabulaire à l'usage de tous les peuples, chaque Etat aurait la facilité de correspondre avec son voisin sans intermédiaire. On conçoit, sous ce rapport, l'utilité d'un vocabulaire universel. Il y a donc un véritable intérêt à le composer. L'ancien vocabulaire ne pourrait servir. Il faudrait composer le nouveau dans un autre système, sur une base plus large. La télégraphie électrique en procure les moyens. Quelle rapidité dans la production des signes! Quel vaste champ ouvert à de nouvelles combinaisons!

La composition d'un vocabulaire télégraphique applicable aux diverses langues de l'Europe est une œuvre difficile à exécuter. Toutefois les difficultés qu'elle présente ne sont pas insurmontables. On peut, à l'aide d'un plus grand nombre de signes et d'un classement méthodique, parvenir à exprimer la pensée d'une manière plus prompte et plus fidèle qu'elle ne l'a été dans l'ancien vocabulaire. Mais ce travail n'est-il pas rendu inutile par l'état actuel de la télégraphie? Pourquoi un vocabulaire, lorsqu'un alphabet peut suffire? Est-ce que la langue française ne pourrait pas être la langue de la télégraphie des peuples de l'Europe, comme elle l'est déjà de la diplomatie? S'il en était ainsi, on n'aurait pas besoin d'un vocabulaire appropié à chaque langue. Les dépêches écrites en français se transmettraient de nation à nation, lettre par lettre, par le mode alphabétique.

Il nous reste à faire voir comment la nouvelle écriture que nous avons inventée pourrait être appliquée avec avantage à la télégraphie électrique, en se servant de l'appareil à cadran.

On sait que l'aiguille mise en mouvement par le courant électrique indique sur le cadran les lettres de l'alphabet qui y ont été gravées. Les lettres de l'alphabet peuvent être remplacées par des signes ou d'autres caractères qui les représentent. C'est ce que nous proposons de faire en y substituant les caractères de l'écriture nouvelle. Si l'on conservait les caractères de l'écriture usuelle, la dépêche pourrait être lue par l'employé chargé de la relever, ou par les personnes présentes. Le maintien du secret dans la transmission des dépêches rendant nécessaire l'emploi d'autres caractères, pourquoi ne pas profiter de cette circonstance pour régulariser l'alphabet, pour introduire un alphabet avec lequel on puisse écrire les mots d'une manière plus simple et employer moins de signaux?

L'écriture nouvelle exprime exactement la parole, d'une manière plus simple et beaucoup plus rapide que l'écriture ancienne. Les mots écrits conformément à leur prononciation n'offriraient plus de lettres inutiles, de lettres étymologiques. Il n'y aurait pas plusieurs manières d'écrire le même son, la même articulation; l'expression des sons et des articulations, toujours inva-

riable, présenterait des caractères d'une forme très simple et faciles à tracer; de sorte que les mots s'écriraient plus vite, non-seulement parce qu'ils seraient composés d'un moins grand nombre de lettres, mais encore parce que les caractères se traceraient plus rapidement. Il en résulterait une grande économie de temps et pour la production des signaux et pour leur transcription; ce qui serait fort important surtout pour la transmission des dépêches un peu étendues, d'un discours comme celui du président des États-Unis, d'un discours d'ouverture d'une assemblée parlementaire qui peut intéresser toute l'Europe.

M. le comte de Firmas, pour écrire la pasilalie, employait quarante-deux caractères. Nous n'en employons que trente-six dans l'écriture nouvelle appliquée à la télégraphie.

Nous distinguons dix-huit consonnes, neuf voyelles simples, deux diphthongues, cinq voyelles nasales et deux signes de voyelles mouillées.

Nous aurions désiré reproduire ici la forme des nouveaux caractères; mais il faut pour cela se servir de la gravure ou de la lithographie. On les verra dans l'ouvrage que nous publierons prochainement. Nous sommes obligé de renvoyer aussi à cet ouvrage pour les explications que peut exiger l'application de la nouvelle écriture à la télégraphie.

Voici l'indication de l'alphabet avec les caractères anciens; on y substituera les nouveaux.

CONSONNES.

Faibles : b, v, d, l, m, z, j, g.
Fortes : p, f, t, r, n, s, ch, q.
Lettres doubles : gn, x.

VOYELLES SIMPLES.

a, è, é, e, eu, i, o, u, ou.

DIPHTHONGUES.

ui, oi.

VOYELLES NASALES.

an, in, on, un, oin.

VOYELLES MOUILLÉES.

ye, ll, ill.

Il est à remarquer que l'expression de ces sons et de ces articulations ne présente pas trente-six caractères différents. Les voyelles nasales sont exprimées par le caractère de la voyelle simple, accompagné du signe qui indique la nasalité.

Dans l'écriture nouvelle, les caractères des consonnes similaires sont semblables; ils ne diffèrent entre eux que par leur position, les uns s'élevant au-dessus du corps d'écriture pour désigner les consonnes faibles, les autres descendant au-dessous pour désigner les consonnes fortes. Les caractères de voyelles, d'une plus petite dimension, se renferment dans le corps d'écri-

tures, de sorte qu'à la première vue, on ne peut confondre un caractère de voyelle avec un caractère de consonne, ni un caractère de consonne faible avec un caractère de consonne forte.

Cette distinction établie entre les divers caractères de l'alphabet est une chose importante pour la lecture et pour la simplification de l'écriture.

On pourra la maintenir sur le cadran du télégraphe électrique, en y portant les caractères alphabétiques.

Aug. DELSART.
Membre de la deuxième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ :

ERIE CRITICA DE' SACRI PASTORI BARESI

DE M. L'ABBÉ MICHEL GARRUBA

ARCHIDIACRE DE BARI.

On ne peut contester l'importance des grandes collections scientifiques et littéraires qui ont paru à diverses époques et surtout dans le siècle dernier et le nôtre. Ce sont des monuments qui, en résumant les œuvres de l'esprit humain, conservent les traditions du passé et préparent les découvertes, les perfectionnements de l'avenir.

Cependant il importe de remarquer que, si cet assemblage est honorable et précieux pour la science, il n'offre pas dans ses détails toute la perfection que l'étude pourrait désirer. Les encyclopédies en effet sont l'ouvrage de plusieurs écrivains ou le résultat des travaux d'un seul homme. Dans le premier cas, la diversité des doctrines, des opinions et des talents se fait très-souvent sentir et nuit à la certitude que doit produire l'enseignement. Dans le second, l'insuffisance de l'auteur perce, malgré lui, dans quelques parties, et, quand on veut connaître à fond les matières qui y sont traitées, il faut chercher à d'autres sources pour y puiser la vraie doctrine et s'assurer qu'on aura évité l'erreur.

C'est pour cela que les traités spéciaux, les histoires particulières, les *monographies*, comme on dit maintenant, sont si utiles, si indispensables. C'est pour cela que les grands hommes, ceux qui, d'un coup d'œil, voient dans chaque matière les détails et les secrets que les regards ordinaires n'aperçoivent pas, ont rarement abordé ces vastes tableaux où l'esprit humain semble pourtant devoir être plus à son aise.

Mais n'allons pas oublier de rendre justice aux écrivains laborieux et patients qui ont voulu épargner au commun des hommes et l'étude des mon-

breux traités que comporte chaque partie des sciences, des nombreux modèles que la littérature offre aux lecteurs, et les dépenses de temps ou d'argent que tant de volumes ne sauraient ne point imposer. Honneur donc à *Bollandus* et à ses intrépides successeurs, à ses confrères *Labbe* et *Hardouin*, à *Mansi* et à ses continuateurs, aux auteurs du dictionnaire de *Trévoux*, à ceux du *Gallia Christiana*, à ceux du *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, *Richard* et *Giraud*, aux encyclopédistes du XVIIIe et du XIXe siècle, sous les réserves que certaines doctrines peuvent motiver.

Or, c'est le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* qui m'a suggéré les considérations générales que je viens de vous communiquer. Il fait le plus grand honneur aux deux dominicains qui ont eu le courage d'aborder un si important et si difficile sujet ; mais certaines parties laissent à désirer, et l'ouvrage dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui le prouve.

Notre savant collègue, l'abbé Michel *Garruba*, en étudiant et exposant l'*Histoire critique des évêques et archevêques de Bari*, a suppléé et remédié aux omissions et aux erreurs des PP. *Richard* et *Giraud*, dans l'article de leur dictionnaire relatif à ce diocèse, et vous voyez déjà le côté le plus piquant du travail qui nous occupe.

Ce qui n'est pas moins intéressant, c'est qu'en vous offrant l'analyse de l'ouvrage, je ferai moi-même un travail complet, puisque je vous donnerai la *série entière* des prélats qui ont gouverné cette métropole, une des plus importantes et des plus antiques de l'Italie méridionale.

Depuis longtemps vous m'aviez chargé de vous présenter cet exposé, et je dois m'excuser de mes retards près de vous et de M. l'abbé *Garruba*. Mais vous savez que je me suis également chargé d'un travail énorme, qui a pour but de concilier, autant que possible, les ultramontains et les gallicans, en ajoutant à l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury des annotations développées. J'ai dû m'assurer que les matériaux ne me manqueraient pas et arrêter mon plan avant de me laisser distraire. Maintenant je reviens à vous, où je me trouve ordinairement si bien.

Parlons donc de M. l'abbé *Garruba*. Mais avant d'aborder son *Histoire de Bari*, disons quelques mots d'un petit ouvrage qui l'a amené à celui dont nous nous entretenons.

Le premier mardi de mars en 1833, on célébra à Bari une fête solennelle pour l'anniversaire, après onze siècles, de la translation d'une image de la sainte Vierge, qui est en grande vénération dans tout le pays. La tradition faisait remonter au temps des Croisades l'arrivée de ce tableau, que l'on supposait apporté de l'Orient. Or, vers l'année 1752, un manuscrit sur vélin, trouvé dans les archives de la cathédrale, éclaircit ce que la tradition avait d'obscur et d'erroné. Il fut ainsi reconnu que la madone avait été dès 733 portée à Bari par deux religieux de l'ordre de saint Basile, qui voulaient la soustraire aux fureurs iconoclastes de Léon l'Isaurien. Ce manuscrit mit sur

la voie de quelques autres découvertes, et les savants, comme le peuple, furent plus empressés que jamais à célébrer la *fête de sainte Marie de Constantinople, patronne et protectrice de la ville de Bari*. Chaque année la solennité réjouissait le mois de mars; chaque mardi le chapitre de la cathédrale chantait des litanies. La piété devint plus vive encore à l'approche de l'année séculaire 1833, et l'archevêque de Bari, monseigneur Michel *Clary*, ordonna, dès la fin de 1831, des préparatifs qui ont rendu cette époque célèbre pour toute la contrée.

M. l'abbé *Garruba*, archidiacre et garde des archives, a voulu composer à cette occasion l'*Eortade*, c'est-à-dire la *Fête séculaire de la translation de l'image miraculeuse de la très-sainte Marie de Constantinople*.

En conséquence il a entrepris l'examen du manuscrit et la discussion de la légende. Il établit l'authenticité de l'ouvrage, la véracité de l'auteur et parcourt la série des faits miraculeux racontés par cet écrivain du IXe siècle.

L'écrivain, qui s'intitule *Grégoire, prêtre de l'Eglise de Bari*, adresse sa narration à *Jean, archevêque de la sainte Eglise de Canouse, Bari et Brindes*.

Or, il n'est pas un seul de ces titres, comme pas un des paragraphes du compte-rendu, qui ne donne occasion à M. *Garruba* de montrer par quelles recherches, avec quelle justesse d'observation, après quels nombreux rapprochements, il est parvenu à porter la lumière dans ces ténèbres historiques, qu'une piété mal entendue avait ajoutées à l'ignorance primitive. Les érudits, comme les amateurs de légendes, se plairont à lire ce travail.

Les artistes même y trouveront une curieuse dissertation. L'image de sainte Marie de Constantinople, que Bari possède, est dite originaire d'Antioche, d'où elle fut envoyée à Constantinople, en hommage, à l'impératrice Pulchérie. De plus elle est attribuée, comme œuvre d'art, à l'évangéliste saint Luc, ainsi que d'autres portraits de la Vierge qui sont honorés à Rome, à Venise, au mont Liban. Or, la plupart des savants ne veulent pas faire remonter si haut l'origine de ces peintures, qu'ils attribuent à un artiste du moyen-âge nommé *Luca*. L'abbé *Garruba* au contraire soutient que saint Luc a été peintre aussi bien que médecin, et il ne voit aucune objection sérieuse contre la vérité de la tradition.

Non nostrûm inter vos tantas componere lites.

Mais c'est à nous de remarquer que les recherches de notre collègue l'ont conduit beaucoup plus haut qu'au Xe et au VIIIe siècles, quand il s'est agi des archevêques de Bari. Il est remonté jusqu'à la fondation du diocèse, et de là le grand ouvrage que nous devons analyser.

L'auteur a été embarrassé pour donner un titre à son ouvrage, parce qu'il a voulu employer le même mot pour les évêques et les archevêques. C'est pourquoi, au lieu de dire : *Histoire critique des évêques et archevêques de Bari*, il a été conduit à mettre : SERIE CRITICA DE' SACRI PASTORI BARESI, que nous

ne pouvons même pas traduire parallèlement en français. La langue italienne l'absout probablement.

Vous pensez bien que son introduction recueille les traditions relatives à l'origine de l'Eglise de Bari, et je regrette de ne pouvoir pas en citer quelques passages, notamment celui qui est extrait d'un des ouvrages les plus savants qu'ait produits l'Italie, Les *Antiquités chrétiennes de Selvagio*. Vous y verriez des curiosités, incroyables pour nous, qui se rapportent à l'histoire des apôtres. Vous liriez, dans un calendrier, des fêtes qui ne se trouvent nulle part ailleurs, le 20 décembre, l'*arrivée de saint Pierre*; le 4 mai, le *passage de saint Paul*; le 8 septembre, le *séjour de saint Luc*; le 30 octobre, le *retour de saint Marc*.

Il est peu de faits historiques aussi bien prouvés que l'établissement de l'Eglise de Bari par saint Pierre, qui plaça sur ce siége un de ses disciples. L'abbé *Garruba* commence par là sa *Série critique*. Puisse-t-il continuer aussi heureusement! Le père *Richard* commence trois cents ans plus tard avec *Ughelli*, l'auteur de l'*Italia sacra*. La différence du reste ne porte que sur saint Maur. Mais plus tard nous en verrons d'autres.

Nous suivons l'énumération de M. *Garruba* :

1° Saint *Maur*, premier évêque de Bari. Il gouverna cette église sous Domitien, ayant *Sergius* pour diacre et *Pantaléon* pour lecteur, lesquels furent aussi les compagnons de son martyre, en 118 sous Trajan, selon Baronius.

2° Le IIe et le IIIe siècles ne fournissent aucun document sur les évêques de Bari, et nous passons immédiatement à *Géronce* ou *Gervais*, qui, en 347, assista au concile de Bari. L'auteur relève à cette occasion une erreur du P. Labbe.

3° Nous arrivons maintenant au Ve siècle, et encore nous n'y trouvons qu'un évêque de Bari, *Concorde*, qui souscrivit au concile de Rome, en 465.

4° Le VIe siècle nous offre pour évêque de Bari, *Pierre* Ier, qui, en 530, reçut du patriarche de Constantinople, Epiphane, avec l'assentiment du pape Félix IV, le titre d'*archevêque*, sans toutefois qu'il en soit résulté aucune juridiction métropolitaine.

5° La série du P. Richard est ici interrompue, et il déclare que les noms des dix évêques suivants sont restés inconnus. Notre collègue a voulu les découvrir, et le premier se nomme *Marc*, archevêque tout à la fois de Canouse et de Bari, adjonction qui fut une suite de l'invasion des Lombards. Ce prélat mourut vers l'an 610.

6° Son successeur, *Jules*, occupa les deux siéges pendant vingt-quatre ans.

7° Il fut remplacé par *Etienne*, qui vécut jusqu'en 653.

8° *Ursus* ou *Urson* Ier eut à souffrir de l'empereur Constant II, dont les vexations rendirent le meurtre en 669 peu regrettable à l'empire. Ce prélat transféra de Brindes à Trani les reliques de saint Leucius, évêque dont parle saint Grégoire-le-Grand.

9° A Urson succéda *Tresmond*, qui tint le siége archiépiscopal jusqu'en 688.

10° Après lui *Rodecaut* gouverna six ans les deux Eglises.

11° Enfin l'archevêque *Bursa* fut celui qui reçut la célèbre image de sainte Marie de Constantinople dont nous avons parlé, et c'est précisément la légende relative à cet événement qui a fourni à l'abbé *Garruba* le moyen de remplir la lacune que nous avons signalée tout à l'heure. Le règne de Bursa fut comparable à celui de notre Louis XIV; il dura cinquante-neuf ans, jusqu'en 753.

12° Celui de *Maurencien*, qui succéda, fut au contraire très-court, se terminant au plus tard en 759. Si j'étais porté à croire aux miracles qui ne sont pas prouvés, je vous citerais bien certain prodige opéré par la madone; mais je veux des faits démontrés pour admettre l'intervention divine.

13° A Maurencien succéda *André*, premier du nom, qui, selon M. *Garruba*, ne vécut pas au-delà de 761.

14° Le successeur, *Rodoald* Ier, régna dix-huit ans, jusqu'en 780.

15° Ici nous retrouvons le P. Richard, qui met sous le n° 4, *Léonce*, notre quinzième prélat, que notre auteur appelle aussi *Léon*, d'après les actes du deuxième concile de Nicée, auquel il s'efforce de prouver que ce prélat assista. Ses raisons nous semblent suffisantes et nous admettons.

16° A la fin du VIIIe siècle, *Pierre* II monta sur le siége archiépiscopal, qu'il occupa jusqu'en 822. Les Sarrasins, qui dévastèrent alors le pays, donnent lieu à une dissertation de M. *Garruba* sur l'étendue de la juridiction de Pierre II, relativement à Canouse et Salerne. Ughelli ne veut pas le compter parmi les archevêques de Bari.

17° Tout le monde est d'accord sur *Sébastien*, qui assista au concile de Rome, sous Eugène II, en 826. Mais il ne vécut pas jusqu'en 844, comme le dit Richard, qui, après Ughelli, lui attribue le temps occupé par deux autres prélats.

18° Le premier est *Jacques*, qui fut témoin et presque victime de la prise de Bari par les Sarrasins. On regarda comme une preuve de la protection de la sainte Vierge que la ville n'ait pas alors été détruite, les ennemis ayant été, par une force surnaturelle, arrêtés au moment où ils allaient pénétrer dans l'église où était la célèbre image venue de Constantinople. Jacques vécut jusqu'en 842.

19° Le deuxième archevêque omis par Ughelli est *Rodoald II*, qui occupa le siége de 842 à 844, et réunit, comme ses prédécesseurs, le titre de Canouse à celui de Bari.

20° *Angelaire* est reconnu par tous les historiens, et il régna assez longtemps pour laisser la trace de son passage, depuis l'année 855 jusqu'en 876. Bari, de son temps, fut délivré des Sarrasins, savoir en 874, selon notre auteur, tandis qu'Ughelli, qui fait mourir Angelaire en 868, et qui le fait pourtant survivre au départ des infidèles, suppose cette révolution bien antérieure.

21° Nos deux écrivains sont encore bien plus en opposition pour les prélats suivants ; Ughelli nomme maintenant les deux que nous avons placés avant Angelaire, et il est d'autant plus dans l'erreur que les actes du concile de Ravenne, en 877, portent la signature de *Dominique* de Bari, dont il ne dit pas un mot, et qui pourtant régna quatorze ans jusqu'en 891. Sa ville métropolitaine fut pendant plusieurs années agitée et dévastée par la guerre.

22° M. *Garruba*, grâce au manuscrit dont nous avons parlé, a pu établir ici l'existence et le règne d'un archevêque dont il n'est pas fait mention dans le catalogue de Richard, *Jean, archevêque* de la sainte église de *Canouse, Bari* et *Brindes*, à qui le prêtre Grégoire a dédié sa *Translation de Sainte Marie, Constantinople*. Il fut chargé du diocèse de Brindes, après que cette ville eut été détruite par les Sarrasins; mais elle fut bientôt rebâtie et recouvra son évêque.

23° A Jean succéda *Guitpard*, qui vécut jusqu'en 912, après avoir été tourmenté par l'intrusion de deux favoris des gouverneurs grecs.

24° Puis survint *Rodrigue* ou, selon Richard, *Roderic*, que les uns font mourir en 918, les autres en 920.

25° *Jean II*, ou premier selon Ughelli, occupa le siége jusqu'en 923.

26° Les sept années suivantes sont réglées par *Alsaire* ou *Alsarise*.

27° Le règne de *Pierre* II se prolongea jusqu'en 950; mais il fut attristé par de longues et cruelles guerres civiles.

28° L'archevêque *Jean* III soutint une lutte très-sérieuse contre Polyeucte, patriarche de Constantinople, qui voulait forcer les évêques de la Calabre et de la Pouille à quitter le rit latin pour le rit grec. Baronius fait un grand éloge de ce prélat, qui vécut jusqu'en 978.

29° Ici l'imprimeur de notre ouvrage s'est embrouillé dans ses calculs, et il a mis 30 au lieu de 29, erreur qui subsiste jusqu'à la fin et qui produit 87 prélats au lieu de 86. La ville de Bari se trouvait alors poursuivie par les prétentions rivales des empereurs d'Orient et des empereurs d'Occident. L'archevêque *Paul* fut témoin de ces désastres pendant son administration, de 979 à 993.

30° *Chrysostôme* succéda à Paul, et gouverna treize ans. Bari eut alors à soutenir un siége de la part des Sarrasins, qui furent enfin chassés par Pierre *Orséolo*, doge de Venise. L'archevêque fut chargé du gouvernement de l'église de *Trani*.

31° De 1006 à 1025, le siége fut occupé par *Jean IV*, que Richard nomme Jean III et fait vivre jusqu'en 1028, et un autre jusqu'en 1032. Mais l'abbé *Garruba* produit en faveur de son opinion des titres positifs.

32° *Bysance*, élu en 1025, reçut du pape Jean XX la consécration épiscopale et le *pallium*, avec la confirmation de sa juridiction métropolitaine. Il prit part au mouvement qui voulut enlever Bari au joug des Grecs, et mourut le 6 janvier 1035.

33° Entraîné comme lui, son successeur *Romuald* ou *Romualdo* fut aussi exilé à Constantinople, où il mourut trois mois après son élection. Auparavant il était *protospataire*, c'est-à-dire commandant des gardes de l'empereur.

34° Il fut remplacé, le 9 août, par *Nicolas Ier*, qui fut sacré par le pape Benoît IX, et à qui la ville de Bari dut la construction de plusieurs églises, et notamment du dôme de la cathédrale, commencé par Bysance. Sa dévotion pour saint Nicolas, son patron, qui l'avait engagé, encore laïque, à lui bâtir une église près de la ville, se répandit dans la contrée, et prépara la célèbre translation que nous verrons exécutée en 1087. Il érigea en évêché la ville d'Amalfi et résista aux sollicitations schismatiques de Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople. Sa mort arriva le 27 avril 1062.

35° Le pape Alexandre II sacra *André II*, sous lequel Bari fut assiégée par Robert Guiscard et soustraite enfin au joug des Grecs, soit empereur soit patriarche. De son temps il se tint à Bari deux conciles, l'un en 1063, l'autre en 1064. Lenglet Dufresnoy les cite tous deux, tandis qu'il n'en est fait aucune mention dans les collections des conciles, les actes en étant perdus. André vécut jusqu'en 1078.

36° Ici se place *Ursus* ou *Urson*, deuxième du nom pour nous, le seul de son nom pour Ughelli, qui était d'abord évêque de Rapolla et qui ne vint à Bari qu'en août 1080. Il reçut le corps de saint Nicolas, enlevé de Myre par des navigateurs de Bari, où ils l'apportèrent le 9 mai 1087. Il mourut le 14 février 1089. Il avait fait le voyage de la Terre-Sainte, mais il n'apostasia pas, comme le raconte faussement un anonyme cité par Mabillon.

37° Ce fut *Elie*, abbé du monastère de Saint-Benoît, qui le remplaça. Richard se trompe en le disant abbé de Saint-Nicolas. Il fit la découverte du corps de saint Sabinus, patron et protecteur de Bari. En 1098 il vit réunis dans son église 185 prélats en un concile pour l'union de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine. Il se qualifia le premier de *Primat* de la Pouille, et cela d'après un bulle d'Urbain II, qui l'avait sacré et qui voulait honorer ainsi saint Nicolas, dont le corps reposait à Bari depuis deux ans. Elie mourut le 23 mai 1105.

38° Le cardinal *Risus* ou *Rison*, du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, fut nommé archevêque de Bari la même année 1105, et il souscrivit en 1106 au concile de Guastalla et en 1112 (ou plutôt en 1111) à celui de Latran. Mais M. *Garruba* pense que le cardinal et l'archevêque sont deux personnages différents. L'archevêque, s'étant mis à la tête des seigneurs de Bari pour faire la guerre au compte Robert, fut tué en 1118.

39° *Gautier*, son successeur, eut l'honneur, en 1120, de recevoir le pape *Calliste II*, qui venait à Bari pour établir la paix entre les princes normands.

40° En 1126, *Matthieu*, abbé de saint Laurent d'Aversa, fut promu à l'archevêché de Bari et sacré le 20 décembre par le pape Honorius II. Il confirma

les priviléges et possessions du monastère de La Cava. Son règne fut court et se termina au commencement de 1129.

On élut après lui un prélat nommé *Ange*, qui fut sacré par l'antipape Anaclet, puis déposé par le pape Innocent II. Celui-ci mit en sa place *Jean*, qui ensuite s'entendit avec *Ange* pour gouverner de concert. Ils furent enfin déposés tous deux par Eugène III. En conséquence notre auteur ne les compte point parmi les archevêques de Bari, comme fait Ughelli.

41° Le successeur légitime et véritable de Matthieu est donc *Jean*, qui fut établi par Eugène III en 1151, et sacré par lui le 18 février. Après des travaux de zèle et des œuvres de piété, le saint archevêque eut la douleur de voir sa ville métropolitaine ravagée et détruite par les ordres de Guillaume-le-Mauvais, roi de Sicile, et les habitants dispersés dans toute la contrée. Il ne les abandonna pas, et, après deux voyages à Palerme, il obtint de Guillaume-le-Bon le rétablissement de la ville et de la cathédrale, où il mourut en paix le 30 août 1169.

42° Après un an et un mois de vacance, le siége fut occupé par *Raynaud*, auparavant évêque de Gaëte, d'où il fut transféré par le pape Alexandre III. Ce nouveau prélat établit, d'accord avec l'Université, un règlement pour les sépultures. Il ordonna à tous les chapitres du diocèse de venir processionnellement visiter la cathédrale dans l'octave de l'Assomption, qui est la fête patronale. Il assista en 1177 au mariage de Guillaume-le-Bon avec Jeanne, fille de Henri II, roi d'Angleterre, et en 1179 au concile de Latran contre les Vaudois. Le 4 février 1186, il mourut.

43° Le pape Clément III sacra son successeur *Douférius* le 13 décembre suivant. Son règne fut paisible et sagement employé. Il mourut à Rome, en 1207.

44° *Bérard* ou *Bernard Costa*, qui fut élu la même année, et qui était fort estimé de Frédéric II, roi des Romains, fut transféré en 1214 au siége de Palerme.

45° *André* III, autre favori de l'empereur et roi Frédéric, fut placé sur le siége de Bari et sacré par Innocent III. Il paraît qu'il assista en 1215 au concile écuménique de Latran ; mais on n'a pas conservé les signatures des prélats qui souscrivirent les actes de cette Assemblée, et il faut s'en rapporter aux historiens du pays. Bari fut visitée en 1220 par saint *François* d'Assise, déjà célèbre alors. Il fut reçu honorablement par l'archevêque, qui mourut cinq ans après, un an avant le saint patriarche.

46° Une première élection ayant été annulée, ce ne fut qu'en 1226 qu'eut lieu la nomination de *Marin Filangieri*, napolitain, chanoine de Salerne, qui vécut jusqu'en 1251. L'empereur Frédéric II le créa grand-maître de l'ordre teutonique, et le chargea de diverses ambassades. Mais le pays fut souvent désolé par la guerre, et le prélat ne put empêcher de grands malheurs.

Son neveu, *Henri Filangieri*, eut un règne plus agité encore. Nommé par le pape Innocent IV, tandis que le chapitre avait élu Conrad, qui tenait le parti de l'empereur, il ne fut sacré qu'au bout de trois ans, et il eut à soutenir les contradictions suscitées par ses adversaires, et enfin l'exil, auquel le réduisit Frédéric. Le pape lui donna, après la mort du cardinal Collemedio, l'administration du diocèse d'Albano. Il mourut à Naples le 11 octobre 1258.

48° Le pape Alexandre IV ayant défendu aux chapitres des cathédrales de la contrée de procéder aux élections, afin de la soustraire aux influences de Manfred, il nomma, en 1259, archevêque de Bari, *Jean*, provincial des Mineurs, qui occupa le siége jusqu'en 1280. Il assista, en 1274, au concile œcuménique de Lyon. Notre savant collègue, M. *Huillard Bréholles*, a trouvé à la suite de sa vie, par M. *Garruba*, une assez nombreuse collection de chartes et diplômes, qu'il ne m'appartient pas d'analyser.

49° Après la mort de Jean VI, *Romuald* II fut élu par le chapitre, et confirmé par le pape Martin IV. Il était de Bari, non de Naples, et chanoine de la cathédrale. Il fut chargé par le roi Charles d'Anjou d'aller près de l'empereur Rodolphe négocier le mariage de sa fille avec le roi de Hongrie. Sa mort arriva le 3 février 1309.

50° Le chapitre s'étant partagé entre deux candidats, le pape Clément V nomma *Landolphe*, chanoine de Padoue, qui, pendant son règne de vingt-sept ans, convoqua un concile provincial en 1321, et fit, pour la cathédrale et le diocèse, des règlements et des travaux fort importants. Il mourut le 4 octobre 1337.

51° *Ruggiero*, en français *Roger*, de la famille *Sanseverino*, chanoine de la cathédrale de Naples, fut élu par le chapitre et confirmé par le pape, alors Benoît XII. Il fut nommé *logothète* et protonotaire du royaume par Robert, ou, comme pense notre auteur, par sa fille Jeanne Ire, qui lui succéda en 1343. Roger abdiqua en 1347, et fut transféré par Clément VI à l'archevêché de Salerne.

52° La famille des *Caraffe* fournit à Clément VI un successeur qu'il mit à Bari, *Barthélemi*, premier du nom, chanoine de Naples et chapelain apostolique. On croit qu'il fut sacré à Avignon, où résidaient alors les papes. Son diocèse et tout le royaume de Naples furent très-agités de son temps par la guerre que suscita de la part de Louis, roi de Hongrie, le meurtre d'André, son frère, époux de la reine Jeanne. Il mourut à Naples le 16 mars 1367.

53° Le 15 avril suivant, Urbain V lui substitua *Nicolas* II, de la famille *Brancaccio*. Jurisconsulte, chanoine, auditeur du sacré palais, il avait déjà acquis une grande renommée, qui s'accrut par son zèle à rétablir la discipline, à contenir certaines usurpations, à conserver les droits de sa métropole. La reine Jeanne le consultait et avait pour lui une grande estime. En 1377, transféré au siége de Cosenza, il cessa d'appartenir à Bari. Aussi l'abbé *Gar-*

ruba rejette en note la suite de son histoire, sa promotion au cardinalat, sa présence au concile de Pise, et sa mort à Florence en 1412.

54° Mais il a dû raconter dans le texte l'histoire de celui qui le remplaça, et par lequel il fut ensuite anathématisé. C'est en effet un archevêque de Bari, *Barthélemi* II, de la famille *Prignano*, qui donna occasion au grand schisme d'Occident. Grégoire XI étant revenu d'Avignon à Rome, en 1377, les Romains devinrent plus attentifs à ne pas laisser le pape s'éloigner, et quand Grégoire XI mourut, en 1378, le peuple exerça sur le conclave une telle intimidation que l'élection du nouveau pape Urbain VI fut ensuite déclarée nulle. Or, Urbain VI était l'archevêque de Bari dont nous nous occupons. Il avait été d'abord archevêque de Cerenza, siége maintenant uni à celui de Matera, près d'Otrante. En 1377, il passa à Bari, et l'année suivante il fut élu pape. C'était le 10 avril, et le 20 septembre les cardinaux en élisaient un autre, qui prit le nom de Clément VII, et se fixa à Avignon. Celui-ci créa cardinal l'ancien archevêque de Bari, Nicolas, qui s'était déclaré pour son parti. Urbain VI maintint ses droits et excommunia les partisans de Clément. Ainsi l'Église de Bari était représentée dans les deux camps. J'aurais voulu trouver dans M. *Garruba* ces rapprochements, qui me semblent curieux.

55° Le successeur à Bari du nouveau pape fut de droit *Landolphe Maramaldo*; mais le pape d'Avignon, Clément VII, ayant été reconnu par la reine Jeanne, il put à peine prendre possession de son siége. Créé en 1381 cardinal par Urbain VI, qui le dépouilla ensuite à cause de ses relations avec le roi Charles III, il fut rétabli par Boniface IX, et il assista au concile de Constance, où il signa.

56° Cependant Urbain VI avait nommé à Bari *Jacques Caraffe*, deuxième du nom, comme Jacques et comme Caraffe, qui était d'abord évêque d'Imola, et qui ensuite fut entraîné dans le parti de Clément VII, déposé par Urbain VI, et rendu à son siége par Boniface IX. Ici Richard place sous le n° 46 *Nicolas Acconciameiro*, que M. *Garruba* nomme *Conciamurro*, et qui aurait été substitué par Urbain VI à Jacques Caraffe. Mais notre auteur prouve, comme aussi le suppose Richard, que cette nomination n'eut pas de suite, pas plus que celle qui est indiquée sous le n° 47.

57° Nous passons donc à *Nicolas Pagano*, qui, nommé en 1400 par le pape Boniface IX, fut reconnu par tout le monde, et favorisé par la reine Jeanne II, laquelle confirma tous les priviléges accordés à l'Église de Bari. Il fut, en 1424, transféré par Martin V à la métropole d'Otrante.

58° Immédiatement après, le même pape envoya à Bari *François d'Ayello*, précédemment évêque de Cava, puis de Todi. Ses négociations avec Venise et l'introduction des religieux de saint François signalèrent son administration. Il assista au concile de Florence et contribua à la réunion de l'Église grecque. Sa mort arriva en 1453.

59° Le frère mineur *Gui Guidano*, qui avait été évêque d'Alessano, siége

maintenant détruit, et de Lecce (non de Lycie, comme dit Richard), fut transféré, le 3 juillet 1453, à Bari, où il mourut l'année suivante.

60° Pendant dix-huit ans, au contraire, *Latinus Orsini* gouverna le diocèse où il avait été transféré après avoir occupé les siéges archiépiscopaux de Conza et de Trani, et celui d'Urbin, dont M. *Garruba* fait, nous ne savons pourquoi, un évêché. Il était cardinal, et, à peine installé, il fut obligé d'aller à Rome pour l'élection du pape Calliste III; trois ans après, pour celle du pape Pie II, qui le chargea de couronner Ferdinand roi d'Aragon; enfin pour celles de Paul II et de Sixte IV. Ce dernier le créa camerlingue et légat perpétuel de la Marche d'Ancone. Il quitta alors Bari; c'était en 1472.

61° Le 23 novembre suivant, il fut remplacé par *Antoine d'Ayello*, de Tarente, neveu de François. Celui-ci fut chargé par le roi Ferdinand de diverses ambassades, ce qui ne l'empêcha pas de donner des soins très-assidus à son Eglise jusqu'à sa mort, en 1493.

62° *Jean-Jacques Castiglione* ou *Chatillon*, d'une ancienne famille milanaise, ami de Louis Sforza, dit *le More*, fut entraîné par ses relations dans des discussions politiques, devint ambassadeur de Maximilien Sforza près du pape Jules II, et assista au concile de Latran, en 1512; mais il n'en vit pas la fin, et mourut à Rome en 1513.

63° C'était alors Léon X, et son règne et son siècle. L'Eglise de Bari lui dut *Etienne-Gabriel Mérino*, d'une naissance obscure, mais, dit notre auteur, d'un génie supérieur, qui lui ouvrit une carrière brillante. Il assista au même concile de Latran, qui ne se termina qu'en 1517. Il seconda Charles-Quint, et fut nommé par Adrien VI légat *à latere* près de *François* Ier. Il devint cardinal, puis patriarche des Indes et conseiller intime de l'empereur. Il se démit alors de son archevêché de Bari. Il mourut à Rome en 1535.

64° En 1530, après l'abdication du cardinal Merino, *Jérôme Grimaldi* fut établi par Clément VII sur le siége de Bari. Il avait été promu au cardinalat en 1527, et ensuite à l'évêché de Vénafre. Il prit part à l'élection de Paul III, qui le nomma en 1540 légat apostolique en Ligurie. Il quitta Bari à cette époque, non en 1443, comme l'a écrit Richard; mais ce fut en 1543 qu'il mourut à Gênes, d'où il était originaire.

65° *Jérôme Sauli*, en faveur de qui il avait résigné son archevêché, fut en effet nommé en 1540. En 1550, il alla à Rome pour le jubilé; mais il n'en revint pas, ayant été transféré à Gênes cette même année, le 18 avril.

66° Le même jour, Jules III créa archevêque de Bari *Jacques III*, de la famille *Puteo* ou *del Pozzo*, ou *Dupuis*. Il était doyen de la Rote romaine. Forcé d'être souvent absent, il confia ses pouvoirs à un grand-vicaire, Zacconi. Il devint cardinal et préfet de la signature de grâce, puis de celle de justice. Après les élections successives de Marcel II, de Paul IV et de Pie IV, il fut encore plus retenu à Rome, comme inquisiteur général, protecteur du royaume

de Pologne, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'ordre du Carmel. C'est pourquoi il finit par renoncer à son siége et résigna en 1562.

67° *Antoine II*, de la même famille que le précédent, et son neveu, fut sacré par le pape et fit partie des Pères du Concile de Trente. Il n'arriva à Bari que le 21 mai 1564. Alors il s'empressa de convoquer un concile provincial pour la publication des décrets du concile écuménique. Il mit un grand zèle à l'enseignement de la doctrine chrétienne et au soulagement des pauvres. Il établit une confrérie en l'honneur de sainte Marie de Constantinople. Il fut envoyé par le pape Sixte V comme légat *à latere* près de l'empereur Rodolphe II. Revenu à Bari, il fut bientôt appelé à Rome par le pape Clément VIII, mais il mourut peu de temps après, le 14 juillet 1592.

68° *Jules César Riccardi* ou *Richardi*, marquis de Ripa, chanoine de Naples, fut nommé en octobre suivant. Nonce à la cour de Savoie, estimé de Henri IV, ami de saint François de Sales, zélé pour son diocèse, il fut regretté de tous quand il mourut à Naples, le 13 février 1602.

69° Le siége de Bari ne resta pas longtemps vacant et fut occupé par un cardinal nommé *Bonviso Bonvisi*, de Lucques, qui fut sacré à Naples et prit possession en novembre tant de Canouse que de Bari. Il avait déjà conquis l'estime universelle, lorsque, l'année suivante, le 1er septembre, il fut emporté par la maladie.

70° Bari ne garda pas beaucoup plus longtemps *Galéace Sanvitale*, que Clément VIII nomma archevêque le 15 mars 1604. Paul V, qui, après Léon XI, occupa le Saint-Siége, le fit clerc de la Chambre apostolique et l'appela à Rome, ce qui le détermina à quitter son archevêché après deux ans d'exercice. Il vécut jusqu'en 1622.

71° Mais son successeur, *Dèce Caracciolo Rosso* ou *Ruffo*, de Naples, avait été nommé dès le 13 juillet 1606. Sacré à Naples, il prit possession par procureur et fit son entrée à Bari le 26 mars 1607. Il s'appliqua avec zèle à gouverner son diocèse, tint un synode diocésain, perfectionna l'administration, mit tout en œuvre pour soulager les malheureux pendant une famine, fonda un séminaire, composa plusieurs ouvrages, et mourut à Rome le 21 mai 1613.

72° Son neveu *Ascagne Gésualdo* prit possession le 27 juillet de la même année. Paul V l'appela à Rome, l'envoya comme légat *à latere* en Flandre et à Vienne, où plus tard il lui donna le titre de patriarche de Constantinople. Mais l'archevêque de Bari n'oublia pas son diocèse; il y célébra en 1628 un second synode diocésain et un concile provincial. Une pluie de sable tombée à la suite d'une éruption du Vésuve le 16 décembre 1631 et un tremblement de terre survenu en mai 1632 lui donnèrent occasion d'exercer son zèle et sa charité. Les minimes, les carmes et les mineurs réformés s'établirent à Bari sous son règne, qui finit avec sa vie, le 27 janvier 1638.

73° Il paraît que le cardinal Brancaccio fut nommé pour lui succéder; mais divers incidents amenèrent la nomination et la consécration de *Diègue* ou *Di-*

dace Sersale, napolitain, en décembre 1638. Au milieu de ses œuvres de piété et de prudence, il fut affligé par les troubles qu'excita jusqu'à Bari la révolte de Masaniello, en 1647, et qui firent éclater son courage et son dévouement. Un autre fléau les rendit encore plus nécessaires, la peste, qui désola le pays pendant huit mois et qui fut suivie de la famine et d'une invasion de sauterelles, en 1663. Le 14 juillet 1665 il alla recevoir au ciel la récompense de 72 ans de travaux.

74° L'évêché d'Alessano fournit encore un métropolitain à Bari, *Jean* VII, de la famille *Granafei*, des marquis de *Carovigno*, qui y fut transféré par Alexandre VII, et y arriva en novembre 1666. Visiter son diocèse, relever l'éclat des chapitres, ranimer la ferveur dans les cloîtres, appeler de nouveaux ordres religieux, notamment les Théatins, réunir les statuts de ses prédécesseurs pour en faire un code diocésain, tels furent ses travaux jusqu'au 18 mars 1683, où il mourut à Naples.

75° La vacance du siége dura un an jusqu'à la nomination de *Thomas-Marie Ruffo*, des princes de *Bagnara*, religieux dominicain, provincial et définiteur général de son ordre, puis successivement nommé évêque de Capaccio et de Mileto. Mais ayant refusé ces deux titres, il fut forcé par Innocent XI d'accepter celui d'archevêque de Bari, le 10 avril 1684. Après la visite du diocèse, il se mit à exercer lui-même les fonctions ecclésiastiques, visitant les malades, prêchant et répandant des aumônes. Ayant assisté les pestiférés, il succomba à la maladie, le 29 avril 1691.

76° Après avoir professé la philosophie et la théologie à Naples et à Rome, *Charles Loffredi*, d'abord évêque de Molfetta, fut transféré à Bari. Il mit un terme à des différends qui désolaient le clergé depuis cinq siècles. Il donna à la prospérité du séminaire des soins très-assidus, mais en 1698 il fut transféré à Capoue, qui le posséda jusqu'en 1701.

77° A Bari *Mutius Gaëta*, des marquis de *Montepagano*, préconisé dans le consistoire du 5 avril 1698, vint montrer les grandes qualités qui l'avaient fait passer à Rome par les fonctions de secrétaire de la Rote, référendaire des deux signatures, gouverneur de Tivoli, vice légat d'Urbin, gouverneur et visiteur de la ville et de la *Santa Casa* de Lorette. Bon pasteur, il consacra sa vie à son troupeau, racheta vingt-six habitants de Bari qui avaient été pris par les Turcs, fit partout régner l'ordre et la justice et veilla à la propagation de la foi et de la piété. Il fut créé par Clément XI patriarche de Jérusalem. Il établit la Congrégation de N.-D.-des-Sept-Douleurs et quelques autres pratiques de piété. Sa mort arriva le 7 mars 1728. Il est le dernier dans la liste du P. Richard.

78° Le pape Benoît XIII nomma archevêque *Michel-Charles d'Althan*, neveu du cardinal vice-roi de Naples. Il était prélat romain, et avait été secrétaire du concile tenu à Rome en 1725. Il fut préconisé le 20 septembre 1728. Il fit rebâtir le monastère de Sainte-Claire, détruisit plusieurs abus et remplit

avec assiduité ses autres devoirs. A la suite de la guerre entre l'empereur Charles VI et le roi d'Espagne Philippe V, qui rétablit la monarchie de Roger dans la personne de Charles III de Bourbon, il demanda au pape sa translation au siége épiscopal de Vaccia ou Waitzen, en Hongrie, où il mourut en 1756.

79°. Le neveu de son prédécesseur, nommé aussi *Mutius Gaëta*, chanoine de Naples, puis évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, fut transféré à Bari en décembre 1735. Mais il ne vint qu'en juin 1737. Il commença par restaurer le séminaire et la cathédrale, pour laquelle il obtint du pape divers priviléges. Il reçut en 1741 le roi Charles III et la reine, qui venaient visiter le sanctuaire de Saint-Nicolas. Il établit une maison des prêtres de la mission de Saint-Vincent-de-Paul et plusieurs autres institutions pieuses. En 1754 il fut transféré à l'archevêché de Capoue, et mourut à Naples le 29 avril 1764.

80° En juillet 1754, l'évêque d'Alessano, *Louis d'Alessandro*, des ducs de *Castellini*, devint archevêque de Bari. Il avait été, de 1732 à 1743, archevêque de Santa-Severina. Il arriva à Bari le 2 février 1755, la neige tombant en abondance. C'est lui qui livra à l'impression le manuscrit du prêtre *Grégoire*, dont nous avons parlé et qui établit la fête annuelle de la translation de *Sainte Marie de Constantinople*. Il mourut le 28 janvier 1770.

81° Il fut remplacé par un religieux Olivétain, *Janvier-Adelelme Pignatelli*, des princes de *Belmonte*, lequel, après avoir été secrétaire du supérieur général de son ordre, fut pourvu d'une abbaye, et, nommé archevêque de Bari en 1770, y remplit pendant sept ans ses fonctions en bon pasteur. Il obtint du chapitre de Saint-Pierre de Rome que la célèbre image de *Sainte Marie de Constantinople* fût, en 1772, couronnée solennellement au nom de cette vénérable compagnie. En passant au siége de Capoue, il laissa de vifs regrets à Bari.

82°. Après un religieux du mont Olivet, un théatin occupa ce dernier siége. *Jean-Baptiste-Hector Caracciolo*, né en 1725 de la famille princière *Caraccioli de Marano*, était visiteur et consulteur de l'ordre des Théatins, quand il fut pourvu de l'archevêché de Bari en 1778. Mais il ne régna que deux ans, étant mort le 22 mai 1780. L'année précédente avait commencé un débat relatif à la juridiction entre le clergé d'Aquaviva et le chapitre de la cathédrale; ce qui fut en grande partie cause de la vacance du siége, vacance qui dura plus de onze ans.

83° L'ordre de Saint-Benoît fournit enfin un successeur; et *Janvier-Marie Guevara* fut préconisé le 27 février 1792. Il appartenait à la famille des ducs de *Bovino;* moine du Mont-Cassin, il était archiviste du monastère de Saint-Severin de Naples, quand il fut appelé à diriger tous les monastères, les séminaires et les autres établissements religieux de tout un diocèse. Il se montra digne de sa mission. En 1798, il reçut à Bari le roi Ferdinand IV, la reine Caroline et bientôt après les princesses Adélaïde et Victoire, sœurs de l'in-

fortuné Louis XVI, que l'armée française avait forcés de quitter Naples. L'archevêque de Bari sut dans ces circonstances difficiles concilier toutes les convenances. En 1804 il fut transféré à l'évêché d'Aversa, où il mourut en 1814.

84° L'ordre des Théatins fournit un second archevêque à Bari, pour remplacer le bénédictin Guevara; ce fut *Balthasar Mormile*, d'une famille noble de Portanova. Ses talents de prédicateur le firent connaître à Naples et l'introniserent à Bari le 26 juin 1805. Le palais archiépiscopal était alors occupé par un général français, et, après la bataille d'Austerlitz, l'empereur Napoléon s'empara de tout le pays, qui fut assujéti à la France pendant dix ans. La suppression des ordres religieux, une accusation politique, le retour du roi Ferdinand, fournirent à l'archevêque *Mormile* l'occasion de montrer sa prudence et son zèle. En 1818 transféré à Capoue, il mourut à Naples le 26 juillet 1826.

85° Il eut pour successeur à Bari *Nicolas*, des comtes *Coppola*, né en 1758, entré chez les Oratoriens le 7 décembre 1772, sacré archevêque le 30 mai 1818. Son règne finit le 14 avril 1828, après dix ans de paix et de progrès.

86° Les mêmes biens continuèrent et continuent de répandre le bonheur dans le diocèse sous monseigneur *Michel Basile Clary*, né à Rome le 22 février 1778 et religieux de Saint-Basile du célèbre monastère de Grottaferrata, près de Frascati. Envoyé dans une maison du même ordre, en Calabre, il se fit connaître par ses prédications et ses autres travaux apostoliques. Nommé en 1818 évêque de Catanzaro, il continua d'évangéliser jusqu'en 1823, où il fut transféré à Bari. Son activité s'y manifeste de même et M. *Garruba* se plaît à énumérer les services qu'il a rendus à son *archidiocèse* et à prédire ceux qu'il peut lui rendre encore.

Ainsi se termine le volume in-4° consacré aux prélats qui ont gouverné l'église de Bari. Mais deux appendices sur le même diocèse occupent un second volume que je n'entreprendrai pas d'analyser, dont je dois seulement vous exposer la table.

Le premier appendice traite de la *juridiction diocésaine* et fait l'histoire des lieux qui y sont soumis, savoir : *Bari*, le monastère de *Saint-Jacques*, ceux de *Sainte-Scolastique*, de *Saint-Joseph* et de *Sainte-Thérèse*, de *Sainte-Marie-de-Bon-Conseil*; *Acquaviva*, *Binetto*, *Bitetto*, *Bitritto*, *Canneto*, *Capurso*, *Carbonara*, *Casamassima*, *Cassano*, *Celia*, *Cellamare*, *Gioja*, *Grumo*, *Loseto*, *Modugno*, *Mola*, *Montrone*, *Noja*, *Palese*, *Palo*, *San-Michele*, *San-Nicandro*, *Santeramo*, *Toritto*, *Triggiano* et *Valenzano*. Il y ajoute même celle des lieux maintenant détruits qui sont renfermés dans le périmètre diocésain. Ce traité forme 934 pages.

Le deuxième expose l'étendue et la composition de la *juridiction métropolitaine*, et nous apprend que la *province ecclésiastique* de Bari est formée des diocèses d'*Andria*, de *Bitonto*, de *Conversano*, de *Giovenazzo*, de *Melfi*, de *Molfetta*, de *Ravello*, maintenant uni à Melfi, de *Ruvo*, uni à Bitonto, de *Te-*

tizzi, ont ainsi que Molfetta à Giovenazzo ; en tout neuf siéges et cinq titulaires. Notre érudit auteur énumère aussi les anciennes églises suffragantes, maintenant détruites ou distraites, notamment *Cattaro*, évêché en Dalmatie, et *Trani*, maintenant archevêché. J'aurais voulu qu'il ne les mît pas sur la même ligne que les autres, et bien m'en a pris d'avoir rapporté de Rome le *Gracas*, proprement les *Notizie*, où se trouve le catalogue de tous les siéges épiscopaux du monde catholique.

Et c'est maintenant que je vous dois compte de mes observations sur la composition et sur le mérite de l'ouvrage, observations que la longueur de mon analyse et la nature des recherches de l'auteur rendront naturellement très-courtes.

Les recherches de l'abbé *Garruba* ont porté sur des matières tellement spéciales, et les ouvrages auxquels on peut comparer le sien sont si peu nombreux qu'il faut seulement examiner ici de quelle manière il a procédé, pour savoir s'il a rendu à la science historique un service réel. Or, il me semble avoir adopté le meilleur système pour composer les deux in-quarto que je viens d'analyser. Après avoir dépouillé une multitude d'écrits et de monuments, il a rédigé sa notice sur chaque prélat de manière qu'elle forme un texte suivi ; puis, après chaque biographie viennent les notes qui s'y rapportent. D'où il résulte qu'on lit avec plaisir et que l'on consulte avec facilité, tandis que les notes au bas des pages, qui distraient, et les appendices à la fin du volume ou même du dernier volume, dont on ne saisit plus l'à-propos, ôtent souvent à beaucoup d'ouvrages une partie de leur charme et de leur utilité.

Les deux appendices de notre auteur n'ont pas cet inconvénient : ils se rattachent très-naturellement à son sujet, puisque après avoir parlé des métropolitains de Bari, il était juste et utile de faire connaître leur diocèse et les diocèses voisins sur lesquels ils ont juridiction. S'ils donnent quelque prise à la critique, c'est surtout parce qu'on les trouverait trop étendus, formant à eux deux un volume égal à celui de l'ouvrage même. Mais, si je voulais blâmer, j'aurais pour adversaire M. Huillard-Bréholles, qui a dû trouver là des matériaux nombreux et curieux, et les autres érudits de sa taille, qui sont heureusement assez rares.

Heureusement, en effet, je n'ai pas à me brouiller avec les savants. Je me bornerai seulement à proposer une combinaison : les compromis valent mieux que les meilleurs procès.

Comme ces appendices si volumineux forment une véritable et complète description de toute la contrée de Bari, je proposerais à M. l'abbé *Garruba* de substituer à son titre, qui est d'ailleurs beaucoup trop modeste, cette énonciation : *Histoire des archevêques du diocèse et de la province ecclésiastique de Bari.*

La diversité des noms, qui empêche quelquefois de concilier les auteurs

entre eux, et dont j'ai été frappé ici en comparant l'ouvrage de M. *Garruba* avec celui du P. Richard, me semble demander, en terminant, une observation importante pour l'étude de l'histoire, étude que nous devons faciliter.

Nous avons l'habitude en France d'appeler *nom* le mot qui désigne la famille, et *prénom* celui qui distingue l'individu et qui est ordinairement donné au baptême. En Italie au contraire le nom de baptême s'appelle d'une manière absolue le *nom*, et le nom de famille est le *surnom*. Or, le nom de baptême est un nom historique, dont la forme est déterminée dans chaque langue. Il s'ensuit que, sur ce point, les écrivains du même pays pourraient et devraient toujours être d'accord, en se conformant à l'usage consacré par la langue dont ils se servent. Les noms de familles, au contraire, hors ceux qui sont devenus historiques, doivent être écrits comme dans le pays même où ont vécu les personnages. Nous avons un exemple à citer dans l'ouvrage que nous examinons. Le soixante-sixième prélat doit-il s'appeler *Puteo* ou *del Pozzo* ou *Dupuis?* Parlerons-nous latin, italien ou français? Il me semble évident qu'il convient de parler italien, et contre l'avis de l'abbé *Garruba*, qui a mis en titre *Puteo*, j'adopterais *del Pozzo*, qu'il se borne à indiquer. Nous aurions à choisir de même entre *Castiglione* ou *Châtillon*; *Ricardi* ou *Richard*; *Rosso* ou *Ruffo*.

Ainsi ma règle générale serait d'écrire les noms de baptême en français et les noms de famille dans la langue originale, bien entendu en admettant les exceptions.

Maintenant que j'ai parlé grammaire, à propos d'histoire, je ne vous parlerai pas agriculture, même avec notre historien, qui, pour la *Société économique de la terre de Bari*, a fait, le 30 mai 1846, un discours sur le *remboisement* de la contrée. Je me bornerai à vous faire remarquer que le citoyen *Garruba* a étudié son pays sous tous les aspects, et que, si tous nos correspondants nous envoyaient des travaux aussi importants et aussi divers, nous aurions bientôt un répertoire aussi curieux que rare de l'histoire du monde.

L'abbé AUGER,
Membre de la troisième classe.

RAPPORT
SUR LES NOUVELLES ÉTUDES GÉOMÉTRIQUES
DE M. FERDINAND DE LUCA.

Il est difficile et même périlleux de prononcer sur un ouvrage, surtout si c'est un ouvrage présenté comme important, comme une œuvre consciencieuse et faite avec la conviction de son utilité ; il est difficile de porter un jugement, si on veut le faire avec impartialité et justice; il ne faut le donner qu'avec réserve et après une étude exacte des travaux qui vous sont soumis ;

il faut, non imposer son opinion à ceux qui doivent vous lire, mais simplement énoncer un avis, résultat de bonnes et saines réflexions, et se souvenir toujours du sage précepte de Boileau :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Ce que je dis ici ne se rapporte pas directement à l'excellent ouvrage de M. Ferdinand de Luca, mais pourtant me guidera dans l'examen de cette œuvre essentiellement méritoire, véritable tour de force qui prouve la prodigieuse fécondité de l'analyse, et pour laquelle on peut à bon droit réclamer les honneurs de la traduction. A mes yeux et à ceux de plusieurs mathématiciens distingués auxquels je l'ai communiqué, ce travail est des plus curieux et annonce de la part de l'auteur une tenacité, une entente du calcul qui ne doivent point reculer devant les difficultés, mais qui veulent et peuvent les vaincre sans les tourner.

Cependant, comme nos louanges ne sont pas exclusives et intéressées, à nos éloges si bien et si dignement mérités nous mêlerons, non pas un blâme, mais des réflexions; nous différerons, quant à l'invention, de l'opinion de l'honorable auteur. Nous ne discuterons pas la nouveauté de son travail, elle est incontestable, mais le but que l'œuvre croit atteindre, l'utilité immédiate de cet ouvrage, destiné, dit-il, aux jeunes gens, destiné à ceux qui se dirigent vers les arts industriels, *la source de la fortune publique et privée*.

Nous sommes un peu mathématicien; depuis bien des années déjà nous enseignons la science abstraite, et nous ne croyons pas que la jeunesse ouvrière, celle que de longs travaux préparatoires, soit dans les lettres, soit dans les arts, n'ont pas fortifiée contre les ronces du chemin, celle qui, de bonne heure, n'a pas été initiée au langage analytique, puisse saisir avec moins de difficulté les démonstrations de M. de Luca que celles de Legendre. Legendre, dira-t-on, emploie la synthèse, chemin sans points de repaire; M. de Luca emploie l'analyse, chemin plus logique, plus rationnel; c'est possible, et pour nous, nous reconnaissons toute la supériorité du second moyen, comme travail scientifique, mais, nous le répétons, nous ne croyons pas que les élèves des classes ouvrières en préfèrent, disons plus, en suivent la méthode. Ne sait-on pas quel mal ont les professeurs à inculquer les premières notions de l'algèbre ? Ne sait-on pas quelle idée monstrueuse l'on se fait de ces calculs généraux ? Enseignez la géométrie, Legendre à la main, vous serez compris, on saura votre démonstration; enseignez l'arithmétique avec des chiffres, on suivra votre calcul; avec l'analyse, dans un cours élémentaire, vous fatiguerez; avec des lettres même, moyen très-simple de généraliser, vous aurez de la peine à être écouté avec profit. L'élève, en général, n'aime pas à chercher; il sait démontrer un théorème qui lui est énoncé, il aura bien plus de mal à le déduire de calculs dont il ne verra pas la marche et le but. La mémoire, reconnaissons-le, est un des premiers mobiles du savoir : car, après avoir compris, il faut pouvoir re-

tenir l'esprit et la lettre des démonstrations, et cela à l'aide de la mémoire. Ce qui la fatigue le moins est à nos yeux ce que l'on doit préférer; or ce n'est pas une seule formule à retenir, ce sont toutes les transformations qu'il faut lui faire subir, les données qu'il faut poser, les relations que l'on doit trouver, enfin tout le mécanisme de l'analyse, si curieux, si varié, si plein de ressources, et par cela même difficile à saisir par des commençants inhabiles et nullement familiarisés avec le langage concis de l'algèbre.

Nous pourrions nous étendre plus longtemps sur cet argument: il n'est nullement spécieux; nous ne le dirigeons pas contre l'auteur des *Nouvelles Études Géométriques*, nous le soumettons seulement à son jugement et à celui des hommes qui professent aux jeunes gens la Géométrie et l'Algèbre, et nous pensons qu'il doit avoir quelque justesse quand à l'enseignement concernant la classe ouvrière, à laquelle s'adresse particulièrement M. de Luca, quant à l'enseignement des mathématiques destinées uniquement à l'application immédiate aux arts et à l'industrie, quant à l'enseignement purement élémentaire. Si maintenant nous sortons de ce cercle d'élèves, notre argument tombe de lui-même, et nous refuserions de le présenter, quelque convaincu que nous soyons de sa réalité dans le cas où nous l'avons posé. Or, c'est malheureusement celui où s'est placé M. Ferdinand de Luca. Du reste, hâtons-nous de le dire, pour la jeunesse qui se prépare aux écoles spéciales, le livre de M. de Luca peut être réellement utile, et nous espérons beaucoup de son succès. Si nous lisons cette pensée de Lagrange : « Dans l'analyse, la perfection consiste à n'em« ployer que le moindre nombre de principes et à faire sortir de ces prin« cipes toutes les vérités qu'ils peuvent renfermer, par la seule force de l'ana« lyse : dans la méthode synthétique des lignes, elle consiste au contraire à « démontrer isolément chaque proportion de la manière la plus simple, à « l'aide de proportions déjà démontrées » (*Journal de l'École polytechnique*, cahier 6, page 280); nous restons convaincus que notre immortel *analyste* a été bien compris par M. de Luca : comme il le dit lui même, le nombre de principes peut-il être moindre que un? En effet, avec une merveilleuse adresse, avec une étonnante simplicité, l'auteur, s'appuyant sur une équation unique

$$c = a \cos B + b \cos A,$$

a, b, c, étant les trois côtés d'un triangle rectiligne, et A, B, les angles respectivement opposés aux côtés a et b, fait dépendre tout le système géométrique. Il embrasse et éclaire de la lumière analytique toutes les vérités démontrées par Legendre synthétiquement, et plus encore toutes les deux Trigonométries Rectiligne et Sphérique, et quelques théorèmes de la Géométrie solide.

L'auteur établit cette équation à l'aide de conditions *fonctionnelles* dont Legendre fait usage dans ses notes pour fonder analytiquement les principes de la géométrie, à l'instar de J. Bernoulli l'ancien, qui a employé le premier

ce genre de raisonnement pour démontrer le parallélogramme des forces, et auquel on doit l'importation du mot *fonction* dans la science. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'équation de M. de Luca et sur son beau travail, après avoir rendu compte des idées de l'auteur et sur les mathématiques et sur son propre ouvrage. Ne pouvant qu'applaudir à une opinion aussi sage, aussi rationnelle quant à la science, aussi juste, aussi modeste quant à son livre, nous laisserons parler M. de Luca :

« Quel besoin, dira-t-on, de créer une nouvelle méthode géométrique, après tant d'ouvrages remarquables que possède la science ? A cela je répondrai par deux demandes : la première : croit-on, logiquement parlant, qu'un ouvrage de géométrie ramené à l'unité de principe puisse être de quelque importance? la seconde : la science, au moment présent, possède-t-elle un seul livre dans lequel, avec un seul principe, on soit parvenu peu à peu à développer la géométrie plane, solide, sphérique, et les deux trigonométries ? Si la science manque de ce livre, les ouvrages que nous avons, loin d'en faire juger l'inutilité, en montreront au contraire le besoin et l'importance, et si je suis arrivé au but que je voulais atteindre, je n'aurai point perdu ni mon temps ni mes peines.

« L'auteur veut, dit-il, suivre le précepte du célèbre Lagrange et le pratiquer ; n'est-ce pas Lagrange qui a changé la face de toutes les mathématiques, qui a su leur créer de nouvelles branches, et tant de géomètres après lui n'ont-ils pas mis leur gloire à l'imiter ? C'est d'abord le prince de la science qui fait découler le calcul infinitésimal du théorème de Taylor développé en série, et avec la seule puissance de l'algèbre ; c'est la mécanique, déjà riche du levier, du parallélogramme des forces, qui prend pour base fondamentale le principe *des vitesses virtuelles*, heureuse découverte de Galilée ; c'est, après les immortels travaux des Maskelins, des Lalande, des Laplace, toute la mécanique céleste étalant ses vérités sous la loi de la gravitation universelle. Et, remontant dans les temps antiques, c'est Archimède fondant la statique sur la théorie du levier, l'hydrostatique sur la loi d'équilibre des liquides. L'histoire des mathématiques montre à chaque pas les efforts qu'ont fait les géomètres de tous les temps pour suivre à la piste les grands principes généraux, et voyez combien peut le désir de perfectionnement chez l'homme ! à peine eut-on reconnu l'influence des fonctions circulaires sur toutes les branches de la science que l'on vit Bertrand, dans son Développement de la partie élémentaire des mathématiques, 1778, Euler, en 1779, Lagrange, dans les cahiers de l'École polytechnique, Cagnol, dans sa Trigonométrie plane et sphérique, Delambre, dans son Traité d'astronomie théorique et pratique, Legendre, Carnot, Puissant, Regnard, etc., etc., et tant d'autres, travailler assidûment à refaire la trigonométrie sphérique d'une manière toute analytique et en se servant du plus petit nombre possible de principes. » — Toute cette digression, faite par M. de Luca dans le vaste champ des travaux accomplis dans le siècle dernier et dans une partie de celui-ci, le ramène à conclure que le but qu'il s'est pro-

posé sera complétement rempli si le livre qu'il présente renferme les conditions qu'on retrouve dans les ouvrages remarquables qu'il cite et analyse, c'est à dire la précision, la clarté et l'unité de principe : aussi, confiant dans ses observations, dans son expérience, il croit donner et donne en effet un témoignage évident de ce que peut l'homme quand il consacre son temps et les forces de son intelligence à la démonstration des vérités mathématiques.

M. Charles Dupin a dit : « Dans l'état actuel des sciences, il n'est pas permis d'ignorer les mathématiques et la chimie. » Le but des mathématiques n'est pas seulement de conduire au perfectionnement de l'intelligence ; mais elles sont devenues sous la forme analytique-numérique le premier et le plus puissant besoin de la civilisation moderne, l'esprit de toutes les sciences, de tous les arts, le principe créateur de l'industrie qui produit et distribue les richesses. Quel usage ferait de la géométrie antique, du livre de Descartes, le politique, le négociant, qui ont un besoin continuel des applications variées de l'Arithmétique sociale ? Supprimez le langage et la force de l'analyse numérique, la Physique et la Chimie, qui, par elle, ont fait au milieu du siècle des progrès si rapides, si étonnants, se réduiraient à l'assemblage d'hypothèses et d'expériences quelquefois en contradiction avec la théorie. La Géodésie, sortie il y a cinquante ans du sein de l'Analyse moderne, qui a fait à toutes les sciences physiques, au commerce et à la société, le don immence du système métrique, la Géodésie se réduirait à rien. La Technologie consistait en des termes mis à la portée des intelligences des constructeurs ignorants. Comparez-la à cette science de l'industrie et des arts, fille du système métrique et écrite avec le langage de l'analyse numérique.

J'ajoute les machines à vapeur ; j'ajoute les prodiges de la mécanique industrielle, qui ne s'appuie pas sur le sacrifice d'un millier d'esclaves condamnés à satisfaire l'orgueil d'un despote, mais découle sagement de l'application d'un petit nombre de formules qui donnent à l'ouvrier le moyen de produire avec certitude et sans risque l'effet utile dont il a besoin, et d'opposer à la force des mouvements et à la pesanteur des masses des résistances suffisantes, et d'assurer l'effet sans crainte de danger. Les sciences morales, parmi lesquelles les recherches sur la probabilité en matière de jugement et l'économie publique, quel avantage ne retirent-elles pas du calcul des probabilités, dont le développement a reçu de l'Analyse moderne une nouvelle vie et une application si variée !

L'auteur résume ainsi l'argument précédent :

« Les mathématiques peuvent être étudiées de trois manières différentes : d'après les géomètres anciens, d'après l'analyse de Descartes, enfin d'après l'analyse numérique. Les deux premières méthodes, si profondes, si utiles dans la recherche des conceptions abstraites, ne sont pas propres à toutes les applications que nous avons citées, et à cause de cela ne sont pas appliquées aux branches variées de l'industrie. La troisième méthode, non moins savante

que les deux autres, parce qu'elle apporte toute son influence à développer les facultés de l'homme, a reçu une application directe à toutes les sciences, à tous les arts, à la Mécanique industrielle, à la Technologie, d'où est venue la condition première de ce qu'on appelle la civilisation du XIXe siècle. Les mouvements variés des machines, soit par des forces brutes, soit par des êtres animés; la construction de tous les éléments de ce mouvement et de leurs dimensions, suivant la résistance qu'ils doivent vaincre; les limites de toutes les forces, et surtout de celle de la chaleur, dans tous les produits industriels; le calcul de tous les phénomènes naturels soumis à la mesure; tout, en un mot, a reçu de la nouvelle langue algébrique des formules spéciales écrites avec le langage du système métrique, que le savant entend et que l'ignorant, sans en comprendre le mystère, sait employer sans risque, tandis que les formules de la géométrie antique et de celle de Descartes restent toujours inutiles à ceux qui ne savent pas en pénétrer le sens.

Dans cet état de choses, la question de savoir si l'enseignement des mathématiques doit être fait avec l'ancien ou le nouveau système peut être ainsi posée : voulons-nous avoir des ouvriers instruits, des établissements industriels, de jeunes gens actifs, qui généreusement se dirigent dans les professions qu'ils embrassent, retirent des mathématiques tout l'avantage que seule peut leur promettre l'analyse moderne? Ou voulons-nous nous contenter de cette instruction qui parle seule à l'intelligence, que peu d'hommes embrassent parce que peu peuvent la suivre, et qui reste inutile et *inemployée*, comme était celle de nos ancêtres!

Notre réponse est dans cette sentence : « Vaine et sotte est la gloire qu'on acquière, si ce que l'on fait n'est pas utile. » Qu'on conserve sa vénération à la géométrie antique! Moi, qui dans mes premières années, ai étudié ces méthodes, j'affirme que toutes les fois que j'ai travaillé les ouvrages savants écrits dans ce langage, j'ai admiré la profondeur et l'élégance des méthodes, quoiqu'elles manquassent de cette généralisation toute particulière à l'analyse numérique; c'est pourquoi il est indispensable que ces parties des sciences soient étudiées par ceux qui aspirent aux lauriers géométriques. Mais pour ceux qui doivent étudier les mathématiques pour leur application, n'est-il pas plus rationnel qu'ils les étudient avec le même langage que celui qui leur donnera ces résultats? Ne serait-ce pas du temps perdu, une action inconsidérée, que d'étudier un langage que l'on doit abandonner pour entreprendre l'étude d'un autre langage, qui est le seul avec lequel soient exposées les sciences, la physique, la mécanique, la géodésie, la technologie? et n'est-il pas plus logique et plus avantageux de commencer et de poursuivre son instruction mathématique avec celui-là que l'on doit appliquer?

Voilà pourquoi j'ai pensé qu'il serait bien d'offrir à la jeunesse studieuse un livre qui contienne toute l'étude élémentaire de la géométrie, exposée avec le seul langage analytico-numérique, et qui soit d'autant plus utile que

toute la science découle d'un principe unique, comme un fleuve de sa source.

L'auteur a donc, nous dit-il, fait son ouvrage avec la conviction de servir utilement la science, de faciliter son développement, et de la mettre à la portée de tous, surtout à la portée de ceux qui s'adonnent aux travaux des arts et à la technologie : il regarde son travail comme une innovation utile ; il pense par sa méthode rendre moins longue et moins stérile, et amener plus facilement aux applications que les mathématiques ont reçues de nos jours. Loin de nous l'intention de nier la valeur de l'ouvrage de M. de Luca ; loin de nous l'idée d'attaquer ses convictions : mais autant nous applaudissons aux *Nouvelles études géométriques*, en tant que nous les voyons dans les mains des jeunes gens des écoles préparatoires, autant nous doutons de tous les avantages qu'il nous signale quand il nous les présente comme principalement destinées aux ouvriers, à ceux qui s'occupent d'art ou de mécanique. M. de Luca, qui a longtemps professé, qui n'est pas sans savoir combien les études pratiques sont répandues en France, n'ignorera pas la peine qu'ont les professeurs pour faire saisir une formule de physique, de chimie, de mécanique : que sera-ce lorsque les élèves devront faire découler d'une seule équation une foule de théorèmes étrangers et sans corrélation les uns avec les autres? Comme œuvre habile, comme preuve de la prodigieuse fécondité de l'analyse, comme travail propre aux élèves qui veulent s'occuper de mathématiques, et surtout comme remarquable tour de force, nous rendons toute justice au livre de M. de Luca. Nous doutons qu'il ait le succès sur lequel il compte lorsqu'il s'adresse aux classes industrielles et vient d'une manière spirituelle annoncer le progrès des sciences et des arts, depuis qu'on a appliqué la lettre des mathématiques. Partageant la pensée de l'auteur, quant à l'immense grandeur du champ scientifique, nous croyons que la physique, la chimie, la mécanique, ont pris un si rapide essor, parce que la volonté de l'homme s'est dirigée vers l'industrie, que c'était le résultat direct de l'émancipation des masses, et que cet essor est dû à la science, qui ne s'arrête point dans ses progrès, mais marche, marche sans cesse en s'élargissant et en reculant ses limites de plus en plus vers l'infini ; c'est un des plus beaux résultats de la civilisation et de la liberté que de voir l'industrie, fille de l'intelligence et de la science, s'étendre et développer chacune de ses branches, se perfectionner dès sa création, s'ordonner, puis bientôt après s'agrandir et s'enrichir de nouvelles découvertes, d'établir les rapports qui existent entre elles, leurs mutuelles corrélations ; enfin d'être arrivé à utiliser la science mathématique, à mettre les théories en pratique, et à appliquer à tous les arts les formules et les calculs fournis par les travaux du savant. Oui, nous le répétons, c'est un des grands résultats du développement continu de l'esprit humain par la civilisation et la liberté ; mais ne nous écartons point de notre travail : revenons à l'œuvre de M. de Luca et parcourons le *chemin* qu'il a suivi.

D'abord par le moyen de définition et de considérations élémentaires, il a

exposé le langage géométrique, et de la nature des lignes trigonométriques considérées comme rapports au rayon d'un cercle quelconque il a conclu la constante de ce rapport pour un même arc, lorsque le rayon varie ; et il a donné ce principe fondamental de son analyse de différentes manières. En appliquant ce principe à un triangle quelconque divisé en deux triangles rectangles, au moyen d'une perpendiculaire abaissée du sommet d'un angle sur le côté opposé, il a déduit son équation :

$$C = a \cos. B + b \cos. A$$

laquelle est la formule connue entre cinq éléments d'un triangle rectiligne, trois côtés et deux angles. Et de cette formule il a fait surgir, à l'aide d'hypothèses convenables et d'une manière toute élémentaire, les théorèmes de la géométrie plane, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, et de la géométrie sphérique ; et, outre les théorèmes connus, en recourant directement à sa formule fondamentale, il a cherché à établir les principales vérités de la géométrie solide.

Ce qu'il y a de remarquable dans le travail de M. de Luca, c'est qu'il ne s'est point borné à appliquer sa méthode aux théorèmes démontrés dans les livres de géométrie les plus estimés ; mais il en a aussi donné de nouveaux, en indiquant leur usage. Après une lecture attentive de tout l'ouvrage dont nous rendons compte, nous nous étions promis de placer, dans ce rapport, quelques-unes des ingénieuses démonstrations de l'auteur, et surtout de donner la traduction exacte des innovations qu'il a apportées à cette analyse ; mais, reconnaissant avec peine combien ce mémorandum doit être long, nous nous bornerons à reproduire, avec l'auteur, le spécimen des questions qu'il a traitées, lui le premier, d'une manière toute analytique, et appuyé sur le précepte de l'immortel Lagrange. Nous poursuivons : de sa formule tang.

$$\text{tang. } B = \frac{b \sin. A}{c - b \cos. A}$$

il arrive comme simple conséquence à la formule de Franklin :

$$\text{tang. } B = \frac{\text{tang. } A}{\frac{c}{b} \cdot \frac{1}{\cos. A} - 1}$$

Toutes les formules spéciales de Legendre sont devenues également une conséquence des développements de l'équation primitive

$$C = a \cos. B + b \cos. A.$$

Avec elle il a donné de nouvelles relations entre les parallélogrammes ; il a fait dépendre toute la théorie des parallèles du principe : *Deux droites sont parallèles quand elles sont toutes deux perpendiculaires à une troisième*, et non-seulement il a montré comment la théorie des parallèles peut descendre facilement de sa formule *cardinale*, mais il a voulu en outre faire usage de la méthode ordinaire. Une analyse des triangles construits sur une même base

lui a fourni les moyens de généraliser le théorème 21 du 1er livre des *Éléments d'Euclide : Si deux triangles ont même base, la somme des côtés qui comprennent le plus grand angle est plus petite que celle des côtés qui comprennent le plus petit.*

L'équation fondamentale lui a suffi pour trouver une démonstration nouvelle et très-générale du quadrilatère inscrit dans le cercle, de deux théorèmes donnés par Legendre, avant l'inscription des polygones réguliers dans le cercle, plusieurs théorèmes sur le cercle inscrit et circonscrit, etc., etc. D'une équation dépendante de l'équation fondamentale il fait dériver le théorème : *que les polygones réguliers inscrits et circonscrits ont pour limite le cercle*, et en déduit la manière *de déterminer le rapport de la circonférence au diamètre*. Nous le reconnaissons avec M. de Luca, ce chapitre sur les polygones est traité d'une manière très-élémentaire et parfaitement compréhensible pour les élèves qui sauront les premiers principes d'algèbre ; mais cette suite continuelle de transformations, de changements de forme, pour mieux dire, que subit son équation unique, ces retours que l'auteur seul a pu prévoir, tout cela est-il aussi élémentaire que la synthèse toute simple et si compréhensible de Legendre? Les élèves le retiendront-ils? en suivront-ils les ingénieux détours? C'est après expérience qu'on pourra prononcer. Jusque-là nous nous abstenons; nous doutons.

Après avoir transformé l'équation *cardinale* entre cinq éléments du triangle sphérique, l'auteur s'est servi de cette transformation pour en faire descendre tous les théorèmes de la trigonométrie et de la géométrie sphérique, et beaucoup de théorèmes de géométrie solide, une nouvelle démonstration des analogies de Néper.

« Quant à ce qui regarde la quadrature des surfaces planes, écrit M. de « Luca, je ne pouvais pas directement faire usage de la formule *cardinale*, « qui a pour but d'établir une relation entre les côtés et les angles d'un « triangle ; mais je me suis servi de celle-ci toutes les fois que j'avais besoin « de déterminer quelqu'un de ces rapports, puisqu'on sait que pour la quadrature et la cubature on cherche des méthodes *sommatoires*. Or, en considérant les parallélogrammes comme certaines fonctions très-simples de « leurs bases et de leurs hauteurs, diversement à ce qu'a fait Legendre dans « ses notes, j'ai obtenu la formule de leur surface, et celle du triangle.

« Quant à ce qui regarde les polygones, j'ai demandé de quelle manière on « pourrait les carrer ; et de plus j'ai transformé la surface d'un polygone en « un carré de son côté multiplié par un coefficient constant, déterminé « quand on donne le polygone ; ce coefficient étant le même pour les polygones semblables, il en résulte les rapports de leurs surfaces. Legendre avait « donné une formule sans démonstration du triangle rectiligne en fonction « de deux de ses angles et de la différence des carrés des côtés opposés, que

« j'ai déduite de mon équation fondamentale, et de plus j'ai rapporté les di-
« verses formules de la surface d'un triangle, suivant les données.

« La première partie de mon livre se termine avec le problème trigonomé-
« trique (c'est-à-dire la solution de ce problème : *Etant donnés trois éléments
« d'un triangle, déterminer les autres*) et j'y ai ajouté vingt-quatre problèmes
« sur les triangles et les quadrilatères, et la recherche des trois racines de
« l'équation du troisième degré. »

Il nous reste peu de mots à ajouter pour avoir rendu un compte exact de ce curieux ouvrage. M. de Luca, voulant éviter les longs calculs auxquels l'aurait entraîné l'analyse des quantités et des rapports qu'on doit considérer dans la géométrie solide en prenant le tétraèdre comme un élément dans lequel peuvent se décomposer les polyèdres, et en se servant de son équation fondamentale pour les quatre triangles qui le terminent, s'est borné à extraire les théorèmes concernant la géométrie solide des vérités déjà démontrées et non *à priori* de son équation comme il l'avait fait pour toutes les autres questions qu'il avait traitées. Il donne en dernier lieu une courte analyse du tétraèdre en suivant l'idée de Lagrange, mais en modifiant les calculs pour arriver aux mêmes résultats par une voie plus simple et plus courte.

Comme nous l'avons dit dans le cours de ce rapport, nous aurions voulu traduire quelques-unes des démonstrations de M. de Luca, en faire palper pour ainsi dire le mécanisme et l'art merveilleux, établir aux yeux des lecteurs la facilité avec laquelle il manie l'analyse, et l'utilité incontestable pour tous ceux qui se livrent à l'étude des sciences mathématiques et des applications de l'algèbre de connaître l'œuvre de ce célèbre professeur italien; nous craignons déjà d'avoir été trop long. Nous n'énumérerons pas ici les titres que M. de Luca a acquis à l'estime et à l'admiration des savants : le livre qu'il nous présente aujourd'hui suffirait pour attester ce qu'il peut et sait faire; nous réclamerons seulement comme juste tribut d'éloges, comme hommage rendu à l'illustre analyse, que son ouvrage soit présenté à l'Académie des sciences et à l'approbation de M. le ministre de l'instruction publique. Nous espérons bientôt le voir traduit dans notre langue. Un pareil livre ne peut qu'être très-utile et très-recherché.

MILLOT,
membre de la 3e classe.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE LA VILLE D'AREZZO,

TROISIÈME ET QUATRIÈME VOLUMES.

Les deux volumes qui viennent de paraître ne forment qu'une livraison et donnent un résumé des *actes* de l'Académie d'Arezzo, de juillet 1843 à juillet 1845, car elle date ses *opérations* littéraires de ce mois, chaque an-

née. Ce journal, ou plutôt ce compte-rendu, est, comme vous le savez déjà, divisé en trois parties, consacrées à l'*histoire*, la *prose* et la *poésie*. La partie historique fait donc connaître les travaux de la Société, le nom des membres qui la composent, la correspondance de ces deux années et une nomenclature des nombreux ouvrages dont les auteurs lui ont fait hommage pendant le même intervalle. Il ne faut pas oublier que l'Académie est aussi consacrée à la culture de sciences, et c'est en conséquence de cet objet de ses travaux que cette partie contient aussi un rapport sur l'*Exposition des arts et métiers*, faite en 1844, par M. le professeur Charles Manenti, secrétaire. Au nombre des associés à cette Académie, je vois encore deux de nos collègues, M. l'abbé Auger et M. Dufey de l'Yonne (1).

C'est à M. Maraghini qu'est dû le compte-rendu de la première année. Ce morceau étendu est divisé en deux parties et a été lu en deux séances. Autant que le peut permettre notre trop faible connaissance de la langue italienne, nous trouvons et nous osons dire que ce morceau est d'un style brillant et plein d'aperçus philosophiques. Nous dirons avec franchise que nous ne partagerions peut-être pas tout l'enthousiasme de l'auteur pour cette époque de régénération qu'il voit naître du grand revirement politique, dit-il, commencé par Mirabeau, pour le progrès. Nous ne pourrions non plus nous associer à lui pour louer les philanthropiques intentions de Owen, de Saint-Simon et de Fourier. Nous lui abandonnons le premier que nous ne connaissons guère ; mais nous connaissons mieux que lui les deux autres, et M. Maraghini nous pardonnera notre franchise, si nous refusons de nous joindre à lui pour chanter dans Fourier et dans Saint-Simon *leur amour immense pour l'humanité.* Mais nous rendrons un hommage bien mérité à la manière si intéressante dont il sait faire connaître les travaux de M. Vagnoni et de ses autres savants collègues, dont il peint les regrets des muses et des arts, à la mort de MM. Fioravanti, Benvenuti, Fossombroni.

Le même éloge est dû à M. Manenti pour son compte-rendu des *actes* de la seconde année, lu dans la réunion générale et solennelle du 20 juillet 1845. Nous exprimerons ici une pensée qui nous a souvent préoccupé en lisant ces mémoires. Nous aurions désiré que l'Académie d'Arezzo publiât, comme tant d'autres, une revue mensuelle, et nous ne serions point réduits à ne voir, par exemple, qu'une mention louangeuse d'un mémoire du docteur Orioli, contenant des vues si utiles ; des travaux philosophiques du chanoine Mazzoni, etc., qui auraient donné une substance solide à un journal savant.

Les rapports de la correspondance durant ces deux années littéraires sont dûs à MM. Fabroni et Brizi. Nous devons avant tout vous faire connaître la manière dont M. Fabroni s'est montré sensible à ce que notre journal a dit des travaux de l'Académie d'Arezzo. Après avoir rappelé que plus de vingt

(1) M. Renzi, qui fut honoré avant ses collègues d'un diplôme de cette compagnie, ne se trouve pas sur la liste des associés.

sociétés savantes, nombre d'hommes distingués dans les sciences et les lettres, des journaux accrédités en ont parlé honorablement, il attache une importance spéciale à l'*analyse raisonnée que le célèbre Institut Historique de Paris,* nous prenons ses expressions, *a bien voulu faire dans son journal l'Investigateur.* Nous sommes personnellement sensible à cette remarque de M. Fabroni, puisque c'était nous-même que vous aviez chargé de faire ce petit rapport, auquel il veut bien accorder une préférence.

Appelé, à l'occasion d'une maladie grave de M. Fabroni, à faire, par *interim,* les fonctions de secrétaire, M. Oreste Brizi commence son rapport avec une modestie d'autant plus édifiante qu'il prouve bientôt qu'il est le seul à ne pas connaître combien lui était due la justice que lui rendaient ses collègues. Son discours est écrit avec élégance et rapidité. On y voit combien d'hommes distingués tiennent à honneur leur agrégation à l'Académie d'Arezzo, et puisqu'au milieu de cent lettres, dit-il, qu'il passe sous silence, il en choisit quelques-unes qu'il croit devoir citer, nous n'avons pas pu voir ce rapprochement que fait la république littéraire des noms et des honneurs qui sont, sous tant de rapports, à une telle distance ! Ainsi notre lettre de remercîments pour le diplôme que nous avions reçu de cette noble Académie se trouve mentionnée avec celle du cardinal Lambruschini. Nous y trouvons aussi mention des lettres de trois dames distinguées reçues à la même époque au nombre des membres correspondants ; ces dames renommées par leur savoir sont : Mme Amélie *de Angelis*, noble romaine ; Mme Julie *Molino - Colombini*, poëte de Turin ; et Mme *Somerville,* née *Fairfax,* anglaise célèbre ; mais M. Brizi mentionne avec une complaisance bien légitime la lettre qu'il a reçue de l'intéressant auteur des *Fiancés,* Alexandre *Manzoni,* de Milan. La correspondance l'amène à nommer ensuite des savants laborieux et illustres, soit dans les lettres, soit dans les arts, etc., qui ont été en rapport avec l'Académie d'Arezzo, et il termine après en avoir donné la preuve en disant qu'une académie aussi vivante par ses œuvres ne peut jamais s'appeler une association oisive, qui n'existe que dans une nomenclature de savants.

Puisque notre tâche ici se borne à une indication rapide, nous rappellerons que, dans la partie de la revue consacrée à la prose, on voit un discours *sur l'éducation physique et morale des Italiens,* par une associée irlandaise, Mme Mason ; des travaux littéraires de MM. Fantoni et Fabrini ; un travail scientifique de M. Guillichini ; un travail sur les droits ou les opérations de la douane, par M. *Mariano Mucciarelli.* Les pièces de poésies qui closent le recueil sont des vers libres du marquis *Gargallo* sur la mort d'Antoine *Césari,* autrefois professeur à Vérone, croyons-nous, et qui avaient été lus à la réunion générale du 20 juillet 1830, ainsi que le *chant* qui les suit, composé et lu par M. *Fantoni*, associé correspondant, qui y célèbre la gloire de Pétrarque. Enfin, une idylle de M. *Orlandini* sur le bonheur de la chaumière, lus le 26 décembre 1834.

Nous ne voulons pas omettre de mentionner une addition importante, et qui ajoute du prix au journal dans lequel elle apparaît pour la première fois. C'est une lithographie relative au travail de M. le docteur *Fabroni*, extrait d'un autre plus étendu sur les vases antiques d'Arezzo, ou plutôt sur les inscriptions qu'ils portent, et qui rappellent cent vingt-neuf signes ou noms de fabricants. Il est à désirer que l'Académie d'Arezzo continue ce que fait supposer cette innovation ; il serait à désirer aussi qu'elle publiât, comme nous l'avons déjà dit, un journal mensuel, où elle pût faire connaître ses utiles travaux avec plus d'étendue que dans un rapport annuel, qui précisément nous fait regretter de n'en pas connaître davantage.

L'ABBÉ BADICHE,
Membre de la troisième classe.

CORRESPONDANCE.

Dans les circonstances difficiles que nous traversons et dont l'Institut Historique a dû nécessairement se ressentir, nous devons porter à la connaissance de tous nos collègues de la France et de l'étranger les actes de munificence qui sont venus en aide à la Société. La publication des lettres par lesquelles S. E. Rifat-Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, annonce le don de 20,000 piastres (4545 fr. 47 c.) fait à l'Institut Historique par le Sultan, est pour nous le meilleur moyen de rendre hommage aux sentiments généreux d'un souverain si zélé pour les progrès de la civilisation et de signaler en même temps l'activité dont notre savant collègue, M. W. Smith, a fait preuve dans cette occasion. Car nous n'ignorons pas combien la considération personnelle dont il jouit à Constantinople a puissamment contribué à cet heureux résultat. En y joignant la lettre où M. le ministre de l'instruction publique notifie à notre honorable président l'allocation d'une somme de 500 francs, nous nous empressons aussi de mentionner les preuves de dévouement efficace données à la Société par mesdames de Monblin et de Taulignan, par notre vice-président, M. Le Peletier-d'Aunay, et par beaucoup d'autres de nos collègues, chacun dans la mesure de sa position et de ses ressources. Aussi avons-nous la ferme espérance que l'Institut Historique ne tardera pas non-seulement à reprendre la publication régulière de son journal, mais encore à étendre et à développer ses travaux dans tous les genres.

A MONSIEUR RENZI, ADMINISTRATEUR DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Sublime Porte, le 7 mai 1848.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous avez bien voulu adresser, en date du 18 janvier 1848, à S. A. Rechid-Pacha, je me fais un plaisir de vous annoncer que sa majesté impériale a bien voulu accepter l'exemplaire de la collection du journal de l'Institut Historique et de ses congrès, qui lui a été présentée au nom de cette Société par M. W. Smith, membre correspondant de l'Institut.

Sa majesté impériale désirant donner à l'Institut une marque de l'intérêt

qu'elle lui porte, et à M. W. Smith une nouvelle preuve de sa bienveillance impériale, a daigné ordonner que la somme de 20,000 PIASTRES soit remise à titre de don, de sa part, à l'Institut Historique de France. Je m'empresse, Monsieur, de vous faire part de la faveur dont votre Société vient d'être l'objet de la part de mon auguste souverain.

Je remets aussi à M. W. Smith les documents nécessaires afin qu'il puisse toucher le montant de la somme dont la munificence impériale vient de faire don à l'Institut Historique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

RIFAT.

A M. W. SMITH, A PÉRA.

Sublime Porte, le 7 mai 1848.

Monsieur,

Je me fais un plaisir de vous informer que sa majesté impériale voulant donner à l'Institut Historique de France, dont elle est membre protecteur, une marque de l'intérêt qu'elle lui porte, et à vous, Monsieur, une nouvelle preuve de sa bienveillance impériale, a daigné accepter l'exemplaire du journal de l'Institut Historique et de ses congrès et ordonner que la somme de 20,000 PIASTRES soit remise de sa part, à titre de don, à l'Institut Historique de France.

Je m'empresse de vous envoyer, ci-joint, le document en vertu duquel le trésor impérial payera le montant de la somme, dont la munificence de mon auguste souverain vient de faire don à la Société dont vous êtes un membre si distingué. Veuillez bien, Monsieur, faire toucher cet argent et le transmettre à sa destination.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

RIFAT.

Ministère de l'Instruction Publique et des cultes.

4e Division. Sciences et Lettres.

1er Bureau. Compagnies savantes.

F° 2226. P. *de l'enregistrement général.*

OBJET. INSTITUT HISTORIQUE AVIS D'UN ENCOURAGEMENT de 500 francs.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT HISTORIQUE, A PARIS.

Paris, le 2 juin 1848.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que par un arrêté, en date du 31 mai, j'ai décidé qu'une somme de 500 *francs* serait allouée à l'Institut Historique, à titre d'encouragement éventuel. Je suis heureux de pouvoir donner à l'Institut Historique et à ses travaux ce témoignage de mon intérêt.

Je vous invite à suivre l'effet de ma décision dans le bureau de la comptabilité centrale du ministère.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes.

CARNOT.

CHRONIQUE.

M. Hallez-Darros, conseiller de préfecture de la Meuse, a envoyé à l'Institut Historique 1° un rapport par lui fait au ministre de l'agriculture et du commerce, sur la nécessité de fonder dans chaque localité des *Annales communales;* 2° des tableaux présentant les modèles qu'il propose pour l'exécution de ce projet.

Disons d'abord que ce projet nous a paru fort utile sous plusieurs points de vue. Il est impossible de ne pas reconnaître cette utilité en examinant les tableaux dont il s'agit.

Ils sont divisés en deux parties : la première comprend les documents statistiques à recueillir ; la seconde est historique et se partage elle-même en deux sections, savoir : l'histoire de la Commune depuis son origine et les événements locaux les plus remarquables de chaque année, tels que les observations météorologiques, le mouvement du personnel de l'administration, les incendies, épidémies, épizooties, crimes et délits, etc.

La partie statistique contient douze chapitres, dont voici les titres : 1° *Population*, recensements, état civil, service militaire; 2° *territoire*, description, étendue, divisions; 3° *communications*, routes, chemins de fer, canaux; 4° *biens communaux*, nomenclature, bois communaux; 5° *revenus* et *contributions;* 6° *consommations;* 7° *agriculture*, classification des terres, culture, produit en nature, en argent, dénombrement des animaux utiles, etc; 8° *industrie*, usines et manufactures, arts et métiers; 9° *commerce;* 10° *administration*, organisation municipale, institutions de bienfaisance, service de santé; 11° *culte;* 12° *instruction publique*, primaire, secondaire, etc.

L'auteur expose avec raison qu'au moyen de ces tableaux, remplis dans chaque commune, et dont on ferait le relevé général au chef-lieu du département, le gouvernement posséderait les renseignements les plus précieux sur les produits agricoles et les ressources alimentaires existant en France, de manière à pouvoir remédier *à temps* par des achats et par d'autres moyens, au *déficit* causé par de mauvaises récoltes.

Mais pour que cet utile projet soit praticable, il ne faut demander aux communes rurales que les documents qu'elles peuvent fournir en les simplifiant le plus possible, car, dans ces communes, les maires et les instituteurs primaires sont peu habitués aux rédactions et n'ont pas beaucoup de temps disponible. Ils pourraient être aidés, il est vrai, dans ce travail statistique par le curé pour ce qui a rapport au culte, aux établissements de charité, et par quelques conseillers municipaux.

Quant à la partie historique, aux observations générales et aux résultats, ils devraient être réservés aux villes qui sont chefs-lieux d'arrondissement. Là on trouverait des personnes capables de rédiger les résumés statistiques que

le gouvernement aurait besoin de réunir et de consulter. Dans toutes les villes où il existe une bibliothèque publique, le bibliothécaire serait naturellement le secrétaire de la commission à former pour s'occuper de ce travail, sous la surveillance du maire qui en serait le président.

Maintenant que les esprits studieux s'occupent beaucoup des sciences historiques, que dans chaque ville on s'intéresse vivement aux événements qui se sont passés dans ses murs depuis son origine, aux grands hommes qu'elle a produits, et qu'on s'empresse d'honorer leur mémoire en leur élevant des statues, l'opinion serait partout favorable à ces travaux, et les nombreuses monographies qui en seraient le résultat deviendraient une des sources les plus précieuses et les plus authentiques que l'on puisse désirer pour l'histoire générale de notre pays.

Il existe en Orient une grande nation qui s'est attachée avec le plus grand soin à conserver et à recueillir les monuments de son histoire; cette nation, qui occupe un vaste territoire, c'est la Chine. L'institution que M. Hallez-Darros propose de fonder chez nous existe chez elle depuis un temps immémorial. Chaque ville possède ses archives, dans lesquelles se trouvent consignés année par année tous les documents auxquels on puisse avoir besoin de recourir pour en composer l'histoire complète et détaillée tant sous le rapport matériel et statistique que sous le rapport moral. Le gouvernement chinois ne néglige rien pour que ces archives soient tenues avec la plus grande exactitude, et il y puise les renseignements les plus précieux pour l'administration de cet empire immense et pour la répartition des ressources et des secours entre les différentes provinces.

Nous faisons des vœux pour que cette institution soit établie en France. De là elle s'étendrait sans aucun doute aux autres contrées de l'Europe qui ont déjà pris chez nous le modèle de bien d'autres fondations civilisatrices, et rien ne pourrait plus accélérer l'époque où elle serait adoptée, que la publicité des tableaux dont M. Hallez-Darros est l'auteur et que nous avons examinés avec le plus vif intérêt.

Il existe déjà dans un assez grand nombre de villes et autres localités des histoires ou monographies plus ou moins exactes, plus ou moins complètes. Ces ouvrages, parmi lesquels il s'en trouve d'excellents, ne seraient pas inutiles, tant s'en faut, pour les *Annales communales* qu'il s'agit d'établir partout. Après avoir été examinées, vérifiées de nouveau, corrigées ou complétées s'il y a lieu, ces monographies formeraient pour les temps écoulés, la partie historique des annales de la ville ou de la localité à laquelle se rapportent les traditions et les événements qui y sont relatés. A.

A. RENZI.	HUILLARD-BRÉHOLLES.
Administrateur.	*Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

INSURRECTION IRLANDAISE EN 1798.

INTERVENTION DES FRANÇAIS EN IRLANDE.

Au moment où le peuple irlandais, le plus malheureux peuple qui soit au monde, s'agite en vain sous le poids des misères qui l'accablent depuis huit cents ans, il ne peut être sans intérêt de raconter la déplorable histoire de l'insurrection de 1798. Puissent ces souvenirs du passé lui servir d'enseignements pour l'avenir, et l'empêcher de retomber dans les divisions qui ont perdu ses ancêtres et qui, l'année dernière encore, ont fait avorter la tentative prématurée de Smith O'Brien!

Lorsque la révolution française éclata en 1789, les germes féconds qu'elle apportait à l'Europe trouvèrent en Irlande le terrain tout préparé. Le comité catholique de Dublin, s'emparant des célèbres déclarations de l'Assemblée constituante, s'en appliqua les bénéfices, et résolut de revendiquer comme un droit naturel, et s'il le fallait, les armes à la main, l'abolition des lois qui condamnaient à l'ilotisme les trois quarts de la population irlandaise. Ce comité se mit en rapport avec un club presbytérien qui venait de se fonder, à Belfast, dans le but de réformer l'état politique du pays. Grâce à des concessions mutuelles, catholiques et protestants, confondus dans un même sentiment de nationalité, abjurèrent leurs anciennes dissensions, et de cette fusion naquit l'association des *Irlandais-Unis* qui, au moyen de clubs régis par les mêmes statuts, travailla résolument à la ruine de la domination anglaise.

Le principal chef du mouvement fut un jeune homme nommé Wolf-Tone, partisan déclaré des principes les plus avancés de notre révolution, et qui sut communiquer son enthousiasme aux Irlandais en leur faisant considérer les triomphes des armées de la république comme autant de victoires sur le despotisme en général. Quand les rois coalisés à Pilnitz eurent déclaré la guerre à la France, les Irlandais-Unis votèrent des secours à l'armée française, et à la nouvelle de notre première victoire sur le Rhin, la capitale de l'Irlande manifesta sa joie par une illumination générale. Une garde nationale se constitua et orna ses drapeaux de la harpe irlandaise surmontée du bonnet de la liberté. Les soldats de ce corps prirent l'habitude de s'appeler entre eux *citoyens*. Des banquets patriotiques réunirent côte à côte les hommes de toutes les classes et de toutes les opinions religieuses; et le clergé, s'appuyant sur l'exemple des républiques italiennes du moyen âge, n'hésita pas à déclarer que les catholiques étaient les fondateurs de la démocratie moderne.

L'Angleterre comprit qu'il ne s'agissait plus seulement, comme autrefois, de l'indépendance législative de l'Irlande, mais que les Irlandais-Unis ne voulaient rien



moins qu'une séparation radicale des deux États. Le ministère, que dirigeait Pitt, procéda avec son astuce ordinaire. Il exploita habilement, dans l'intérêt de sa politique, les violences révolutionnaires auxquelles le comité de salut public avait recours pour défendre la France contre les complots que l'or anglais ne se faisait pas scrupule de soudoyer. Il effraya les tièdes et releva le courage des ennemis de la cause irlandaise; une contre-association orangiste, appuyée par le parlement anglican et par les autorités constituées, organisa un système complet de calomnie et de persécution contre les patriotes. Les Irlandais-Unis résolurent alors de substituer à une association patente une affiliation secrète fondée sur le serment et l'obéissance passive à des chefs dont les noms n'étaient connus que d'un petit nombre. Un directoire exécutif de cinq membres fut établi secrètement à Dublin sur le modèle de celui de Paris, et s'appuya sur une série de comités secrets hiérarchiquement institués. En 1796 l'association avait de si nombreuses ramifications, qu'au premier signal Wolf-Tone pouvait compter sur trois cent mille hommes enrégimentés militairement et armés, soit de fusils, soit de piques. Tel était l'esprit d'ordre de cette grande foule, que, sur un simple arrêté portant que tout bon Irlandais devait renoncer à l'usage des liqueurs fortes pour priver le gouvernement des droits payés sur les boissons, le peuple se soumit sans murmurer et ne fréquenta plus les tavernes.

Malgré les forces imposantes dont disposait l'union, elle crut avoir besoin, pour triompher, d'un noyau d'armée régulière, et surtout du prestige attaché au nom de la France. Wolf-Tone fut choisi pour aller demander à Paris l'appui du Directoire, sous la condition expresse que les Français se présenteraient seulement comme alliés de l'Irlande et agiraient sous la direction des chefs irlandais. C'était le moment où Hoche venait d'achever la pacification de la Vendée. Ce général détestait le gouvernement anglais, dont il avait vu de près la duplicité et la froide barbarie à la triste affaire de Quiberon, et plusieurs fois il avait émis l'opinion qu'il fallait reporter le fléau de la guerre civile chez ceux qui cherchaient à l'éterniser chez nous. Aussi ce fut sur lui que le Directoire jeta les yeux pour tenter une descente en Irlande. Dans un entretien intime et familier, Wolf-Tone exprima la pensée que le nouveau gouvernement d'Irlande serait obligé de sévir contre les aristocrates qui ne méritaient aucune pitié. Hoche lui répondit : « L'abondance du sang répandu a fait à la liberté un mal immense et suscité des difficultés sans nombre à la république. Quand vous guillotinez un homme, vous vous débarrassez, il est vrai, d'un individu, mais vous faites de chacun de ses amis, de ses parents, un éternel ennemi du gouvernement. » Wolf-Tone, frappé de ce langage, estima qu'en cas de révolution il serait non-seulement plus humain, mais plus habile d'éviter toute réaction sanguinaire.

Le général se rendit immédiatement à Brest, où il poussa avec activité les préparatifs de l'expédition. Après avoir vaincu des obstacles de tout genre, il mit à la voile, le 14 décembre 1796, avec quinze mille hommes. A peine au large, ses vaisseaux furent enveloppés d'une brume épaisse qui semblait d'abord favoriser

l'expédition en dérobant sa marche aux escadres anglaises; mais à la brume succéda une violente tempête qui assaillit la division française, déjà parvenue dans la baie de Bantry et la dispersa. Hoche reconnut avec désespoir que toute tentative de débarquement était insensée, et qu'il ne devait plus songer qu'à ramener ses vaisseaux en France. Il y réussit après mille dangers. Dans cette lutte contre les éléments et contre les ennemis, notre marine fut héroïque comme toujours, et l'admirable résistance que le vaisseau *les Droits de l'Homme* opposa sur les côtes de Bretagne à deux bâtiments anglais, doit compter parmi les plus beaux faits d'armes de cette époque.

La lenteur que mit le gouvernement français à préparer une seconde expédition donna le temps à l'Angleterre de travailler à la ruine de l'union irlandaise; elle employa son arme favorite, la corruption. Quelques traîtres royalement payés lui livrèrent les plans de l'association, nommèrent les chefs et désignèrent les lieux de réunion. Les principaux membres du comité irlandais furent arrêtés et condamnés à la prison ou au gibet. Sous prétexte de saisir les armes cachées, on établit chez les suspects des garnisaires, moitié bourreaux, moitié soldats, qui se livrèrent à des excès inouïs, mirent les maisons au pillage, firent périr les propriétaires sous le fouet ou dans les tortures. Quant aux villages, on procédait tout simplement en brûlant ceux qui ne livraient pas une quantité d'armes déterminée, et après avoir fusillé un certain nombre d'habitants pris au hasard, les justiciers du roi d'Angleterre allaient opérer ailleurs.

Ces atrocités inutiles n'avaient réellement qu'un but, celui de pousser à bout les Irlandais afin de les faucher en masse sur le champ de bataille. Aussi, loin de prévenir une insurrection générale, l'Angleterre la provoqua. Il est fort douteux en effet que l'association ait donné le signal de la révolte, car les hommes qui la dirigeaient ne se dissimulaient pas que le moment était mal choisi pour une levée de boucliers.

Quoi qu'il en soit, en une seule nuit toutes les gouttières des maisons furent enlevées pour fondre des balles; les paysans coupèrent dans les forêts des manches de piques, dont ils s'armèrent après les avoir ferrées, et trois à quatre mille d'entre eux se portèrent sur Dublin, où les prisons regorgeaient de patriotes. Mais les précautions prises de longue main firent échouer cette première tentative. Les Irlandais-Unis ne purent pénétrer dans la ville, et durent se contenter d'intercepter ses communications avec les provinces du sud en occupant tout l'espace situé entre Dublin et les montagnes de Wiclow, pays où la population des campagnes sans asile et sans pain secondait le mouvement avec énergie. Le premier engagement régulier avec les troupes anglaises eut lieu sur la colline de Tara, lieu célèbre dans les fastes nationaux; et si les Anglais restèrent maîtres de la position, ce triomphe leur coûta cher; car les patriotes prouvèrent que, si leurs chefs morts ou incarcérés avaient été là pour diriger leur bravoure, la journée eût été fatale à la tyrannie.

Tels furent les débuts de l'insurrection de 1798. Elle avait été trop longtemps incertaine pour que le peuple eût foi en elle; accueillie avec froideur par les uns,

avec terreur par les autres, elle manqua de l'ensemble qui seul pouvait en assurer le succès. Ainsi, au lieu de commencer le même jour, à la même heure, dans toutes les villes de l'Irlande, le mouvement se propagea seulement de proche en proche; les comités locaux attendirent, pour se prononcer, que le soulèvement eût gagné jusqu'à eux. Les autorités anglaises eurent le temps de concentrer tous les détachements disséminés, dont la perte eût été certaine s'ils se fussent trouvés pris au milieu d'une insurrection universelle.

Ce ne fut guère que dans les provinces du sud que le soulèvement put s'étendre et se généraliser. Les Irlandais-Unis, s'étant emparés de Wexford, y établirent un gouvernement provisoire sous le nom de Directoire exécutif de la république irlandaise; mais aucune mesure d'une certaine portée ne signala chez les hommes qui le composaient une juste entente de la situation. Vainement les drapeaux verts, avec la devise irlandaise *Erin-go-bragh* et la devise française *Liberté ou la mort*, flottèrent sur les édifices de Wexford; ils ne suffirent point pour faire de cette ville le centre et le foyer de l'insurrection. Les patriotes, manquant d'artillerie, formèrent sur une colline voisine, à Vinegar-Hill, un camp retranché qu'ils espéraient défendre plus facilement qu'une place dépourvue de canons; et pour se rendre maîtres de l'artillerie anglaise, qui les foudroyait sans qu'ils pussent riposter, ils adoptèrent la tactique des paysans vendéens, enlevant au pas de course les batteries ennemies.

Un fait donnera l'idée de leur bravoure exaltée. A l'attaque de Ross, dans le comté de Cork, une pièce de gros calibre tirant à mitraille arrêtait devant une des portes de la ville un bataillon d'Irlandais; tout à coup un homme se précipite en avant, arrive sur le canon, y enfonce son bras et crie à ses compagnons : « Arrivez, je lui ferme la bouche. »

A cette intrépidité chevaleresque les Irlandais-Unis joignaient les plus nobles sentiments de justice et d'humanité. Au milieu même des fureurs de la guerre, ils respectèrent toujours les femmes; ce que ne faisaient point les orangistes ni les officiers de l'armée anglaise, malgré leurs prétentions à l'honneur des belles manières. Ces militaires, qui reprochaient amèrement aux Irlandais le meurtre d'un seul prisonnier, remettaient les leurs sans scrupule entre les mains du bourreau; aussi les insurgés disaient-ils énergiquement : « Nous nous battons la corde au cou. »

Une seconde tentative sur Dublin échoua comme la première. Battus à Wiclow, les chefs s'accusèrent les uns les autres; et pendant que les soldats, ne sachant à qui obéir, perdaient un temps précieux, une armée anglaise attaquait le camp retranché de Vinegar-Hill et emportait à coups de canon cette position défendue par des hommes qui n'avaient pour résister que des balles et des baïonnettes. Les Irlandais-Unis se replièrent sur Wexford; mais bientôt forcés d'évacuer cette place où succomba la nouvelle république après un mois d'existence, ils finirent par se débander devant la cavalerie anglaise, qui les traqua dans les montagnes.

Deux insurrections tardives et partielles qui éclatèrent parmi les presbytériens du nord de l'Irlande et dans le comté de Down furent également réprimées. Enfin

les bandes irlandaises qui avaient réussi à se rallier, ayant tenté à Ballinahinck un dernier effort, éprouvèrent une défaite sanglante et irréparable.

Après avoir écrasé les Irlandais-unis sur les champs de bataille, l'Angleterre les acheva avec de nouvelles armes, celles du mensonge et de la perfidie. Le lendemain d'un revers, les vaincus sont dans une disposition d'esprit telle, qu'ils croient facilement à la trahison et sont toujours prêts à rejeter sur d'autres la responsabilité de leurs propres revers. Les agents du gouvernement persuadèrent, aux protestants qui faisaient partie de l'union, que les catholiques les trahissaient et les menaient à la boucherie. Une promesse d'amnistie générale acheva ce que la calomnie avait commencé ; et quand les Irlandais divisés eurent déposé les armes, l'Angleterre, en ordonnant de nouveaux supplices, prouva une fois de plus quelle confiance les malheureux doivent avoir dans sa parole.

Tout était fini au nord et au midi, à l'est et à l'ouest, lorsque la nouvelle se répandit qu'une expédition française était débarquée dans le comté de Mayo : c'était le général Humbert, qui, parti de la Rochelle avec quinze cents hommes détachés de l'armée du Rhin et d'Italie, venait de s'emparer de la petite ville de Killala (22 août 1798). Quelques mois auparavant, cette intervention eût allumé en Irlande un incendie que toutes les forces anglaises n'eussent pu éteindre ; mais, à l'époque où parut Humbert, le peuple irlandais était tombé dans cette torpeur qui annonce le désespoir. Le général français eut beau arborer le drapeau vert et lancer des proclamations où il invitait tous les habitants à se joindre à lui, leur promettant une constitution républicaine sous la protection de la France ; en vain composa-t-on de nouvelles chansons patriotiques, où les mots français *Ça ira, en avant*, étaient mêlés dans des vers anglais à d'anciens refrains indigènes, rien ne put galvaniser la nation irlandaise. Humbert, rejoint seulement par quelques paysans catholiques mal armés, prit bravement son parti. Laissant un détachement à Killala, il s'avança avec onze cents hommes vers le sud, et tel était dans cette petite troupe l'esprit de fraternité, qu'ayant trouvé sur la place d'un village un homme pendu au gibet, pour avoir distribué des proclamations, tous les soldats l'un après l'autre donnèrent au cadavre l'accolade républicaine.

Parvenu à Castlebar, Humbert y rencontra le général Lake, qui, à la tête de quatre mille hommes, lui barra le passage. Les Français attaquèrent avec une telle impétuosité, qu'ils culbutèrent les Anglais du premier choc, leur tuèrent huit cents hommes et s'emparèrent de dix pièces de canon. La nuit qui suivit ce brillant fait d'armes, des feux allumés sur toutes les hauteurs donnèrent le signal de l'insurrection au pays situé entre Castlebar et la mer ; mais peu d'Irlandais vinrent rejoindre la petite armée victorieuse, qui continua sa marche vers Dublin, espérant trouver en route quelques bandes qui guerroyaient encore. Sachant que trente mille hommes s'avançaient vers lui pour l'envelopper, le général républicain manœuvra longtemps avec assez d'habileté pour empêcher les différents corps ennemis d'opérer leur jonction ; mais la lutte était trop inégale. Humbert, atteint près de Ballinamuch par une armée considérable, que commandait en personne le vice-

roi d'Irlande, lord Cornwallis, eut l'incroyable audace d'accepter le combat, et imposa tellement aux Anglais par ses dispositions et la contenance de sa troupe, qu'il obtint pour lui et ses huit cent quarante-quatre hommes une capitulation honorable.

Une seconde expédition de trois mille hommes, sous les ordres du général Hardy, fut envoyée un mois plus tard par le Directoire; mais la division navale qui les portait, composée d'un vaisseau de ligne et de huit frégates, fut attaquée le 10 octobre sur les côtes de l'Ulster par la flotte anglaise et obligée d'amener, après avoir pendant six heures prolongé une défense héroïque. Wolf-Tone, qui portait le titre d'adjudant-général au service de la France, se trouvait sur le vaisseau; pris, reconnu et traduit devant une cour martiale, qui le condamna à mort, il s'ouvrit la gorge dans sa prison.

Tous les Irlandais qui comme lui avaient pris part à l'expédition française, et que les Anglais avaient refusé de comprendre dans la capitulation, furent pendus ou fusillés. Ce fut de plus un nouveau prétexte pour rechercher ceux qui, à tort ou à raison, étaient soupçonnés de sentiments républicains. La loi martiale, proclamée au milieu de l'insurrection, fut maintenue pour frapper ceux que la mitraille avait épargnés. Devant ces tribunaux sauvages, tout fut mis en usage pour trouver des coupables, tout, jusqu'aux preuves mêmes de l'innocence. On vit des juges faire repousser à coups de baïonnettes les témoins à décharge, et envoyer chercher dans les prisons d'autres témoins plus dociles. A Wexford, on mutila les cadavres des victimes, et l'on jeta les corps à la rivière après en avoir séparé les têtes, qui furent clouées sur les murs extérieurs du tribunal.

On évalue à quatre-vingts millions de francs les dévastations commises pendant cette terrible année. L'armée anglaise avait détruit toutes les moissons sur son passage. Il en résulta une famine générale, qui dura deux ans. Au reste, depuis cette époque, la famine est l'état normal de l'Irlande. Tous les ans, depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'août, une notable portion de la population de l'île vit d'expédients, et se procure à peine assez de nourriture pour ne pas mourir immédiatement de faim.

Telle est l'histoire de l'insurrection de 1798. Si Hoche avait pu prendre terre, si même les expéditions de Humbert et de Hardy combinées ensemble fussent arrivées quelques mois plus tôt, il est presque hors de doute que l'intervention de la France eût assuré le triomphe de l'Irlande. Quelles eussent été les conséquences de ce déchirement de l'empire anglais, au milieu des conflits et des guerres qui agitèrent l'Europe pendant vingt ans (de 1796 à 1815)? C'est là une question qui donne le vertige aux esprits les plus fermes, et dont l'avenir peut-être nous réserve la solution.

Voici que pour la seconde fois la France, par un soudain effort se rendant maîtresse de ses propres destinées, a déterminé elle-même son gouvernement et son nouveau droit politique. Sans doute l'Irlande, écrasée si longtemps par une aristocratie intolérante et oppressive, ne saurait ainsi obtenir du premier coup l'indé-

pendance toujours refusée à ses justes plaintes; que du moins les vieux partis, sacrifiant leurs dissensions à l'intérêt de la patrie, s'unissent, se concertent pour stimuler la prudence des uns, pour ramener à de justes bornes l'exaltation des autres, et les faire marcher tous d'accord vers un but si noble et si grand. Devant cette unanimité irrésistible qui seule fonde la liberté sur une base durable, le gouvernement anglais, habile à prévoir les révolutions, ne se refusera plus à un dénoûment pacifique. Un peuple qui a su conserver avec une constance si inébranlable sa foi religieuse au milieu des persécutions et des souffrances les plus cruelles ne doit jamais désespérer de la liberté.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre de la première classe.

DE L'IVRESSE ET DE SES SUITES.

Le plus triste état de l'homme, c'est celui où il se trouve à la fois privé d'intelligence et de volonté. Or, tel est celui dans lequel le plonge l'ivresse. Les autres passions pervertissent momentanément la raison et le libre arbitre : celle-ci les abolit, en même temps qu'elle tue le corps. C'est assurément de tous les vices celui qui ravale le plus l'humanité. Il y en a, dit Montaigne, qui ont je ne sais quoi de généreux : il y en a où la science se mêle, la diligence, la vaillance, la prudence, l'adresse et la finesse; celui-ci est tout corporel et brutal. A l'appui, Montaigne raconte fort en détail l'histoire d'une jeune dame de sa connaissance et peut-être un peu sa parente, qui, pendant l'état d'ivresse, fut victime de la brutalité de son valet de labourage.

Dans l'Amérique du Nord, il meurt, dit-on, trente-sept mille ivrognes par an. L'ivrognerie y produit les trois quarts des crimes et des aliénations mentales. Cette proportion est encore plus grande en Angleterre.

L'abus du vin peut conduire à tous les excès. Gall rencontra dans les prisons de Bamberg une femme qui, dès qu'elle avait bu, éprouvait le désir irrésistible de mettre le feu à quelque maison. A peine revenue à la raison, cette malheureuse avait horreur d'elle-même. Elle n'en avait pas moins commis quatorze incendies avant d'être enfermée.

Sur un nombre de cent quinze suicides que nous avons été appelé à constater, nous en trouvons dix-huit qui ont été exécutés en état d'ivresse.

Pendant une nuit du mois d'avril 1843, on vint nous chercher pour donner des soins à un jeune homme, marié de la veille, qui venait d'attenter à sa vie et à celle de sa jeune épouse. Ce malheureux, livré à l'ivrognerie, s'était plongé dans l'ivresse le soir même de son mariage. A peine couché à côté de sa femme, il entre en fureur, selon ce qui lui arrivait quand il était pris de vin. Sa malheureuse femme allait devenir sa première victime, si, à la faveur de l'obscurité, elle ne se fût glissée dans le coffre d'un divan. Cependant le forcené tourne sa fureur contre les glaces de sa chambre et les meubles qui la garnissent, les lance par les fenê-

tres, s'empare du divan où se cache sa femme, essaye déjà de le précipiter dans la rue, et y aurait réussi certainement sans l'arrivée de quelques voisins. A leur vue, il tourne sa rage contre lui-même, et saisissant une épée nue, il se transperce à ce point que la lame, pénétrant entre la sixième et la septième côte, faisait en arrière, au-dessus de l'omoplate, une saillie de cinq ou six centimètres. Il était ainsi *embroché* à notre arrivée. Quatre hommes vigoureux réussissaient à peine à maîtriser sa fureur convulsive. Le fer fut retiré, ses bras enfermés dans une camisole de force, et ce ne fut que plus de trois heures après qu'il fut possible de s'occuper de l'affreuse blessure qu'il s'était faite. Revenu à lui-même, rien ne saurait peindre les remords et la honte de ce malheureux. Il guérit. Eh bien! le croirait-on, il ne s'est nullement corrigé depuis, et nous avons su que la femme avait obtenu une séparation de corps, fondée sur les funestes habitudes d'ivrognerie du mari.

Un jeune homme qui sortait, avec ses amis, d'un dîner où le champagne avait été pris en abondance, fut saisi par le froid du dehors, et tomba brusquement dans un état de démence furieuse. Plusieurs personnes furent maltraitées. On le conduisit au poste le plus voisin. Nous fûmes appelé pour lui donner des soins. Qu'on juge de notre surprise, en reconnaissant dans le *furieux*, que six soldats réussissaient à peine à maîtriser, un jeune homme que nous avions traité dans une maladie grave, et dont le caractère et les habitudes étaient d'une douceur parfaite. Il nous reconnaît, supplie qu'on le laisse libre, veut nous embrasser, promet de faire tout ce que nous voudrons; mais à peine est-il en liberté, qu'il tente de nous étouffer. Repris par ses gardiens, il nous accable d'imprécations, et littéralement nous couvre de *crachats*. Le sang qui lui fut tiré, tous les soins qui lui furent prodigués, ne purent rien sur son état, et il succomba le lendemain sans avoir recouvré ni son calme ni sa raison.

N'oublions pas de signaler un des effets les plus redoutables de l'abus du vin et des liqueurs. Il s'agit du phénomène connu sous la dénomination de *combustion spontanée*.

Une dame V...., garde-malade, ivrogne, vieille et obèse, faisait depuis longtemps le désespoir du propriétaire de la maison qu'elle habitait, parce que, à plusieurs reprises, elle avait failli mettre le feu à sa chambre par ses vêtements, qui s'enflammaient, disait-elle, sans qu'elle sût comment. Le 19 juillet 1847, comme ses voisins ne la voyaient point sortir, on pensa qu'il pourrait bien lui être arrivé quelque accident. Lorsque nous pénétrâmes avec le commissaire de police dans la chambre de la dame V...., elle était étendue sans vie sur le carreau, les vêtements brûlés jusqu'au-dessus de la ceinture; moins pourtant ses bas qui étaient restés intacts. Les membres n'avaient pas été atteints par le feu; tandis que le haut des cuisses, le ventre jusqu'à la région de l'estomac, étaient carbonisés ou même entièrement détruits. Les meubles de la chambre, ainsi que les vêtements qui couvraient encore la partie supérieure du corps, étaient couverts d'un enduit graisseux exhalant une odeur empyreumatique fort caractéristique. La pression sur l'abdomen faisait jaillir par la bouche et les narines un liquide jaune-citron d'une odeur

alcoolique parfaitement reconnaissable. Ce liquide semblait s'enflammer au contact d'une chandelle allumée. Enfin, les gaz mêmes que la compression faisait sortir bruyamment par les ouvertures naturelles, avaient bien évidemment l'odeur de l'*eau-de-vie*.

Il n'y avait point de chandelle allumée, ou qui l'eût été. Mais dans la cheminée était un réchaud avec résidus de charbon de bois, et dessus un vase à moitié rempli d'eau. Toutefois le corps se trouvait à près d'un mètre de ce réchaud, et la chaise sur laquelle avait dû s'asseoir la femme V.... était à soixante centimètres de ce même réchaud ; de plus, la fenêtre était entr'ouverte. Pour en finir, disons que, toutes choses minutieusement observées, il devint évident qu'il n'y avait eu ni asphyxie, ni crime, et que cette femme était morte en état d'ivresse, victime d'une combustion spontanée. Cette nouvelle ne surprit nullement les voisines. L'une d'elles s'écria : « J'avais toujours dit qu'elle avait le feu dans le corps. »

Ici la combustion avait été certainement déterminée par le voisinage du charbon en ignition dans le réchaud : l'épithète de *spontanée* n'est donc point rigoureuse. Nous devons même dire que la plupart des médecins ne reconnaissent point les combustions humaines spontanées dans toute l'acception du mot. A leurs yeux, elles ont toujours une cause déterminante.

Ceux qui les admettent s'appuient généralement sur des observations incomplètes ou sur des phénomènes pris dans le règne inorganique ou organique, pendant l'état de mort ; ce qui est loin de constituer les bases d'une analogie bien concluante.

Il est vrai d'ajouter pourtant que Sempson cite une femme qui, en se peignant, faisait sortir des étincelles de ses cheveux. Il est aussi des individus chez lesquels des frictions sur les bras ou les jambes font jaillir des étincelles. Cardon parle d'un carme qui en faisait sortir de sa tête par le simple frottement qu'il produisait en jetant son capuce sur ses épaules.

Or, supposez, chez des personnes ainsi prédisposées, des habitudes anciennes et exagérées dans l'abus des spiritueux, et vous concevrez la possibilité des *combustions humaines spontanées* dans toute la rigueur du mot. Nous n'oublierons jamais, pour notre compte, qu'en faisant l'autopsie d'un homme jeune encore, mais déjà vieil ivrogne, son estomac prit feu par l'approche de la chandelle, à l'instar d'un bol de punch.

Toutes les liqueurs fermentées ne produisent pas le même genre d'ivresse. On a dit qu'elle variait selon les climats. Sans nier cette influence, nous pensons que la matière qui fournit la liqueur, la manière dont on l'extrait, et jusqu'à l'âge de cette liqueur, sont autant de circonstances qui contribuent à donner à l'ivresse ces variétés infinies que l'on observe tous les jours. Ainsi, par exemple, l'ivresse par l'eau-de-vie est bien plus prompte et plus funeste que toute autre. Il est prouvé que l'usage même modéré de cette liqueur use rapidement l'organisation la plus robuste.

Beaucoup de sauvages, dits anthropophages, ne se livrent, dit-on, à leurs affreux

instincts que quand ils ont noyé leur raison dans l'ivresse, par les liqueurs qu'ils retirent de certaines substances végétales et animales en décomposition.

L'ivresse produite par la bière se prolonge bien plus longtemps que toute autre. Celle qu'occasionne un vin composé de plusieurs autres, ou même le mélange de plusieurs vins pris dans un même repas, est bien plus fâcheuse encore.

Ajoutons enfin que les accidents de l'ivresse se modifient indéfiniment selon les organisations individuelles. Celui-ci devient triste et soucieux à mesure qu'il s'enivre ; il tombe dans la mélancolie, se plaint, gémit, sanglote, et finit souvent par attenter à sa propre existence. Celui-là est pris de fous rires ; il est loquace, indiscret, et ne connait aucune mesure, Cet autre entre en fureur. Le Français a généralement le vin gai. L'Anglais, en état d'ivresse, est sombre et méditatif ; l'Allemand, brutal. Les Thraces, d'après Horace, étaient en proie à des accès frénétiques à peine imaginables.

Nous tenons, d'un magistrat de la cour d'appel de Paris, que les attentats contre les personnes doivent être rapportés pour les quatre cinquièmes à l'abus du vin. Beaucoup de crimes contre les propriétés n'ont pas d'autre origine : et si nous ajoutons que les meilleures statistiques établissent péremptoirement que les sept huitièmes environ des aliénés le sont par suite d'ivresse habituelle, ou même accidentelle, on pourra dire hardiment que le vin fait plus de victimes que la guerre, et engendre plus de crimes que toutes les passions ensemble. Pour quelques individus qui supportent impunément ces excès, une multitude succombe prématurément, ou est en proie à des infirmités sans nombre.

Les abus dans le vin sont tout autrement funestes aux femmes qu'aux hommes. La prédominance du système nerveux chez elles, leur irritabilité plus grande, la mollesse des tissus, leur extrême perméabilité, sont autant de circonstances qui rendent raison de cette différence. La peau, surtout celle du visage, l'estomac, le foie, le cœur, le cerveau, subissent rapidement l'influence funeste des excès qu'elles commettent dans ce genre.

Est-ce à dire que le vin pris modérément ne puisse tourner au profit de l'humanité? Loin de nous cette pensée. Le vin peut être utile dans une foule de cas, et indispensable dans quelques-uns. Nous aurons à le faire voir dans une autre réunion.

Docteur Josat,
Membre de la troisième classe.

PHILOLOGIE.

ARCHIMÈDE AVAIT-IL UN SYSTÈME DE NUMÉRATION ANALOGUE AU NÔTRE ? CONNAISSAIT-IL L'ARITHMÉTIQUE DE POSITION ?

L'intéressante question de l'origine de nos chiffres a été soulevée de nouveau et traitée, dans ces dernières années, avec toutes les ressources d'une érudition variée jointe à une connaissance approfondie de la matière, par M. Chasles.

Les recherches qu'il a faites sur l'Abacus, l'interprétation toute nouvelle qu'il a donnée d'un passage de Boèce, inintelligible jusqu'à lui, méritaient et ont excité, en effet, l'attention des savants.

Mais, comme il arrive quelquefois, l'auteur, ayant reconnu et mis à peu près hors de doute cette proposition, que notre système de chiffres ne nous venait ni des Arabes ni de l'Orient, n'a pas su se tenir dans les résultats de son analyse; il a cru que l'Abacus contenait réellement notre système de numération, et, comme le nom de Pythagore s'y trouvait mêlé, il a conclu qu'il n'était pas impossible que l'usage de notre système remontât jusqu'à ce chef de l'école italique.

Une objection grave lui fut faite alors par un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et reproduite à l'Académie des sciences par M. Libri : c'est qu'il était impossible de supposer à Pythagore la connaissance de notre système de numération, puisque Archimède, qui lui était de beaucoup postérieur, et qui avait étudié les ouvrages mathématiques de son école, ignorait complétement ce système; que, quant à ce dernier point, nous ne pouvions avoir aucun doute, puisqu'il nous restait de ce grand géomètre un traité où, ayant besoin de calculer de très-grands nombres, au lieu d'écrire, comme nous le ferions, en reculant un chiffre vers la gauche d'autant de rangs qu'il serait nécessaire, il était obligé de se créer à lui-même un système très-insuffisant et très-pénible.

Cette objection était foudroyante : M. Chasles essaya de la détourner, et, pour cela, il fit voir que l'objet de l'*Arénaire* d'Archimède n'était pas de donner aux Grecs un système de numération, mais seulement de montrer qu'on pouvait nommer des nombres qui surpasseraient celui des grains de sable contenus dans une sphère grande comme le monde; et qu'ainsi l'on ne pouvait conclure de son livre qu'il ne possédait pas notre système.

La première partie était sans doute la plus facile à établir; il suffisait, pour cela, d'ouvrir le traité d'Archimède; et ainsi elle n'a été, ni pu être niée sérieusement par personne. La seconde ne venait pas aussi facilement. M. Chasles a recueilli avec beaucoup de patience et groupé adroitement divers témoignages. Malgré tous ses efforts, il est difficile de faire sortir des textes ce qu'ils ne contiennent pas, et je crois qu'en revenant avec attention sur ses preuves, on en tirera moins les conséquences qu'il nous donne, que les conclusions contraires.

Le sujet est assez intéressant pour que nous en fassions l'expérience. C'est dans ses *Éclaircissements sur le Traité* DE NUMERO ARENÆ (1), que M. Chasles a présenté et résumé ses conjectures sur Archimède; c'est aussi là que je vais le suivre, et examiner tous les textes qu'il cite comme corroborant son opinion.

Dès la page 4, il transcrit ces deux vers de Silius Italicus:

> Non illum mundi numerasse capacis arenas
> Vana fides (2).

(1) On trouve ces éclaircissements dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 1842.

(2) *Punic.* XIV, v. 350.

et il ajoute : « Ce passage, que l'on ne paraît pas avoir suffisamment remarqué (1), s'applique évidemment au livre *de Numero arenæ*, et en indique parfaitement l'objet. »

Je n'ai aucun intérêt à nier cette application, et, pour mon compte, je ne la conteste pas. Je fais observer seulement qu'elle n'est ni évidente ni démontrée. Silius fait du 340ᵉ au 352ᵉ vers de son XIVᵉ livre ce que les rhéteurs appellent une *éthopée*, c'est-à-dire un portrait d'Archimède. Il rapporte, sans choix et sans critique, tout ce qu'on a dit de ce géomètre, et qui peut entrer dans sa mesure ; prétend que la terre et le ciel lui étaient ouverts; qu'il savait comment le soleil, se levant obscur, annonce de la pluie; qu'il avait déterminé si la terre était immobile ou en mouvement, comment elle est entourée d'eau; quelles sont les phases de la lune, et les mouvements correspondants de l'Océan :

Ingenio facile ante alios Telluris alumnos,
Nudus opum, sed cui cœlum terræque paterent.
Ille novus pluvias Titan ut proderet ortu
Fuscatis tristis radiis; ille hæreat, anne
Pendeat instabilis Tellus, cur fœdere certo
Hunc affusa globum Tethys circumliget undis
Noverat, atque una pelagi lunæque labores,
Et pater Oceanus qua lege effunderet æstus (2).

Voilà déjà bien des choses; et l'on pourrait s'étonner que, si Archimède avait si bien fait voir qui se mouvait de la terre ou du soleil, Silius n'ait pas dit un mot du parti qu'il prenait dans cette alternative. Mais continuons.

Silius ajoute que ce grand homme a compté (ce n'est pas une fable) le sable qu'il y a dans le monde, et qu'une main de femme lui suffisait pour enlever et briser contre les rochers les vaisseaux et les digues des ennemis :

Non illum mundi numerasse capacis arenas
Vana fides; puppes etiam constructaque saxa
Feminea traxisse ferunt contra ardua dextra (3).

Qu'y a-t-il dans tout ce passage, aux yeux d'un philosophe? rien autre chose qu'une description de poëte, si ce n'est plutôt encore une amplification d'écolier. Silius a parlé de ce qu'il ne savait pas, et l'on n'en peut rien tirer de positif pour l'histoire de la science; car, si vous adoptez le compte du sable, il faut aussi recevoir l'enlèvement des vaisseaux et des digues par la main d'une femme, que les plus simples notions de mécanique nous démontrent absolument impossible.

Neil-Arnott, rappelant dans son traité de physique le vers fameux :

Dic ubi consistam, cœlum terramque movebo,

dit qu'Archimède, si la pensée lui appartient, donnait bien une idée de la puis-

(1) M. Chasles se trompe : voy. dans le *Silius* (édit. de Lemaire) les très-nombreuses remarques faites précisément sur ce passage.

(2) Silius, *Punic.* XIV, v. 342.

(3) *Ibid.* v. 350.



sance de la mécanique; mais qu'il ne disait pas tout; et que, pour soulever la terre d'un pouce, il lui aurait fallu se mouvoir lui-même pendant plusieurs millions d'années avec la vitesse d'un boulet de canon (1).

Et en effet, personne n'ignore que, dans le cas d'équilibre, les vitesses sont toujours en raison inverse des masses; que, si une femme veut enlever un vaisseau qui pèse deux mille fois autant qu'elle, il faut, même dans la statique spéculative, c'est-à-dire en supprimant par la pensée les frottements et la roideur des cordes, non pas qu'elle y mette une main de femme, *femineam dextram*, mais qu'elle s'y suspende de tout son poids, et qu'alors même elle parcoure vingt mètres de chemin pour soulever le vaisseau d'un seul centimètre.

Et si nous passons à la pratique, loin de briser les digues ou les vaisseaux contre les rochers, cette femme ne pourra pas seulement vaincre la résistance des cordes ou le frottement des poulies.

Jugez maintenant de ce que vaut le témoignage du poëte en ce qui tient au nombre des grains de sable. Silius y est tout aussi croyable qu'en ce qu'il nous rapporte des machines d'Archimède. Il a porté dans l'un et l'autre fait la même connaissance et le même esprit d'examen; si l'un des deux est absurde, l'autre l'est ou peut l'être au même titre et au même degré; ou plutôt Silius n'a été dans les deux cas que l'écho de bruits populaires qu'il ne s'est donné la peine ni de vérifier ni de comprendre.

M. Chasles continue; il rappelle ces vers d'Horace:

Te maris et terræ numeroque carentis arenæ
Mensorem cohibent, Archyta,
Pulveris exigui prope littus parva Matinum
Munera (2).

Il ajoute que M. Lacroix avait bien voulu lui signaler ce passage comme offrant un point d'histoire mathématique qui méritait examen. En conséquence, il se demande s'il faut considérer ces vers comme un document historique qui prouverait qu'Archytas avait fait, près d'un siècle avant Archimède, ce même calcul de grains de sable; ou s'il n'y faut voir, de la part du poëte, qu'une expression propre à caractériser le grand géomètre. Je laisse notre auteur débattre la question.

Je remarque toutefois qu'il n'y a peut-être au fond rien de ce qu'il imagine: l'expression d'Horace semble même l'indiquer clairement. Archytas avait mesuré la portion de terre et de mer qu'il connaissait, *maris et terræ mensor;* le sable étant contenu dans la terre se trouvait aussi mesuré, ou en volume ou en superficie, et c'est ce que veut dire *mensor arenæ;* mais Horace ajoute que personne, pas plus Archytas que tout autre, n'en avait supputé les grains, *numero carentis.*

N'oublions pas que la notion claire et distincte des nombres un peu élevés est une de celles que nous ne pouvons pas avoir immédiatement. Locke a écrit sur

(1) *Mécanique des solides*, p. 155, trad. de Richard.

(2) Horat. *Carm.* I, 28.

cette question même un chapitre fort intéressant (1); il y montre avec une complète évidence qu'il nous faut des mots pour concevoir les nombres, et que, quand nous ne les avons pas, les nombres nous échappent absolument (2). Il observe avec beaucoup de raison que, pour savoir compter, il est nécessaire : 1° que l'esprit distingue exactement deux idées qui ne diffèrent l'une de l'autre que par l'addition ou la soustraction d'une unité ; 2° qu'il conserve dans sa mémoire les noms ou les signes des différentes combinaisons, depuis l'unité jusqu'à ce nombre ; et cela, non d'une manière confuse et sans règle, mais selon l'ordre exact dans lequel les nombres se suivent les uns les autres (3). Il aurait pu ajouter ce qu'il dit d'ailleurs ou indique un peu plus tard en parlant de l'infini (4), qu'alors même l'idée que nous avons de ces nombres n'est pas *intuitive* en quelque sorte, comme celle de *deux*, de *trois*, de *quatre*, ou des petites quantités dont nous apercevons à la fois et distinctement toutes les parties. Ce n'est qu'une idée de relation résultant pour nous d'une comparaison faite entre les unités des différents ordres, et d'autant plus rapide et facile que notre système de numération est plus parfait et que nos noms de nombre s'en rapprochent davantage.

Voilà pourquoi ce qui se présente en masse à notre vue, comme les sables de la mer, les feuilles des arbres, les brins d'herbes d'un champ, paraît, surtout dans les premiers temps, dépasser de si loin la puissance compréhensive de notre esprit, qu'on prend volontiers ces quantités comme exprimant ce qu'il y a au monde de plus inconnu. C'est qu'en effet où manque la mesure et le compte, là s'évanouit pour nous toute idée de limite ou de quotité ; là commence en même temps l'infini, c'est-à-dire l'obscur, le ténébreux, l'inconcevable ; et ces expressions sont employées naturellement pour désigner le *nec plus ultra* de l'intelligence, sans qu'on y attache, bien entendu, aucune idée positive. C'est là, si je ne me trompe, le véritable sens d'Horace et de Silius.

Revenons aux *éclaircissements* de M. Chasles. Le but de ce savant est de montrer qu'on ne peut pas, comme l'a fait M. Libri, conclure du ψαμμίτης d'Archimède que ce géomètre ne connaissait pas notre système de numération : nous verrons tout à l'heure si cette démonstration est décisive. Pour y arriver, M. Chasles expose après Delambre le but et les moyens d'Archimède ; il dit que ce grand homme a voulu faire voir que le nombre des grains de sable contenu, non-seulement dans la terre, mais même dans une sphère égale au monde, n'est pas infini ; qu'il n'atteint même pas à beaucoup près les nombres que l'on peut exprimer par la parole ou par l'écriture : et c'est à ce propos qu'il indique un moyen particulier de représenter les grands nombres, moyen que M. Chasles expose avec détail, mais en en tirant des conséquences qu'à mon avis on ne saurait justement admettre.

Le système d'Archimède consiste essentiellement à supposer une première unité

(1) *Essai sur l'entendement humain*, II, 16.

(2) *Ibid.*, § 6.

(3) *Ibid.*, § 7.

(4) *Ibid.*, ch. 8.

égale à une myriade multipliée par elle-même : c'est 10,000 × 10,000 ou 100 millions. Il appelle cette unité, et nous pouvons avec lui la nommer, une *myrio-myriade*. Il multiplie cette unité par elle-même, une fois, deux fois, trois fois, etc., et forme ainsi des nombres que nous nommerions *deuxième, troisième, quatrième puissance* de la *myrio-myriade*, et qu'il appelle *nombres premiers, seconds, troisièmes*, *quatrièmes*, etc.

Il ajoute qu'on peut dénommer ainsi ces unités jusqu'à la *cent millionième* ou *myrio-myrième*, et même au delà. Tout cela est parfaitement clair, et a été bien exposé par Delambre. Il est donc bien évident qu'Archimède s'est fort nettement représenté une progression à grande raison, qu'il a vu que les termes augmentaient avec une grande rapidité, que d'ailleurs la série n'avait pas de limites.

M. Chasles, qui a pris le parti d'y trouver autre chose, va d'abord l'y mettre, comme nous pouvions le prévoir. Au lieu de cette suite de puissances de la myrio-myriade, il suppose une suite de puissances de 10. C'est un changement très-légitime quand on ne considère que les valeurs numériques des nombres exprimés. Puisque la myriade vaut 10 à la quatrième puissance, on peut évaluer en puissances de 10 tous les nombres d'Archimède, et c'est ce qu'a fait avec raison Delambre, lorsque, pour nous donner une idée de ces valeurs, il les écrit en chiffres arabes.

Il n'en est pas de même quand il s'agit de la pensée intime de l'auteur, quand c'est sa méthode de numération qui est en question : alors substituer la progression de dix en dix à la progression de cent millions en cent millions, c'est mettre notre système, ou du moins sa base, à la place de ce qui n'y ressemble pas du tout; c'est trancher la question par la question, et nous faire accepter incidemment, si nous n'y prenons garde, cela même sur quoi nous discutons.

C'est par le même abus que M. Chasles nous parle un peu plus loin de tranches de huit chiffres. Archimède, considérant la *myrio-myriade* comme le huitième terme dans l'ordre donné par les mots grecs *décade, hecatontade*, *chiliade, myriade, déca-myriade, hécato-myriade, chilio-myriade*, et *myrio-myriade*, l'avait appelée d'une manière plus rapide une *octade;* et quoique ce mot ne fût pas très-bien choisi, puisque par sa terminaison il indique plutôt une collection de huit unités qu'un huitième ordre de grandeur, lequel devrait se nommer une *ogdone* (1), il faut bien le prendre dans le sens de sa définition. Or, M. Chasles, à la place de ce mot qui n'indique qu'un ordre entre des noms, met le mot *tranche* qui exprime des coupures entre des chiffres; c'est-à-dire qu'il introduit ici, sans y penser, notre système décimal et ses habitudes, toujours ce qui est en question.

Archimède ajoutait que ses octades pouvaient prendre les noms de *première, seconde, troisième*, etc., et aller ainsi jusqu'à la *myrio-myrième* ou la cent millionième. M. Chasles en conclut que cela nous donne des nombres énormes, savoir celui que nous représenterions par l'unité suivie de huit cents millions

(1) Du grec ὄγδοον, c'est-à-dire une *huitième*.

de zéros. Certainement le nombre est énorme; mais il faut bien se garder de croire qu'Archimède ait pu, plus que nous, s'en faire une idée; ni surtout qu'il ait jamais pensé à reculer des chiffres de droite à gauche, afin de leur donner des valeurs successivement croissantes. Il n'y a chez lui, comme l'a très-bien dit Delambre, qu'une progression géométrique dont la raison est cent millions; il la pousse par la pensée, ou plutôt par la faculté de dénomination, jusqu'au cent-million-et-unième terme, et voilà tout.

M. Chasles a beau dire, à ce sujet, que c'est un des passages les plus intéressants de l'ouvrage; je ne sais pour moi quel intérêt peut avoir cette déclaration, que les termes d'une progression croissante peuvent être nommés jusqu'à tel ou tel. C'est assurément la proposition la plus indifférente qu'on puisse imaginer; nous parlons beaucoup mieux, et surtout plus simplement, quand nous disons que les termes croissent indéfiniment.

Nous venons de voir ce qu'il y a dans le livre d'Archimède. Gardons-nous bien de rabaisser ces résultats très-intéressants et sous le rapport de l'histoire de la science, et parce qu'ils montrent que le géomètre était arrivé à concevoir parfaitement ces séries proportionnellement croissantes que nous nommons des *progressions*.

Mais pour apprécier cette connaissance, ne la mettons pas en regard d'une autre bien plus avancée, qui n'a pu se former que longtemps après la première, et en s'appuyant sur elle. Il y a, entre les deux systèmes considérés comme moyens de représenter les nombres, toute la différence d'une première ébauche à un ouvrage parfait; et jamais on ne comprendra ni qu'on les compare, ni surtout qu'un homme sensé qui a le meilleur à sa disposition se serve volontairement du pire.

M. Chasles n'est pas convaincu de cette conséquence; il pose lui-même ces conclusions, « qu'il n'y a pas lieu de dire que si Archimède avait connu notre système, il n'aurait pas composé son livre, ou qu'il l'eût fait différemment; » et enfin « qu'aucune des considérations arithmétiques qui se trouvent dans cet ouvrage n'autorise à penser qu'Archimède n'a pas connu notre système de numération. » C'est ce qu'il faut examiner brièvement.

Remarquons d'abord que ce n'est pas par un raisonnement syllogistique que nous pouvons procéder ici. Tout le monde connaît cette règle de logique :

Utraque si præmissa neget nihil inde sequetur :

si les deux prémisses sont négatives, il ne s'ensuit rien du tout. Pareillement dans l'histoire des sciences, de ce qu'on trouve la mention d'un fait, ou d'une observation, on peut conclure avec assurance que les anciens s'en sont occupés; de ce qu'on ne trouve rien qui s'y rapporte, on ne peut pas conclure par syllogisme qu'ils n'en ont eu aucune idée; et ceux qui voient dans cette forme de raisonnement l'origine de nos connaissances, peuvent croire que nous resterons dans une ignorance invincible à l'égard de tout ce qui n'a pas été nettement exprimé.

Heureusement il y a autre chose que le syllogisme pour nous mener à la décou-

verte de la vérité; l'observation et l'induction sont bien autrement puissantes; elles nous montrent dans des positions données des circonstances ou des rapports nécessaires, dont l'absence ne permet pas de supposer qu'un homme ait pu également savoir et ne pas savoir, faire et ne pas faire. La pratique d'un art, l'habitude de tel ou tel instrument amène nécessairement, et dans les pensées et dans le langage, certaines formes qui ne peuvent pas exister chez l'homme étranger à cet instrument ou à cet art; l'emploi de certains termes, de certaines tournures, décèle immédiatement au connaisseur celui qui sait ou qui ne sait pas la musique, l'arithmétique, la géométrie, etc.

Semblablement, celui qui a l'habitude d'employer un système de numération parfait, illimité comme le nôtre, qui grâce à ces symboles a pu s'habituer à saisir des rapports justes et précis entre tous les nombres quels qu'ils soient, celui-là ne tombera jamais dans certaines erreurs, n'emploiera jamais certaines formules, ne laissera jamais subsister certaines indécisions que nous retrouvons au contraire à tout moment chez les anciens, je dis, chez les plus forts et les plus habiles.

Je vois par exemple que Géminus, dans son *Introduction aux phénomènes célestes* (1), ayant à calculer quelqu'une de ces périodes astronomiques à l'aide desquelles les anciens espéraient faire concourir exactement le mouvement du soleil et celui de la lune, donne d'abord avec assez d'exactitude le temps de la révolution de notre satellite : c'est, dit-il, 29 jours et demi et 1/33. Il n'est personne qui ne reconnaisse ici un homme tout à fait étranger à la pratique de nos calculs. Qu'on emploie en effet un nombre fractionnaire comme 29 1/2 ou 29 et 1/33, cela se conçoit sans doute ; mais qu'après le nombre entier on écrive deux fractions qui doivent s'ajouter l'une à l'autre et qu'on n'ajoute pas, c'est ce que ne fera jamais un homme intelligent armé de notre système de numération. Il mettra tout de suite 29 jours 35/66.

Cela est d'autant plus nécessaire, dans l'exemple tiré de Géminus, qu'il a pour objet de multiplier cette valeur de la révolution lunaire, afin d'en faire un produit égal à celui d'un certain nombre d'années. Or, dans notre système, le seul moyen rationnel et commode d'effectuer ce produit, c'est de faire disparaître les nombres entiers, et de réduire le tout en fractions à deux termes. Géminus n'y pense pas ; il ne pouvait pas y penser. Quoique postérieur de deux siècles à Archimède, et sachant très-certainement sur le calcul ce que l'autre avait su, il est encore réduit à exprimer les quantités par des suites de nombres de plus en plus approchés, mais aussi de plus en plus complexes, sur lesquels les calculs devaient être d'une longueur interminable.

Frontin, qui vivait sous Trajan, rendant compte des eaux que les fontaines publiques amenaient à Rome, indique d'abord les mesures que l'on emploie pour évaluer les quantités d'eau : c'est l'once, le doigt carré, le doigt rond ou de diamètre, et la quinaire. C'est d'après celle-ci qu'il estime les autres. Suivant son compte

(1) Ch. 6, des Mois.



l'once vaut une quinaire plus 1/8, plus 1/96 plus 1/432; le doigt carré réduit en cercle a de diamètre 1 doigt plus 1/8, plus 1/188; il vaut de la quinaire 3/4 plus 1/24 plus 1/48; le doigt rond ou de diamètre en vaut seulement 7/12, plus 1/24 plus 1/72 (1).

Est-il possible qu'un homme ayant l'usage de notre système de numération s'exprime ainsi ? Non assurément, répondra quiconque n'a pas d'avance pris le parti de soutenir ce paradoxe : et notez que chez Frontin l'expression prouve plus encore que je ne le dis ici : car ses fractions ne sont pas comme chez nous exprimées par des dénominateurs, mais par les noms des poids romains, parties de la livre ou de l'once, qui étaient employés dans tous les comptes comme représentant une partie proportionnelle de l'unité en question ; c'est-à-dire qu'au contraire des modernes, dont le système de numération a écarté successivement les parties aliquotes et les mesures complexes elles-mêmes, ce sont les mesures usuelles et leurs aliquotes qui ont, chez les Romains, éliminé le système de numération. Tant il est vrai que, quel qu'il fût, il était si incommode, qu'on avait plutôt fait de recourir à des onces, des scrupules, des sextules et des siciliques qu'aux détestables chiffres dont on pouvait disposer.

Remarquons encore que, ces auteurs étant postérieurs à Archimède, on ne peut pas supposer que celui-ci ait été en possession d'un système d'écriture connu de son temps, et qui aurait manqué à Géminus et à Frontin. D'ailleurs Archimède dans l'ouvrage qui reste de lui, où il expose la progression dont j'ai parlé, ne fait aucun mystère de ce qu'il sait. Il l'expose le mieux et le plus clairement qu'il peut ; et assurément s'il eût eu quelque notion de notre système actuel, en supposant que, par une bizarrerie inexplicable, il eût voulu faire son calcul sur un système à lui, au moins eût-il employé l'autre pour exprimer ses propres nombres. Il l'aurait fait d'autant plus, que son calcul appelait nécessairement une valeur que sa progression ne pouvait exprimer, et sans laquelle pourtant rien n'est terminé chez lui.

C'est ici le lieu de faire observer que notre système de numération contient essentiellement une progression par quotient : cette progression n'est pas le système tout entier, elle en est la base. Le système en diffère en ce qu'il y ajoute l'expression de toutes les unités contenues entre un terme et le suivant. La progression nous donnerait seulement 1, 10, 100, 1000, 10000, etc. ; le système décimal nous permet d'écrire entre 1 et 10, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ; entre 10 et 100, tous les nombres de deux chiffres ; tous ceux de trois entre 100 et 1000, et ainsi de suite.

Or que va faire Archimède dans le calcul de ses grains de sable ? N'oublions pas qu'il sait parfaitement calculer le volume d'une sphère dont le diamètre est donné : il a démontré lui-même, et c'est un de ses titres de gloire, qu'elle vaut les deux tiers du cylindre circonscrit, et par conséquent les 11/21 du cube de son diamètre. Il a pris un certain diamètre comme étant celui de la sphère du monde ; il assigne

(1) *De aquæduct.* 26.

à ses grains de sable une certaine dimension. Tout est donc parfaitement déterminé pour Archimède; il pourra nous dire à un grain de sable près combien il en tiendra dans la sphère imaginaire qu'il va calculer. Est-ce là ce qu'il fait? Point du tout. Il conclut que le nombre cherché est plus petit que le huitième terme de la huitième octade : réponse excellente pour qui n'a en vue qu'une progression géométrique, réponse inadmissible chez quiconque peut disposer d'un système de numération.

Que dirait-on d'un voyageur qui, consulté sur la distance de deux villes, dirait que cette distance est entre dix et cent lieues ; d'un astronome connaissant exactement la grosseur du soleil qui nous répondrait qu'il est plus d'un million, mais moins de dix millions de fois aussi gros que la terre? C'est ne rien répondre que de laisser la pensée divaguer entre de telles limites.

M. Chasles affaiblit bien tant qu'il le peut cette conséquence en disant qu'Archimède prend, pour les nombres qui lui servent de base, les nombres ronds qui sont les termes de sa progression ou des multiples simples de ces termes, et qu'il arrive à son résultat sans avoir eu besoin d'effectuer aucun calcul. C'est justement ce qui prouve qu'il n'y avait pas pour lui de système de numération analogue au nôtre. Prendre les 11/21 ou sensiblement la moitié d'un cube, surtout quand le côté du cube est une unité décimale, est une opération qui se fait sans plume ni papier, bien plus aisément et plus vite qu'Archimède n'a établi sa progression. A qui fera-t-on croire qu'un homme de génie et d'un esprit aussi droit que le célèbre géomètre de Syracuse prend dans un calcul le chemin le plus long et le plus pénible, tout exprès pour arriver à un résultat beaucoup plus éloigné de la vérité?

M. Chasles paraît donc, dans cet examen, non-seulement avoir supposé aux anciens des connaissances dont ils n'ont pas laissé trace dans leurs ouvrages ; mais encore avoir méconnu l'incompatibilité de ces connaissances hypothétiques, avec les résultats très-positifs et très-certains que ces mêmes anciens nous ont transmis. Et en revenant par un jugement général sur ce qu'il a tâché d'établir relativement à l'origine de nos chiffres, on peut dire que sa thèse a deux parties : l'une négative, savoir que ce ne sont pas les Arabes ni les peuples orientaux qui nous en ont enseigné l'usage ; l'autre affirmative, savoir que les anciens connaissaient, sinon dans ses détails, au moins en gros notre système de numération. La première, où M. Chasles n'a pas eu à mettre du sien, où il a seulement rassemblé et mis en relief des textes précieux, me semble avoir été parfaitement démontrée. Quant à la seconde, non-seulement elle n'est pas fondée sur des textes, et M. Chasles est obligé de recourir à des suppositions ; mais ces suppositions mêmes contrarient tout ce que nous savons de l'antiquité.

Nouvelle preuve qu'en ce qui tient surtout à l'histoire des sciences, il faut, si nous voulons connaître la vérité, nous tenir strictement à ce que portent les livres anciens, sans y mettre gratuitement ce que des travaux plus modernes nous ont appris.

BERNARD JULLIEN,
Membre de la troisième classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT sur les Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale en France, pendant les années 1845 et 1846.

Dans la séance générale de l'Institut historique du 27 novembre 1846, un de nos collègues, chargé de la mission que j'ai à remplir aujourd'hui, fit un « *Rapport sur les Comptes généraux de la Justice criminelle en France, pour les années* 1843 *et* 1844. » Ce rapport fut suivi d'une discussion reproduite par l'*Investigateur* (v. t. 18, p. 57). Les orateurs qui occupèrent successivement la tribune s'attachèrent surtout à rechercher à quels motifs les infractions commises devaient être attribuées; quels résultats avaient pu produire les condamnations prononcées, et quels moyens seraient propres à prévenir le retour des actes coupables que la justice criminelle est appelée à réprimer.

Cette marche suivie par la discussion était indiquée par la nature même des documents que le ministre de la justice met chaque année sous les yeux du chef de l'État, et dont, chaque année aussi, nous devons la communication à sa bienveillance. Quelle serait, en effet, l'utilité de ce compte rendu, de cette espèce de bilan moral de la société, toujours si affligeant et parfois si hideux à parcourir, si ce ne devait servir à déterminer les causes de la corruption des mœurs et à apprécier l'efficacité plus ou moins grande des divers modes de répression pénale ?

Les documents dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui forment quatre volumes in-4°, et contiennent les *Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale en France, pendant les années* 1845 *et* 1846.

Le rapport dont je vous ai parlé tout à l'heure ne contient que l'analyse des Comptes généraux de la justice *criminelle*. Notre collègue s'était réservé de compléter son travail, à l'égard de la justice *civile* et de la justice *commerciale*, dans un rapport subséquent; il avait promis, en outre, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les conséquences à tirer des documents qui avaient servi de base à son premier rapport. Il ne paraît pas que cette double promesse ait été tenue, et, pour mon compte, je le regrette vivement.

J'ai cru devoir séparer entièrement les comptes rendus des trois juridictions *criminelle*, *civile* et *commerciale*. Je vous présenterai d'abord l'analyse des comptes de la justice *criminelle*.

§ I[er]. JUSTICE CRIMINELLE.

Ces comptes sont divisés, tant pour l'année 1845 que pour l'année 1846, en six parties consacrées :

1° Aux cours d'assises;

2° Aux tribunaux correctionnels;

3° Aux récidives;

4° Aux tribunaux de simple police;

5° A l'instruction criminelle, c'est-à-dire, à tout ce qui concerne la marche des procédures et les crimes et délits non poursuivis ;

6° A la Cour de cassation.

Un appendice contient des renseignements importants sur les instructions suivies par les magistrats, qui composent ce qu'on nomme le *petit parquet* du tribunal de la Seine, sur les morts accidentelles, les suicides et les grâces collectives accordées par le chef de l'État.

1° *Cours d'assises.* Pendant l'année 1845, les cours d'assises des 86 départements ont jugé contradictoirement........................6,685 accusés, compris dans..5,054 accusations.
Sur ces accusés 31 sur 100 ont été poursuivis pour des crimes contre les personnes, et 69 sur 100 pour des crimes contre les propriétés.

En 1846, les mêmes cours ont jugé....................5,077 accusations, et..6,908 accusés.
Savoir, 27 sur 100 accusés de crimes contre les personnes, et 73 sur 100 accusés de crimes contre les propriétés.

La comparaison de la criminalité des deux années donne ce résultat : qu'en 1846 le nombre des accusés de crimes contre les personnes a diminué de 173, tandis que celui des accusés de crimes contre les propriétés s'est accru de 396.

Il en avait été de même en 1843 et 1844 : dans la première de ces deux années, il y avait eu 3,625 accusations de crimes contre les propriétés, tandis que la seconde en présentait 3,767.

Ainsi, Messieurs, dans une période de quatre années, les attentats contre les propriétés sont devenus plus nombreux, tandis que les crimes contre les personnes ont été, au contraire, moins fréquents.

Quant au nombre total des inculpés pendant ces quatre années, il faut reconnaître que si l'année 1845, comparée aux années 1843 et 1844, a vu diminuer sensiblement le nombre des accusés, l'année 1846, au contraire, offre une augmentation de 223 accusés, un peu plus de 3 pour 100.

On a expliqué cet accroissement par l'extrême misère produite, pendant les derniers mois de 1846, par la rareté des subsistances, et l'on a fait observer en outre que, malgré cette augmentation, le nombre total des accusés demeure en 1846 inférieur à ce qu'il a été de 1826 à 1844.

Les accusés peuvent être divisés en plusieurs catégories fondées : 1° sur la nature même des crimes ; 2° sur la population des lieux dans lesquels ces crimes ont été commis ; 3° sur le sexe des accusés ; 4° sur leur âge ; 5° sur leur état civil ; 6° sur leur origine et leur domicile ; 7° sur leur profession ; 8° et enfin sur le degré d'instruction qu'ils ont pu recevoir.

En distribuant les inculpés d'après la nature des crimes, on reconnaît que le nombre des accusés des crimes les plus graves est resté stationnaire en 1846. On compte presque autant d'accusés de parricide, d'assassinat et de meurtre qu'en 1845, mais il y a eu moins d'accusés d'empoisonnement et d'infanticide. Le nom-

bre des accusés de viol et d'attentat à la pudeur sur des enfants est le même en 1846 qu'en 1845; jusqu'alors il s'était accru régulièrement chaque année. Celui des accusés de viol et d'attentat à la pudeur sur des adultes a diminué de 30 p. 100. Parmi les crimes contre les propriétés, il n'en est que trois qui présentent en 1846 un nombre d'accusés plus élevé qu'en 1845 : ce sont ceux d'incendie, de banqueroute frauduleuse et de vols qualifiés. Le nombre des accusés de cette dernière espèce de crime, surtout, a été bien plus élevé en 1846 qu'en 1845; cependant il ne dépasse pas le total de 1844.

La distribution des accusés entre les divers départements de la France, se fait chaque année d'une manière assez inégale.

En 1845 le rapport du nombre des accusés à la population a été :

dans la Creuse	de 1 sur 15,036 habitants,	
dans le Pas-de-Calais	de 1 sur 14,495	
dans le Nord	de 1 sur 13,816	

tandis qu'il a été :

dans la Seine	de 1 sur 1,585
dans la Corse	de 1 sur 2,236
dans la Lozère	de 1 sur 2,867

En 1846,

la Seine présente	1 accusé	pour 1,537 habitants,
la Corse	1	pour 1,799
l'Aube	1	pour 2,847

tandis qu'au contraire

les Hautes-Alpes n'offrent que	1 accusé	pour 14,789 habitants,
le Doubs	1	pour 14,617
le Nord	1	pour 13,650.

Les deux départements qui présentent, pendant les années 1845 et 1846, le plus grand nombre d'accusés, sont la Seine et la Corse. Il en a toujours été ainsi. Votre rapporteur vous l'avait fait remarquer pour les années 1843 et 1844. Il avait également signalé ce fait, qui s'est reproduit en 1845 et en 1846, à savoir que si les deux départements de la Seine et de la Corse se ressemblent par la multiplicité des crimes dont ils sont le théâtre, ils diffèrent beaucoup par la nature de ces crimes. Sur 100 accusés, jugés en 1845 par la cour d'assises de la Seine, 89 étaient poursuivis pour des crimes contre les propriétés, et 11 seulement pour des crimes contre les personnes; tandis que, sur 100 accusés jugés par la cour d'assises de la Corse, 84 avaient à répondre à des accusations de crimes contre les personnes, et 16 seulement à des accusations de crimes contre les propriétés.

Si nous voulons remonter à la cause de cette différence, nous vous répéterons ce que vous disait, il y a deux ans, notre collègue, c'est que cette cause, Messieurs, chacun de vous la connait : vous savez que « tous les efforts des magistrats, « que tous les résultats de la civilisation, ont été impuissants jusqu'à ce jour à dé- « truire la *Vendetta*, ce vestige des mœurs italiennes. »

Si l'on veut comparer le nombre total des accusés à la population de la France entière, on arrive à ce résultat qu'il y a eu :

en 1843, 1 accusé sur 4,737 habitants,
en 1844, 1 sur 4,757
en 1845, 1 sur 5,296.

Il est à remarquer que les départements qui se distinguent par le grand nombre proportionnel d'accusés de crimes contre les personnes, appartiennent presque tous au midi de la France. Les départements du nord et ceux où il existe de grands centres de population présentent tous les ans, au contraire, un nombre proportionnel très-élevé de crimes contre les propriétés.

Je vous ai dit, Messieurs, qu'il existe entre les accusés des divisions fondées sur le sexe, l'âge, l'état civil, le domicile, la profession, et le degré d'instruction.

Ces différentes circonstances offrent d'autant plus d'intérêt qu'il paraît démontré qu'elles exercent, en fait, une influence réelle sur les décisions des jurés.

Les 6,685 accusés jugés contradictoirement en 1845 présentent

5,543 hommes, et
1,142 femmes.

Les 6,908 accusés de 1846 se divisent en

5,743 hommes, et
1,165 femmes.

En rapprochant le nombre des accusés de chaque sexe de la fraction correspondante de la population, on trouve :

En 1845, pour les hommes,

1 accusé sur 3,165 habitants,

pour les femmes

1 accusée sur 15,638 ;

En 1846, pour les hommes,

1 accusé sur 3,055 habitants,

pour les femmes

1 accusée sur 15,339.

Le nombre proportionnel des femmes accusées diffère, suivant la nature, des crimes. De 16 sur 100 seulement parmi les accusés de crimes contre les personnes, il est en 1845 de 18 sur 100 parmi les accusés de crimes contre les propriétés.

Parmi les accusés jugés pendant cette même année 1845, par la cour d'assises des Hautes-Alpes, il n'y avait aucune femme. Il y en avait 2 sur 100 seulement dans la Corse, et 19 sur 100 dans les départements de la Seine, de la Seine-Inférieure, du Rhône et du Doubs. Les crimes dont les femmes sont le plus fréquemment accusées sont l'infanticide, l'avortement, l'empoisonnement et le vol domestique.

La distribution des accusés, suivant l'âge, est chaque année presque aussi uniforme que la distribution suivant le sexe.

Sur les 6,685 accusés de 1845 :

162 sur 1,000 avaient moins de 21 ans,
323 sur 1,000 étaient âgés de 21 à 30 ans,
248 sur 1,000 étaient âgés de 30 à 40 ans,
160 sur 1,000 étaient âgés de 40 à 50 ans,
68 sur 1,000 étaient âgés de 50 à 60 ans,
39 sur 1,000 avaient plus de 60 ans.

En 1846 les accusés étaient âgés :

1,199 de moins de 21 ans,
2,204 de 21 à 30 ans,
1,686 de 30 à 40 ans,
1,111 de 40 à 50 ans,
455 de 50 à 60 ans,
253 de plus de 60 ans.

Il y a chaque année un moindre nombre proportionnel de mineurs, parmi les accusés de crimes contre les personnes, que parmi les accusés de crimes contre les propriétés.

Les accusés de plus de 60 ans sont, au contraire, toujours plus nombreux proportionnellement parmi les accusés de crimes contre les personnes que parmi ceux qui sont poursuivis pour des crimes contre les propriétés. On remarque avec un sentiment de profond dégoût que les crimes pour lesquels les vieillards de plus de 60 ans ont été le plus fréquemment traduits aux assises en 1845, sont les viols et attentats à la pudeur sur des enfants.

Le classement des accusés d'après l'état civil et la situation de famille est à peu près le même pour 1845 que pour 1846. L'année 1845 offre 56 accusés sur 100 célibataires, et 39 sur 100 mariés ; l'année 1846 présente 55 accusés sur 100 célibataires. Le département de la Seine est presque tous les ans celui où l'on trouve le nombre proportionnel le plus élevé d'accusés célibataires : en 1845 il y en avait 72 sur 100. Le département de la Vendée seul en offrait un nombre proportionnel plus élevé : 74 sur 100.

Il a été constaté pour 127 accusés (106 hommes et 21 femmes) qu'ils étaient enfants naturels ; pour 110, qu'ils appartenaient à des familles dont quelques membres avaient été l'objet de poursuites judiciaires ; enfin pour 432, c'est-à-dire plus de 6 sur 100, qu'ils vivaient dans le concubinage ou s'étaient fait remarquer par leur immoralité. On compte dans ce dernier nombre 255 femmes.

En 1845, 68 accusés sur 100 étaient nés dans le département où ils ont été jugés ; 20 sur 100, domiciliés dans le département où ils ont été jugés, étaient nés dans d'autres ; 9 sur 100 n'appartenaient ni par le domicile ni par la naissance aux départements où ils ont été jugés ; enfin 3 sur 100 étaient étrangers à la France.

On a remarqué que les départements où l'on compte le nombre proportionnel le plus élevé d'accusés nés dans d'autres départements sont, en général, ceux qui

présentent de grandes villes dans lesquelles l'industrie attire de nombreux ouvriers.

On a également remarqué que les communes rurales présentent chaque année un plus grand nombre d'accusés que les communes urbaines, et que les accusations de crimes graves, surtout, sont toujours dirigées, pour une très-large part, contre les habitants des communes rurales.

Les accusés sont distribués dans les comptes de la justice criminelle, quant à la position professionnelle, en neuf catégories, présentant chacune de nombreuses subdivisions qui indiquent la nature des occupations habituelles de chaque accusé.

La nature des crimes varie toujours, suivant la nature des occupations des accusés. Parmi ceux qui se livrent aux travaux des champs, comme parmi les aubergistes, les logeurs et les accusés des professions libérales, on remarque ordinairement un nombre proportionnel d'accusés de crimes contre les personnes plus élevé que dans les autres catégories. Dans la classe des domestiques attachés à la personne et celle des commerçants, on compte au contraire un nombre proportionnel très-restreint d'accusés de crimes contre les personnes.

Le nombre des accusés entièrement illettrés diminue tous les ans : de 1836 à 1845 il s'est abaissé successivement de 59 à 51 sur 100. Sur 100 accusés, jugés en 1846, plus de la moitié, 52, ne savaient ni lire ni écrire, et l'instruction de la plupart des 48 autres se bornait à savoir un peu lire et écrire, ou lire seulement.

Si, après nous être occupés des accusés, nous passons aux résultats des poursuites dirigées contre eux, nous trouverons ces résultats, dans leur ensemble, absolument identiques en 1845 et en 1846 : on compte pendant ces deux années 33 acquittés sur 100 accusés, 27 condamnés à des peines afflictives et infamantes, et 40 condamnés à des peines correctionnelles.

Le bénéfice des circonstances atténuantes devient chaque année plus fréquent : 67 condamnés sur 100 seulement avaient obtenu ce bénéfice en 1842, 69 sur 100 l'ont eu en 1843, 70 sur 100 en 1844, 71 sur 100 en 1845, enfin 73 sur 100 en 1846.

Sur 47 accusés condamnés à mort en 1845, 37 ont été exécutés; sur 52 condamnés en 1846, 40 seulement ont été exécutés.

Je ne vous ai entretenus jusqu'à présent, Messieurs, que des travaux des cours d'assises; ceux des autres juridictions, dont l'importance est bien moindre, ne nous occuperont pas aussi longtemps.

2° *Tribunaux correctionnels.* En 1846, les tribunaux de police correctionnelle ont jugé 161,376 affaires, dans lesquelles étaient impliqués 207,476 prévenus.

En 1844, ils avaient jugé 152,462 affaires et 200,184 prévenus;

En 1845, 152,923 affaires et 197,913 prévenus.

Il y a donc eu, en 1846, une augmentation de 8,453 affaires (55 sur 1,000), et de 9,563 prévenus (46 sur 1,000).

Les prévenus, jugés en 1846, étaient poursuivis :

110,593 pour des délits communs;



96,883 pour des contraventions fiscales, forestières et autres.

L'accroissement qui a été constaté porte exclusivement sur le nombre des prévenus de délits communs.

Ainsi, Messieurs, si le nombre des accusés traduits devant les cours d'assises a diminué pendant les dernières années, le nombre des prévenus jugés par les tribunaux de police correctionnelle a suivi une progression inverse.

Il résulte, d'un tableau placé à la page XVII des comptes de l'année 1846, que l'accroissement du nombre des prévenus poursuivis par le ministère public s'est manifesté dans toutes les classes de délits, mais dans des proportions fort inégales. « Ainsi, tandis que le nombre des prévenus de coups et blessures volontaires, de « diffamation et d'injures publiques, de rébellion et d'outrages envers des magistrats « ou des fonctionnaires publics, n'a éprouvé, notamment depuis quinze ans, qu'un « accroissement assez en rapport avec celui de la population, le nombre des prévenus « de mendicité, de vagabondage, de vols simples et d'escroquerie, ces délits qui « sont la conséquence nécessaire de l'oisiveté et de la misère, s'est accru d'une ma- « nière affligeante, comme pour attester les funestes effets d'une mauvaise organi- « sation sociale. »

Le rapport entre les deux sexes change peu d'une année à l'autre, à l'égard des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels; ce rapport était :

En 1844, de 81 hommes et 19 femmes sur 100;
En 1845, de 82 hommes et 18 femmes sur 100;
En 1846, de 80 hommes et 20 femmes sur 100.

Les femmes forment donc le cinquième du nombre total des prévenus, tandis qu'elles font un sixième seulement du nombre total des accusés jugés par les cours d'assises.

La proportion des femmes, parmi les prévenus, change suivant la nature du délit. En 1845, on comptait 69 femmes sur 100 prévenues d'attentat aux mœurs, de 27 sur 100 prévenues de vol simple. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses parmi les prévenus de contraventions forestières.

3° *Récidives*. Je crois inutile, Messieurs, d'insister devant vous sur l'intérêt que présente l'examen des cas de récidive. La fréquence de ces retours au crime ne semble pouvoir être attribuée qu'à deux causes également déplorables : la perversité humaine parvenue à un degré où elle paraît incurable, ou l'inefficacité des peines prononcées par la loi. Cette inefficacité provient-elle de la trop grande rigueur, ou, au contraire, du peu d'intensité de certains châtiments? Faut-il l'expliquer par l'imperfection de notre système pénal en lui-même, ou par le mode suivant lequel il est appliqué? Ces points sont dignes d'une sérieuse attention.

Les récidivistes forment, en 1846, plus du quart du total des accusés. Le nombre proportionnel en avait été moins élevé de 1842 à 1845, et il n'a pas cessé de s'accroître depuis 1826.

Le nombre proportionnel des récidives diffère suivant les départements : il y avait, en 1845, 48 accusés en récidive, sur 100, dans le département de l'Aube;

39 dans les Vosges, 36 dans Seine-et-Oise, et 33 dans la Marne et la Seine. La proportion est à peu près la même, tous les ans, dans ce dernier département.

Il résulte, des tableaux du compte de 1845, que, sur 7,704 forçats sortis des bagnes de 1830 à 1841, plus du quart, 27 sur 100, en moyenne, ont été poursuivis et jugés, de nouveau, dans un délai de cinq ans, à partir de l'expiration de leur peine. L'une des colonnes de ce tableau montre (v. p. XLII) que le nombre proportionnel des récidives, parmi les forçats libérés, a été croissant chaque année. Ce nombre, qui était de 14 sur 100 seulement pour les libérés de 1830, s'est élevé à 36 sur 100 pour les libérés de 1841.

Je ne vous ai parlé, jusqu'à présent, Messieurs, que des récidives en matière criminelle. Les prévenus en récidive traduits en 1846 devant les tribunaux de police correctionnelle forment un peu plus du sixième (169 sur 1,000) du nombre total des prévenus poursuivis à la requête du ministère public : c'est la même proportion qu'en 1844, tandis qu'on en comptait 172 sur 1,000 en 1845, et 187 sur 1,000 en 1843.

4° *Tribunaux de simple police*. Le nombre des contraventions soumises aux tribunaux de simple police s'accroît chaque année. Ces tribunaux, qui n'avaient rendu que 167,519 jugements en 1841, en ont prononcé 233,978 en 1845, et 236,255 en 1846. Ces tribunaux sont chargés, comme vous le savez, de réprimer les légères infractions aux lois et règlements relatifs à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité publiques.

Le tribunal de simple police de la Seine a prononcé 35,873 jugements, concernant 36,047 inculpés, c'est-à-dire 12 sur 100 environ du nombre total.

5° *Instruction criminelle*. Le nombre total des plaintes, dénonciations ou procès-verbaux dont le ministère public a eu à s'occuper, a été :

En 1845, de 180,208;
En 1846, de 208,685.

Les comptes de 1846 appellent l'attention sur le grand nombre de plaintes ou dénonciations qui, pendant cette même année, sont restées sans suite. Ce nombre s'est élevé à 103,723, c'est-à-dire à peu près la moitié du nombre total des affaires dont le ministère public avait été saisi. Sur ces 103,723 plaintes ou procès-verbaux non poursuivis, 48,312 s'appliquaient à des faits qui, après information, ont été reconnus ne constituer ni crime ni délit; 17,711 ne présentaient aucune gravité, et 22,823 ont été abandonnés parce que les auteurs des faits dénoncés n'ont pu être découverts.

6° *Cour de cassation*. Le nombre des pourvois en cassation formés en 1845 s'est élevé à 1,343 ; il a été de 1,308 en 1846.

Je vous ai parlé, Messieurs, d'un *Appendice* qui accompagne les comptes rendus de la justice criminelle, et qui renferme des documents importants. J'en détacherai quelques renseignements relatifs aux cas de suicides constatés au petit parquet du tribunal de la Seine.

Le nombre des suicides a été :

En 1845, de 3,084;
En 1846, de 3,102.

Les 3,084 suicides de 1845 se divisent en 2,332 hommes et 752 femmes. On compte 773 femmes parmi les suicidés de 1846, soit environ 25 sur 100, et chaque année offre à peu près, entre les deux sexes, la même proportion.

Les suicides sont toujours plus fréquents, en été et au printemps, qu'en hiver et en automne. Les mois de juin, juillet et août en ont produit, en 1846, 940, tandis que les mois de janvier, février et décembre n'en ont présenté que 604.

C'est parmi les personnes âgées de 30 à 50 ans que se montre le plus grand nombre de suicides. Parmi les suicidés de 1846, on remarque 27 enfants de 10 à 15 ans, et 51 vieillards âgés de plus de 80 ans.

La strangulation et la suspension ont été les moyens le plus souvent employés par les suicidés, en 1846, pour attenter à leur vie : 1,077 individus y ont eu recours; 1,036 se sont noyés; 429 ont fait usage d'armes à feu.

Les suicides sont classés par départements. Il en a été constaté, en 1846, dans le département de la Seine, 526, un sixième du nombre total, et un seulement dans la Lozère. Il y en a, tous les ans, un bien moins grand nombre dans les départements du Midi que dans ceux du Nord.

Les causes des suicides restent souvent inconnues. Celles que l'on parvient à découvrir sont extrêmement variées. L'aliénation mentale a été le motif de plus du quart des suicides constatés en 1846.

Je passe, Messieurs, à l'analyse des comptes de l'administration de la justice *civile* et de la justice *commerciale*.

§ II. JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE.

Les comptes de l'administration de la justice *civile* et de la justice *commerciale* sont, comme ceux de la justice *criminelle*, divisés en six parties qui comprennent les diverses juridictions suivant le rang qu'elles occupent dans l'ordre judiciaire :

1° La Cour de cassation;
2° Les cours d'appel;
3° Les tribunaux civils de première instance;
4° Les tribunaux de commerce;
5° Les justices de paix;
6° Les conseils de prud'hommes.

Un appendice renferme des documents relatifs aux dispenses d'âge, de parenté ou d'alliance accordées pour mariage par le chef de l'État.

1° *Cour de cassation*. Le nombre des pourvois en cassation a augmenté, de 1841 à 1845, d'environ 12 pour 100. L'augmentation a porté principalement sur le nombre des pourvois formés contre des jugements des tribunaux civils.

L'année 1846 a encore vu le chiffre des pourvois s'accroître : il était de 628 en 1845; il a été de 716 en 1846.

Sur ces 716 pourvois, 534 ont été formés contre des arrêts de cours d'appel de la France continentale. Ce nombre de 534 est, au nombre des arrêts rendus par ces cours, dans le rapport de 59 sur 1,000. Ce rapport, qui était de 44 sur 1,000 en 1845, et de 52 sur 1,000 en 1844, varie beaucoup suivant les cours d'appel. Sur 1,000 arrêts des cours d'appel de Limoges, de Nancy, de Rouen, plus de 100 ont été attaqués par des pourvois, tandis qu'il n'y en a eu que 15 sur 1,000 arrêts de la cour d'appel de Bastia, et 28 sur 1,000 arrêts de la cour de Pau.

Chaque année, les arrêts rendus par la Cour de cassation sont classés par ordre de matières, et ils se rapportent assez uniformément aux diverses parties de la législation. Les décisions attaquées par les 686 pourvois jugés définitivement en 1846, avaient appliqué :

238, des dispositions du Code civil; 81, des dispositions du Code de procédure; 51, des dispositions du Code de commerce, et les 316 autres des articles de diverses lois spéciales.

Le grand nombre de pourvois en matière électorale jugés en 1846 est remarquable. Durant les cinq années précédentes, il n'avait été statué que sur 78, et 1846, à lui seul, en présente 125.

2° *Cours d'appel.* Pendant l'année 1845, il a été inscrit aux rôles des vingt-sept cours d'appel 12,679 affaires nouvelles. En 1846, il n'y a eu que 10,676 inscriptions : 2,003 de moins. Le total de 1845 présentait un accroissement considérable sur les quatre années précédentes.

L'examen du rapport qui existe entre les travaux des cours d'appel et les décisions des tribunaux inférieurs conduit à ce résultat, qu'il y a eu, en moyenne, 14 appels pour 100 jugements rendus, en 1846, par les tribunaux civils, et 7 appels pour 100 jugements prononcés par les tribunaux de commerce.

3° *Tribunaux de première instance.* Il a été inscrit, en 1846, aux rôles des 361 tribunaux civils de France, 121,644 affaires nouvelles; 118,913 seulement avaient été inscrites en 1845. Le nombre des procès s'est presque constamment accru depuis 1841 : l'augmentation, à partir de cette époque, a été de près de 10 pour 100.

Sur les 95,480 demandes qui ont été jugées définitivement en 1846, il y en a eu 82 sur 100 d'accueillies en tout ou partie, et 18 sur 100 de rejetées. Les proportions étaient les mêmes en 1845.

4° *Tribunaux de commerce.* Les causes commerciales sont jugées par 220 tribunaux spéciaux, institués, sous le nom de *Tribunaux de commerce*, dans les arrondissements où ces causes sont nombreuses, et par 170 tribunaux civils qui ont mission d'en connaître dans les autres arrondissements.

Il a été introduit, en 1846, devant ces 390 tribunaux, 207,279 affaires nouvelles. Il n'avait été inscrit aux rôles que 191,687 causes en 1845 : l'augmentation a été de 30 pour 100.

Le nombre des faillites ouvertes, pendant l'année 1846, s'élève à 3,795. De 1841 à 1845, il n'en avait été ouvert, année moyenne, que 2,892.

5° *Justices de paix.* Il y a, en France, 2,847 juges de paix. Vous savez, Messieurs, que l'une des attributions principales de ces magistrats est de s'appliquer à terminer à l'amiable toutes les contestations qui surgissent dans leurs cantons respectifs.

La mission conciliatoire des juges de paix s'exerce : ou, en vertu de la loi du 25 mai 1838, au moyen de billets d'avertissement délivrés sans frais ; ou, en vertu de l'art. 48 du Code de procédure, au moyen de citations notifiées par huissiers.

2,195,575 billets d'avertissement, délivrés en 1846, n'ont amené devant les juges de paix que 986,123 affaires, dont les trois quarts, à peu près, ont été arrangées immédiatement.

Sur 53,422 affaires à l'égard desquelles le préliminaire de conciliation réglé par le Code de procédure a été tenté, les juges de paix ont réussi à en arranger 24,776.

6° *Conseils de prud'hommes.* Comme les juges de paix, les conseils de prud'hommes, institués dans quelques villes de fabrique, sont tantôt conciliateurs et tantôt juges.

Soixante-huit conseils, dont quatre n'ont pas siégé, existaient en 1846.

Les 64 conseils en exercice ont été saisis de 21,251 affaires ; le même nombre, à 104 près, en plus qu'en 1845.

Les dispenses de mariage, accordées en 1846 par le chef de l'État, forment un total de 8 dispenses d'âge ;
95 de parenté ;
et 708 d'alliance : ces dernières, qui ont pour but de permettre l'union des beaux-frères et belles-sœurs, sont, chaque année, beaucoup plus nombreuses que les dispenses d'âge et de parenté.

Je termine, Messieurs, cette analyse, trop longue, sans doute, des *Comptes de l'administration de la justice en France, pendant les années* 1845 *et* 1846. Dans une de nos prochaines réunions, j'aurai l'honneur de vous soumettre quelques réflexions sur les résultats signalés par le ministre de la justice, dans les comptes de la juridiction criminelle.

Em. Gauthier la Chapelle,
Membre de la troisième classe.

DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS,

Composé sur un nouveau plan, où sont réunis et coordonnés les travaux de Henry Estienne, de Schneider, de Passow et des meilleurs lexicographes et grammairiens anciens et modernes, augmenté de l'explication d'un grand nombre de formes difficiles, et suivi de plusieurs tables nécessaires pour l'intelligence des auteurs,

PAR C. ALEXANDRE,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ,

Ouvrage autorisé par le Conseil national de l'Instruction publique — Onzième édition, entièrement refondue par l'auteur, et considérablement augmentée (1).

C'est peut-être de la fondation du Collége de France que date, chez nous, la

(1) Un volume in-8°, de 1632 pages ; Paris, L. Hachette et Comp.

renaissance de l'étude du grec. François Ier avait préludé à cet établissement par un autre établissement, qui ne semblerait être que d'un intérêt particulier, et qui cependant eut aussi une grande influence : je parle de la bibliothèque du château de Fontainebleau. Budé, dont le nom devait nécessairement paraître ici, l'avait conseillée au monarque protecteur des lettres, qui avait reçu le même conseil de Lascaris, l'ami, le favori littéraire de Laurent de Médicis et son coopérateur à la célèbre bibliothèque de Florence. Ces deux illustres hellénistes, Lascaris et Budé, dont l'un fut le maître et l'autre le disciple, et dont l'instruction fut peut-être égale, virent bientôt le goût des lettres grecques dominer à Paris, et Danes, condisciple de Budé, eut la jouissance de voir sa chaire entourée par les élèves les plus distingués, tels que Amyot, Billy, Brisson, Daurat, Cinq-Abres, etc. ; et ceux-ci à leur tour eurent des émules et des successeurs dans la culture de la langue d'Athènes. N'était-ce pas une chose admirable que de voir des jeunes gens qui ne se destinaient pas à passer du collége à une école normale, mais qui n'étudiaient que pour entrer dans la magistrature, être en état, après deux ans d'études, de réciter par cœur deux mille vers grecs de leur façon et Homère tout entier. Ainsi le fit Henry de Mesmes, et Rollin, qui nous a conservé ce fait, ajoute en le rapportant : « On sentait bien alors que tout ce qui va à la perfection des sciences contribue aussi à la splendeur et à la gloire d'un État, et qu'il ne peut y avoir de véritable érudition sans une profonde connaissance de la langue grecque. » Il ajoute aussi que l'Université devait lutter contre l'entraînement presque général qui éloignait de l'étude de la langue grecque, qu'elle devait se regarder comme responsable au public du précieux dépôt qui lui avait été confié, et comme chargée de conserver à la France une gloire que les nations voisines semblaient vouloir nous enlever.

Ce *mauvais goût, devenu fort commun*, pour nous exprimer encore comme notre auteur, faisait que la plupart des pères regardaient comme absolument perdu le temps qu'on obligeait leurs enfants à donner à cette étude, et ils étaient bien aises de leur épargner un travail qu'ils croyaient également pénible et infructueux. Ils avaient, disaient-ils, appris aussi le grec dans leur jeunesse, et ils n'en avaient rien retenu. Ce langage ordinaire, conclut judicieusement Rollin, *marque assez qu'on n'en a pas beaucoup oublié*. J'aurais une anecdote à joindre à sa spirituelle conclusion (1).

Ce que Rollin paraissait craindre se réalisa en effet. L'étude du grec s'annihila, pour ainsi dire, dans l'Université au dernier siècle. Les professeurs même qui possédaient parfaitement cette langue étaient rares, et quand elle disparut avec tous les établissements utiles, on citait comme des exceptions quelques hommes qui passaient pour hellénistes habiles, tels que l'abbé Auger, Duplan, d'Ansse de Villoison et très-peu d'autres. Le besoin de réhabiliter une étude si importante et même si nécessaire se fit alors si vivement sentir aux hommes sérieux, qu'il fût un

(1) Un vicaire général m'engageait à ne pas me livrer à l'étude du grec. « Je l'ai appris aussi autrefois, me disait-il, et je donnerais bien pour quinze sous tout ce que j'en possède. — Ce serait peut-être bien payé, » me répondit quelqu'un à qui je faisais part de cette singulière décision.

des motifs dont s'animait l'archevêque de Paris, M. de Juigné, en projetant son noble établissement du Mont-Valérien.

Une autre prévision de Rollin s'est réalisée. Les nations voisines, ou si l'on veut l'Allemagne, il faut en convenir, nous avaient enlevé la gloire que l'Université de France possédait jadis en cette spécialité.

L'Université actuelle a semblé rougir de cette déchéance, et les efforts qu'elle a faits pour relever chez nous l'étude du grec ont été si fructueux, que les hellénistes célèbres de l'époque seront bientôt aussi nombreux en France qu'au delà du Rhin.

Lancelot, dans son excellente grammaire de Port-Royal, consacre deux paragraphes à deux causes qui retardent, selon lui, l'étude du grec. Il me semble qu'il aurait dû en consacrer un troisième à signaler le défaut d'un bon dictionnaire. J'oserais affirmer, sans craindre contradiction, qu'avec les dictionnaires en usage jusqu'à nos jours, il fallait plus de courage que n'en a communément un écolier, pour surmonter les premières difficultés que présente cette étude. Il faut bien comprendre que je ne parle pas ici des hommes qui se vouent par inclination à ce travail; ceux-là, n'auraient-ils eu que les in-folio à l'usage des érudits, ils pouvaient toujours atteindre leur but, quoique avec plus de difficultés qu'ils n'en éprouveraient aujourd'hui. D'où venait cette disette? De plusieurs causes peut-être. Un dictionnaire est un travail ingrat, et qui d'ailleurs ne trouve guère, dans ceux auxquels il est destiné, la reconnaissance qu'il mérite. C'est à peine si l'on pense aux recherches qu'il a demandées à son auteur, et si celui-ci obtient toujours une position honorable dans les rangs de la littérature. Il ne l'obtient même pas toujours dans la fortune, et quand on peut citer, comme je le ferais bien, un écrivain manceau, mort à l'hôpital après avoir publié six dictionnaires, on n'est guère encouragé à l'élaboration pénible et souvent obscure d'un vocabulaire.

Il y a pourtant des exceptions, et nous allons en montrer tout à l'heure. Quand un dictionnaire parvient en dix-sept ans à sa onzième édition, comme celui auquel est consacré cet article, son auteur peut, sans présomption, penser qu'il n'est pas privé de toute la gloire littéraire qu'il mérite, et à coup sûr, l'intérêt attaché à son livre lui prouve qu'il n'a pas perdu sa peine.

« Il n'y a point de livres d'érudition ou d'enseignement, a dit avec raison notre savant collègue, M. Bernard Jullien, qui aient fait dans ces derniers temps plus de progrès réels que les dictionnaires. » Cela est vrai, en particulier, des dictionnaires grecs-français.

Ayant à le démontrer, à l'occasion du dictionnaire de M. Alexandre; ayant à établir en particulier le mérite spécial de ce dictionnaire dans sa nouvelle édition, j'ai senti, je l'avoue, toute mon insuffisance en lisant les deux excellents articles que cette publication a inspirés à M. Bernard Jullien, dans la *Revue de l'Instruction publique,* dont il est le rédacteur en chef.

Ces deux articles, insérés dans les N°s 104 et 105, sont comme un petit traité spécial, où l'auteur, avant de faire ressortir tout ce qu'il y a d'amélioration dans

le volume de M. Alexandre, établit avec les richesses de son érudition connue, un historique raisonné des dictionnaires grecs-français spécialement destinés à l'usage des élèves. J'ai été, je le répète, presque décidé à renvoyer nos lecteurs à cette savante monographie, qui servirait volontiers d'introduction à une publication quelconque sur ces matières, et à me borner à quelques preuves ou quelques citations tirées du nouveau dictionnaire que j'avais sous les yeux.

Toutefois, comme le vrai mérite ne s'offense point de la contradiction, et qu'à plus forte raison il prend en bonne part une erreur qu'on lui signale, je dirai franchement à M. Jullien que je crois qu'il se trompe en nommant *Scapula* comme l'auteur du premier dictionnaire grec classique, en prenant ce mot de classique comme il se prend de nos jours.

Que Scapula soit plagiaire, comme je le crois avec M. Jullien, ou qu'il ne le soit peut-être pas, comme l'insinue *Fabricius*, qui dit de cet auteur : *Plagiæriis ne annumerandus sit an secus, sub judice lis est* (1); que son lexique ait fait tort à Henri Estienne, ce qui est évident, ou qu'il ait paru plus ou moins longtemps après le *Thesaurus* de ce dernier, toujours est-il, suivant moi, qu'on voyait avant lui des dictionnaires grecs à l'usage des écoliers. En effet, sans compter le *Marci Musuri* Ἐτυμολογικόν μέγα, *seu Dictionarium magnum etymologicum*, *græcè, cum præfatione græca*, imprimé à Venise en 1499, et autres dictionnaires grecs, on avait déjà le *Johannis Crastoni, monachi Placentini, Lexicon, seu Vocabularium græcum cum interpretatione latina*, qui parut vers 1480, et qui est d'un religieux carme, nommé Creston et non Craston, comme porte le titre. On avait surtout le *Roberti Constantini Lexicon græco-latinum... quanta fieri potuit diligentia recognitum; ita ut jam studiosis possit esse linguæ græcæ thesaurus*, publié à Genève, en 1592, et qui l'avait été déjà dans la même ville en 1562.

Sans avoir le mérite du dictionnaire de Scapula, ces lexiques pouvaient être aussi usuels que le sien, puisqu'ils étaient comme lui réduits à un volume et dans le format in-folio.

Mais qu'il y avait loin de là aux dictionnaires classiques que nous voyons actuellement ! Le *Schrévélius*, si longtemps nécessaire, est déjà bien loin. Ce n'est plus avec lui, ce n'est peut-être qu'avec lui-même, en confrontant ses différentes éditions, que le dictionnaire de M. Alexandre doit être sérieusement comparé. On le verra, si on le met en regard de quelques articles du dictionnaire de M. Planche, le seul qui soit encore en concurrence avec le sien.

Avec son instruction propre, s'entourant de ce qui pouvait l'aider à atteindre son but, M. Alexandre avait mis six ans à composer son ouvrage. Il le publia en 1830; et s'il avait une juste confiance dans le mérite de son travail, il ne devait pas être à l'abri de toute incertitude dans une opération de ce genre, car le dictionnaire de M. Planche, ayant de la réputation, avait eu plusieurs éditions toujours améliorées. Cependant son succès dut surpasser ses prévisions; car il eut,

(1) Hist. Bibl. Fabr. III, 251.

en quinze ans, dix éditions, ce qui serait déjà surprenant quand même son lexique aurait été le seul admis par l'Université.

Il vient de publier l'année dernière une onzième édition, préparée pendant quatre ans. Usant des notes, des communications, des renseignements qu'il avait sollicités lors de la première apparition de son livre, et qui lui sont venus de divers côtés, il a, en outre, eu recours aux lumières de quelques hellénistes distingués, qui ont bien voulu avoir part à la confection même matérielle de cette onzième édition. On peut augurer de là à quel degré d'amélioration elle a dû être élevée.

Voici quelques-uns des avantages que les élèves trouveront à se servir du dictionnaire de M. Alexandre : quand un génitif offre quelque difficulté, l'auteur l'a écrit en toutes lettres; il fait de même pour les autres cas, quand ils sont irréguliers. Après le positif, il met en parenthèse le comparatif et le superlatif. Quand le futur d'un verbe est irrégulier ou trop difficile, il est écrit aussi en toutes lettres. Pour les verbes irréguliers ou moins faciles, on indique tous les temps primitifs, c'est-à-dire, ceux qui aident à former les autres. Les verbes composés sont écrits d'une manière espacée, qui laisse tout de suite apercevoir les deux racines, et qui oblige à recourir au verbe simple, quand ces verbes sont irréguliers. Ce point médiant aide aussi considérablement l'élève à reconnaître l'augment dans les temps secondaires de l'indicatif.

Des signes convenus font reconnaître les mots poétiques, les mots inusités ou de peu d'usage.

Un point d'interrogation en tête d'un mot indique que son acception est douteuse. Méthode excellente, qui deviendra moins importante, à mesure que la pratique des auteurs grecs deviendra plus commune. Au reste, les nouveaux éditeurs de M. Planche ont déjà imité ces signes de précautions de M. Alexandre, quoique pour le signe de doute ils ne l'aient pas employé aussi souvent que lui. Ce signe n'est, il faut en convenir, qu'une imitation des deux lettres *zw* que quelques lexicographes allemands avaient mises dans des cas analogues.

Je crois que, de toutes les améliorations que M. Alexandre aura pu faire à son dictionnaire, celles qui regardent les temps des verbes, l'insertion de plus de mots, seront toujours les plus méritoires auprès des élèves ; car, avant tout, c'est pour eux qu'un livre de ce genre est composé.

C'est ce qui fait que les lexiques abrégés à l'usage des commençants sont si faciles, et leur facilité est un grand mérite. M. Alexandre a donc sagement fait de renvoyer à leur place alphabétique de son dictionnaire les temps et les formes poétiques ou dialectiques, qui, dans un article, auraient surchargé certains verbes et empêché de distinguer leurs formes usuelles.

Un savant helléniste, notre collègue M. l'abbé Congnet, a donné un *Manuel des verbes irréguliers, défectueux et difficiles de la langue grecque*. C'est un livre spécial, qui doit renfermer, à l'article de chacun de ces verbes, la solution de toutes les hésitations qui arrêtent les jeunes gens. M. Alexandre, dans son dictionnaire général, est presque aussi complet. Je prends pour exemple, dans l'un et

l'autre quelques lignes de l'article Βλάπτω. M. l'abbé Congnet dit : Βλάπτω, f. βλάψω, (imparf. ἔβλαπτον, aor. 1 ἔβλαψα, a. 2 ἔβλαβον, parf. βέβλαφα, parfait moyen βέβλαβα, parf. pass. βέβλαμμαι, aor. 1 pass. ἐβλάφθην, aor. 2 ἐβλάβην, fut. pass. βλαφθήσομαι ou βλαβήσομαι, verbal βλαπτέον), *blesser*. Or cet article est pour ménager le temps donné par les enfants à des recherches longues et pénibles. Voilà le but spécial de M. Congnet. Le dictionnaire général de M. Alexandre contient, au même mot, presque tous ces avantages, car il porte : Βλάπτω, f. βλάψω (aor. ἔβλαψα, et très-rarement ἔβλαβον, p. βέβλαφα, parfait passif βέβλαμμαι, aor. pass. ἐβλάφθην ou ἐβλάβην, verbal βλαπτέον), où l'on voit la même richesse, sauf l'imparfait qu'il avoue ne mettre jamais, puisqu'il n'offre aucune difficulté, et l'insertion du futur passif, que M. Congnet a eu raison de mettre, dans la seconde forme surtout ; mais M. Alexandre a de plus l'indication de nombreuses acceptions du mot et la citation de plusieurs exemples.

M. Alexandre dit qu'il faut, dans son dictionnaire, chercher chaque mot à sa place alphabétique. Il a eu fort raison, et cette seule différence donnerait déjà une grande supériorité à son ouvrage sur celui de M. Planche. Ainsi, j'ai besoin du mot ἀναλυτικὸς, par exemple; je le cherche dans le dictionnaire de M. Alexandre, je le trouve à la ligne et à son rang respectif. Dans M. Planche, il faut que j'aille le découvrir entre les mots qui suivent ἀνάλυσις, que j'ai eu l'obligation de chercher avant tout. J'ai besoin du sens du mot ἀντίος; il faut dans M. Planche que j'aille d'abord chercher le substantif ἀντίον, que j'aie la précaution de descendre dans l'article au mot adverbe ἀντίον, donné dans un sens douteux, et le reste. Dans M. Alexandre je trouve ces trois mots à leur place respective, avec une interprétation qui me paraît bien plus satisfaisante.

Laissant le détail de cent particularités semblables, j'aurais voulu, si le temps me l'eût permis, mettre en relief la supériorité de l'édition actuelle sur celle de 1830, en rendant sensible la différence de quelques articles par l'étendue qu'ils ont dans l'une et qu'ils n'avaient pas encore dans la première. Cette preuve, au reste, n'était pas nécessaire ; elle ressort des soins qu'a pris l'auteur pour ajouter à son œuvre, et j'ai eu soin d'en signaler une partie. Je ne veux pas néanmoins terminer cet article, sans mentionner les huit tableaux que M. Alexandre a mis à la fin de son dictionnaire, pour faire connaître les usages des Grecs dans les mesures, la numération, la monnaie, etc., avec un résumé synoptique de leur histoire politique et littéraire.

Ce dictionnaire grec-français, destiné aux élèves, peut être aussi et sera réellement d'un grand secours aux professeurs ; et la prévision de M. Alexandre est fondée : la onzième édition ne sera pas la dernière.

L'abbé Badiche,
Membre de la troisième classe.

CHRONIQUE.

CONTINUAZIONE DELLE ORE SOLITARIE (1).

Tel est le titre générique d'un journal italien, imprimé à Naples, plus développé dans le second titre, qui qualifie cette publication de *Bibliothèque des sciences morales, législatives et économiques*, *augmentée d'un Appendice des connaissances universelles et de Mémoires académiques italiens; recueillis sous la direction de Pascal-Stanislas Mancini*, *avocat et professeur en droit*, *avec la coopération d'une société de jurisconsultes*, *et d'économistes italiens et étrangers.*

Cette revue, du petit nombre de celles qui sont, en Italie, consacrées exclusivement aux sciences morales et économiques, est la seule de son genre à Naples, et compte déjà quelques années de succès.

Le directeur, en proie à un deuil de famille, empêché, d'ailleurs, par un voyage dans les principales contrées de l'Italie, n'a pu donner, en 1846, que trois livraisons qui formeront le volume que nous allons faire connaître, en nous bornant à indiquer les matières principales qu'il renferme.

Chaque cahier traite d'abord des sciences morales et économiques, et le volume présent contient des articles sur cette matière, dus à M. de Cesare, à M. Mastrangeli, à M. Racioppi, à M. Mancini lui-même, et à un écrivain dont le nom est souvent cité à l'*Institut historique*, M. Ferdinand de Luca. Ces articles traitent de l'histoire en général, de la liberté du commerce, des chemins de fer en Italie, etc.

Les sciences législatives ont fourni à MM. Nicastro, Volpicella, Rocco, d'Ondes-Reggio, toujours avec le contingent de M. Mancini, des articles étendus tantôt sur l'histoire du droit, tantôt sur la preuve testimoniale employée dans les pays étrangers, etc.; viennent ensuite trois mémoires académiques; et chaque cahier se termine par des questions bibliographiques et littéraires, mais où la spécialité du journal se fait néanmoins sentir. Ainsi, à un article de M. de Cesare, sur le motif qui amena l'auteur de la *Divina Commedia* à terminer ses trois chants par le même mot, se joignent avec complaisance des dissertations historiques ou morales sur les tribunaux de commerce, une liste bibliographique des ouvrages les plus remarquables sur l'économie politique, une liste chronologique des codes civils publiés en Italie, etc.

Ces matières, l'étendue, la richesse des articles qui les contiennent, la diction noble qui distingue les écrivains à qui ils sont dus, etc., tout fait présumer que

(1) Trois cahiers in-8°, formant le volume pour l'année 1846 (du 15 février au 15 janvier 1847). Naples, à l'Établissement polygraphique.



cette savante revue atteindra son but et répondra aux désirs des hommes choisis à qui elle est destinée.

L'ABBÉ BADICHE,
Membre de la troisième classe.

M. A. de *Martonne*, ancien élève pensionnaire de l'École des chartes, vient de publier deux écrits qui méritent de fixer l'attention publique.

Le premier est intitulé : *Examen de l'histoire de la littérature française, par M. Nisard*. Après avoir analysé le livre remarquable de M. Nisard, M. de Martonne rend un juste hommage au talent de ce savant professeur; mais il ne croit pas devoir adopter toutes les théories posées dans cet ouvrage; il fait même plusieurs critiques dont quelques-unes nous ont paru fondées. On trouve dans la composition de M. de Martonne des preuves d'instruction et de goût. On voit qu'il a étudié avec fruit les anciens monuments de notre littérature, si peu connus en France.

Le second écrit a pour titre : *Isabelle d'Autriche*. C'est une notice intéressante sur la vie de cette princesse, fille de Maximilien II, empereur d'Allemagne, et femme de Charles IX, roi de France. Devenue veuve à l'âge de vingt-un ans, Isabelle d'Autriche retourna en Allemagne après avoir perdu la fille qu'elle avait eue de son mariage; elle passa le reste de ses jours et mourut dans le monastère de Sainte-Claire, qu'elle avait fait bâtir à Vienne.

M. de Martonne a considéré Isabelle d'Autriche sous trois aspects: comme princesse, comme femme, et comme auteur. Il peint ses vertus sur le trône et dans la vie privée, son esprit calme et réfléchi, sa pieuse résignation au milieu des chagrins dont elle fut abreuvée. Quant aux deux livres qu'elle composa, l'un *sur la parole de Dieu*, et l'autre *sur les événements les plus considérables qui arrivèrent en France de son temps*, ils n'ont point été imprimés.

Isabelle d'Autriche les envoya en signe d'amitié, au moment de sa mort, à Marguerite, reine de Navarre, qui en a fait le plus grand éloge; mais on ne peut les apprécier, parce qu'ils ont été perdus.

En lisant la notice de M. de Martonne, on regrette qu'elle ne soit pas rédigée dans un style en harmonie avec le caractère simple et modeste de celle qui en est l'objet. Quelques phrases ambitieuses révèlent la jeunesse de l'auteur.

N. D. B.

Le livre que notre collègue M. Sandier a publié en Angleterre, sur la prononciation de la langue française, et dont nous avons déjà rendu compte, a obtenu le succès que nous avions prévu; une seconde édition vient de paraître à Londres. Le journal qui a pour titre *Educational Times* s'exprime ainsi au sujet de cet ouvrage : « L'auteur mérite certainement toute confiance par les soins qu'il a donnés à son œuvre, et si la prononciation du français peut s'acquérir par un livre, le lecteur ne saurait en désirer un meilleur que celui de M. Sandier. Les sons des *voyelles* sont indiqués en tête de chaque page, au moyen d'une série de mots anglais monosyllabiques où les voyelles se prononcent comme dans le français; et pour les *consonnes*, les règles de leur prononciation sont exposées suivant la place

qu'elles occupent dans les mots, et confirmées par de nombreux exemples. La seconde partie de l'ouvrage contient un *Précis* de l'origine et des progrès de la langue française. »

— Notre honorable collègue M. W. Smith, architecte de S. M. la reine d'Angleterre, à Constantinople, vient de recevoir une marque de distinction de S. M. le roi de Sardaigne. Ce prince a envoyé à M. Smith la grande médaille d'or.

— Un opuscule en italien, ayant pour titre *Saggio di Lirica storica*, s'est fait distinguer parmi les ouvrages offerts à l'Institut historique. Nous y avons remarqué les biographies en vers italiens de Mirabeau et de la Fayette, suivies de notes historiques fort intéressantes. L'auteur, M. Cioni-Fortuna, membre correspondant à Florence, a été bien inspiré, et il a fait preuve de savoir sur les grands événements dans lesquels ces deux grands hommes ont joué le premier rôle. M. Cioni-Fortuna mérite d'être encouragé dans son entreprise, et nous faisons des vœux pour sa continuation.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Achille à Troie, par M. de la Rochefoucauld-Liancourt, poëme en 24 chants, en vers; grand vol. in-8°; Paris, 1848. Chez Amyot, rue de la Paix, 6.

Mémoires de la société académique de Cherbourg; 1 vol. in-8°, 1847.

Archivio storico italiano (Archives historiques italiennes), par M. de Vieusseux (de Florence); tom. XII et XIII, 1847.

Appendice n° 19 à l'Archivio storico, par le même; Florence, 1847.

Journal de médecine et de chirurgie, par M. Champonnière; tom. XIX, 1848.

Revue du droit français et étranger, par MM. Duvergier, Lavallette et Fœlix; octobre et novembre 1848.

Bulletin de la société de géographie, tom. X; août 1848.

Journal de l'Institut lombard; Milan, septembre 1848.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1846, présenté au président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, par le ministre de la justice; Paris, Imprimerie nationale, août 1848, grand vol. in-4°.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1846, présenté au président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, par le ministre de la justice; Paris, Imprimerie nationale, septembre 1848, grand vol. in-4°.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; Bruxelles, 1848, vol. in-12.

Bulletin spécial de l'institutrice, par M. Lévi (Alvarès).

A. RENZI, *Administrateur.* — HUILLARD-BRÉHOLLES, *Secrétaire général.*



TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VIIIe VOLUME.

MÉMOIRES.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORRESPONDANCE.

DOCUMENTS.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

